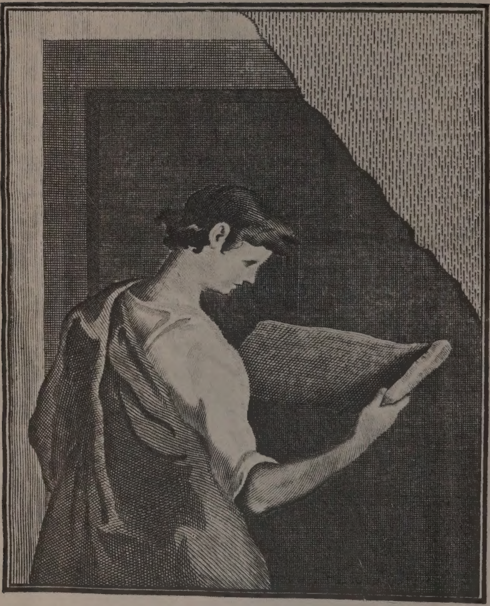

THE J. PAUL GETTY MUSEUM LIBRARY

MÉMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
DES
SCIENCES ET BEAUX-ARTS.

JANVIER, 1765. I. vol.

EX LIBRIS DOMUS
Bibliotheca
- artium -
SANCTI STANISLAI
R°9

AVIS.

Le prix de l'abonnement pour les ſeize Volumes de ces Memoires, année 1765, rendus chez les Abonnés, à Paris aux adreſſes indiquées, ſera à l'ordinaire de 12 liv. 16 ſ., & de 17 liv. 12 ſ. dans la Province, où ils ſeront néceſſairement reçus francs de port; la modération du port de chaque Journal à ſix ſols n'ayant continué d'être accordée par Meſſieurs les Adminiſtrateurs généraux des Poſtes, que ſous la condition expreſſe qu'il n'en ſera expédié aucun ſans être affranchi à Paris.

Le Bureau d'adreſſe pour les abonnemens, eſt chez CHAUBERT, Libraire, rue du Hurpoix, à l'entrée du Quai des Auguſtins.

C'eſt auſſi chez le même Libraire, comme ſeul chargé de ce qui regarde ce Journal, que l'on voudra bien adreſſer tous les avis concernants cet Ouvrage, même les Livres qu'on ſouhaitera faire analyſer. On aura la bonté d'affranchir les ports des lettres.

MÉMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
DES
SCIENCES ET BEAUX-ARTS.

Commencés d'être imprimés l'an 1701. à Trévoux, & dédiés à son Altesse Sérénissime Monseigneur LE PRINCE SOUVERAIN DE DOMBES.

JANVIER, 1765. I. vol.

SE DISTRIBUENT A PARIS,

Chez { CHAUBERT, Quai des Augustins à la Renommée & à la Prudence.
LE BRETON, premier Imprimeur Ordinaire du Roi, rue de la Harpe. }

M. DCC. LXV.

Avec Approbation & Privilége du Roi.

CES MÉMOIRES COMMENCÉS en Janvier 1701, forment (compris celui ci) 837 volumes : Sçavoir,

Années.	Vol.	Années.	Vol.
1701.	9.	1734.	12.
1702.	12.	1735.	14.
1703.	12.	1736.	15.
1704.	13.	1737.	13.
1705.	12.	1738.	13.
1706.	12.	1739.	14.
1707.	12.	1740.	13.
1708.	12.	1741.	12.
1709.	12.	1742.	12.
1710.	12.	1743.	12.
1711.	12.	1744.	12.
1712.	12.	1745.	12.
1713.	12.	1746.	1[illegible]
1714.	12.	1747.	14.
1715.	12.	1748.	15.
1716.	12.	1749.	14.
1717.	12.	1750.	15.
1718.	12.	1751.	14.
1719.	12.	1752.	15.
1720.	5.	1753.	16.
1721.	12.	1754.	16.
1722.	12.	1755.	16.
1723.	12.	1756.	16.
1724.	12.	1757.	16.
1725.	12.	1758.	16.
1726.	13.	1759.	16.
1727.	12.	1760.	16.
1728.	12.	1761.	16.
1729.	12.	1762.	16.
1730.	12.	1763.	16.
1731.	12.	1764.	16.
1732.	12.	1765.	1.
1733.	12.		

Chacun de ces volumes se vend 15 sols en feuilles, & 16 sols broché.

MÉMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
DES
SCIENCES ET BEAUX-ARTS.

JANVIER, 1765. I. vol.

ARTICLE PREMIER.

RECHERCHES SUR QUELQUES points d'histoire de la Médecine, qui peuvent avoir rapport à l'Arrêt de la Grand' Chambre du Parlement de Paris,

concernant l'Inoculation, & qui paroiſſent favorables à la tolérance de cette opération. A Liége, 1764. *in*-12. d'environ 600 pag. (Se vend à Paris, chez Cailleau, Libraire, rue St. Jacques.) *Premier Extrait.*

LA Cauſe de l'Inoculation n'eſt pas jugée : on reçoit encore les voix ſur ce ſujet également important, ſoit qu'on le conſidere comme nuiſible ou comme ſalutaire à la Société. Depuis l'Arrêt qui a demandé l'avis de la Faculté, pluſieurs Médecins ont donné publiquement le leur, tandis que les Commiſſaires nommés par la Faculté s'occupoient à ramaſſer les pièces juſtificatives néceſſaires pour l'examen de cette grande queſtion, & pour peſer avec plus de juſteſſe & d'impartialité les avantages ou les déſavantages de cette méthode. Un

autre Médecin vient de donner aussi sa voix sur le même sujet. *La maniere dont j'ai présenté la question m'a conduit*, dit-il, *à mettre sous les yeux du Public une esquisse des opinions diverses qui ont regné dans notre art.*

On sent en lisant son ouvrage que la plume a été conduite par une imagination rapide, qui ne veut point d'entraves, qui ne sauroit se prêter à la lenteur de la réflexion, & encore moins revenir sur ses pas. L'Auteur a surement du talent pour écrire. Son style qui est à lui est souvent pittoresque, animé, hardi; mais est-il toujours assez correct? N'est-il pas quelquefois bondissant & inégal? N'apperçoit-on pas un peu trop que l'Ecrivain n'a fait que rassembler des pensées isolées, & jettées sur le papier, suivant qu'elles se sont présentées?

Quand toutes ces questions se-

roient bien fondées, l'ouvrage n'en auroit pas moins de droits à l'attention, à l'estime même du Public. La qualité de l'Auteur, la hardiesse avec laquelle il ose déchirer le voile épais qui couvroit certaines vérités importantes pour la Médecine & pour les malades, l'érudition qui regne dans son livre, la critique qui y est répandue, les réflexions solides qui y brillent; toutes ces considérations reunies forment autant de préjugés favorables à cette composition singuliere, que nous croyons ne pouvoir mieux faire connoître qu'en laissant parler l'Auteur lui-même, sans néanmoins nous interdire quelques réflexions.

Dans ce premier extrait nous suivrons l'Auteur pas à pas, & selon l'ordre des chapitres : c'est le précis historique des révolutions de la Médecine. Nous rap-

procherons dans le ſecond tout ce qui a un rapport plus direct à l'Inoculation. Par cet arrangement les lecteurs ſentiront mieux les raiſons que l'Auteur produit en faveur de cette pratique ; ils ſeront mieux en état de juger de leur ſolidité.

Pour établir le Public Juge dans la cauſe de l'Inoculation, l'Auteur des Recherches fait l'hiſtoire des opinions des Médecins : il réduit ces derniers à huit claſſes principales.

1°. Les Empiriques ou ceux qui ne ſuivent que l'expérience.

2°. Les Dogmatiques, & notamment les Méchaniciens ou les Phyſiciens modernes.

3°. Les Obſervateurs qui dans le traitement des maladies ſuivent la nature pour guide.

4°. Les Praticiens, les Pyrrhoniens ou les Anti-Syſtématiques qui

compoſent leurs ſectes des débris des autres.

5°. Les Médecins Militaires.

6°. Les Médecins Théologiens.

7°. Les Médecins Philoſophes.

8°. Les Médecins Juriſtes.

Avant que d'entrer en matiere, l'Hiſtorien de la Médecine s'écrie: « Puiſſe le meilleur des Rois jouir » long-tems des ſoins aſſidus & » éclairés du Médecin qu'il a choi- » ſi pour veiller ſur ſa ſanté ! Puiſ- » ſe-t-il jetter un coup d'œil ſur la » Médecine de ſon Etat ! Dix » mille de ſes Sujets tiennent la » Médecine & l'exercent d'une » maniere ou d'une autre dans ſon » Royaume. Si notre doctrine, » nos opinions, nos mœurs, nos » prétentions, nos uſages n'étoient » contenus dans de juſtes bornes, » nous pourrions devenir *les en-* » *nemis les plus à craindre des Peu-* » *ples ;* il nous faut de la liber- » té, mais nous avons beſoin de

frein. » Cette Réflexion pourroit bien ne pas plaire à tout le monde.

Chap. I. « Il eſt une Médecine » populaire, & née pour ainſi dire » avec les hommes, *dit notre Mé-* » *decin hiſtorien* : ils l'ont toujours » portée par-tout, & par-tout cul- » tivée avec un ſoin égal ; la né- » ceſſité la leur a dictée, comme » elle leur apprit à ſe préparer di- » vers alimens & diverſes boiſ- » ſons ; ils ont dû ſonger à ſe ſou- » lager ou à ſe guérir, comme à » ſe couvrir, à ſe loger, à ſe ga- » rantir de tous les accidens poſ- » ſibles. Telle eſt la médecine em- » pirique fondée ſur des expérien- » ces journalieres. Les peres l'ap- » prirent à leurs enfans ; les di- » verſes générations la firent paſſer » des uns aux autres, & notre gé- » nération la prépare à celles qui » lui ſuccéderont. »

Tels ſont les premiers rudimens de l'art de guérir, lequel a

souffert bien des révolutions. La Médecine empirique s'est vue dédaignée par les sectes qui lui devoient leur origine, & le nom d'*empirique* est devenu une sorte d'injure, une espèce de flétrissure odieuse. Mais cette Médecine naturelle a long-tems regné chez des nations entieres; il y en a encore de très-nombreuses qui ne connoissent que ses préceptes; elle a rendu de grands & d'importans services à l'humanité; elle n'a cessé & ne cessera sans doute jamais d'avoir de zélés défenseurs même au milieu des sectes de Médecins qui lui semblent le plus opposés.

Le premier fondement de l'empirisme fut une sorte d'instinct ou de sentiment né avec nous: deux choses ont contribué à dérouter l'Empirisme; les mœurs des grandes sociétés & l'application des Médecins aux connoif-

ſances ſublimes : mais elles n'ont pu le détruire entierement. Sans école, ſans Profeſſeurs, ſans diſciples, ſans livres, comment a-t-il donc pu ſe conſerver ? L'inſtinct, le ſens commun, les talens naturels de quelques perſonnes, l'expérience qu'elles avoient acquiſe, le deſir d'être utile à ſon prochain, le récit des faits dépouillés de toute diſcuſſion ſcientifique ; voilà quels furent les Maîtres des Empiriques.

Ces Empiriques raiſonnoient & comparoient à leur maniere la nature & les circonſtances des maladies, &c. Ainſi il n'y a jamais eu d'Empiriques parfaits : cet Empiriſme raiſonnable ſe trouve par-tout, il fut le berceau des autres ſectes de médecine ; on le retrouve même dans les ouvrages des plus célébres dogmatiques, de ceux mêmes qui

furent les plus oppoſés à l'Empiriſme, & dans les divers traitemens de toutes les maladies.

C'eſt un Médecin qui parle ainſi, & un Médecin de l'Ecole de Paris. Il faut être bien ſûr de ſon fait, pour tenir ce langage.

Quoiqu'il en ſoit, après avoir ainſi défini l'Empiriſme, l'Auteur nous le fait voir dans l'Egypte, exercé par les Prêtres; dans la Chaldée, par les Mages ſi occupés des mouvemens des Aſtres & de la démangeaiſon de prédire les choſes à venir; dans la Grece, par Hippocrate lui-même, dont tous les ancêtres furent Empiriques; & la preuve qu'il en apporte, c'eſt qu'ils exiſtoient longtems avant Pythagore & Ariſtote qui ont été les principaux modeles des Dogmatiques, ceux qui, dans la Médecine, ont le plus mis-à la mode les longs & beaux diſcours, les ſubtilités de la dialectique,

l'envie enfin de remonter jusqu'aux premieres causes.

L'Auteur fait l'éloge aussi bien que la critique d'Hippocrate & de ses ouvrages : il le met ensuite en parallele avec Homere qui n'est pas trop épargné ; & il finit son tableau en disant que ce Médecin n'a été en grande partie que l'historien des Empiriques. Le lecteur est ensuite transporté à Rome, qui n'a pu se passer de Médecins, ne fut-ce que dans les tems de peste. On donne la liste des grands hommes que les Empiriques doivent mettre au nombre de leurs partisans ; après quoi on passe aux Druïdes chez lesquels, *dit l'Auteur*, d'honnêtes Empiriques pratiquoient la Médecine. On trouve après cela une description vive & animée de la maniere dont on vivoit, dont on instruisoit les enfans, & dont les remedes étoient administrés. On rappelle ici l'u-

ſage des Babyloniens d'expoſer leurs malades dans les rues, afin d'apprendre des paſſans qui auroient eu la même maladie, les remedes qu'ils avoient mis en uſage pour recouvrer la ſanté. Suivent l'éloge de la Médecine par un Poëte, ami de Van-Helmont, c'eſt plutôt celui d'Hippocrate : la critique de Galien & d'Avicenne ; l'éloge de Paracelſe & de Van-Helmont ſur-tout.

A ce pur Empiriſme ſuccéda l'Empiriſme ſyſtématique ou raiſonné ; on explique ce qui lui a donné naiſſance, & l'on nous apprend qu'il ne paroît avoir été connu ni chez les Egyptiens, ni chez les Hébreux. Tandis qu'il commençoit à s'accréditer, un Médecin (Acron d'Agrigente) s'éleve & combat les Philoſophes qui vouloient avilir l'expérience. L'Empiriſme raiſonné eut encore pour appui Sérapion & Héraclide de Ta-

rente. Ces Empiriques fameux n'en appelloient jamais qu'à l'expérience, & rejettoient les raiſonnemens des Dogmatiques.

De la Grece les Médecins paſſerent à Rome lorſqu'elle ſe fut rendue la maîtreſſe du monde entier. Les premiers qui y parurent, du nombre deſquels étoit Archagathus, ne furent que de hardis Empiriques : ils déplurent ; Caton s'éleva contre eux. Aſclépiade paroît ; il crée une Médecine nouvelle ; elle prend à Rome. Ce Médecin triomphe de l'envie déchainée contre lui. Ses diſciples prirent le milieu entre la ſecte Empirique & Dogmatique ; ils furent nommés Méthodiques ; les chefs de cette ſecte furent Thémiſon, Theſſalus, Soranus. Le chef d'œuvre de l'Empiriſme eſt la Thériaque dont l'invention eſt duë à Andromaque, Médecin de Néron. Il faut lire ce morceau qui

eſt curieux : l'Auteur y parle de l'uſage de cette compoſition, & par occaſion de l'eau pure & d'autres remédes. De Rome il nous rappelle dans les Gaules où le dogme alors n'avoit pas fait de grands progrès, & où comme du tems des Druïdes on exerçoit la Médecine empirique. Les Médecins de ce pays, dont il dit deux mots en critique ſubtil, ſont Démoſthene, Crinas, Charmis, Marcel l'Empirique : il entre dans une diſcuſſion critique ſur l'ouvrage de ce dernier, dans lequel on trouve une idée de la maniere dont la Médecine s'enſeignoit & ſe pratiquoit dans les Gaules. Mais l'hiſtoire d'Auſone, Médecin Gaulois qui vivoit dans le même ſiecle, la fait mieux connoître encore.

L'Empiriſme dura dans l'état où Marcel & ſans doute Auſone l'avoient laiſſé juſqu'au tems des

Arabes, & jusqu'à celui de la fondation des Universités. Le dogme de Galien & des Arabes y fit quelques progrès; mais l'Empirisme n'y perdit rien, & il occasionna bien des disputes.

L'Auteur termine l'histoire de l'Empirisme en observant que nos Rois, attentifs au bonheur de leurs sujets, acheterent en plusieurs occasions les remédes des Empiriques pour en faire part à tout le monde; qu'ils jugerent aussi à propos d'établir une Commission Royale dont le premier Médecin fut toujours le chef; que cette Commission qui dure encore, fut destinée à ramasser & à examiner les remedes des Empiriques, & à choisir les plus convenables & les plus utiles; que delà sont sortis la plûpart des remedes en usage aujourd'hui, tels que le Mercure, le Tartre

émétique, les divers Sels neutres, le Quinquina, l'Ipecacuanha, le Kermès, & tant d'autres qui ont enfin forcé les Médecins dogmatiques dans leurs retranchemens, *lesquels se sont accoutumés à croire que la découverte de ces remedes leur appartenoit*. C'est dans les mêmes sources enfin que l'Inoculation de la petite Vérole a pris naissance.

CHAP. II. L'Auteur des Recherches commence par rapporter d'après Celse les principes des Médecins dogmatiques : il ajoute qu'on verra bientôt en quoi consiste leur système de Médecine, si l'on y joint les opinions nouvelles sur l'Anatomie, la Chymie & les diverses hypotheses sur la cause de la chaleur, du mouvement du cœur, de la formation du sang & de toutes les autres assertions des Dogmatiques modernes. Il examine les opinions de Chirac & de Boerhaave en

homme plein de ſagacité & en Praticien. Il diſcute leurs préceptes d'Hygiene ſuivant leſquels on doit néceſſairement jouir d'une bonne ſanté. Puis il ajoute : *J'ai vû un Medecin qui diſoit être perſuadé qu'il ne pouvoit mourir en ſuivant les regles de ſon art : j'en ai vû pluſieurs qui ont offert de démontrer aux Méchaniciens que ſi leurs principes étoient vrais, il ſeroit poſſible de rajeunir les vieillards, & ſurtout de retarder la vieilleſſe en détruiſant toute cauſe d'obſtacle à la circulation du ſang.* On ſçait à quoi s'en tenir à l'égard de ces belles promeſſes, capables cependant d'en impoſer au Peuple juſqu'à un certain point.

Un des plus décidés Dogmatiques eſt Galien qui parut dans le deuxieme ſiecle : ſes ouvrages doivent être regardés comme un Corps de Médecine complet. Notre hiſtorien s'étend beaucoup ſur

le mérite de ce ſavant homme, ſur ſes écrits, & il termine ſon article en diſant que les premiers ſucceſſeurs de Galien furent ſes premiers eſclaves ou ſes admirateurs & ſes copiſtes. Cette claſſe eſt formée par Paul d'Egine, Oribaſe, Trallien, Aëtius, que Charles Etienne a nommés Princes de la *Médecine.*

Cette ſcience tomba enfin entre les mains des Arabes : ce fut un mélange des opinions de Galien & de celles d'Ariſtote, jointes à celles de quelques beaux génies parmi les Arabes. Après avoir dit deux mots d'Averrhoës, on nous montre l'origine des Ecoles de Médecine de Salerne & de Montpellier dont la fondation eſt dûe aux Arabes. Celle de Paris commença plus tard : l'Auteur en conſidere les commencemens d'un œil rapide, pour ne s'arrêter qu'à Fernel qui l'occupe aſſez long-

tems, & qu'il éleve beaucoup. Ce chapitre est terminé par le resumé des principes pratiques des Dogmatiques, desquels il doit s'en suivre invinciblement, dit notre Auteur, *qu'une maladie bien connue & traitée suivant les bonnes regles doit toujours guérir.* Cependant le Public n'est pas trop rassuré, *ce qui semble être un aveu sourd des doutes qu'il a sur les principes des Médecins.*

Chap. III. Ce morceau est intéressant, l'Auteur s'est plû à le traiter ; on voit bien qu'il décrit l'espèce de médecine qu'il se fait gloire de pratiquer, & qui pour l'intérêt de l'humanité devroit être sans doute plus universellement adoptée ; les yeux s'ouvriront, & cette révolution heureuse mettra le comble à la gloire de la Médecine & des Médecins. Il paroît même que la plûpart des

Médecins ſe rapprochent beaucoup de cette pratique. Notre Auteur n'eſt pas le premier qui en ait écrit. Barker l'a fait d'une maniere aſſez forte dans un ouvrage eſtimé qui a pour titre : *Eſſai ſur la conformité de la Médecine des anciens & des modernes.*

Les Médecins Naturiſtes ne remontent point aux premieres cauſes ; ils ſe contentent de l'hiſtoire exacte de chaque maladie ; ils en ſuivent & en obſervent la marche ſans prétendre la déranger, lorſqu'elle parcourt ſes périodes & ſes degrés avec préciſion ; ils ſe contentent d'eſſayer de la ramener lorſqu'elle paroît s'en écarter. Cette médecine a pour principe fondamental une vérité de fait bien conſolante pour la plûpart des malades, & qui eſt auſſi fort utile aux Médecins ; c'eſt *qu'il eſt inconteſtable que ſur dix maladies, il y en a les deux tiers*

au moins qui guérissent d'elles-mêmes, & rentrent par leurs progrès naturels dans la classe des simples incommodités qui s'usent & se dissipent par les mouvemens de la vie.

Le corps a par lui-même un dégré particulier de forces au moyen desquelles il parvient à se défaire des maladies; ces forces forment ce qu'on appelle la *Nature.* Un Médecin observateur s'attache uniquement à suivre & à prévoir les divers *phases* d'une maladie; il se borne à en fixer la terminaison heureuse ou malheureuse. Telle fut autrefois une des parties les plus importantes de la médecine d'Hippocrate & celle des anciens observateurs Les principaux axiômes des Médecins naturistes ou expectateurs sont donc de laisser marcher les maladies d'elles-mêmes, de craindre de les déranger par des remedes : aussi de tout

tems n'ont-ils rien eu tant à cœur que de ne pas troubler la nature dans ſes opérations : elle donne ou dirige les maladies ; elle excite divers accidens pour ſe défaire de la cauſe principale, pour opérer la coction, pour déterminer les criſes ou les évacuations. (*a*)

(*a*) Tous les plus fameux Praticiens, ceux que les Médecins regardent & regarderont toujours comme leurs maîtres, & dont les paroles ſont autant d'oracles, ont penſé de même.

Hipp. « Νούσων φύσιες ἰητροί· Ἀνευρίσκει ἡ φύσις αὐτὴ ἑωυτῇ τὰς ἐφόδους, οὐκ ἐκ διανοίης. Morborum naturæ medicæ ; vias enim ſine conſilio natura per ſe ſibi invenit. Epid. lib. 6. Sect. v. Aph. 1. »

Hollerius, in aphor. xxi. Sect. 4. « Victrix natura excernit & repurgat celerrimè quæ noxia ſunt & inutilia, ut in criſibus. »

Sennert, « Natura ſuo munere non ſolùm fungitur ſanitatis tem-

Aſclépiade appelloit cette médecine d'expectation, *méditation ſur la mort*; mais ne vaut-il pas mieux méditer ſur la mort des malades attaqués d'une maladie mortelle, que de rendre mortelle

---

» pore, ſed & morbi, atque ipſam eſſe » morborum medicatricem rectiſſimè » ſcripſit Hippocrates..... Quandiù » natura ſeſe morbo, ut hoſti, oppo- » nit, nondùm de ægri vitâ deſpe- » randum. Et naturæ beneficio omnes » criſes accidunt quas medicamentis » velle attribuere fatuum eſt. Tom. » III. pag. 815. Col. 2. ſub fin. Edit. » in fol. 1650. »

ZACUTUS LUSIT. ce partiſan outré de Galien & des Arabes, a dit auſſi: « Natura morborum præcipua medi- » catrix. Tome I. page 672. Col. 2. » C. D. Edit. in-fol. 1657. »

SYDENHAM, ce Praticien célébre qui fait tant d'honneur à l'Angleterre, dit de même. « Dictat ratio .... mor- » borum, quantumlibet ejus cauſæ » humano corpori adverſentur, nihil

une maladie qui ſe ſeroit guérie d'elle même, ſi on n'avoit pas eu la fureur de la harceler par des manœuvres inconſidérées, & par l'application hazardée de cent remedes eſſayés ſur des *indications imaginaires* & adoptés ſur de vains & puériles témoignages?

Les expectateurs avouent de bonne foi qu'ils ne guériſſent pas les maladies mortelles,& qu'ils ne traitent même point ces ſortes de maladies qui ne ſont point du reſ-

---

» eſſe aliud quàm naturæ conamen, » materiæ morbificæ exterminationem, » in ægri ſalutem omni ope molientis. » Pag. 19. Edit. Genev. 4°. 1757. »

Barker. Le ſavoir requis dans les maladies aiguës conſiſte dans l'obſervation plutôt que dans l'action, c'eſt-à-dire, à obſerver les progrès de la nature plutôt qu'à faire quelque choſe .... Hippocrate, dit-il ailleurs, n'a jamais tenté de guérir une fievre, c'eſt-à-dire, d'éteindre la fievre par le ſecours de l'art; car il penſoit, & il

ſort de l'art; la différence qui ſe trouve entre un Obſervateur & un Empirique ou Méchanicien, c'eſt que ceux-ci ne prononcent jamais qu'ils ſont inutiles auprès d'un malade qu'après avoir eſſayé de beaucoup de remedes.

Les expectateurs emploient peu de médicamens; ils regardent les

---

n'eſt point de Médecin prudent qui ne penſe de même, que la guériſon d'une fievre doit être laiſſée à la nature. Eſſai ſur la conformité de la Médecine, pag. 41. & 95.

NOORTWYK, « De naturâ humanâ, » §. CVIII. Præſtat nihil agere medi» cum, ſed totum opus naturæ com» mittere : agendo ſæpè naturæ impe» dimento ſumus; præcipitando autem, » ægros non rarò in mala ſæpè letha» lia conjicimus. Id .... unicum fortè » incumbit medico, ut diætæ aërisque » curam gerat, & eorum quæ circa » ægrum aguntur; ſic totam rem ſen» ſim natura expediet. »

drogues & les formules comme une reſſource uniquement propre à ſéduire & à nourrir la ſuperſtitieuſe croyance des Peuples. On produit ici l'exemple de Stahl, qui, dit-on, fut ſi convaincu de l'inutilité des drogues & de la puiſſance de la nature pour vaincre les maladies, qu'il parvint dans ſa vieilleſſe au point de n'ordonner pour toute ſorte d'incommodités & de maladies, que quelques grains de ſel marin. On fait voir enſuite en quoi excellent les Médecins expectateurs, & combien ils ſont éloignés de preſcrire à leurs malades une diéte ſévere qui les tue. On diſcute enſuite l'avantage ou le déſavantage de la ſaignée que les uns prodiguent, tandis que d'autres tombent dans l'excès oppoſé. Ceci eſt ſuivi du plan des expectateurs dans les maladies ; ce chapitre, qui doit

être lû & médité, est beaucoup plus capable de former un jeune Médecin pour la pratique, que tous ces livres de *formules* dont on nous inonde tous les jours. Nous reprochons aux Allemans de faire la Médecine avec des pilules stomachales, pectorales, céphaliques; à voir combien de Médecins s'empressent de publier des formules, & avec quel soin d'autres les retiennent, ne pourroit-on pas nous faire un reproche à peu près semblable ?

Chap. iv. Des Médecins anti-Systématiques. Si on demandoit, dit l'Auteur, à un Médecin de ceux dont il est question, êtes-vous Empirique ? Êtes-vous Dogmatique? Êtes-vous Observateur, Anatomiste, Chymiste ? Je ne suis rien de tout cela répondroit-il; mais je suis de ceux qui jugent

tous les autres. On insinue que ces Médecins sont de la secte nommée *Eclectique* dont Archigene passe pour l'inventeur. L'Auteur prétend que cette secte est plus ancienne, & il pense qu'il faut mettre dans cette classe, Hippocrate, Galien, Asclépiade & autres. Ceci conduit à dire deux mots des Pneumatiques qui attribuoient les phénomenes de la santé & des maladies à certains corps invisibles & singulierement affinés, connus sous les noms d'esprits. Arétée de Cappadoce fut de cette secte. Mais faut-il placer dans la classe des anti-Systématiques, les Médecins Pyrrhoniens ou Sceptiques? L'Auteur prouve qu'il n'est pas possible qu'il y ait de Médecins de cette espèce. Il prend delà occasion d'éxaminer si un Pyrrhonien pourroit exercer la Médecine. Il soutient ensuite la certitude des prin-

cipes de cette ſcience qu'il regarde comme étant fort à l'abri des coups de ces Philoſophes qui bouleverſerent tout ſans rien édifier : ceux qui crient le plus contre nous, dit il, ſont des plus preſſés à chercher dans notre art un ſoulagement qu'ils ne trouvent pas ailleurs. Après avoir rapporté les propos de quelques Médecins qui paroiſſent favorables au Pyrrhoniſme, il *n'eſt aucun de nous*, dit il, *qui n'eût vivement deſiré pouvoir guérir Jean-Jacques Rouſſeau, & lui donner autant de ſanté qu'en avoit ſon Emile, en lui ôtant pourtant les principes de ce même Emile, avec leſquels une bonne ſanté ne pourroit être de durée parmi les hommes.* Nous invitons à lire le portrait des vrais Praticiens tracé par l'Auteur qui le termine par cette vive apoſtrophe : *Manes de*

nos célébres Sectaires, ouvrages volumineux de nos doctes Profeſſeurs, brillans théoriciens, ardens réformateurs de notre art, les Praticiens vous jugent journellement auprès du lit des malades; eux ſeuls connoiſſent à certains égards le fort & le foible de vos travaux.

Chap. v. Hiſtoire détaillée des honneurs, des graces & de la confiance accordés aux Médecins des Rois. L'Auteur nomme ces hommes eſtimables dont les noms ont mérité de paſſer à la poſtérité, qui font la gloire de la Médecine, & qui doivent encourager les Médecins & les ſoutenir dans l'exercice pénible de leur profeſſion. Nous ne pouvons nous arrêter ſur les détails qui ſe trouvent ici ſur Philippe Médecin d'Alexandre, ſur Podalire, Machaon, Polyclete Médecin de Phalaris, Dexippe & Démocede; cette liſte

eſt groſſie des noms de pluſieurs Médecins modernes & même contemporains, tels que les Fagon, les Chirac, les Chicoineau. On auroit pû y joindre Duret qui fut ſucceſſivement premier Médecin de Charles IX. & de Henri III. c'eſt lui à qui ce dernier Prince donna une marque ſinguliere de l'eſtime qu'il faiſoit de ſes talens. Le Roi aſſiſta lui-même aux nôces de la fille du Médecin, il l'accompagna juſqu'à l'Egliſe où elle devoit recevoir la Bénédiction nuptiale, & ſe mit à la droite de la nouvelle mariée, Duret étant à la gauche : le Monarque fit plus, il ſe trouva au feſtin des nôces pour lequel il prêta une partie de ſa vaiſſelle d'or & d'argent dont il fit enſuite préſent à la nouvelle mariée.

La confiance que les militaires

accordent à leurs Médecins, n'eſt pas moins grande : on la prouve par pluſieurs traits, qu'il faut lire dans l'ouvrage même.

Chap. vi. La Médecine, dit notre hiſtorien, a de tout tems été intimement liée avec la religion : on ne ſauroit enlever cet honneur à notre art. L'Arrêt du Parlement de Paris, en demandant l'avis des Théologiens en même tems que celui de la Faculté de Médecine, a confirmé cette union; elle eſt en effet indiſſoluble dans bien des cas, comme dans la queſtion de l'Inoculation. D'ailleurs les Miniſtres de l'Egliſe ont ſouvent été chargés des principales parties de l'art de guérir.

Après avoir rapporté la deſcription de la vieilleſſe qui ſe trouve dans l'Eccléſiaſte, & en avoir donné en même tems une explication, l'Auteur indique quels

ſont ces rapports de la Médecine avec la Théologie. Il nous donne la maniere d'entendre ce que le Patriarche Joſeph dit des Médecins : puis il diſcute la queſtion, s'il falloit être habile en Médecine pour être Roi des Juifs. Il releve en deux mots l'erreur des Alchymiſtes, qui, pour donner un relief éclatant à la Médecine, ont accordé des connoiſſances de l'Alchymie à Noë, à Moïſe & à Salomon : il paſſe delà au Lépreux guéri par Eliſée, mais que le Roi de Samarie avoit envoyé au Roi d'Iſraël afin qu'il le guérît : il ajoute des réflexions ſur ce fait & ſur la lépre, puis il rapporte quelques exemples frappans de la Médecine ſanctifiée par ſon union avec la Théologie. Il continue enſuite à montrer les rapports de la Médecine avec la Théo-

logie; car on consulte les Médecins au sujet des miracles. Les Prêtres, selon notre Auteur, ne sont & ne doivent pas être exclus de la Médecine; l'Auteur montre que cet Art fut chez les Payens entre les mains des Prêtres, qui en attribuerent l'invention à leurs Dieux: il releve ces mauvais raisonnemens du paganisme qui éloignoient les premiers Chrétiens de l'étude de la Médecine, dont l'exercice ou l'usage qu'on en doit faire dans la Pratique sont fondés sur le droit naturel commun à tous les hommes.

Chap. vii. Le premier Médecin Philosophe, dont il soit ici question, est Pereira, Espagnol, au seizieme siecle, fameux par son systême sur l'ame des Bêtes, & l'un des premiers qui osa s'élever au-dessus des préju-

gés regnans en faveur de Galien : c'étoit en ce tems là donner une bonne preuve de courage, que de combattre des opinions auxquelles étoit asservie la Médecine depuis quatorze siecles, & qu'il étoit d'autant moins permis de contredire, que le Médecin Grec avoit eu la bonne fortune de se joindre à Aristote devenu l'oracle des Ecoles, même parmi les Chrétiens. Pereira fut plus heureux que Vésale ; car celui-ci qui n'avoit échappé à l'Inquisition qu'à la condition de faire un voyage à la Terre Sainte, fit naufrage à son retour & mourut de faim & de misere dans l'Isle de Zante au moment où il alloit occuper à Padoue la place de Fallope à laquelle le Sénat l'avoit appellé. Stahl fait revivre une opinion des Anciens, qui fut

d'attribuer tous les Phenomenes du corps vivant à l'ame ſpirituelle & raiſonnable.

Van-Helmont met au jour une nouvelle médecine, il réduit en ſyſtême les notions éparſes de quelques Chymiſtes ; renfermé dans ſon Cabinet, il donne des loix à l'Europe. Il paroît être le Philoſophe favori de l'Auteur des recherches, qui en fait par-tout l'éloge & l'appelle avec complaiſance un génie créateur, ou vraiment obſervateur. Il quitte ce Médecin pour paſſer au ſyſtême de Willis ſur les fonctions du cerveau. Il parle de La Chambre & de ſon ouvrage ſur les paſſions ; mais ajoute-t-il, nous avons un Médecin plus éloquent & plus châtié que La Chambre ; le *Traité du Cœur* (*a*) eſt beaucoup mieux écrit

(*a*) Perſonne n'ignore que cet ouvrage eſt de M. Senac, premier Méde-

que *les Caracteres des passions*. Nous le suivrions volontiers dans ce qu'il dit de Locke, de Mallebranche, de Montesquieu, de Huarte, Médecin Philosophe du seizieme siecle. Ce dernier morceau est singulier & curieux; peut être déplaira-t-il beaucoup à quelques Médecins & plaira-t-il beaucoup à d'autres. *Trahit sua quemque voluptas.*

CHAP. VIII. Rapports entre la Justice & la Médecine. *La Justice en appelle à nos décisions, lorsqu'il s'agit de juger des effets des poisons, des plaies* &c. L'Auteur s'appuie de l'Ecriture Sainte & de l'his-

---

cin du Roi. Il se réimprime actuellement sous les yeux de l'Auteur qui a voulu donner à son Livre un plus grand dégré de perfection; lui seul s'est apperçu qu'il ne l'avoit pas encore atteint.

toire des Egyptiens, des Grecs, des Romains; il le prouve par le rang qu'occupoient les Archiatres & il conclut par ces mots: tout le monde ſait que les premiers Médecins des Rois de France ont conſervé le nom de Comtes des Archiatres; ils ſont d'ailleurs Conſeillers d'Etat: ce qui donne à leur place quelques rapports avec celle des premiers Médecins des Empereurs Romains. Mais aujourd'hui la Médecine & tout ce qui en dépend eſt aſſujetti à l'autorité des ours ſouveraines. La Juriſprudence médicinale eſt devenue plus étendue: c'eſt en Allemagne qu'elle a pris une forme conſtante, elle la doit au ſavant Paul Zacchias, Italien & Médecin du Pape Innocent X. Depuis lui on a vû paroître les ouvrages de Bohn, d'Alberti, de Valentin, & nouvellement de M. Ver-

dier. (*a*) Nous voudrions pouvoir ſuivre encore ce que dit l'Auteur ſur les honoraires des Médecins, ſur les maladies contagieuſes &c. mais il eſt tems de terminer ce premier extrait d'un ouvrage rempli, comme on voit, de traits curieux & ſinguliers, & de choſes qu'on ne trouveroit qu'avec peine ailleurs.

(*a*) *Juriſprudence de Médecine*, &c. 6. vol. in-12., chez Didot le jeune. La ſuite de cet ouvrage important eſt ſous preſſe.

ARTICLE II.

HISTOIRE ABRÉGÉE DES Insectes, dans laquelle ces animaux sont rangés suivant un ordre méthodique ; par M. GEOFFROY, Docteur en Médecine, avec cette Epigraphe tirée du IV^{e}. Livre des Georgiques de Virgile : *Admiranda tibi levium spectacula rerum*. A Paris, chez Durand, neveu, rue St. Jacques, 1764. in-4°. 2 volumes, le premier de 523 & le second de 690 pages, sans y comprendre celles du Discours préliminaire, & 22 Planches en taille douce.

S'Il est vrai que parmi les différens corps naturels il n'en est aucun qui doive nous inspirer

plus d'intérêt que les animaux dont l'organisation les rapproche davantage de nous, il ne l'est pas moins que les Insectes sont de tous les animaux ceux qui par leur structure, leur petitesse & leur méchanisme doivent mieux exciter l'admiration du vrai Philosophe. Comment est-il donc arrivé que l'on se soit jusqu'ici peu exercé sur les Insectes ? Pourquoi tandis que nous avons des ouvrages aussi étendus que méthodiques sur les Quadrupedes, sur les Poissons & sur les Oiseaux, sommes-nous aussi pauvres sur ces Animalcules qui n'avoient pas moins de droit aux observations des Naturalistes ? Sans répondre à cette question, contentons nous de remarquer que de toutes les classes du regne animal, celle des Insectes a été jusqu'ici la moins travaillée ; non que l'on n'ait déja écrit sur ces animaux ; mais parce

que tout ce qui a été donné juſqu'à M. *Geoffroi* ſur cet article, *ou manque par un défaut d'ordre & de méthode, ou n'embraſſe que quelques eſpèces du nombre immenſe que renferme cette claſſe.* L'Ouvrage dont nous nous occupons aujourd'hui ne peut donc qu'être très bien accueilli; il manquoit à notre littérature, & l'Auteur a apporté tous ſes ſoins pour remplir ce vuide d'une maniere digne de lui & du ſujet qu'il a traité. C'eſt ce que prouveront très-bien les détails dans leſquels nous allons entrer.

Obſervons d'abord que ce n'eſt encore ici qu'une hiſtoire *abrégée* des Inſectes; que cet abrégé même n'a pour objet que ceux de ces animaux qui ſe trouvent à deux ou trois lieues aux environs de Paris, & que néanmoins un ſujet en apparence auſſi borné fournit deux volumes in-4°. très-bien

remplis : eh ! que ſeroit-ce donc qu'un abrégé d'Inſectologie générale ? Que ſeroit une hiſtoire entiere des Inſectes ? Un nouveau ſujet d'humiliation, d'anéantiſſement pour certains hommes enflés de leur prétendue ſcience, dont l'orgueil va pourtant ſe briſer contre la multitude innombrable de ces Animalcules qu'il foule aux pieds ſans les connoître. Mais il faut parler plus particulierement du Livre de M. Geoffroi, qui, comme l'on voit, pourroit donner une ample matiere aux réflexions morales ſur la foibleſſe de nos eſprits, ſur les bornes de nos connoiſſances &c.

Cet excellent ouvrage eſt précédé d'un *Diſcours préliminaire* qui mérite d'être lû & approfondi. L'Auteur y donne une idée des Naturaliſtes qui ſe ſont occupés avant lui des Inſectes, & après avoir porté un jugement particu-

lier ſur chacun d'eux il s'exprime ainſi (pag. viij) : « on voit que tous (les Inſectologiſtes) peuvent ſe rapporter à trois claſſes différentes. Les uns n'ont enviſagé que l'extérieur des Inſectes, comme feroit un Botaniſte qui ne donneroit qu'une ſimple deſcription des Plantes, ſans parler de leurs uſages, du tems de les ſemer, de les planter &c. Pour que l'ouvrage de ces premiers eût été parfait en ſon genre, il eût fallu qu'outre les deſcriptions ils euſſent établi des caracteres exacts pour reconnoître les Inſectes, à peu près comme les Botaniſtes le pratiquent à l'égard des Plantes, & c'eſt à quoi tous ont manqué..... Les autres ont conſidéré les Inſectes par rapport à leurs mœurs, à leurs manéges ou à leur ſtructure intérieure, mais ſans donner de deſcriptions ni de caracteres des animaux dont ils parlent, ou en ne donnant

que des descriptions trop insuffisantes pour les reconnoître. Ils ressemblent aux Botanistes qui ont détaillé les vertus & les propriétés de différentes Plantes, sans décrire ces simples, en sorte qu'on est souvent très embarrassé de savoir quelle est la plante qu'ils ont traitée... Enfin la troisieme & derniere classe d'Auteurs, la moins nombreuse de toutes, comprend ceux qui ont réuni les deux genres de travail, qui ont examiné l'extérieur des insectes, ainsi que leurs mœurs & leurs manœuvres..... Mais ces derniers Auteurs sont tombés dans le défaut des premiers : leurs descriptions sont imparfaites; ils n'y a point de caracteres pour distinguer les Insectes, leurs ouvrages enfin manquent de m-thode, vice essentiel surtout en fait d'histoire naturelle. »

Cette critique eſt juſte & bien motivée. On voit qu'elle porte principalement ſur le défaut d'ordre, ſur le manque de méthode qu'il eſt effectivement difficile de ne pas appercevoir dans les meilleurs ouvrages des Inſectologiſtes; auſſi M. Geoffroi s'applique-t-il à prouver la néceſſité & l'utilité d'une méthode pour cette claſſe de l'hiſtoire des Animaux, & à montrer qu'il n'eſt pas plus impoſſible de ranger méthodiquemeut les Inſectes, & d'aſſigner à chaque eſpèce des caracteres diſtinctifs qu'il ne l'a été aux Botaniſtes de mettre un ordre ſyſtématique à cette multitude immenſe de Plantes de toute eſpèce qni couvrent la terre.

Bonne réfutation de quelques Savans de nos jours qui voudroient proſcrire dans l'hiſtoire naturelle tout ordre, tout ſyſtême. Uniquement occupés de l'œuvre de

la Nature, laquelle est effectivement une, & qui parmi les corps qu'elle renferme n'a ni établi ni expressément marqué cette distinction de regnes, de genres & d'espèces imaginés par les Naturalistes, ces Messieurs ne voyent pas que notre esprit étant très-borné, très-étroit, il lui faut des points d'appui pour faire une étude aussi immense ; ils n'apperçoivent pas que la proscription des systêmes & des ordres à l'égard d'une multitude infinie d'objets, entraîneroit avec elle la chute des sciences, ou, ce qui est à peu près la même chose, que cette proscription les feroit retomber dans cette confusion, dans ce cahos d'où elles ont eu tant de peine à sortir. Il faut donc pour ceux qui étudient la Nature un ordre qui les soulage, qui leur facilite les moyens de discerner des objets très différens, quoiqu'ils paroissent semblables ;

& c'eſt la raiſon pour laquelle les gens éclairés & ſans prévention ont fait tant d'accueil à l'ouvrage dans lequel le célébre M. Linnæus a le premier cherché à jetter ſur l'hiſtoire des Animaux cet eſprit d'ordre, de netteté & de méthode qu'il a ſçu répandre ſur toutes les autres branches de l'hiſtoire naturelle. L'ouvrage du ſavant Suédois eſt à la vérité éloigné de la perfection qu'il eſt poſſible de lui donner; mais le monde littéraire ne lui a pas moins d'obligations pour avoir ouvert un chemin que perſonne avant lui n'avoit eſſayé de tracer. « Son ſyſ» tême, dit à ce ſujet M. Geoffroi, » eſt encore défectueux, comme » il arrive ordinairement aux ou» vrages de ceux qui les premiers » ébauchent une matiere neuve. » Ses caracteres ne ſont pas aſſez » ſurs, aſſez clairs & aſſez diſ» ſtincts: ſouvent on ne peut trou-

» ver par leur moyen le genre ou » l'eſpèce d'un Inſecte que l'on » cherche, & de plus ſes genres » qui ne ſont pas aſſez caractériſés, » réuniſſent ſouvent des animaux » de genres différens, & que l'on » voit au premier coup d'œil de-» voir être ſéparés les uns des au-» tres. » C'eſt pour remédier à ces défauts que M. Geoffroi s'eſt appliqué à chercher de nouveaux caracteres que tout le monde pût aiſément ſaiſir, & qui ſerviſſent à arranger la claſſe des Inſectes par une méthode plus claire & en même tems plus étendue; ſes recherches ont été utiles; à force de travail & d'application il eſt parvenu à mettre en ordre deux mille eſpèces au lieu de huit ou neuf cents que renferme l'ouvrage de M. Linnæus. Mais en voilà aſſez ſur le *diſcours préliminaire* de notre Auteur qui eſt ſuivi d'une Table alphabétique des Ecrivains cités,

& d'une explication des termes les moins familiers employés dans cette nouvelle hiſtoire des Inſectes; il eſt tems de parler de l'ouvrage même, & d'en donner au moins une idée, puiſqu'il eſt impoſſible de le ſuivre auſſi exactement que nous le voudrions.

Quatre chapitres ſervent comme d'introduction à tout l'ouvrage. Après avoir expliqué ce que l'on entend par ce mot *Inſectes*, on donne dans le premier une *deſcription générale de ces animaux.* Ils ſont tous compoſés de trois parties principales, la tête, le corcelet (*Thorax*) qui répond à la poitrine des autres animaux & le ventre. A la *tête* ſe trouvent, 1°. les *antennes* ou ces cornes mobiles compoſées de pluſieurs pièces articulées enſemble, qui ſont ordinairement au nombre de deux & quelquefois de quatre. 2°. Les *yeux* dont le nombre varie pro-

digieusement. Quelques Insectes n'ont ou paroissent n'en avoir qu'un, d'autres en ont deux, d'autres comme les Araignées en ont jusqu'à huit ; ce qui ne prouve pourtant point que ces derniers malgré leur conformation, voyent les choses autrement qu'elles sont dans la Nature, c'est-à-dire que la multitude de leurs yeux multiplie les objets par rapport à eux ; puisque l'homme quoiqu'il ait deux yeux & deux nerfs optiques qui y répondent, ne voit pas pourtant les objets doubles. Outre les *antennes* & les *yeux*, on remarque à la tête des Insectes, 3°. la *bouche* qui en est une partie considérable; construite différemment selon la différence des Insectes, elle est tantôt armée de fortes *machoires* propres à broyer & déchirer les alimens, tantôt formée par une *Trompe* mobile ou immobile avec laquelle se pompent les sucs nour-

r ciers, à moins que celle-ci ne ſoit ſi courte qu'elle ne puiſſe ſervir à cet uſage, comme on le voit dans quelques Inſectes dont la bouche n'eſt marquée que par une fente legere & fort petite. 4°. Enfin la *tête* des inſectes préſente quelquefois deux ou quatre petites antennes appellées *antennules*, leſquelles accompagnent la bouche & paroiſſent ſervir comme d'eſpèces de mains pour retenir les matieres que mange l'Inſecte & qu'il tient à ſa bouche.

La ſeconde partie de l'Inſecte eſt le *Corcelet* auquel ſont attachées les pattes ou une partie des pattes auſſi bien que les aîles & leur fourreau quand l'animal eſt aîlé, & qui tient à la tête par devant, & par derriere au ventre par le moyen d'un étranglement ſouvent fort étroit. Détails curieux ſur les aîles, ſur les pattes, & ſur ces ouvertures ovales ou oblongues (ap-

pellées *ſtigmates*) placées ſur le corcelet en forme d'eſpèces de boutonnieres par leſquelles l'animal reſpire l'air extérieur.

Enfin le *ventre* qui eſt la 3e. partie du corps des Inſectes eſt composé de pluſieurs anneaux ou demi-anneaux enchaſſés les uns dans les autres, par le moyen deſquels il peut s'étendre, ſe racourcir & ſe porter en différens ſens. C'eſt au ventre qui chez quelques eſpèces paroît formé d'une ſeule pièce que l'on trouve les parties de la génération, pluſieurs ſtigmates &, quelquefois à la partie poſtérieure, les aiguillons qui leur ſervent de défenſe contre l'ennemi ou dont l'uſage eſt ſeulement de percer les endroits où les œufs doivent être déposés; les aiguillons ſont tantôt aigus & pointus, tantôt ils ſont faits en forme de ſcie &c.

Le chapitre ſecond qui traite

de la *génération des Inſectes* eſt fort curieux auſſi bien que le troiſieme dans lequel l'Auteur examine les *métamorphoſes ou le développement* de ces animaux. Nous regrettons d'être forcés par les bornes qui nous ſont preſcrittes, d'omettre des choſes auſſi curieuſes ; mais nous nous arrêtons un inſtant à *la nourriture des Inſectes* qui eſt la matiere du quatrieme chapitre. Ces animaux vivent ou de plantes ou de parties d'animaux, ſoit de leur claſſe, ſoit de claſſes différentes. Parmi ceux auxquels le regne végétal fournit des alimens, les uns vont fouiller dans les entrailles de la terre pour y ronger & manger les racines ; les autres ſe contentant d'une nourriture plus ſéche & plus dure percent le bois, le réduiſent en poudre & ſe nourriſſent de ſes parcelles. Ceux-ci ont du goût pour des parties plus tendres, telles que les

feuilles des plantes & des arbres; ceux-là encore plus délicats ne veulent que les fleurs; enfin il en eſt auxquels il faut une matiere plus fine, plus douce, plus déliée; c'eſt cette liqueur mielleuſe que fourniſſent les glandes de pluſieurs fleurs, qui eſt appellée Nectar par les Botaniſtes modernes, & que la plûpart des papillons mangent telle que la nature la leur préſente, tandis que d'autres eſpèces comme les Abeilles en compoſent la ſubſtance du miel après lui avoir fait ſubir une préparation dans leur corps. Il en eſt des graines & des fruits comme des feuilles & des fleurs, les uns & les autres ſervent également à la nourriture de quelques inſectes, & en général il n'eſt aucune Plante, aucun individu dans le regne végétal qui ne ſoit en tout ou en partie la proie de ces petits animaux dont la voracité cauſe

des maladies très-dangereuses, & quelquefois la mort aux plus grands arbres, en même-tems qu'elle désole le Jardinier, trompe l'espérance de l'Agriculculteur &c.

Mais voici un autre sujet d'attention : tandis que certaines espèces d'Insectes cherchent leur conservation dans les plantes, il en est d'autres plus meurtrieres qui ne peuvent soutenir leur vie qu'aux dépens des animaux même ou de quelques parties d'animaux. Il en est à la vérité qui se bornent à dévorer les bêtes mortes, & dont les chairs commencent déja à fermenter, pendant que d'autres s'en tiennent aux matieres les plus dégoutantes, aux excrémens des animaux, à ceux même de l'homme qui sont en même-tems le domicile ordinaire, & le mets favori de plusieurs belles mouches mais combien n'en connoît on pas

d'eſpèces qui ne tirent leur nourriture que des animaux vivans ? Ici l'homme paroît en avoir qui s'attachent à lui d'une maniere particuliere, là les plus gros animaux tels que les Bœufs, les Cerfs & les Chevaux ſont toùrmentés par les Taons, les Oeſtres au point de ſouffrir de leur atteinte les plus cruels maux ; enfin les Inſectes eux mêmes ſont vexés par des inſectes plus petits : d'un côté L'Ichneumon vient piquer la Chenille & dépoſer ſes œufs ſous la peau de cette derniere qui périt ſouvent par une multitude de piquures ſemblables ; de l'autre l'Araignée, le Fourmilion &c. dreſſent des embuches à d'autres eſpèces moins ruſées, & vivent ainſi de la mort de leurs ſemblables ; comme ſi, de même que dans le moral le vice eſt preſque toujours à côté de la vertu & le bien voiſin du mal, la mort dans le Phyſique

devoit toujours être à côté de la vie, l'exiſtence ſans ceſſe voiſine du néant ! mais revenons à M. Geofffroi.

Après avoir ainſi examiné les Inſectes & leurs différentes parties, & les avoir ſuivis, comme on l'a vû, depuis leur naiſſance juſqu'à leur état de perfection, ce qui fait l'objet des quatre premiers chapitres, l'habile Naturaliſte vient enfin à l'objet direct de ſon ouvrage, nous voulons dire à l'ordre & au ſyſtême méthodique qu'il a imaginé ou plutôt perfectionné pour faciliter l'étude de l'Inſectologie. Il diviſe donc les Inſectes en ſix grandes & principales Sections dont les caracteres ſont principalement tirés des Aîles.

Dans la premiere ſection ſe trouvent tous les *Coleopteres* ou inſectes à étuis ; dans la 2e. les *Hémipteres* ou inſectes à de-

mi-étuis ; dans la 3^e. les *Tetrapteres à aîles farineuses*, ou insectes à quatre aîles couvertes d'une poussiere écailleuse. La 4^e. section renferme tous les *Tetrapteres* ou insectes *à quatre aîles nues* ; la 5^e. comprend les *Dipteres*, c'est-à dire ceux qui n'ont que deux aîles ; enfin la 6^e. contient tous les *Apteres* ou Insectes *sans aîles*.

Reprenons maintenant ces six Sections principales, & présentons sommairement les divisions & subdivisions de la premiere, afin que par cette esquisse on puisse au moins juger l'ensemble de cet édifice élevé par M. Geoffroi à la gloire & au progrès de l'histoire naturelle.

Nous avons dit que sous la premiere section notre Auteur rangeoit tous les *Coleopteres* ou Insectes à étui : mais qu'est-ce d'abord que ces *Coleopteres* ? Ceux des Insectes, répond M. Geoffroi,

« dont les aîles ſont couvertes d'eſ-
» peces de fourreaux ou étuis plus
» ou moins durs : le Hanneton,
» par exemple, les Scarabées ſont
» des *Coleopteres*. Un de leurs ca-
» racteres, outre les étuis de leurs
» aîles, eſt d'avoir leur bouche
» armée de machoires dures & ai-
» gues. » Le nom ainſi expliqué d'une maniere très-claire, il faut enſuite donner le caractere propre de l'Inſecte de cette premiere ſection, & c'eſt auſſi ce que fait notre Auteur : parmi les *Coleopteres*, les uns (tels que les Hannetons) ont ſous deux étuis durs qui recouvrent leur ventre deux grandes aîles tranſparentes plus longues que les étuis & que le corps même de l'inſecte, mais qui ſe replient en deſſous à l'aide des nervures fortes qui les font agir. D'autres comme les Bupreſtes dorés des champs n'ont point d'aîles ſous leurs étuis, car ſi on leve ces

mêmes étuis, on voit à nud les anneaux du ventre de cette espece qui ne peut voler, mais qui en récompense court fort vîte. Enfin d'autres *Coleopteres* non-seulement manquent absolument d'aîles, mais les deux étuis sont chez eux réunis de maniere qu'ils n'en font qu'un seul ; il semble à la vérité au coup d'œil qu'ils ayent deux étuis, parce que la suture formée ordinairement par la réunion des deux est sensible sur le leur, mais en l'examinant de près on voit qu'il est d'une seule pièce. Il n'est donc essentiel aux Insectes à étuis ni d'avoir des aîles, quoique la plûpart en soient pourvus, ni d'avoir même deux étuis ; le caractere propre, la marque distinctive de cette espece est d'avoir des étuis qui recouvrent le ventre, & qui par leur dureté différent réellement des aîles ; un second caractere de ces mêmes Insectes,

& qui quoiqu'acceſſoire n'en eſt pas moins conſtant, conſiſte en ce qu'ils ont les machoires latérales, dures & d'une ſolidité approchant de celle de la corne, leſquelles leur garniſſent la bouche à droite & à gauche.

Les Inſectes qui forment la premiere des ſix ſections étant ainſi *caractériſés*, M. Geoffroi vient à la diviſion & aux ſubdiviſions de cette même ſection, en procédant ainſi : la premiere diviſion ſe tire de la variation des étuis ; tels inſectes ont des étuis durs, écailleux & qui couvrent tout le ventre, ils ſont compris ſous le premier *article*. D'autres Inſectes ont pareillement des étuis durs & écailleux, mais ces étuis ne couvrent qu'une partie de la longueur du ventre, dans les uns la moitié, dans d'autres encore moins ; ceux-là forment le ſecond *article*. Enfin les inſectes dont les

étuis mols & presque membraneux, sont néanmoins plus durs, plus épais & moins transparens que les aîles, sont rangés sous le troisieme *article*. Le grand nombre d'Insectes compris dans cette premiere section ayant forcé à subdiviser encore, il a fallu trouver des subdivisions aussi faciles à saisir que la division tirée de la grandeur & de la consistance des étuis. Que fait donc M. Geoffroi? Il considere les pattes de ces mêmes Insectes, & y trouvant des variétés marquées, il tire de ces varietés les caracteres propres à chaque subdivision qu'il appelle *ordre*. Suivons encore un instant ; la patte des Insectes a trois parties, la premiere qui tient au corps, c'est la cuisse, la seconde que l'on appelle jambe, & la 3e. nommée le pied ou plutôt la *Tarse*, & qui est elle-même composée de plusieurs petits anneaux. C'est du

nombre de ces anneaux que M. G. forme les caracteres de ses *ordres* subordonnés à chaque *article*; ainsi les uns ayant *cinq* anneaux ou articles à toutes les pattes forment l'*ordre premier*, les autres dont les pattes n'ont que *quatre* articles donnent l'*ordre second*, ceux-ci ayant seulement *trois* articles à toutes les pattes, forment *l'ordre troisieme*. L'*ordre quatrieme* comprend ceux qui ont *cinq* articles aux *deux premieres* paires de pattes & quatre seulement à la derniere. Tels sont les quatre *ordres* du premier *article* de la premiere *section* qui, comme il ne faut pas l'oublier, est consacrée aux COLEOPTERE. Les deux autres *articles* ont chacun leurs *ordres*, de maniere que tous ces COLEOPTERES quelques nombreux qu'ils soient, se trouvent tous arrangés méthodiquement & dans un ordre facile à saisir. Prenons pour exemple le

Cerf volant, & rangeons le ſelon la méthode de M. G. Cet animal a le ventre couvert d'étuis; il eſt donc *Coleoptere*. Les étuis qui couvrent ſon ventre ſont durs; il appartient donc à l'*article premier* des Coleopteres. Ses tarſes ou pieds ont chacun cinq articles; il eſt donc du *premier ordre* de l'*article premier;* enfin ſes antennes étant en peigne à l'extrémité d'un ſeul côté, il appartient donc au genre des Cerfs-volans, puiſque tel eſt le caractere du Cerf-volant qu'il a les antennes telles que nous venons de le dire.

Nous nous ſommes étendus ſur cette premiere ſection, tant parce que les détails étoient néceſſaires pour connoître la méthode de M. G., que parce que tout ce que nous avons dit de la premiere ſection eſt applicable aux cinq ſuivantes, c'eſt-à-dire que dans la

nouvelle méthode on partage par exemple les *Hemipteres* ou Insectes à demi-étuis, comme l'on a partagé les Insectes à étuis, & ainsi des autres qui forment les quatre sections suivantes. Maintenant nous voudrions pouvoir suivre les *familles* de quelques genres, & présenter ici des détails encore plus particuliers que ceux que nous avons déja donnés; mais combien peu de lecteurs voudroient faire en notre compagnie une route qu'ils trouveroient trop longue ? N'en est-il pas même déja qui rebutés par certains mots barbares pour leurs oreilles délicates autant que par la nécessité d'être un peu attentifs, nous ont quitté au milieu de cet article, en se fâchant contre la sécheresse des méthodes, contre l'ennui des systêmes &c. Les jugemens que nous avons entendu porter en d'autres occasions de

ſemblables articles de nos Mémoires qui ſuppoſoient quelque attention de la part des lecteurs, juſtifient nos craintes à cet égard; mais des jugemens auſſi étranges n'ont pas dû nous diſpenſer de faire connoître un ouvrage auſſi utile que celui de M. Geoffroi; & d'ailleurs pour n'abuſer de la patience de perſonne, nous finiſſons cet Extrait par une ou deux Remarques.

1°. Les 22 Planches en taille douce qui ornent cet ouvrage ſont très bien gravées, elles nous paroiſſent utiles; & quoiqu'en puiſſent penſer certains Naturaliſtes qui n'aiment pas les figures, nous les croyons avec M. G. très propres à faciliter l'intelligence de ſon ouvrage; elles ſont d'ailleurs très-bien entendues, & il eût été à ſouhaitter que la crainte d'augmenter la cherté du livre, n'eût pas forcé à en être auſſi œconome.

Jauvier, 1765. I. vol.

2°. A la tète de chaque ſection M. Geoffroi a placé dans une ſeule Table l'ordre méthodique ſous lequel ſont rangés tous les genres des Inſectes qui y ſont renfermés. Chaque nom de cette Table eſt d'un côté en latin, de l'autre en françois; à la fin de chaque volume on trouve encore une double Table latine & françoiſe des noms des Inſectes qui y ſont décrits; à ce moyen il eſt aiſé de trouver promptement un Inſecte quelconque ſur lequel on veut s'inſtruire. Néanmoins il nous paroît que l'on auroit bien fait de ménager tellement le haut des pages de chaque volume que l'on y eût trouvé ſous le titre général du livre les noms caractériſtiques des ſections, des articles & même des ordres; ce moyen auroit peut-être fixé davantage l'attention de quelques perſonnes, au moins des jeunes gens. Ceci au reſte ne

regarde

regarde point l'Auteur, mais le Typographe qui mérite néanmoins des élogespour l'exécution de cet ouvrage.

4°. Enfin, pour dire un ſeul mot de la méthode ſuivie par M. Geoffroi ou plutôt de certaines définitions qu'il a données, nous penſons qu'il pouvoit en rectifier quelques unes. Nous nous bornons à un ſeul exemple; il définit les *Coleopteres* ceux des Inſectes dont les AILES SONT recouvertes d'étuis; il donne les étuis de *leurs aîles* pour un caractere qui les diſtingue, & néanmoins il renferme ſous cette même ſection des *Coleopteres* ainſi définis les Bupreſtes des champs *qui n'ont point d'aîles*. La définition donnée d'abord n'étoit donc pas exacte, elle n'étoit pas, comme l'on dit dans les Ecoles, *adæquate?* L'Auteur jugera mieux que nous de la ſolidité de cette queſtion.

ARTICLE III.

ELOGE DE M. RAMEAU, *par M. Chabanon, de l'Académie Royale des Inscriptions & Belles-Lettres*, avec cette épigraphe tirée de Virgile Eclog. III. *Erit mihi magnus Apollo*, in-12. de 63 pages. A Paris, de l'Imprimerie de M. Lambert, rue des Cordeliers, 1764. *précédé d'un court* Avertissement sur ce que l'Auteur a cru devoir employer dans ce discours les termes de l'Art.

PLein des grandes images & des idées fortes employées à la composition de sa *Dissertation sur Homere* & de sa Tragédie de *Priam au camp d'Achille*, M. Chabanon pouvoit difficilement se

garantir dans l'éloge de M. Rameau d'un enthousiasme qui lui avoit parfaitement réussi. Ce n'est pas que ce célébre Musicien ne mérite les regrets des amateurs de l'Art & des Gens de lettres, comme il a réuni leurs suffrages. Nous ne croyons pas M. Rameau trop loué dans le cours de cet éloge; nous craignons seulement que le ton trop élévé qui domine surtout dans le début de ce discours ne manque son effet dans l'esprit des lecteurs. Cette élévation n'est bien placée d'ordinaire que quand elle peut exciter dans l'ame de l'Auditeur ou du Lecteur un sentiment plus élevé encore & qui soit à l'épreuve de la réflexion.

Le tableau de l'Académicien avoit à présenter un Artiste vraiment homme de génie, créateur en quelque sorte, immortel même dans son Art. Mais si ce portrait offre au premier coup d'œil, dans

ſes acceſſoires, des attributs faits pour annoncer des perſonnages de la plus grande importance, tels que les *Turenne*, les *Maurice*, les *Sully*, les *Colbert*, les d'*Agueſſeau*, &c. Cette *charge* ſera-t-elle à l'avantage de l'Artiſte & de ſon peintre?

Dès l'entrée de cet éloge, on ſent que M. Chabanon ne penſe qu'à peindre: ſa toile eſt préparée, il a diſpoſé ſon ciel, il prend ſon *jour*. Mais le premier trait de lumiere qu'il jette eſt-il à l'abri de la critique? Eſt-il vrai que « la nature ſage & juſte envers tous les » hommes ne leur laiſſe gueres le » droit d'envier juſtement leurs » ſemblables?» Cette égalité eſt-elle auſſi démontrée que la compenſation de préſomption d'une part, & de talens ou de ſervices de l'autre, qui fait que chacun ſe croit avantagé?

On conviendra avec M. C. que

le moment où l'on perd les *grands hommes* eſt celui qui en fait le plus ſentir l'importance & la ſupériorité, ſurtout *lorſque le vuide de leur abſence ne peut plus ſe remplir ;* mais tous ſes lecteurs lui pardonneront-ils d'avoir ainſi déſeſpéré à la mort de M. Rameau, du ſalut de la République des Arts à l'égard de cette portion de ſes états ?

Malgré ces obſervations faites d'après des principes dont l'Auteur lui-même ſeroit excellent Juge, on conviendra que ce diſcours plus dramatique peut-être qu'oratoire dans quelques parties, veut-être ſaiſi dans le concours des ſituations qui l'ont dicté ou qui l'animent. C'eſt un ami de M. Rameau qui joint à l'intérêt le plus vif pour la perſonne de ce célébre Muſicien, le ſentiment, le goût & la connoiſſance de ſon Art. Le moment de la mort de

cet Artiſte, eſt celui où M. C. témoin & dépoſitaire des regrets & de l'admiration de ſes concitoyens s'en rend l'Interprete. Alors le ſentiment qu'il a éprouvé s'accroît & s'anime encore de celui qu'il veut peindre, & l'on n'eſt plus étonné que l'enthouſiaſme du cœur puiſſe lui tenir lieu d'art & d'éloquence.

Il n'en eſt que plus propre à repréſenter la marche du génie. Auſſi l'Académicien s'épargne l'hiſtoire trop lente à ſon gré des préludes de la célébrité de M. Rameau, pour le placer d'abord à l'une des plus belles époques de ſa gloire. L'Auteur dépeint vivement l'émotion que la Muſique de Pollux & des Furies cauſa parmi les ſpectateurs. Il revient ſur ſes pas pour reprendre le fil hiſtorique.

Jean-Philippe Rameau naquit à Dijon le 25 Septembre 1683.

La premiere moitié de sa vie se passa dans quelques voyages en Italie, à Paris & dans les Provinces. Rien ne l'annonçoit encore, que quelques Traités sur un Art qui devoit dans la suite tenir de lui son plus beau lustre. Le premier fut un *nouveau systême de Musique théorique où l'on découvre le principe de toutes les regles nécessaires à la pratique.* Il devoit servir d'introduction au célébre *Traité de l'Harmonie* dont on ne nous donne point la date, mais dont le mérite est généralement reconnu. L'autre ouvrage fut une *Dissertation sur les différentes méthodes d'accompagnement pour le Clavecin ou l'Orgue, avec le plan d'une nouvelle méthode sur le même sujet :* il avoit aussi publié en 1731 (*a*) deux livres de pièces de

(*a*) L'Auteur ne parle ici que d'un Livre : à la Table il en marque deux imprimés dans cette année.

Clavecin. Ce prélude ne lui avoit encore donné aucune authorité reconnue parmi les Maîtres de l'Art, quand il produisit dans le public *Hippolite* & *Aricie*. Ce moment d'une révolution subite dans la Musique est décrit éloquemment par notre Académicien. « Qu'on » se fasse un tableau de ces Répu- » bliques tumultueuses où les Ci- » toyens enflammés du zéle de » leurs prérogatives, les soute- » noient avec fureur contre tout » usurpateur prêt à y attenter ; » on aura une idée juste du sou- » levement de la Nation contre » l'Artiste qui lui apportoit de » nouvelles lumieres & de nou- » veaux plaisirs. » C'est que dans une Monarchie la plus paisible, comme le remarque l'Auteur, les petits intérêts font sur l'esprit du Citoyen désœuvré, toute l'impression que font les plus grands intérêts sur l'ame du plus zélé Ré-

publicain. L'esprit de faction s'exerce aussi bien sur une mode, sur une découverte dans les Arts, que sur la liberté ou l'oppression, le commerce ou les loix. Quelque supériorité qu'on puisse montrer, on n'attaque point impunément l'idole du goût national qu'a consacré une ancienne admiration. D'ailleurs l'homme de génie qui dans la carriere des Arts, parcourt en tems égal dix fois l'espace que décrivent la plûpart de ses contemporains, fait à peu près sur eux l'impression que nous causeroit un homme du douzieme siecle qui se présenteroit au milieu de nous. Il leur est aussi étranger pour les avoir devancé beaucoup, que s'il étoit venu plusieurs siecles avant eux. Quand l'Artiste n'a point une confiance à l'épreuve, & rarement cette confiance accompagne-t-elle le génie, ce moment de crise est épineux pour lui.

Il eſt étranger ; il ne peut même être reconnu ; il eſt à trop de diſtance de ſes contemporains. Pour franchir l'intervalle, il faut que les ſecouſſes du génie ſe faſſent ſentir à tout ce qui l'environne, & déterminent rapidement les progrès de l'Art. Ainſi M. Rameau ſçut bientôt faire goûter aux François la langue nouvelle qui les avoit révoltés. On ne mépriſa point Lully ; on le laiſſa ſeulement en arriere, toujours en poſſeſſion de ſon trône, comme le premier fondateur d'un état qui recevoit à ce moment de ſon reſtaurateur preſque une nouvelle création.

Les *Indes Galantes* affermirent ce qu'*Hippolitte & Aricie* avoient ſi glorieuſement commencé. Voici l'idée qu'en donne M. Chabanon. « Tout l'acte des Incas eſt marqué » de ces touches mâles & vigou- » reuſes auxquelles le grand Ra-

» meau se fait connoître . . . . :
» Lorsque les Mages s'inclinent
» avec adoration devant le Soleil,
» le chant & l'harmonie se dé-
» ployent avec une gravité ma-
» jestueuse ; bénissent-ils cet astre
» de ce qu'il épure leurs climats &
» y répand les plus douces influen-
» ces, leurs chants peignent l'en-
» thousiasme & le font naître. »

Varié & fécond, le génie de l'Artiste développe de nouvelles richesses dans le divertissement *des Fleurs*. La nature est son modele ; il doit en rendre les caracteres comme il a dû les saisir. Une Musique simple & gracieuse doit célébrer ses productions agréables. L'haleine du zéphire est le seul bruit qui se fasse entendre dans l'empire des fleurs ; ses mouvemens causent seuls les agitations qui puissent y produire des événemens. C'est alors que la mélodie, légere comme le zéphire

lui même, doit emprunter ses aîles, voler comme lui, varier les tableaux à l'infini, & y répandre le coloris de la naïveté & de l'enjouement. Aussi la Musique de ce divertissement fait-elle beaucoup d'honneur à M. Rameau.

Un Musicien peut-être admirable dans son Art, quand, chargé d'unir des airs aux paroles, il sait se livrer à l'inspiration de son sujet & en rendre le caractere & le génie. Poëte alors lui-méme, il faut qu'il se pénétre de la force & de la chaleur des images qu'il veut peindre. Fictions pour fictions, coloris pour coloris, sa composition est vraiment poëtique. L'est-elle moins quand ces ressources lui manquent, quand au lieu de trouver son modele dans des paroles, il faut qu'il cherche & qu'il trouve en lui-même le germe & les *motifs* de sa musique? Voilà la supériorité du

Muſicien ſymphoniſte, & en même-tems un des plus beaux traits de l'Eloge de M. Rameau, ſoit pour la vérité du caractere, ſoit pour la maniere dont il eſt rendu par ſon agréable Panégyriſte.

Le Muſicien ſymphoniſte opére ſans aucune reſſource étrangere. « Nul ſujet, dit M. C., n'inſpire » & n'amene ſes idées. On ne ſait » d'où il les tire; de rien il fait » quelque choſe; c'eſt une création » proprement dite. Le *motif* » trouvé, il ſubit la néceſſité abſolue » de le continuer, ſans altérer » ni ſon caractere, ni ſes » mouvemens. Il a énoncé une » grande penſée. C'eſt un engagement » pris avec ceux qui l'écoutent; » il faut que cette premiere » idée devienne le *générateur* » de pluſieurs autres qui lui » appartiennent ſans lui reſſembler, » & qui l'embelliſſent ſans

» l'effacer. » Il eſt certain que le Muſicien ſymphoniſte eſt toujours plus neuf & plus riche qu'un autre. Enthouſiaſme, caractere, ordre, méthode, tout eſt de lui. Il eſt en cela bien plus Poëte que le Muſicien vocal. Celui-ci n'en a pas moins d'art & moins de talens; ne pourroit-on pas même dire qu'il en faut beaucoup plus pour ſuivre un eſſor étranger que pour prendre le ſien propre? Entre ces deux parties de la Muſique, il nous ſemble qu'on peut ſe décider en jugeant que la ſupériorité de l'art eſt pour le Muſicien vocal qui ſait le plier à tous les caracteres poſſibles de Poëſie, & que la marche du Muſicien ſymphoniſte eſt abſolument celle du génie qui ne reconnoît d'autre maître & d'autre guide que lui-même.

Ce fut le caractere de Rameau. Auſſi ſes progrès dans la Muſique

vocale peuvent-ils paroître inférieurs à ce que nous lui devons dans la symphonie. « Il n'a fait » que perfectionner ce genre, dit » M. Chabanon, au lieu de l'a» néantir pour y en substituer un » meilleur. Voilà ce qu'il nous » laisse à regretter ..... Il a fait » cent prodiges ; il en pouvoit faire » un de plus. Mais nous nous op» posons à ce qu'il l'opérât ; pour » l'avoir omis, encourroit-il no» tre censure ? »

Quel étoit cet obstacle ? Point d'autre que le récitatif tel que nous l'avons, espèce de mélange de déclamation & de chant, qui, pour n'avoir aucun caractere bien déterminé, n'en présente aucun qui ne soit offensant pour l'oreille.

Plein de zéle ainsi que de goût pour cet Art, M. Chabanon se propose d'en accroître les richesses par la recherche & la découverte d'un

récitatif débité & rapproché de la simple déclamation, & notté sur la declamation même. En Chine (*a*) un chœur de Musique, placé à certaine distance des Acteurs, regle de loin les variations de leurs voix, & les rend capables d'exciter les sensations les plus vives. La déclamation à son tour ne peut-elle pas rendre aux récitatifs un pareil service qui les rapprocheroit beaucoup plus de la nature? Notre Académicien peut proposer ses vues avec d'autant plus de confiance, qu'indépendamment du goût & de la pratique de cet Art, il a une maniere de présenter les objets qui lui est propre, & qui fait desirer de penser comme

(*a*) *Dissertat. paradoxa Henrici Hennenii de legitimâ & antiquâ pronuntiatione linguæ Græcæ* &c. Traj. ad Rhen. in-4°. 1684.

lui, lors même qu'on croit devoir le combattre. Nous voudrions pouvoir le ſuivre dans ce qu'il dit de la Géométrie de M. Rameau. Cet Artiſte invente le ſyſtême de la baſſe fondamentale, c'eſt-à-dire ce principe ſuivant lequel « toute la Muſique poſſible » ſe rapporte & appartient à trois » notes nommées *fondamentales*, » comme étant le fondement de » tout chant & de toute harmonie. » Ces notes ont leur accord indiqué » & invariable. L'ordre ſucceſſif » de ces notes fondamentales » eſt de même preſcrit & » immuable. » Les reſonnances du corps ſonore viennent à l'appui de cette découverte de Rameau & le fortifient dans ſon ſyſtême. Nous renvoyons, pour ces ouvrages de théorie, au Catalogue que M. Chabanon en

donne à la ſuite de cet éloge. M. Rameau mourut le 23 d'Août 1764. Franc ſauvage, indépendant par caractere. *Il étoit né Philoſophe*, dit M. Chabanon, *comme le chêne naît robuſte*. Nous n'ajouterons rien à cet emblême, le plus juſte qu'il nous ſemble qu'on puiſſe donner de ce grand Artiſte.

ARTICLE IV.

TRAITÉ DE PAIX ENTRE Descartes & Newton, précédé des Vies littéraires de ces deux Chefs de la Physique moderne; par le P. Aimé-Henri PAULIAN, *Professeur de Physique au Collége d'Avignon.* Trois vol. in-12. d'environ 400 pages chacun. A Avignon, chez la veuve Girard, 1763. Se trouve à Paris, chez Chaubert. *Premier Extrait.*

NOus nous acquittons un peu tard de l'engagement que nous avons contracté vis-à-vis du Public au sujet de cet Ouvrage. L'Extrait que nous en avions promis (*a*) a été commencé plu-

(*a*) Mémoires de Février 1764.

ſieurs fois : mais des raiſons déciſives, dont le détail ſeroit-ici très-inutile, nous ont juſqu'à préſent empêché de ſatisfaire à notre promeſſe.

Nous ne croyons pouvoir mieux expoſer notre ſentiment ſur ce nouveau *Traité de Paix*, qu'en empruntant les propres paroles de ſon Auteur. Dans une prétendue *Récapitulation* de tout l'Ouvrage qui termine le troiſieme volume ; il s'exprime ainſi : « Je ne ſuis pas inquiet ſur le » ſort des deux premiers volumes : » ils ſont remplis de faits dont » l'enchaînement forme deux vies » littéraires qui paroiſſent nous » manquer. Il n'en eſt pas de mê- » me du troiſieme : il ne contient » que trop ſouvent des explica- » tions hazardées, que j'ai don- » nées comme probables, & que » bien des Philoſophes critique- » ront peut-être avec raiſon. Mais

» enfin je m'en console. Toute » Physique présente bien des fausses setés ; la mienne seroit la meilleure, si elle en présentoit moins » que les autres : *Vitiis sine nemo* » *nascitur ; optimus ille est, qui* » *minimis urgetur.* » Tel est le jugement que le P. Paulian porte de son Ouvrage, & tel est à peu près celui auquel nous avons cru nous devoir arrêter après une lecture sérieuse & réflechie des trois volumes. Entrons dans quelque détail.

Le premier volume présente la Vie littéraire de Descartes, c'est-à-dire, que ce volume contient tellement l'histoire des Ouvrages de ce Philosophe, que tout lecteur intelligent peut, d'après le *compte rendu* (*a*) par le P. Paulian,

(*a*) Ce n'est que d'après le P. P lui-même que nous faisons imprimer ces deux mots en caractères italiques.

juger & de leurs beautés & de leurs défauts. Ce n'eſt pas que notre Auteur néglige de nous inſtruire des principales circonſtances de la vie civile de ſon héros ; mais la doctrine du Philoſophe François, l'analyſe & la critique de ſes Ouvrages, & même les anecdotes qui peuvent avoir trait à ſa vie littéraire ; voilà le principal objet du P. Paulian ; voilà l'ame de ſon premier volume. Les ſources où il a puiſé ſes matériaux ne peuvent être plus pures : ce ſont les ouvrages même de Deſcartes, qu'il a lus avec la plus ſcrupuleuſe attention.

Le Traité *des Météores* de Deſcartes fut un des premiers ouvrages que ce Philoſophe donna au Public : il eſt diviſé en dix Diſcours. Dans le premier, Deſcartes prétend expliquer en général la nature des Corps terreſtres ; il écrivoit dans un tems où l'on

n'avoit encore fait aucune découverte en Physique : on étoit même bien éloigné de pouvoir se promettre des progrès dans cette science ; un attachement aveugle & servile aux anciennes erreurs constituoit le principal ou même l'unique mérite de ceux qui jouissoient de la plus haute réputation. La Physique étoit plutôt une affaire de mémoire que de raisonnement : savoir ce qu'Aristote & ses Commentateurs avoient avancé sur la nature des choses, c'étoit être parvenu au plus haut degré de la science naturelle. C'est dans ces circonstances que Descartes paroît: il dit que l'Univers est une grande machine, qu'on ne peut se flatter de connoître, sans étudier avec attention ses ressors intérieurs ; que ce n'est point par des entités métaphysiques & chimériques, mais par des causes physiques & méchaniques que cette machine

eſt dirigée ; que les principes ſur leſquels cette machine eſt conſtruite ne doivent point être preſentés à la mémoire & à l'imagination par la main de l'autorité, mais à l'eſprit & au jugement par la voie de l'examen & du raiſonnement ; il montre le premier l'exemple : il eſſaie de nous donner une idée vague & générale des Corps terreſtres, de l'Eau, de la Terre, de l'Air, des autres corps qui nous environnent : ils ſont, ſelon lui, compoſés de parties de différentes figures & d'inégale groſſeur ; les intervalles que ces particules laiſſent entre elles ſont différemment remplis d'une matiere très-déliée, qu'il nomme matiere ſubtile. Cette matiere ſubtile, qui joue un ſi grand rôle dans le ſyſtême de Deſcartes, a été trouvée ſujette à bien des inconvéniens ; mais au moins faut-il convenir que cela valoit

beaucoup

beaucoup mieux que toutes les entités Péripatéticiennes : Descartes nous apprenoit à raisonner sur nos propres lumieres, & à penser par nous-mêmes.

Dans le second Discours Descartes réussit encore moins à expliquer la nature des vapeurs & des exhalaisons : il se trompe manifestement, lorsque dans le troisieme Discours il prétend que le sel marin n'est point une substance spécifiquement distinguée de l'eau de mer. Mais il raisonne beaucoup mieux dans les six Discours suivants sur la cause des Vents, sur la formation des Nues, de la Pluie, de la Neige, de la Grêle, des Eclairs, du Tonnerre, de l'Arc-en-ciel, de la couleur des nuages, des couronnes ou *Halons*, &c.

Notre Philosophe n'est rien moins que clair dans l'explication qu'il donne des Parhélies & des

Paraſélènes dans ſon dixieme & dernier Diſcours. Il lui eſt même échappé dans les diſcours précédens diverſes erreurs que le P. Paulian n'a pas manqué de relever, comme lorſqu'il attribue la roſée à la chûte d'un brouillard, & lorſqu'il compte l'aurore boréale au nombre des météores ignés &c. D'autres fois Deſcartes n'a fait qu'entrevoir la vérité, ou du moins il ne l'a pas vue par toutes ſes faces, faute de connoître des expériences qui n'avoient point encore été faites de ſon tems. Ainſi les explications qu'il donne du Tonnerre & de l'Arc-en-ciel auroient ſans doute été plus pleines & plus entieres, s'il eût eu connoiſſance des phénomenes de l'Electricité découverts de nos jours, & des belles expériences de Newton ſur la nature de la lumiere. Au reſte le P. Paulian ne ſe contente pas de dire ſon ſen-

timent sur les différens points de la doctrine de Descartes; il a soin de l'appuyer toujours sur quelque raisonnement clair & précis, ou sur quelque expérience facile & décisive. S'il arrive que Descartes ne soit pas le premier Auteur d'une découverte, le P. P. rend justice au premier Inventeur, en le faisant connoître. Par exemple, dans l'explication du double Arc-en-ciel, Descartes dit que les rayons du Soleil souffrent une réflexion & deux réfractions pour former l'arc intérieur, tandis qu'ils souffrent deux réflexions & autant de réfractions dans les goûtes d'eau qui forment l'arc extérieur. Le fameux Antoine de Dominis l'avoit dit expressément avant Descartes, dans son ouvrage intitulé : *De radiis visûs & lucis*, composé, dit le P. P. en 1591, mais imprimé certainement à Venise en 1611, vingt-

ſix ans avant l'édition des *Météores* de Deſcartes.

Nous nous ſommes un peu étendus ſur ce Traité des Météores ; nous avons voulu donner une idée de la méthode du P. Paulian. Il examine avec le même ſoin ce qui dans les Ouvrages de Deſcartes peut avoir trait à la Méçanique, *La Méçanique*, dit-il avec raiſon, eſt le *fondement de la Phyſique ; & tout Phyſicien qui penſe, doit faire une étude particuliere des regles du mouvement.* Entre les divers points de la doctrine de Deſcartes, ce qui ſurprend le plus le P. Paulian, & ce qu'il ne pourra, dit-il, jamais comprendre, c'eſt que ce grand homme ait paru perſuadé que les bêtes n'avoient aucune eſpèce d'ame, & qu'elles étoient de pures machines.

A l'examen de la Méchanique de Deſcartes ſuccéde celui de ſon *Traité de l'Homme*, ouvrage ſelon

le P. P. très-bien travaillé, rempli de bons raiſonnemens & d'utiles découvertes, mais où l'imagination prend trop ſouvent la place de la réflexion, & introduit pluſieurs erreurs qui déparent un peu trop les vérités dont cet excellent ouvrage eſt d'ailleurs rempli. Le premier Livre du P. Paulian qui a pour objet les ouvrages de Deſcartes ſur la Phyſique, eſt terminé par l'examen de quelques autres points relatifs à cette ſcience, & diſcutés ou dans les lettres, ou dans d'autres ouvrages de Deſcartes.

Le ſecond Livre roule ſur les Ouvrages Métaphyſiques du même Philoſophe. « La Métaphy-» ſique, dit le P. P. a preſque au-» tant d'obligation à Deſcartes que » la Phyſique. Les Métaphyſi-» ciens de ce tems-là ne parloient » que de natures univerſelles, » d'êtres de raiſon, de formes

» emplaſtiques, d'aſéités, de per-
» ſéités ; ils ne traitoient en un
» mot que de queſtions vuides &
» inutiles dont ſont remplis les
» volumes énormes des Averroès,
» des Avicennes & de cent autres
» avanturiers de cette eſpèce. Il
» falloit un homme du génie de
» Deſcartes pour entreprendre la
» réforme dont cette partie de la
» Philoſophie avoit abſolument
» beſoin. » La Métaphyſique de
Deſcartes n'a d'autre objet que
Dieu & l'Homme. C'eſt dans ſes
Méditations, dans ſon Traité *des
Paſſions* & dans pluſieurs de ſes
Lettres que le P. Paulian puiſe
cette Métaphyſique ; il en fait une
analyſe exacte, & une critique
qui nous paroît fondée ſur la juſ-
tice & ſur la raiſon. Cette cri-
tique au reſte eſt beaucoup plus
favorable que défavorable à Deſ-
cartes : ſi le P. P. le releve, c'eſt
principalement ſur des explica-
tions un peu trop hazardées du

ſiége des paſſions & des cauſes méchaniques qui peuvent les produire dans l'homme.

Dans le troiſieme Livre les ouvrages Phyſico-Métaphyſiques de Deſcartes ſont diſcutés avec un peu plus de ſévérité. Le P. P. déſigne ſous ce nom les *Principes de la Philoſophie* de Deſcartes. Cet ouvrage a attiré bien des déſagrémens à ſon Auteur : on trouve ici un Précis hiſtorique des objections qui lui furent faites par Morus, le Conte & d'autres ; de toutes les tracaſſeries qu'il eut à eſſuyer de la part de Voëtius & de quelques autres défenſeurs de la Philoſophie Péripatéticienne, ainſi que des jugemens peu favorables que porterent ſur ſes Principes les Univerſités de Caën & d'Angers, la Congrégation des PP. de l'Oratoire, & ſurtout le célébre Gaſſendi, génie lui-même, inférieur ſans doute à Deſ-

cartes, mais non pas peut-être autant que le P. Paulian semble le penser. Pour ce qui regarde les Principes de Descartes, ils sont bien éloignés de favoriser l'Athéïsme & l'irréligion, le P. P. les venge hautement & victorieusement de l'accusation intentée contre eux à ce sujet. Quant à la partie Philosophique du Livre des *Principes*, le P. P. y trouve des loix générales de la nature exposées avec beaucoup de netteté, & fondées immédiatement sur l'évidence : il ne reconnoît point la même solidité dans toutes ; il en est que l'imagination seule a dictées, & que l'expérience & le raisonnement démentent. Ce n'est qu'en se fondant sur de vrais *paralogismes* que Descartes a soutenu l'impossibilité métaphysique du vuide, & la nécessité d'un plein absolu : le systême des tourbillons Cartésiens n'est dans le

fond qu'un roman tout à-fait ingénieux, mais contraire aux loix de la ſaine Phyſique : c'eſt ce que notre Auteur entreprend de prouver par les mouvemens des Cometes, & il dit ne connoître aucun Cartéſien qui ait encore pu faire voir le défaut de ce raiſonnement. Si les tourbillons n'exiſtent pas, ils ne peuvent être cauſe de la peſanteur. L'explication du flux & reflux de la mer donnée par Deſcartes, eſt inſoutenable : il eſt conſtaté que ſous la Lune les eaux ſont toujours élevées. Tels ſont les principaux points de la doctrine Cartéſienne que le P. Paulian croit devoir abandonner.

Le livre quatrieme a pour objet la *Géométrie* de Deſcartes, ouvrage qui peut à peine être entendu ſans commentaire ; & celui du P. Claude Rabuel eſt ſans contredit le meilleur. Cette Géométrie d'ailleurs eſt digne de ſon Auteur,

& suffiroit seule pour le faire placer au rang des génies les plus relevés. Il seroit peut-être à desirer pour sa gloire qu'il n'eût pas prévenu le jugement du Public par les éloges enflés & excessifs qu'il se prodigue à lui-même, & qu'écoutant un peu moins les conseils de son amour propre blessé par les critiques, il eût parlé avec moins de mépris de ses aggresseurs. On ne sait même trop ce qui a pu l'animer contre le P. Grégoire de Saint-Vincent qui ne l'avoit point attaqué, & dont l'ouvrage *de Quadratura Circuli*, mauvais & inutile selon Descartes, est au jugement de plusieurs bons connoisseurs, préférable à tout ce que le Philosophe François a écrit sur la Géométrie.

Dans le cinquieme Livre on examine les Ouvrages Physico-Géométriques de Descartes, c'est-à-dire, sa Dioptrique & sa Geosta-

tique. Dans les deux premiers discours de sa Dioptrique, Descartes établit de fort mauvais principes : dans les huit autres discours, il en tire des conséquences vraies sur la réflexion & la réfraction de la lumiere; il pose des regles très-sages pour juger de la distance des objets; il donne une description détaillée & exacte de toutes les parties de l'œil & des usages de chaque partie par rapport à la vision; il traite avec connoissance de cause des secours que la Dioptrique peut fournir pour remédier au défaut des différentes vues. En un mot il se montre aussi supérieur dans l'exposition & l'examen des faits, qu'il est foible & caduc sur la recherche des causes : cela n'est pas étonnant; ce grand homme étudioit les faits dans les faits mêmes, & ne pouvoit pas s'y tromper : mais s'agissoit-il de remonter aux causes? Il ne con-

ſultoit plus qu'une imagination toujours ſujette à erreur, l'horreur qu'il avoit conçue pour le vuide l'aveugloit en quelque ſorte ſur tout ce qui ne pouvoit s'allier avec un plein abſolu & parfait ; les expériences faites depuis ne lui avoient point appris que la propagation de la lumiere eſt ſucceſſive, & que la ſubſtance même de la lumiere, loin d'être homogene, eſt compoſée de ſept rayons hétérogenes & diverſement réfrangibles. Ce traité de Dioptrique fut attaqué par pluſieurs ſavans de ce tems-là : le P. P. met ſon lecteur au fait de ces petites guerres littéraires dans leſquelles il n'arrivoit que trop ſouvent que Deſcartes, au défaut de bonnes raiſons, recouroit aux invectives.

Son Traité de Géoſtatique eſt renfermé dans une lettre au P. Merſenne. Deſcartes y conjec-

ture, ſur de très-foibles raiſons, que les corps doivent d'autant plus péſer qu'ils ſont plus voiſins du centre de la Terre : c'eſt tout ce qu'il y a de bon dans cet Ouvrage dont ſon Auteur avoue qu'il a compoſé une partie à demi endormi : *il n'eſt pas difficile*, dit le P. Paulian, *de s'en appercevoir.*

Le ſecond volume de l'Ouvrage qui nous occupe renferme la vie littéraire de Newton : l'Auteur y ſuit la même méthode que dans le premier volume ; il rapporte les points de la doctrine du Philoſophe Anglois à des chefs principaux, en mettant de côté tout ce qui eſt étranger à la Philoſophie ; il commence par l'Optique. Le Traité de Newton ſur cet objet n'eſt pas ſeulement *neuf* & *original*, ainſi que le nomme M. de Fontenelle ; le P. Paulian ajoute que *c'eſt peut-être l'ouvrage le plus ſolide que nous ayons en Phyſique*,

Janvier, 1765. I. vol.

& que c'eſt-là le modele que l'on doit propoſer à quiconque veut interroger ſurement la Nature par la voie de l'expérience. Des définitions & des Axiomes inconteſtables ſervent d'introduction, à l'Optique de Newton. Le premier Livre contient un détail d'expériences déciſives qui ont ſervi à démontrer l'intégrité de la lumiere, qui nous ont inſtruits pleinement de ſa nature, & qui ont aidé Newton à perfectionner ce que de Dominis & Deſcartes avoient précédemment enſeigné ſur la cauſe de l'Iris ou de l'Arc-en-ciel. Les expériences que Newton rapporte dans le ſecond Livre n'ont pu être tentées que par un homme décidé à interroger la Nature juſques dans ſes myſteres les plus ſecrets : mais dans la plûpart des conſéquences que ce Philoſophe a cru pouvoir tirer de ces expériences, que nous prouve-

t-il autre chose, sinon que *les plus grands hommes sont exposés à faire des romans en Physique, lorsqu'ils ne sont pas assez en garde contre les écarts de leur imagination?* Tel est le jugement que le P. Paulian porte de la seconde & de la quatrieme partie du second Livre de l'Optique de Newton. On y reconnoît cependant quelquefois le génie sublime de ce Philosophe: ce génie se déploie tout entier dans les propositions de la troisieme partie du même Livre, où il s'agit d'expliquer les causes physiques de la transparence & de l'opacité des corps. Le troisieme Livre renferme trente-une questions que Newton traite pour la plûpart plutôt par maniere de doute que par des décisions formelles. Le P. Paulian apprétie ces questions, la solution de quelques-unes lui paroît solide, il cherche en vain Newton dans les

autres : ce qui nous a paru le plus à remarquer dans le *compte rendu* de ces trente & une Questions, c'est que dans la dix-huitieme & dans les six suivantes, Newton tente d'établir dans l'espace un plein d'autant plus dense qu'il est plus éloigné du Soleil ; & que ce même Auteur semble vouloir faire regarder ce plein comme cause de la gravitation des corps en raison inverse du quarré des distances. dans la 28e. Question il démontre au contraire l'impossibilité du plein absolu, & l'incompatibilité de ce plein avec les mouvemens des Astres : il fait en conséquence l'éloge des Philosophes Grecs & Phéniciens qui ont soutenu l'existence du vuide, & qui pour expliquer la gravité des corps n'ont eu recours à l'action d'aucun fluide, ni même à aucune cause immédiate & méchanique. Dans la 31e. Question Newton propose

deux eſpèces d'attractions, l'une en raiſon inverſe du quarré des grandes diſtances, & l'autre en raiſon pareillement inverſe du cube des petites diſtances : on ſait que ce ſyſtême a été celui de pluſieurs Newtoniens qui ont trouvé plus de facilité à admettre gratuitement cette différence qu'à en donner quelque raiſon plauſible. Au reſte il faut ſe ſouvenir de ce que nous avons déja dit d'après le P. Paulian que dans ces queſtions Newton n'a prétendu que propoſer des doutes, & non pas établir des vérités.

L'Opuſcule de Newton ſur le ſyſtême du monde eſt analyſé dans le ſecond Livre de ſa Vie littéraire. Ici le P. Paulian ſe déclare Partiſan abſolu du Philoſophe Anglois : il ne ſe contente pas d'expoſer ſon ſyſtême; il le démontre de maniere à ne laiſſer aucun doute que ce ne ſoit avec

connoiſſance de cauſe qu'il l'a embraſſé. Il débute par l'explication des deux loix, qui *devroient plutôt s'appeller les loix de Newton que les loix de Képler*, puiſque *celui-ci les a trouvées comme par hazard*, & que *celui-là en a donné la démonſtration la plus exacte.* Après avoir enſuite prouvé la néceſſité d'admettre le ſyſtême de Copernic, le P. P. ſe déclare pour l'attraction Newtonienne entre les corps céleſtes ; il donne une notion ſuccinte, mais exacte des ellipſes que décrivent les Planetes; il développe les cauſes des irrégularités qu'on remarque ſurtout dans les mouvemens de la Lune ; il montre comment l'action de la Lune occaſionne la préceſſion des équinoxes ; de cette même action combinée avec celle du Soleil, il fait naître tous les phénomenes du flux & du reflux de la mer : le mouvement des Cometes vient

comme de lui-même se ranger à la suite de ce systême. Tout ce morceau nous paroît très-bien touché par le P. P. Nous y avons cependant remarqué quelques legeres erreurs qui lui ont échappé sans doute par la distraction où le jettoit la grandeur des objets qui l'occupoient. Page 123, dans la démonstration qu'il donne de la seconde loi de Képler, il dit que pour trouver la distance moyenne d'une Planete mue elliptiquement, il faut chercher une moyenne proportionnelle entre la distance périhélie & la distance aphélie: cette expression jointe à toute la suite du raisonnement, donneroit à entendre qu'il s'agit ici d'une moyenne proportionnelle géométrique, & la distance cherchée doit être une moyenne proportionnelle arithmétique: cette moyenne proportionnelle est précisément égale à la moitié du grand axe,

ou, ce qui revient au même, à la distance du foyer de l'ellipse à l'extrémité du petit axe. Il paroît à l'inspection seule de la figure à laquelle le P. P. renvoie, que si son idée a été conforme à la nôtre, elle a été très-mal rendue par le Graveur.

Il s'agit à la page 155 de déterminer combien de tems une Planete, abandonnée à sa seule force de gravité, emploieroit pour arriver au centre de son mouvement, c'est-à-dire, au Soleil. Newton s'étoit proposé cette question, & l'avoit très bien résolue. A la solution de Newton le P. P. en substitue une autre, qui a certainement le mérite de la simplicité : selon lui, le quart du tems de la révolution périodique de la Planete résoud la question. Cette solution n'est point exacte : dans la preuve le P. P. suppose que la Planete a toujours été à égale

diſtance du Soleil durant tout le cours de ſa chûte, & cela n'eſt pas : cette preuve a encore d'autres défauts qu'il ſeroit d'autant plus inutile de détailler ici, que le P. P. eſt lui-même très en état de les ſaiſir tous, s'il veut y prêter la plus légere attention.

Le troiſieme livre roule ſur l'Ouvrage de Newton intitulé : *Principes mathématiques de la Philoſophie naturelle.* Après ce qui a été dit dans le Livre précédent, il ne reſte plus au P. P. que quelques réflexions à faire dans celui-ci ſur les deux grandes théories qui ſervent de fondement à tout l'édifice du ſyſtême Newtonien, ſur les forces centrales, & ſur la réſiſtance des milieux au mouvement. Ici le P. Paulian continue d'être admirateur & ſectateur de Newton.

Dans le quatrieme Livre il fait le précis de la conteſtation émue

entre Newton & Leibnitz au ſujet du calcul infinitéſimal, & il conclut en faveur du premier : il donne une idée de ce calcul & de ſon application à la Géométrie; il explique les onze lemmes de la premiere ſection du premier Livre des *Principes* : il ne blâme pas la méthode de Newton; mais il croit que l'on peut démontrer tout ce qu'il y a de plus eſſentiel dans les *Principes* de ce Philoſophe, ſans le ſecours du calcul infinitéſimal ou différentiel. Pour nous, nous ſommes perſuadés qu'avec ce ſecours le P. P. auroit facilement évité la petite erreur qui lui a échappé ſur le tems, qu'une Planete emploieroit à tomber ſur le Soleil, ſi elle étoit abandonnée à ſon ſeul mouvement de gravitation. Dans ce même Livre on rend compte de quelques opuſcules de Newton relatifs à la Phyſique : tels ſont ceux où ce Phi-

losophe tache d'expliquer par la loi de l'attraction la nature des acides & la cause des fermentations; où il traite de la quantité de la réfraction de la lumiere, surtout dans notre atmosphere, de la chronologie, de la figure de la Terre, de l'échelle du froid & de la chaleur &c. On peint le caractere de Newton par quelques-unes de ses lettres : c'étoit, dit-on, *le plus poli, le plus doux & le plus ferme des hommes.*

Newton a composé beaucoup d'ouvrages dont le P. P. n'a point jugé devoir rendre compte, parce qu'ils sont étrangers à la Philosophie. S'il ne se fût agi que d'écrire la Vie littéraire de ce grand homme ; rien n'eût été omis ; mais cette vie n'étant qu'un préliminaire au Traité de Paix que le P. Paulian méditoit, cet Auteur a cru que l'analyse de tout ouvrage étranger au traité seroit

absolument déplacée dans les préliminaires.

Ces préliminaires, ainsi que le Traité de Paix subséquent, sont proposés par leur Auteur en forme de lettres : le P. Paulian suppose un commerce littéraire entre lui & un jeune Chevalier qui n'est infatué du Cartésianisme, que parce qu'il n'a jamais lû Descartes dans Descartes, mais seulement dans les cayers de quelque Professeur ignorant & prévenu. Tantôt c'est l'Auteur qui fait le précis des Ouvrages de Descartes & de Newton, & le Chevalier acquiesce aux nouvelles lumieres que les lettres de son maître lui ont procurées : tantôt le Chevalier lui-même a lû les Ouvrages de ces deux Philosophes, il les analyse, il en porte son jugement, & le P. Paulian applaudit dans une Réponse, ou même redresse quelquefois son jeune éleve, lorsque

que la décision lui paroît ou peu réfléchie ou trop précipitée. L'Auteur nous assure que ce n'est point ici une fictiou imaginée à plaisir, mais que ce commerce épistolaire a été très-réel ; cet avertissement étoit nécessaire pour excuser les louanges, légitimes d'ailleurs, que l'Auteur & M. le Chevalier se prodiguent quelquefois.

Quant au fond de l'Ouvrage, nous avons dit au commencement de cet extrait que nous souscrivions très-volontiers au jugement favorable que le P. Paulian en a porté le premier. Ce *compte rendu* ne nous a point paru l'ouvrage d'un homme qui se dise Physicien, sans savoir seulement ce que c'est que la Physique. Nous n'y avons point reconnu un *soi-disant Avocat général* dans la cause du vuide & de l'attraction, qui prétend mettre le Public au fait d'un procès dont les pièces

les plus fondamentales lui ſont inconnues; qui entreprend d'expoſer les ſentimens des Auteurs qu'il n'a jamais lûs, & dont même il eſt hors d'état de concevoir les démonſtrations; qui leur prête gratuitement des ridiculités qui ne peuvent être le fruit que de ſon imagination déréglée; qui en un mot ſous le manteau d'une impartialité imaginaire, ignore tout, juge de tout, & en impoſe ſur tout. Ce ſiecle n'a peut être que trop produit de Phyſiciens de cette eſpèce; au contraire, le P. Paulian ſemble verſé dans la connoiſſance de la vraie Phyſique: ſans ſe donner pour un Géometre de la premiere volée, il eſt aſſez initié dans cette ſcience pour ne pas redouter l'Arrêt foudroyant des anciens Phyſiciens, ὐδεὶς ἀγεωμέτρης εἰσίτω; *Qu'aucun n'approche de la Phyſique, ſans connoiſſance de Géométrie.* Le P. Paulian a lû

avec des yeux intelligens & critiques les Ouvrages de Descartes & de Newton ; nous croyons qu'il a rendu un compte fidele & vrai des sentimens de ces deux célébres Philosophes. Mais a-t il réussi à les concilier dans son troisieme volume ? C'est ce qui nous reste à examiner dans un second extrait, qui ne se fera pas attendre.

ARTICLE V.

SPECTACLE HISTORIQUE, ou Mémorial des principaux événemens tirés de l'Histoire Universelle, avec ces vers de Rousseau pour Epigraphe :

> Rois, Magistrats, Législateurs suprêmes,
> Princes, Guerriers, simples Citoyens mêmes,
> Dans ce sincere & fidele miroir,
> Pourront apprendre & lire leur devoir,

deux volumes in-12. le premier de 376 pages, le second de 344, dédié à Monseigneur le Duc de Berry. A Paris, chez Valleyre fils, Imprimeur-Libraire, rue de la Vieille-Bouclerie, &

Cailleau, Libraire, rue Saint-Jacques, 1764.

ON écrit beaucoup en faveur de l'éducation de la jeuneſſe à laquelle ce ſpectacle hiſtorique eſt deſtiné. L'année précédente a vû éclorre ſur cet objet important une foule de traités & de plans dictés par le zele, & ſecondés plus ou moins par les talens. Il ne faut pas un grand effort de génie pour appercevoir à cet égard le vice des inſtitutions & des méthodes qui nous ſont parvenues. Il en faut encore moins pour prétendre y remédier en les décréditant ſans reſtriction. Le génie ſecondé du bon eſprit ne met pas ſa gloire à détruire, ſoit parce qu'il donneroit un exemple d'inconſtance à la poſtérité qui n'auroit pas plus d'égard à tout ce qu'il auroit innové, ſoit parce qu'il ſent que ſes découvertes les

plus utiles ont été préparées par le travail de ceux qui l'ont précédé. Le nouvel espace qu'il parcourt ne lui fait point oublier celui qu'on a parcouru pour lui, & d'où il a pris son essor.

Celui-là s'occupera utilement de la réforme des études, & servira à la fois la Religion, l'Etat & les Lettres, qui saura faire un choix judicieux des avantages que peuvent offrir les méthodes qui nous ont été transmises. Il n'adoptera point en aveugle tout ce qui porte à cet égard le sceau de l'antiquité ; & sachant écarter les imperfections, les vices mêmes qu'ont découvert les nouveaux progrès de l'esprit humain, il combinera sa nouvelle méthode des principes dont l'expérience a constaté les avantages, & des découvertes utiles que de nouvelles lumieres y ont ajoutées. Il importe que dans un pareil projet les lumieres

de tous les âges ſoient miſes à contribution.

Avant d'ouvrir ſon tableau hiſtorique, l'Auteur donne quelques principes ſur l'éducation de la Jeuneſſe dans un diſcours qui ne péche gueres que par le trop peu d'étendue ; on y trouve d'ailleurs de très-bonnes maximes. Nous en exceptons la définition ou les caracteres de la vertu, qui ſemble, ſelon lui, ne devoir réprimer les paſſions qu'autant qu'il le faut pour les irriter. « Les bornes, dit » l'Auteur, qu'elle met aux plai-» ſirs nous les rendent plus ſen-» ſibles ; elle veut que nous ſa-» chions nous en priver, & *par-» là nous les goûterons avec plus » de vivacité.* » Si la privation de ces plaiſirs eſt abſolue, il eſt évident que nous ne les goûterons pas. Si cette privation eſt momentanée, ſi elle n'eſt qu'un ar-

tifice pour accroître l'attrait du plaisir, elle est l'antipode de la vertu. Il y a encore dans ce discours quelques phrases sujettes à révision, telles que celle-ci. *Les gens sensés regardent aujourd'hui les prodiges comme des chimeres.* Les gens sensés croyent que le Maître de la Nature peut en interrompre le cours dans ce siecle, aussi bien qu'il l'a fait dans les siecles antérieurs. Ce qu'il dit d'ailleurs sur les causes de la décadence des Romains, sur les inconvéniens de l'éducation domestique est vû avec sagacité & avec justesse. Nous ne pouvons lui passer ce qu'il dit sur les Allemands. C'est un mauvais ton à donner à notre jeunesse que de lui faire croire que pour flatter un Allemand il faille s'avilir en *se plongeant dans l'yvresse avec lui.*

Cet ouvrage présente plusieurs autres discours qui séparent

les différens groupes de ce spectacle històrique. Celui qui précéde l'Histoire Romaine est sur l'Héroïsme. Nous y avons trouvé beaucoup de connoissances historiques & l'art de les lier assez facilement. C'êst dommage que le caractere du Héros soit rendu par des constructions vicieuses. Le désordre des pronoms y confond tellement les tableaux, que nous avons été obligés de relire pour saisir le sens de l'Auteur. Nous en avons été dédommagés par le morceau d'Agesilas. « Ce » Prince se préparoit à poursuivre » ses conquêtes dans l'Asie ; sa » Patrie le rappelle, il vole à son » secours : *occasion détruite* pour » un Roi, prêt d'aller attaquer le » Roi de Perse sur son Trône ; » mais il crut qu'il étoit plus glo» rieux d'obéir aux loix de la pa» trie que de conquérir l'Asie en-

» tiere. Exemple admirable qu'à » Sparte les loix commandoient » aux Rois ! Idée précise de la » force & de l'étendue de l'amour » du devoir ! »

A la tête des Empereurs Romains on lit un discours fort abrégé sur l'émulation. Ce qu'il y a de mieux est un morceau très-connu de M. de Voltaire sur ce ressort principal des grandes actions, des Sciences & des Arts, qu'on relira avec plaisir. En général ce petit discours nous a paru plus écrit que les deux autres : il est terminé par les vers de Boileau sur *l'Envie*.

Donnons maintenant quelque idée du fond de l'ouvrage qu'on propose pour former la jeunesse à la science de l'Histoire. Ce spectacle est partagé en quatre Livres. Le premier comprend l'Histoire Ancienne, le second l'Histoire Romaine depuis la fondation de

Rome jusqu'aux Empereurs. Le troisieme & le quatrieme comprennent les Empereurs Romains, & ces quatre livres forment ensemble deux cents trente-trois tableaux historiques; chaque article est terminé par un trait de morale tiré de nos Poëtes.

L'Auteur suit l'ordre des Monarchies. Il présente dans celle des Assyriens Belus, Ninus, Semiramis & Sardanapale. Voici ce qu'il dit de ce Monarque. « Sardanapale fut un Prince indolent. » Il ne se laissoit jamais voir à ses » sujets, & demeuroit enfermé » dans son Palais avec une troupe » de femmes. Arbactes, Gouverneur de la Médie, étant entré » un jour dans son Palais, y trouva » le Roi en habit de femme, » filant avec elles. Il en fut si indigné qu'il se révolta contre lui » & lui fit la guerre. Sardanapale

» ayant été vaincu dans une ba-
» taille, & n'ayant pas le courage
» de se défendre contre ses en-
» nemis, se renferma dans son
» Palais & s'y brûla avec toutes
» ses richesses. Les Historiens di-
» sent de lui qu'en toute sa vie, *il*
» *ne fit que cette seule action d'hom-*
» *me.* » Nous n'aimons point cette remarque qui tend à insinuer aux enfans qu'il y eut une vraie grandeur dans la fin de Sardanapale ; un Prince vraiment grand auroit soutenu constamment ses revers, & auroit voulu vivre pour les réparer ; un Prince sage en auroit pénétré la source, & auroit voulu vivre pour se corriger ; un Prince lâche qui n'a la force de tenter ni l'un ni l'autre, prend le parti de mourir, parce qu'il suffit alors d'une violence momentanée. Or ce n'est point là ce qu'on appelle *un homme.* La Sentence que l'Auteur tire de Rotrou

est beaucoup mieux appliquée

La vie aux plus heureux passe comme
un moment,
Et devient importune à qui vit lâche-
ment.

La Monarchie des Medes offre deux tableaux de Cyrus. Voici un trait du second. « Dans la bataille » qui se donna entre Cyrus & » Crésus, il arriva une chose très- » remarquable : le fils de Cy- » rus qui étoit muet de naiss- » sance, ayant vû dans la mêlée » un soldat qui alloit tuer le » Roi son pere, surmonta l'im- » puissance de parler, où il » avoit été jusqu'alors, & s'é- » cria : *Soldat épargne le Roi.* » La Sentence est de M. Piron. »

» La Nature jamais ne s'explique à
demi.

Le mérite de cet ouvrage consistoit dans le choix des ta-

bleaux & des caracteres. A cet égard nous rendrons justice au talent de l'Auteur. Ce qu'il a choisi surtout dans les trois premieres Monarchies donnera à la jeunesse une idée des événemens principaux & des grands personnages. Il n'a pas peut-être tiré de la Monarchie des Grecs ce qui étoit nécessaire à son but. Il semble qu'on devoit s'attendre à le voir mettre en tableaux ces deux fameuses Républiques d'Athenes & de Lacédémone, leurs deux Législateurs, Solon & Lycurgue, quelques-uns de leurs grands Capitaines & du moins quelques événemens qui caractérisassent l'esprit de ces deux Républiques. L'éducation des Spartiates devoit former un tableau des plus intéressans dans un pareil ouvrage. Dans un Précis des principes de Lycurgue, il auroit fait sentir ce qui appartenoit à la dureté du carac-

tere de ce Légiflateur, à la férocité des mœurs de la nation; comme l'ufage de condamner à périr les enfans, trouvés trop foibles & trop délicats, dans la vifite qu'en faifoient les Anciens de chaque Tribu; celui d'obliger les enfans à fe laiffer frapper jufqu'au fang, dans les Fêtes de Diane, fans laiffer échapper aucune plainte; tel enfin que la permiffion de dérober, pourvû que ce fût fecrettement.

L'Auteur auroit trouvé dans la légiflation de Lycurgue des loix que les hommes les plus civilifés ne doivent point rougir d'emprunter d'un Spartiate. On y voit les enfans arrachés des bras de leurs parens, à l'âge où leurs careffes peuvent leur devenir meurtrieres. Enfans de l'Etat, c'eft du corps des Citoyens repréfentés par le Gouvernement qu'ils reçoivent leur inftitution. On les

veut robuſtes, & pour cela on les rend inacceſſibles à toutes les délicateſſes qui énervent le corps. On les forme à dominer en quelque ſorte les élémens & les intempéries de l'air, pour les préſerver de s'y voir aſſervis eux-mêmes. C'eſt peu qu'ils obéiſſent aux loix, il faut leur en inſpirer la vénération, & prévenir, en gravant dans eux le reſpect le plus inviolable pour les Vieillards & pour les Magiſtrats, les écarts dangereux de la préſomption. Plus d'exercices violens que d'actions paiſibles préparoient dans eux le guerrier. Plus de converſations que de lectures, & dans les entretiens plus de préciſion que d'abondance; plus de réſerve que d'épanchement devoit former leurs mœurs, leur eſprit, leur jugement. Point de ſpectacles. Lycurgue ne vouloit pas que ſa jeuneſſe entendît des leçons de

morale opposées à ses loix ; encore moins qu'elle pût se familiariser avec des passions & des crimes dont elle auroit goûté sur le théâtre la séduisante apologie. Lycurgue étoit Payen ; auroit-il été plus indulgent si sa législation eût été éclairée de la Religion Chrétienne ?

Aux principes, l'Auteur eût fait succéder des exemples faits pour en imprimer le souvenir & pour en faire sentir la force. Une mere, par exemple, à qui l'on rend le corps de son fils tué au service de la patrie, examine avec empressement les blessures qu'il a reçues, pour reconnoître s'il a fui, ou s'il s'est bien montré dans le combat. Cet examen la décide à donner cours à ses larmes ou à les arrêter. Nous ne citons qu'un trait, il en est mille plus énergiques encore ; &, comme l'Auteur s'est fait un plan de terminer

par un trait de morale de nos Poë-tes chacun de ſes tableaux, on auroit lû volontiers à la ſuite du morceau de l'éducation Lacédémoniênne ces vers de M. de Voltaire.

.... Je préferai toujours
A ce mérite faux des politeſſes vaines,
A cet art de flatter, à cet eſprit des Cours,
La groſſiere vertu des mœurs républicaines.

Tancrede.

L'Auteur nous paroît trop ami du vrai & trop fidele à ſon plan pour ne pas nous pardonner d'avoir quelquefois ſuppléé dans le cours de cet extrait, ce qui nous a paru manquer à ſon *ſpectacle hiſtorique*.

On nous a paru goûter cette méthode de l'Auteur, d'appliquer

à chaque trait d'hiſtoire quelques vers ſentencieux. Nous croyons qu'il a ſouvent réuſſi dans l'application, qui dès-lors ſert à graver beaucoup mieux dans la mémoire des jeunes gens ce qui a pu les frapper dans l'hiſtoire. Les morceaux coupés de cet ouvrage n'étant pas ſuſceptibles d'extrait, nous ne pouvons ſuivre l'Auteur dans les tableaux qu'il a empruntés de l'Hiſtoire Romaine, qu'il conduit juſqu'à la mort de Valentinien III. Nous en détacherons ſeulement quelques-uns : « les « bonnes qualités de Titus le ren» dirent ſi aimable à tout le mon» de, qu'il fut appellé les délices » du genre humain. Il avoit tant » de conſidération pour le Sénat » & pour le Peuple Romain, » que, quoiqu'il aimât paſſion» nément la Reine Bérénice, il » ne voulut pas néanmoins l'épou» ſer, parce qu'il jugea que le Sé-

» nat & le Peuple n'approuve-
» roient point ce mariage... Lorſ-
» qu'il avoit paſſé un jour ſans
« faire du bien, il diſoit qu'il
» avoit perdu la journée. Sa dou-
» ceur étoit ſi grande qu'il ne put
» jamais ſe réſoudre â faire périr
» des perſonnes de qualité qui
» avoient conſpiré contre lui.....
» Non-ſeulement il pardonna à
» ſon frere Domitien qui avoit
» auſſi conſpiré contre ſa vie,
» mais encore il le déclara ſon
» ſucceſſeur & lui demanda ſon
» amitié. Mais Domitien avoit
» un naturel trop méchant pour
» aimer un ſi bon frere; il l'em-
» poiſonna l'an deuxieme de ſon
» empire. Titus dit en mourant
» qu'il ne ſe repentoit que d'une
» choſe, mais il ne l'exprima
» pas; on croit que c'eſt de n'avoir
» pas fait mourir Domitien. »
Nous ne citerons point ici les
vers qui terminent ce tableau;

l'application n'en est pas si heureuse que celle des vers suivans à l'usurpation de Julien qui acheta l'Empire.

> Le Trône veut un sang qui le rende honorable ;
> Le Peuple veut un Roi qui lui soit vénérable,
>
> Du Ryer, *Nitocris.*

Il nous reste une réflexion fort essentielle sur cet ouvrage qui doit être dans les mains des jeunes gens. Voilà bien des tableaux pour la plûpart étrangers au bonheur & même aux mœurs de cette jeunesse parmi laquelle il y aura peu de Rois, peu de Législateurs, & dont une grande partie ne sera certainement pas militaire. Tous ces jeunes gens seront Chrétiens, obligés par état de suivre la morale évangélique, de connoître & de copier les mo-

deles de leur religion ſous l'une & l'autre alliance, & nous ne trouvons pas ici un ſeul tableau de l'Ancien Teſtament, rien qui invite un jeune homme à étudier l'hiſtoire de ſa Religion. L'Auteur s'en décharge, dit-il, ſur les maîtres de l'éducation publique; mais puiſqu'il a cru devoir aider leur travail dans l'Hiſtoire Profane, pourquoi refuſeroit-il une tâche auſſi honorable que celle de donner un ſpectache de l'Hiſtoire Sacrée dans le même goût? Ce n'eſt pas que dans le ſecond volume l'Auteur n'ait entrelacé l'hiſtoire des Empereurs Romains de beaucoup de traits de l'Hiſtoire Eccléſiaſtique. (*a*) Mais nous le

(*a*) L'Auteur nous dit dans une note du ſecond volume, pag. 96, que c'eſt à cauſe de ſon martyre devant la Porte

prions de revenir ſur ſes pas, & de faire attention à ſa marche. Ce n'eſt qu'après avoir paſſé en revue les événemens de quarante ſiecles, ſans que rien lui faſſe ſoupçonner l'exiſtence d'une Religion que le jeune homme ſe trouve tranſporté à Jeſus-Chriſt, à ſes Apôtres & aux perſécutions de l'Egliſe. Que veut-on qu'il penſe d'une Religion que rien n'a préparée dans ſon eſprit? Quelle idée veut-on qu'il ſe forme de la nouvelle alliance ainſi ſéparée de l'ancienne, ſinon celle d'une Religion moderne, abſolument étrangere aux quatre mille ans qui l'ont précédée? Ce ne fut point la méthode du grand Boſſuet dont le diſcours

---

Latine, qu'on diſtingue S. Jean l'Évangéliſte de S. Jean Baptiſte. Il falloit dire ſimplement c'eſt de-là que ce St. Evangéliſte eſt appellé St. Jean Porte-Latine.

sur l'Histoire Universelle auroit fourni à l'Auteur l'ordre & le coloris même de ses tableaux. Nous ne doutons point que ces réflexions qui nous sont communes avec ce que nous connoissons de ses lecteurs, n'engagent l'Auteur de ce spectacle historique à présenter à la jeunesse un volume de plus formé des tableaux de l'Histoire Sacrée. Alors il pourra se flatter d'avoir contribué par un ouvrage complet & intéressant même au plan d'une bonne éducation.

ARTICLE VI.

MAXIMES D'ETAT, OU Testament politique d'Armand Du Plessis, Cardinal Duc de RICHELIEU, *Pair & Grand Amiral de France* &c. Paris, le Breton, 1764. *in*-8°. deux Parties, la premiere de 305 pages, & la seconde de 231.

Lettre sur le Testament politique du Cardinal de Richelieu, imprimée pour la premiere fois en 1750, & considérablement augmentée dans cette seconde Edition. Paris, le Breton, 1764. *in*-8°. de 153 pages.

Doutes nouveaux sur le Testament attribué au Cardinal de Richelieu, par M. DE VOLTAIRE. Paris Duchesne, 1765. *in*-8°. de 71 pages.

DEpuis la premiere Edition du *Testament politique* qui parut à Amsterdam en 1688, on a souvent réimprimé cet ouvrage, & néanmoins on n'en avoit encore aucune édition correcte ; toutes étoient défectueuses, moins encore pour l'exécution typographique, que par rapport au texte que l'on a jusqu'ici copié sur l'édition d'Amsterdam, laquelle n'avoit été donnée que sur un manuscrit rempli de fautes. L'idée de réimprimer correctement cet ouvrage est donc très-bonne, & on ne peut qu'applaudir aux soins des nouveaux Editeurs qui paroissent avoir pris toutes les mesures convenables pour que le Public fût satisfait de leur travail.

Or en quoi consiste le mérite de la nouvelle édition que l'on donne aujourd'hui ? C'est surquoi il con-

vient d'inſtruire les lecteurs, puiſqu'ils n'attendent certainement pas de nous une analyſe de l'ouvrage même qui leur eſt ſuffiſamment connu. Après avoir conſulté les illuſtres héritiers du nom de Richelieu *qui ont*, dit l'Editeur, *rendu ce témoignage que par une tradition conſtante & qui remonte juſqu'au Cardinal*, *il étoit établi dans la famille que ce Miniſtre étoit Auteur du Teſtament*, on a fait de leur aveu & avec leur ſecours des recherches dans le dépôt des affaires étrangeres, dans la Sorbonne & dans les autres Bibliothéques; & à l'aide de ces Manuſcrits qui ont été exactement comparés entr'eux, on a corrigé le texte, on a rempli des lacunes, on a ajouté des notes; en un mot on a fait tout ce qui a été pratiqué juſqu'ici par les Editeurs ſages, habiles & jaloux de s'acquitter comme il faut d'une fonction plus

difficile qu'on ne le croit communément. Outre ces soins généraux qui seuls rendroient la nouvelle édition préférable aux précédentes, on y a ajouté les morceaux suivans. 1°. La suite du premier chapitre tirée d'un manuscrit de la Bibliothéque du Roi, fragment précieux qui remplit une lacune considérable, & que le nouvel Editeur de l'Histoire de France du P. Daniel avoit eu soin, comme l'on sait, de faire imprimer. 2°. Des observations historiques déja publiées dans le *Recueil des quatre Testamens* donné en 1749, lesquelles servent d'éclaircissement ou de correctif à quelques endroits du texte. 3°. Enfin une lettre de M. *de Foncemagne* dont jouissoit le Public depuis 1750, mais qui est aujourd'hui tellement augmentée qu'elle peut passer pour nouvelle. Les deux premieres pièces ont été lues & relues plu-

ſieurs fois par tous ceux qui ne ſont pas étrangers dans la littérature; ainſi nous nous bornons à la troiſieme qui ſe vend ſéparément, & qui tant par les choſes importantes qu'elle renferme, que parce qu'elle a occaſionné de nouvelles difficultés, ſemble devoir fixer uniquement notre attention.

M. *de Voltaire* s'étant élevé dès 1749 contre l'authenticité du *Teſtament politique*, l'opinion de cet Ecrivain célébre trouva des contradicteurs. Nos Mémoires firent en particulier mention d'une *Réfutation* qui ne nous parut ni aſſez étendue ni aſſez développée, ce qui nous mit dans le cas de faire pluſieurs obſervations qui, nous oſons le dire, touchoient aſſez bien la queſtion (*a*). Auſſi cette

(*a*) Mois de Février, premier vol. pag. 344, année 1750.

Réfutation ne fit-elle pas à beaucoup près autant d'impreſſion que la *Lettre de* M. de Foncemagne *ſur le Teſtament politique*, ouvrage dans lequel on trouve réunies la profondeur dans les raiſonnemens, la netteté dans la méthode, la connoiſſance la plus intime de notre hiſtoire avec cette urbanité, cette décence dans la controverſe qui ſont ſi rares de nos jours. Cette Lettre excellente auroit dû naturellement nous occuper lorſqu'elle parut ; néanmoins comme elle avoit été prévenue par nos obſervations qui renfermoient les principales raiſons de M. de Foncemagne, la crainte de tomber dans des redites nous empêcha de revenir à l'ouvrage du docte Académicien.

Cependant M. de Voltaire ne s'en tint pas à une premiere attaque ; il revint à la charge en publiant ſon *Oreſte* qui parut dans

la même ſemaine que la Lettre de M. de F., & ce fut à cette occaſion que nous fimes de nouvelles Remarques (an. 1750, mois de Mai, pag. 1133) ſur leſquelles on pourroit encore jetter les yeux. Ces ſeconds traits lancés par un Ecrivain tel que M. de V. ſembloient devoir être repouſſés par le vengeur du Teſtament. On en ſollicita vivement ce dernier, on le preſſa même de répondre au nouvel Ecrit qui par le fond & la forme devoit faire beaucoup d'impreſſion; mais ſoit amour de la paix, ſoit crainte de perpétuer une querelle aſſez inutile au fond, (*a*) M. de F. garda un profond

(*a*) C'eſt au moins l'avis de M. de Voltaire qui s'exprime en ces termes (pag. 65): « En vous envoyant ma ré» ponſe, je n'en ſens pas moins *l'extrême* » *futilité* de la plûpart de ces diſputes.

ſilence, & ſe contenta d'ajouter dans ſon cabinet de nouvelles raiſons aux premieres, & de fortifier autant qu'il étoit en lui la cauſe dont il avoit entrepris la défenſe. Ce ſont ces nouveaux moyens, ces raiſons neuves qui, réunies aux premieres, forment la Lettre que publie aujourd'hui le ſavant Académicien, & c'eſt à cette nouvelle Lettre ainſi augmentée, ainſi fortifiée que répond M. de Voltaire par les *doutes nouveaux* que nous avons annoncés au commencement de cet article.

Ici notre fonction ſembleroit exiger que pour mettre le lecteur à portée de juger entre les deux illuſtres combattans nous donnaſſions un ſommaire des raiſonne-

---

» Il n'importe gueres de qui ſoit un » Livre, pourvû qu'il ſoit bon... Le » nom de l'Auteur n'eſt qu'un objet de » curioſité. »

mens, des preuves, des moyens par eux allégués ; c'eſt au moins ce que nous devons faire dans les conteſtations ordinaires ; mais le cas préſent eſt tout différent, & nous avons par conſéquent une route différente à ſuivre. On ne donne gueres des *ſommaires* que quand les Mémoires par leur prolixité & par les détails inutiles qu'ils renferment ne peuvent ſe faire lire ; mais dès-que les *Factums* ne contiennnent que des raiſons, dès-qu'ils ſont écrits avec cette élégance, cette aménité qui forment le caractere propre des Ouvrages de MM. de Voltaire & de Foncemagne, il faut renoncer à faire des abrégés, des analyſes ; ils feroient pour le moins inutiles. Tous ceux donc qui veulent connoître de cette conteſtation littéraire doivent recourir aux pièces produites par les deux cé-

lébres Académiciens, & l'unique parti qu'il nous convienne de prendre, est de donner très-succintement le résultat de la lecture que nous en avons faite.

Quand on a suivi avec quelque attention l'Ecrit de M. de Foncemagne, on se croit, on se sent presque convaincu de l'authenticité du Testament. Réponses directes & précises à chaque objection faite par M. de V., preuves aussi fortes que triomphantes tirées des Manuscrits, de la Tradition dans la maison de Richelieu, de l'Ecriture même du Cardinal, tout est lumineux dans cette pièce solide ; chaque preuve en amene une plus forte, & il paroît impossible d'être d'un avis contraire à celui du docte Ecrivain. Lisez ensuite les *doutes* de M. de Voltaire, vous êtes tout étonné de vous trouver dans un autre cercle, dans un monde nouveau. Sous

la plume de cet Ecrivain fait pour ſubjuguer les eſprits, les preuves, les raiſons ſont tellement affoiblies, atténuées, dégradées, que vous héſiterez à croire ſi ce ſont ces mêmes preuves, ces mêmes raiſons qui un moment auparavant vous paroiſſoient ſi tranchantes, ſi déciſives. L'un marche toujours à la lumiere des faits, il ſait tirer le parti le plus avantageux des circonſtances les moins favorables à ſa cauſe, & il développe ſans en omettre aucun tous les moyens qu'elle préſente. L'autre attache tellement par ſa maniere d'enviſager & de préſenter les objets, il fait naître ſi habilement les occaſions du *non liquet*, qu'on ſe paſſionne pour la cauſe qu'il défend, qu'on eſt, pour ainſi dire, forcé de la trouver juſte, & que toutes les queſtions qu'il fait à ſon adverſaire paroiſſent autant de raiſons inſurmontables qu'il lui

oppose. M. de F. par exemple regarde-t-il l'opinion de M. de V. comme un paradoxe? Celui-ci répond que loin d'être un paradoxe, son sentiment a été celui d'Aubery, de Gui Patin, de l'Abbé Richard, de le Vassor, d'Ancillon, du P. d'Avrigni, de le Clerc, de la Monnoye &c.; & quoique M. de F. eût déja recusé tous ces Ecrivains, le doute reste toujours dans toute sa force, surtout à l'égard d'Auberi, Historiographe du Cardinal, pensionné de la Duchesse sa niece. *Seroit-il possible que* ce dernier *eût supprimé un fait aussi essentiel que le Testament politique, qui devoit avoir été présenté à Louis XIII. par la famille du Cardinal, & dont une copie authentique étoit entre les mains* de la même Duchesse? Conçoit-on qu'il ne parle de ce même testament que pour en détruire l'authenticité? Enfin est-il

permis de ſuppoſer qu'il ne connut qu'après ſa publication une pièce qu'il prit par cette raiſon le parti de décrier, une pièce qu'il auroit certainement connue ſi elle eût été de Richelieu ?

Autre exemple : M. de F. avoit avancé qu'un exemplaire du Teſtament portoit des corrections de la main même du Cardinal ; ſur cela M. de V. demande ſi l'on *a confronté l'Ecriture reconnue du Cardinal avec ces notes marginales*, précaution qui eſt indiſpenſable ; puis il obſerve que ces corrections ne ſe trouvant, ſelon M. de F. lui-même, que dans la ſuccinte narration qui eſt au devant du Teſtament, ces corrections *paroiſſent une preuve évidente que ce Cardinal n'a jamais vû le Teſtament. S'il l'avoit vû*, ajoute M. de V., *il y auroit mis quelques notes ſelon ſa coutume.*

D'un autre côté il n'est pas moins constant que les *doutes* de M. de V. ne sont pas tous aussi *nouveaux* que l'annonce le titre, & que l'on n'apperçoit pas trop sur quoi portent quelques uns de ces doutes. L'Auteur du Testament, dit M. de V. (pag 43), *met le denier cinq pour le denier vingt*; le Cardinal auroit-il fait une pareille bévue? M. de F. avoit déja répondu (pag. 43) qu'*une impropriété de terme ne fut jamais un moyen de faux*, que le Cardinal avoit dit « *rentes au denier cinq*, » pour *rentes au denier cinq pour* » *cent*, c'est à-dire au *taux* de cinq » pour cent, ce qui revient pré» cisément au denier vingt; que » Richelieu plus attentif aux cho» ses qu'aux mots écrivoit vite, » qu'il n'écrivoit que pour le Roi, » & que sans doute ils s'enten» doient; que peut être tout le » monde entendoit alors cette fa-

» çon de parler encore en usage » dans quelques Provinces &c. » C'étoit donc, ce semble, à ces réponses de M. de F. qu'avoit à repliquer M. de V.; mais dans l'impuissance où est ce Nestor de la littérature de s'en rapporter à ses yeux *à qui la lumiere est presque entierement refusée*, comme il le dit lui-même (pag. 23), il est possible que celui qui lui a lû la lettre de M. de F. ait mal lû cet endroit qui aura facilement échappé à M. de V. quand il a *dicté ses doutes.* Qui ne sait que ce que nous lisent les autres fait beaucoup moins d'impression sur notre esprit que ce que nous voyons nous-mêmes? Mais avançons.

M. de Voltaire ayant remarqué (toujours pour infirmer l'authenticité du Testament politique), qu'il n'est pas naturel qu'un premier Ministre demande l'abo-

lition des Comptants (*a*) dont il diſpoſe lui-même, & que l'affaire des Comptants ne fit du bruit qu'au tems de la diſgrace de Fouquet, M. de F. a montré par un paſſage des Mémoires de Sully que l'exemple de ce dernier devoit rendre croyable le déſintéreſſement du Cardinal, & il a judicieuſement obſervé que puiſque le Miniſtre de Henri IV. avoit ſenti l'abus des Comptans, ces mêmes Comptans avoient donc fait du bruit avant la diſgrace de Fouquet.

Que répond à cela M. de V.? Que les Mémoires de Sully n'ayant paru que long-tems après la mort de Richelieu, *ce ne peut donc être lui qui les cite*, mais l'Abbé de

(*a*) On appelloit *Comptant* une ordonnance de payement, ou la quittance d'une ſomme payée par ordre du Roi, ſans ſpécifier l'emploi de ces deniers.

Bourzey ; que c'eſt donc cet Abbé qui a fabriqué le Teſtament, & que par conſéquent il eſt toujours certain que l'affaire des Comptants n'avoit point fait de bruit avant la diſgrace de Fouquet. Sur quoi nous obſervons à notre tour que l'Auteur du Teſtament quel qu'il ſoit, peut certainement avoir ſçu ce qu'avoit penſé Sully des Comptants ſans avoir lû les Mémoires imprimés de ce Miniſtre, que cet Auteur ne *cite* pas les Mémoires de Sully, mais qu'il embraſſe ſeulement ſon opinion. Or ſeroit-on fondé à s'inſcrire en faux contre un Hiſtorien qui dans un ouvrage publié ſur la fin du même ſiecle citeroit telle action ou telle penſée du Cardinal de Retz, ſous prétexte que cette action ou cette penſée ſe trouve dans les Mémoires de cet Archevêque qui furent ſeulement imprimés en 1717? Peut-être au reſte prenons-nous mal la

pensée de M. de V., & nous trompons-nous nous mêmes avec l'intention la plus sincere de dire vrai: en ce cas cette observation sera inutile. La crainte d'en faire de nouvelles qui pourroient manquer de justesse ou paroître déplacées, doit nous faire supprimer ce que nous aurions encore à dire sur cette controverse l'une des plus propres à fixer l'attention par le mérite rare de ceux qui l'ont fait naître, & par le ton d'honnêteté, de décence qu'ont pris sans aucun effort les deux Adversaires.

Pour revenir maintenant à l'édition présente du *Testament politique*, nous répétons avec plaisir le bien que nous en disions en commençant cet article. Elle a été dirigée avec tout le soin, toute l'intelligence possibles, & le Typographe a employé toutes les ressources de son ministere, bon pa-

pier, beaux caracteres &c., pour offrir au Public une édition correcte d'un ouvrage qui, de quelque Auteur qu'il soit, aura toujours de la célébrité dans les Lettres, ne fût-ce qu'à cause de la contestation qu'il a fait naître. Néanmoins nous avons à faire quelques Remarques sur cette belle édition, & nous les proposons d'autant plus librement qu'elles ne peuvent offenser ni les Editeurs ni le Libraire dont, encore une fois, les soins méritent des éloges.

1°. Dans l'avertissement qui précéde cette édition, on raisonne très-savamment sur les Manuscrits que l'on a consultés pour la rendre plus parfaite (*a*); n'auroit-il pas

(*a*) M. Dreux du Radier dit en avoir vû un dans lequel le *texte est plus complet que dans les premieres éditions.* Cet

été convenable d'y parler aussi des éditions précédentes, ou au moins des meilleures? N'auroit-on pas dû y faire mention d'un imprimé qui méritoit d'autant plus d'être cité que le P. le Long ne l'indique pas dans sa Bibliothéque histo-

---

Ecrivain ajoute que les Notes écrites à la marge de ce même Manuscrit ne sont point du Cardinal, & que *par la maniere dont on y parle de l'Eglise de Chartres, il seroit tenté de croire qu'elles sont de M. l'Escot, Evêque de Chartres.* (Bibl. hist. & crit. du Poitou, Tom. III. pag. 390). M. du Radier, pour le dire en passant, regarde *comme plus sûr le parti de ceux qui attribuent le* Testament au Cardinal, & voilà encore un Littérateur instruit dont l'autorité peut être de quelque poids dans cette controverse : il en fait une histoire détaillée (*ubi suprà*), & il ajoute qu'il a eu entre les mains *presque tout ce que l'Abbé de Bourzeis a écrit, même quantité d'extraits, de brouillons & de feuilles volantes*, mais qu'il n'a pas vû la moindre trace qui confirmât l'idée que le Testament politique fût de cet Abbé.

rique? Ce volume a pour titre: *Teſtament politique d'Armand du Pleſſis Cardinal Duc de Richelieu, Pair & Grand Amiral de France &c. troiſieme partie indépendante des deux premieres.* Amſterdam, Henri Desbordes, 1689. *in*-12. *petit format* de 323 pages. Nous avons ſous les yeux ce livret qui, comme l'on voit, parut un an ſeulement après le *Teſtament politique* en deux parties, chez le même Libraire & dans la même forme. Les Editeurs auroient-ils craint de fournir en parlant de ce Livre un nouveau ſujet de diviſion à ceux qui diſputent ſur l'authenticité de l'autre? La lecture que nous avons priſe de quelques chapitres de cette prétendue *troiſieme* partie nous a, il eſt vrai, convaincu qu'elle n'avoit de commun avec les deux autres que le titre & le fond des matieres qui ont aſſez d'analogie. Néanmoins

les adverſaires du Teſtament pourroient s'en ſervir en faveur de leur cauſe ; ils pourroient dire que les deux premieres parties ne ſont pas plus du Cardinal que la 3^e^. ; que ſi les Mſſ. ne repréſentent pas celle-ci, c'eſt qu'elle a été moins connue ou moins eſtimée que les deux autres, & qu'elle n'a pas paru valoir la peine d'être tranſcrite. D'un autre côté M. de F. demanderoit toujours pourquoi on ne trouve abſolument aucun Mſ. de cette prétendue 3^e^. partie ; il trouveroit des différences dans le fond & la forme de ce Livret &c. ; en un mot il eſt très-vrai que ce pourroit être là un nouveau ſujet de diſpute, un problême nouveau que chacun réſoudroit à ſa façon & conformément à ſa maniere de voir. Néanmoins il nous paroît toujours néceſſaire de conſtater l'exiſtence de cette production, & par cette raiſon nous

aurions desiré que les Editeurs du Testament en eussent fait mention.

2°. On a mis dans cette édition différentes notes, dont les unes font partie de l'ouvrage, les autres sont des Editeurs eux mêmes. Parmi les notes de la premiere classe nous sommes fâchés de voir plusieurs *sommaires* qui devoient manifestement être mis en marge; il peut se faire que les Manuscrits vûs par les Editeurs mettent, ainsi que le grand nombre des éditions précédentes, ces sommaires en notes; mais c'est une faute qu'il convenoit de corriger. Ainsi Part. 1re. pag. 180, la note *a* devoit être mise à la marge du texte, de même que celles des pages 71, 72, 85, 87, 93, 99, 102, 115, 145 &c. de la seconde partie. C'est aussi ce qu'a fait le copiste d'un Manuscrit du tems que nous avons en main; si l'on veut bien jetter

les yeux sur l'une des pages que nous venons d'indiquer, on sentira mieux ce qu'il faut penser de cette Remarque.

3°. Voici une faute que nous ne releverions pas dans une édition moins soignée, mais que l'on voit avec peine dans celle-ci. Part. 2. pag. 134, on trouve dans le texte un Mémoire sur le Commerce du Levant qui devoit être rejetté en note au bas de la page. Il est vrai qu'on a eu soin de l'imprimer en petits caracteres; mais cette précaution n'empêche pas que le texte ne soit mal-à-propos interrompu, ce qui est fort désagréable. De plus, le premier *à linea* de cette même page 134 est mis en lettres italiques, &, comme disent les Imprimeurs, *en titre perdu*. Or cela devoit être imprimé tout comme le texte; ces deux observations dont la vérité est sensible, sont d'ailleurs con-

formes à un manuſcrit du *Teſtament* que nous avons vû à Ste. Genevieve, & qui nous paroît abſolument ſemblable à ceux dont ſe ſont ſervi les Editeurs.

4°. Enfin nous ne trouvons point d'*errata* à la fin de l'ouvrage; il eſt pourtant certain qu'il en avoit beſoin, les fautes d'impreſſion y étant beaucoup trop fréquentes. Nous n'en indiquerons point ici parce que la choſe ſeroit aſſez inutile; mais nous en faiſons la remarque, tant pour exciter les Imprimeurs à exercer leur Art avec plus d'attention, que parce que nous n'aurions voulu rien trouver de repréhenſible dans cette édition, qui, malgré tout ce que nous venons de dire, n'en eſt pas moins une des plus belles & des meilleures que l'on ait vû depuis quelque tems à Paris.

N. B. M. de Foncemagne a inſéré à la fin de ſa Lettre une Epi-

taphe latine du Cardinal de Richelieu ; en la lisant nous croyions l'avoir déja vû imprimée ; mais le docte Académicien disant qu'*il ne connoît cette pièce que manuscrite* (pag. 128), nous avons tenu pendant un tems notre conjecture pour fausse : en finissant cet article nous nous rappellons enfin que cette pièce se trouve avec quelques legeres différences dans le parallele des Cardinaux de Richelieu & Mazarin par l'Abbé Richard, (page 304). Elle est encore imprimée dans les *Eloges de quelques Auteurs François* (pag. 269) publiés en 1742 par M. l'Abbé Joly qui assure qu'elle est d'Amelot de la Houssaye, & qui est est aussi du sentiment de M. de F. sur l'Auteur du Testament politique. Nous avertissons en passant que parmi ces *Eloges* il s'en trouve trois qui ne sont pas de la même main que les autres : celui

de Montagne a été fait par le Président Bouhier, & M. Michault de l'Académie de Dijon a composé ceux de Jacques Dalechamps & du Chevalier de Méré.

ARTICLE VII.

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

ITALIE.

De Venise.

Le Libraire Bettinelli propose par souscription une traduction Italienne du *Traité de M. Onfroy-Ditton, sur la vérité de la Religion Chrétienne & de la Résurrection de Jesus-Christ*, faite

sur l'édition *in*4°. de cet ouvrage, à Paris, chez Chaubert, en 1729.

Zatta, autre Libraire de cette ville, annonce le dixieme Tome de la Collection des Conciles, qui comprend depuis l'an 590 jusqu'à l'an 653, *in folio* de 1274 colonnes. Nos Mémoires ont déja parlé de cette collection dont on paroît faire cas en Italie, & qui a été entreprise avec beaucoup de soins sous les auspices & la protection de S. E. M. le Cardinal Passionéi, Bibliothécaire du St. Siege.

DE TURIN.

Prospectus d'une édition complette des Œuvres de Leibnitz, *in*-4°. de 15 pages. Leibnitz est un de ces hommes rares qui ont eu le privilége de traiter avec succès toutes les parties de la Littérature & des Sciences : Histoire, Droit public, Critique, Géométrie trans-

cendante, Phyſique, Aſtronomie &c., tous ces objets furent étudiés, diſcutés, approfondis par M. Leibnitz, l'un des génies les plus vaſtes qui ayent cultivé les Sciences depuis leur renaiſſance. Néanmoins à l'exception de ſa *Théodicée* dans laquelle les plus belles connoiſſances ſe trouvent réunies à une Métaphyſique profonde, il n'a proprement laiſſé aucun ouvrage d'une certaine étendue. Ce qu'il a écrit ſur toutes les parties qu'il connoiſſoit, & encore une fois il les connoiſſoit toutes, ſe trouve conſigné & pour ainſi dire perdu dans différens Journaux; & à cet égard nos Mémoires peuvent le diſputer à preſque tous les autres, puiſqu'il s'y trouve un nombre conſidérable de Lettres, de Diſſertations, de Critiques du ſavant Allemand. Pluſieurs hommes de Lettres frappés de voir tous ces ouvrages ainſi

épars & comme engloutis dans de grandes collections qui ne peuvent jamais être bien répandues, ont souvent pensé à réunir en un corps tous ces membres isolés; M. *Eccard*, par exemple, qui avoit été long-tems collégue & ami (chose remarquable) de Leibnitz, M. *Ludovic* qui a donné l'histoire de sa Philosophie & M. *Bourguet*, se sont long-tems occupés de ce projet utile; mais l'exécution a manqué par différens incidens. Il faut espérer que l'homme de mérite qui propose aujourd'hui la même idée sera plus heureux, & qu'il parviendra enfin à donner une Collection qui ne peut qu'être bien reçue; au moins pouvons-nous assurer qu'il est plein d'ardeur, & que son zele pour l'illustre Leibnitz lui a fait déja découvrir bien des pièces anecdotes dont il compte enrichir son édition. M. Dutens (c'est le nom

de ce ſavant Editeur) ſe propoſe de publier en quatre volumes *in*-4°. de la même forme que le *Commercium Philoſophicum Leibnitii & Bernoullii*, tous les Ouvrages anecdotes ou déja publiés du ſavant Allemand ; enſorte que l'on ait dans quatre volumes tout ce qui eſt ſorti de ſa plume, ſi l'on excepte pourtant ſes Compilations politiques & hiſtoriques dont la réimpreſſion ſeroit inutile. L'éditeur qui eſt aidé par pluſieurs Savans, prie tous ceux qui auroient connoiſſance de quelque ouvrage imprimé ou manuſcrit oublié dans la Liſte qu'il joint (*a*)

(*a*) Cette Liſte eſt à peu près la même que celle qu'a publié M. de Jaucourt à la fin de la vie de Leibnitz. Nous diſons *à peu près*, car outre les pièces anecdotes trouvées par le nouvel Editeur, la Liſte du Proſpectus corrige encore des fautes de date qui ſe trouvoient dans

à ce Prospectus, de vouloir bien les lui communiquer ou du moins les indiquer. Pour répondre autant qu'il est en nous à cette invitation, & montrer à l'Editeur combien nous faisons cas de son travail, nous l'avertissons que nous avons autrefois vû dans la Bibliothéque du Collége de Clermont à Paris, plusieurs Lettres originales de Leibnitz, parmi lesquelles il nous semble qu'il y en avoit de fort intéressantes. Quand ce Projet

---

l'ancienne. Par exemple, M. de Jaucourt avoit daté la premiere édition de l'*Ars combinatoria* de 1668, soit dans le Catalogue (n°. IV.), soit dans la Vie (pag. 18 & 44. édit. de 1760). M. Dutens corrige cette méprise, & il donne l'*Ars combinatoria* pour imprimé à Leipsick dès 1666 in-4°. ce qui est conforme à la vérité, puisque Leibnitz assure dans une lettre à l'Abbé Conti, rapportée par M. de Jaucourt lui-même (pag. 237) qu'il *publia ce petit Traité* étant *presque petit garçon en 1666*.

de M. *Dutens* nous eſt parvenu, nous avons craint que l'on ne trouvât plus aujourd'hui ces Lettres; mais nous ſommes agréablement détrompés en les voyant indiquées à la page 283 du *Catalogus codicum Mſſ. Collegii Claromontani*, où ſous le n°. 734 on les annonce en ces termes : » *Theca in quâ continentur Guill. Gothofredi Leibnitii Epiſtolæ partim autographæ, partim apographæ.* « Cet avis fera ſans doute plaiſir à M. Dutens qui peut en attendre d'autres de Paris où certainement pluſieurs perſonnes doivent avoir de quoi enrichir l'édition projettée. Ceux qui auront quelques idées à propoſer à ce ſujet, ou quelques Mſſ. à faire paſſer, peuvent s'adreſſer à M. Dutens, chargé des affaires de S. M. Britannique auprès du Roi de Sardaigne, à Turin.

ANGLETERRE.

De Londres.

Dialogues fur les Mœurs des Anglois & fur les Voyages, confidérés comme faifant partie de l'éducation de la jeuneffe, traduits de l'Anglois.

Quid deceat? Quid non? Quò virtus, quò ferat error? *Horat.*

A Londres, & fe trouve à Paris, au Palais, chez Barthelemi Hochereau le jeune, *in*-12. de 194 pages, fans la Préface, 1765.

Les perfonnages de ces Dialogues font Mylord Shaftesbury & le célébre Locke, deux noms très-impofans pour accréditer cet ouvrage; mais qui forment en même-tems pour l'Auteur un engagement avec le Public de ne lui

rien présenter d'indigne de ces Philosophes :

Aut famam sequere, aut sibi convenientia finge, scriptor (a).

Quand ces deux hommes traitent ensemble de l'Education, on s'attend à retrouver dans leurs discours la force du raisonnement, la profondeur de la réflexion & l'étendue des vues qui distinguent le *Traité de l'Education* de l'un, & les *Caractéristiques* de l'autre. Il faut encore que le Traducteur qui les reproduit dans notre langue, rende autant qu'il est en lui l'expression énergique de l'original. Nous nous abstenons de prononcer aujourd'hui sur cette traduction que nous voulons relire. Nous n'y reviendrons qu'autant que nous croirons que ces

(a) Horat. de Art. poet.

Dialogues méritent l'attention de nos lecteurs. Nous penſons ſeulement qu'une converſation véritable de Milord Shaftesbury & de M. Locke ſur cet objet auroit eu quelque choſe de plus animé & de plus intéreſſans que ces Dialogues.

On trouve à leur tête une Préface du Traducteur, où il rend compte des motifs très louables de ſon travail. Il a vû dans ces Dialogues un ouvrage ſolide & aſſorti aux circonſtances où une portion de nos littérateurs conſacre ſes talens & ſes réflexions à former un ſyſtéme d'éducation qui multiplie & améliore les reſſources de l'Etat. Il a cru ſervir le Public en les lui préſentant. Le Traducteur parcourt à ce ſujet différens traités ou eſſais ſur l'Education de la jeuneſſe.

A la ſuite de cette Préface eſt une lettre du Lord Shaftesbury à

Robert Molesworth sur l'objet de ces Dialogues. On y distingue avec beaucoup de justesse ce que Locke a écrit sur l'éducation, des principes de sa morale & de cette Philosophie moderne qu'il a destinés à des lecteurs d'un âge fait & d'un esprit mûr, en état d'apprétier ses maximes, & de se préserver de la séduction.

L'Auteur nous semble se défier trop de son siecle au sujet de ces Dialogues. Il croit que la vraisemblance s'y trouve blessée. « On » n'imagineroit jamais, dit-il, » qu'un point de morale ou de » Philosophie pût être traité ré» gulierement dans une conver» sation, ou qu'un sujet si dif» férent de ceux dont on s'entre» tient dans le monde, pût oc» cuper des personnes qui en au» roient l'usage ou même la moin» dre connoissance. » Quelque superficiel que soit le ton des

converſations ordinaires, nous croyons qu'il n'eſt point rare de trouver en Angleterre & en France des hommes exercés dans ces entretiens ſérieux où ſe développent les queſtions les plus importantes ſur la morale, la politique & les autres ſciences. L'uſage du monde qui exclud de ces converſations la groſſiereté & la pédanterie, ne proſcrit point ce que de pareils entretiens peuvent avoir d'utile & d'intéreſſant.

Il eſt échappé dans l'impreſſion de cet ouvrage beaucoup de fautes conſidérables qui auroient demandé un *Errata*.

SUISSE.

DE LAUSANNE.

L'Onaniſme. Diſſertation ſur les maladies produites par la Maſturbation, avec cette Epigraphe

tirée de Gallien : *Propriis extinctum vivere criminibus*. Par M. TISSOT, *Docteur en Médecine de la Société Royale de Londres* &c. A Lausanne, chez Chapuis, 1764. in-12. de 264 pages, sans la Préface qui en a 24. C'est ici la 3e. édition fort augmentée d'un Livre excellent, dicté par le zele le plus pur pour l'humanité, écrit par un savant d'un mérite très-distingué, par un Praticien habile dont les cures sont devenues aussi célébres que ses ouvrages. Celui qui fait le sujet de cette annonce a pour objet toutes les maladies affreuses dont la cause trop connue est encore plus affreuse qu'elles. Nous voudrions qu'il nous fût permis de le faire connoître par une analyse suivie. Mais si quelques personnes animées d'un zele qui n'étoit point *selon la science*, ont cru pouvoir faire des reproches à l'Auteur, Médecin

par état, d'avoir traité un pareil ſujet ; ne ſeroit-on pas mieux fondé à ſe plaindre, ſi dans des Mémoires deſtinés aux perſonnes de tout état, de tout âge, de tout ſéxe, nous nous occupions d'une matiere qu'il convient d'ailleurs à notre maniere de penſer de ne point approfondir ? Bornons-nous donc à conſeiller la lecture de l'*Onaniſme* à tous ceux qui peuvent remédier aux maux qu'il traîne à ſa ſuite ; aux Médecins, aux inſtituteurs de la jeuneſſe ſurtout, entre les mains deſquels il nous paroît abſolument néceſſaire. Que ces maladies effrayantes & terribles diſparoiſſent enfin de la ſociété par le ſoin que l'on ſe donnera d'en prévenir la trop funeſte cauſe ; que ceux qui en ſont accablés rougiſſent au moins par la certitude qu'ils auront déſormais que leurs manœuvres ténébreuſes ſe manifeſtent ſur leurs

fronts, & qu'enfin le tableau des maux présens fasse impression sur ceux que n'a pu toucher la loi du devoir, la voix de la nature. Ce sont nos vœux les plus ardens en annonçant un ouvrage qui est malheureusement plus nécessaire aujourd'hui que l'on ne pense.

FRANCE.

De Besançon.

Histoire de l'établissement du Christianisme, tirée des seuls Auteurs Juifs & Payens, où l'on trouve une preuve solide de la vérité de cette Religion. Par M. BULLET, *Professeur Royal de Théologie, Doyen de l'Université de Besançon* &c. A Besançon, chez Fantet le cadet, 1764. in-4°. de 324 pages. Cet ouvrage qui nous intéresse par toutes sortes de rai-

sons, nous occupera incessamment. Il s'en trouve des Exemplaires à Paris, chez N. M. Tilliard, Libraire, Quai des Augustins, à St. Benoît, qui vend aussi les deux livres suivans :

1°. *Lettre de M. l'Abbé Winckelman sur les découvertes d'Herculanum*, *in* 4°. Nous en avons donné une notice dans nos Mémoires de Septembre dernier, pag. 746. & suiv.

2°. *Les plus beaux Monumens de Rome moderne*, ou Recueil des plus belles vuës des principales Eglises, Places, Palais &c. qui sont dans Rome, dessinées par Jean Barbault, ancien pensionnaire du Roi à Rome, & gravées en 44 Planches par d'habiles Maîtres, avec la description historique de chaque édifice. Un volume in-folio *atlantico*. A Rome, 1763. Les curieux font cas de ce Recueil qui doit trouver une

place dans toutes les grandes Bibliothéques.

De Paris.

Traité des Obligations selon les regles, tant du for de la conscience, que du for extérieur, nouvelle édition revue, corrigée & considérablement augmentée par l'Auteur. Deux vol. in-12. le premier de 665 pages, le second de 664, compris la Table des Matieres. A Paris, chez de Bure l'aîné; & à Orléans, chez J. Rousseau Montaut, 1764.

La premiere édition que M. Pothier avoit donnée en 1761 de son Traité des Obligations étant épuisée, ceux qui connoissent l'utilité de cet ouvrage l'ont engagé à en donner une seconde. Nous nous empressons de l'annoncer à ceux qui l'ont connu trop tard pour se le procurer. Nous l'avons déja dit, on peut, sans être Ju-

riſconſulte, recourir avec fruit à cet ouvrage dont les principes ſont applicables aux ſituations les plus ordinaires de la vie, comme aux diſcuſſions les plus épineuſes qui ſe préſentent dans notre commerce avec les hommes.

Les corrections & les additions qu'a faites M. P. à cette ſeconde édition la rendront encore très-utile à ceux qui ont acquis la premiere. Au moins il leur ſera très-avantageux de la conſulter.

L'Auteur a ajouté une ſection à chacun de ces volumes. Dans le premier il a cru qu'après avoir parlé des obligations acceſſoires telles qu'eſt celle des *Fide-juſſeurs*, celle des Commettans, des Peres de famille & des maîtres, il étoit à propos de traiter du Pact *conſtitutæ pecuniæ.* Cette ſection eſt numérotée ſéparément, & elle contient trente-quatre nombres.

Quoique ce pact & l'obligation qui en résulte, fussent d'un plus grand usage parmi les Romains, qu'ils ne peuvent l'être parmi nous, M. P. fait voir que nous avons aussi des conventions qu'on peut appeller aussi des pacts *constitutæ pecuniæ*, par lesquels on promet de payer à un créancier ce qui lui est dû. Telles sont celles où les héritiers d'un débiteur passent un titre nouvel au créancier, ou celle d'une femme, qui, ayant emprunté une somme lorsqu'elle étoit sous puissance de mari, s'oblige à la payer étant devenue veuve.

Dans le second volume, après avoir traité des présomptions de droit, l'Auteur a cru devoir parler avec quelque étendue de l'autorité de *la chose jugée*, de laquelle il résulte une présomption *juris & de jure*. Il examine 1°. quels sont les Jugemens qui ont

l'autorité de *la chose jugée* ; ce qui lui donne lieu de rapporter d'après l'Ordonnance les cas auxquels il y a lieu à la Requête civile. 2°. Quels sont les Jugemens qui sont nuls, & ne peuvent par conséquent avoir cette autorité. 3°. Quelle est l'autorité *de la chose jugée*. 4°. & 5°. A l'égard de quelle *chose* & entre quelles personnes elle doit avoir lieu.

Outre ces deux sections, on trouve quelques articles de l'ancienne édition plus étendus, tels que celui des Obligations de ceux qu'on appelle en droit *Mandatores*. L'Auteur avoit d'abord appliqué à ceux-ci ce qu'il avoit dit des cautions & des Fidéjusseurs. Ici il explique la différence essentielle qui se trouve entre les uns & les autres. L'obligation des Commettans est aussi plus détaillée.

Cette simple notice, qui suffit

à cette nouvelle édition, l'ouvrage étant assez recommandé par lui-même, prouve à nos lecteurs que quelque confiance que cet habile Jurisconsulte ait droit d'avoir dans ses lumieres & dans sa réputation, il ne veut répondre à l'estime du Public, qu'en donnant à son travail toute la perfection & la correction même qui peuvent justifier ses suffrages.

*Lettre à M. De*** Docteur de Sorbonne, sur la pièce qui a remporté le Prix à l'Académie Françoise.* Brochure in-12. de 24 pages. En donnant il y a trois mois l'extrait de la pièce couronnée par l'Académie, aussi bien que de celles qui ont concouru au Prix, nous remarquames (*a*) dans la

(*a*) Mémoires d'Octobre, second vol. Art. XLVI. pag. 1105.

premiere des *tournures trop hyperboliques*, des *penſées* qui ne devoient pas être *approfondies*, nous relevames même le morceau dans lequel M. de Chamfort invective contre l'éducation publique ; en un mot ſi nous ne nous élevames pas avec force contre certains principes qui ſe trouvent dans l'*Epître d'un Pere à ſon fils*, c'eſt que l'Auteur de cette Epître étant encore jeune, & montrant de vrais talens, nous craignimes de le décourager, de le chagriner, & nous penſames que ſon Poëme pouvoit n'être conſideré de notre part que comme une production d'eſprit dans laquelle on ne devoit pas chercher toute l'exactitude d'un Ecrit Théologique. Voici un Critique qui croyant appercevoir dans le Poëme de M. de Chamfort un deſſein formel de renverſer les principes, & d'en établir de très-pernicieux, examine cette

pièce

pièce avec toute l'attention dont il eſt capable, & donne le réſultat de ſon examen qui n'eſt point du tout avantageux à M. de Ch. Ce Critique eſt quelquefois bien ſévere; peut-être même preſſe-t-il trop certaines expreſſions du Poëte qui manquent d'exactitude pour en tirer un ſens tout-à fait condamnable; néanmoins nous ne pouvons nier qu'en général il paroît avoir ſaiſi l'eſprit de la Pièce, & qu'il le met à découvert d'une maniere forte, vive & qui doit faire impreſſion. Nous ne pouvons que donner des éloges à ceux qui, comme l'anonyme, ſont toujours prêts à venger les droits de la Religion & de la Société, droits ſacrés auxquels il eſt inoui que des hommes qui ſe diſent Citoyens, qui ne parlent que de l'amour de la Patrie & du bonheur des Peuples, oſent tous les jours porter les atteintes les plus cruelles. Cette

Brochure mérite d'être lue ; si nous étions forcés de remarquer le ton de dureté & d'aigreur qui y est peut-être trop sensible, ce ne seroit que par le desir où nous sommes de voir toujours dans les défenseurs des bons principes un stile modéré, une plume paisible, une voix douce, une ame tranquille, & que le zele n'allume jamais trop fortement.

Le bon Jardinier, Almanach pour l'année 1765, contenant une idée générale des quatre sortes de Jardins, les regles pour les cultiver, la maniere de les planter, & celle d'élever les plus belles Fleurs. Nouvelle édition considérablement augmentée, & dans laquelle la partie des Fleurs a été entierement refondue par un amateur, *in-24*, à Paris, chez Guillyn, Quai des Augustins, au Lys d'or 1765.

Nous ne nous proposons point

certainement d'entretenir nos lecteurs des différens Almanachs produits ou renouvellés au commencement de cette année par la frivolité, la licence, la demangeaison d'écrire, ou le goût déplacé des abrégés. Sans flatter aucun de ces motifs, nous annonçons volontiers *le bon Jardinier* comme un manuel de l'agriculture propre des Jardins dont on a déja reconnu l'utilité. Tout le monde ne peut avoir les grands ouvrages sur cette matiere qui ne sont point portatifs. Il est donc très agréable pour les personnes qui consacrent à la campagne quelques mois de loisir, de pouvoir, à la faveur de cet Almanach, se familiariser avec les noms, les qualités & la culture des Plantes, des Fleurs dont la societé pour ainsi dire deviendra plus intéressante, à mesure qu'on pourra s'y livrer avec plus de connoissance. Cet Almanach est

un extrait des livres les plus estimés sur le Jardinage. La culture des Fleurs est particulierement traitée avec goût & avec quelque étendue. Ce morceau laisse peu de choses à desirer. Nous avons eu occasion de vérifier ce que dit l'Auteur sur les Tulipes. Nous croyons cependant qu'à ses observations on peut joindre celles-ci dont l'utilité a été éprouvée. 1°. Qu'au lieu du lit de platras qu'on pourroit préparer aux Tulipes, il vaut beaucoup mieux planter chaque oignon entre deux pouces de sable. 2°. Qu'il est très-à propos d'arracher quinze jours après que la fleur est tombée le porte graine des Tulipes qu'on ne veut point encore multiplier. Ce porte graine dérobe à l'oignon une grande partie de son suc nourricier. Le tems de les planter est vers la pleine lune d'Octobre. Tous les jours de ce mois ne sont point également favorables. Il faut

alors détacher les cayeux pour les planter séparément ; on doit aussi ôter la premiere peau de l'oignon, en se gardant bien d'entamer la seconde. On doit savoir gré au Libraire d'avoir réimprimé ce petit ouvrage.

Le petit tableau de l'Univers, Almanach pour 1765, *qui comprend la description de tous les Pays & Villes du Monde, leurs positions & distance de Paris, les grandes routes de terre, de mer & de rivieres de France, l'étendue des côtes, des mers &c.* A Paris, chez Guillyn, Quai des Augustins, 1765. in. 24. de plus de 300 pag. Nous distinguons encore cet Almanach qui nous a paru fait avec soin, & que doivent se procurer ceux qui voyagent avec le desir de connoître au moins en gros les pays qu'ils parcourent.

Le ſieur DESNOS, Ingénieur Géographe pour les Globes & Spheres, rue St. Jacques, à l'enſeigne du Globe à Paris, vient de mettre en vente un *Atlas Hiſtorique & Géographique de la France ancienne & moderne*, contenant toutes les révolutions de la Monarchie dans chaque ſiecle & ſous chaque regne ; la réunion des grands Fiefs à la Couronne, les Sieges & Batailles, les Agrandiſſemens, les Victoires &c., enfin tout ce qui peut donner une connoiſſance univerſelle de toutes les parties du Royaume, dreſſé pour l'intelligence de l'Hiſtoire de France de MM. Velly & Villaret, par M. *Rizzi Zannoni*, vol. in-4°. très-bien exécuté, & composé de 60 Cartes lavées & enluminées à la maniere Hollandoiſe. Prix relié 30 liv.

Le même Artiſte diſtribue les ouvrages ſuivans:

1°. *Atlas Historique, Géographique & Chronologique*, contenant les événemens de notre histoire, tous les siéges & les batailles, les conquêtes &c. depuis Clovis jusqu'à Louis XV. dressé pour l'intelligence de l'Abrégé Chronologique de l'Histoire de France de M. le Président Hénault, vol. in-4°. relié. Prix 21 liv.

2°. *Tableau analytique de France*, dans lequel on donne une connoissance générale & détaillée du Royaume considéré sous ses différentes formes de gouvernement, tant civil qu'Ecclésiastique & militaire, dressé relativement au Commerce & aux Finances &c.

3°. *L'Indicateur fidele ou Guide des Voyageurs*, qui enseigne toutes les routes Royales & particulieres de la France, levées geométriquement, & assujetties à une graduation topographique, contenant

les Villes, Bourgs, Villages, Hameaux, Fermes &c. les limites des Provinces, les Fleuves, Rivieres, Ruiſſeaux &c. accompagné d'un itinéraire inſtructif & raiſonné ſur chaque route, qui donne le jour & l'heure du départ, de la dinée & de la couchée des Coches, Caroſſes, Diligences & Meſſageries du Royaume, ouvrage dédié à M. Caſſini de Thury, formant un vol. in-4°. dont le prix eſt de 15 liv. relié; on vendra à part chaque Route ſur une feuille particuliere pour 15 ſols.

4°. *Atlas Corographique, Hiſtorique & portatif des Elections du Royaume.* Généralité de Paris diviſée en ſes vingt-deux Elections & repréſentée dans toutes ſes parties par autant de Cartes particulieres, avec le nombre des Paroiſſes & des feux; la poſition des Villes, Bourgs, &c. & de tous les lieux qui la compoſent, levées

ſur le terrein, & accompagnées d'une deſcription hiſtorique très-détaillée, vol. in-4°. relié 19 liv.

5°. *La Généralité de Soiſſons*, in-4°. 6 liv. *Nota.* Celle dAmiens & généralement tout ce qui compoſe les Elections, Bailliagès, Gouvernement de la Picardie paroîtra dans peu en 27 Cartes qui formeront un volume in-4°. Prix 15 liv.

6°. *Nouveau Plan de Paris* en quatre feuilles, diviſé en ſes vingt Quartiers, Fauxbourgs & environs, orné des vuës de Verſailles & autres Maiſons Royales, avec la deſcription particuliere de chacune de ces Maiſons, prix 4 liv. On en trouvera de collés ſur toile & montés ſur gorge, enluminés & lavés, & de différens prix à proportion des montures.

8°. *Banliene de Paris* détaillée topogtaphiquement, & bornée ſuivant l'extrait des Regiſtres du

Châtelet, ouvrage utile à ceux qui ſont intéreſſés dans l'adminiſtration de la Juſtice, dans le Commerce & les Finances. Prix 24 ſols, & montée ſous verre 5 liv.

Tous les volumes précédens forment des in-4°. que l'on peut placer aiſément dans les Bibliothéques où ils méritent d'occuper une place, tant pour l'importance des objets qui y ſont traités, que par la beauté de l'exécution. Le ſieur Deſnos avertit qu'il fera une remiſe honnête à ceux qui les acheteront tous, & qu'il travaille avec une ſocieté de Gens de Lettres à un Atlas moderne & général de deux grandeurs différentes, *in-fol.* & *in*-4°., lequel eſt portatif & commode pour les Colléges & les claſſes où l'on enſeigne la Géographie & l'Hiſtoire. Pluſieurs parties de ce dernier Atlas paroiſſent déja, ce ſont la Mappemonde, les quatre parties du Globe terreſtre &c., ce

qui forme la premiere division de tout l'ouvrage, & se vend séparément (broché) 15 liv.

Nous avons annoncé avec plaisir les précédentes productions du Sr. DESNOS, Artiste recommandable, dont nous avons eu plus d'une fois occasion de louer le zele & les connoissances ; il est inutile de répéter ici que l'on trouve chez lui toutes sortes de Cartes, Atlas, Globes & Spheres ; le sieur Desnos est désormais suffisamment connu.

TABLE

DES ARTICLES

Du mois de Janvier 1765. I. vol.

ARTICLE I. *Recherches sur quelques points d'histoire de la Médecine qui peuvent avoir rapport à l'Arrêt de la Grand'Chambre du Parlement de Paris, concernant l'Inoculation*, pag. 1.

ART. II. *Histoire abrégée des Insectes &c. par* M. Geoffroi, 44
ART. III. *Eloge de M. Rameau, par* M. Chabanon, 74
ART. IV. *Traité de Paix entre Descartes & Newton, par le* P. Paulian, 91
ART. V. *Spectacle historique &c.* 124
ART. VI. *Maximes d'Etat, ou Testament Politique du Cardinal de Riéhelieu....... Lettre sur le Testament Politique du Cardinal de Richelieu. ..... Doutes nouveaux sur le Testament attribué au Cardinal de Richelieu,* 145
ART. VII. Nouvelles Litteraires, 171.

APPROBATION.

J'Ai lû, par ordre de Monseigneur le Vice-Chancelier, ce présent Journal, dont il m'a paru que l'impression pouvoit être permise. A Paris, ce 15 Décembre 1764.

SALMON, *Docteur de la Maison & Société de Sorbonne.*

De l'Imprimerie de D'HOURY.

MÉMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
DES
SCIENCES ET BEAUX-ARTS.

JANVIER, 1765. II. vol.

AVIS.

Le prix de l'abonnement pour les ſeize Volumes de ces Memoires, année 1765, rendus chez les Abonnés, à Paris aux adreſſes indiquées, ſera à l'ordinaire de 12 liv. 16 ſ., & de 17 liv. 12 ſ dans la Province, où ils ſeront néceſſairement reçus francs de port; la modération du port de chaque Journal à ſix ſols n'ayant continué d'être accordée par Meſſieurs les Adminiſtrateurs généraux des Poſtes, que ſous la condition expreſſe qu'il n'en ſera expédié aucun ſans être affranchi à Paris.

Le Bureau d'adreſſe pour les abonnemens, eſt chez Chaubert, Libraire, rue du Hurpoix, à l'entrée du Quai des Auguſtins.

C'eſt auſſi chez le même Libraire, comme ſeul chargé de ce qui regarde ce Journal, que l'on voudra bien adreſſer tous les avis concernants cet Ouvrage, même les Livres qu'on ſouhaitera faire analyſer. On aura la bonté d'affranchir les ports des lettres.

MÉMOIRES POUR L'HISTOIRE DES SCIENCES ET BEAUX-ARTS.

Commencés d'être imprimés l'an 1701. à Trévoux, & dédiés à son Altesse Sérénissime Monseigneur LE PRINCE SOUVERAIN DE DOMBES.

JANVIER, 1765. II. vol.

SE DISTRIBUENT A PARIS;

Chez { CHAUBERT, Quai des Augustins à la Renommée & à la Prudence.
LE BRETON, premier Imprimeur Ordinaire du Roi, rue de la Harpe.

M DCC. LXV.

Avec Approbation & Privilége du Roi.

CES MÉMOIRES COMMENCÉS en Janvier 1701, forment (compris celui-ci) 838 volumes : Sçavoir,

Années.	Vol.	Années.	Vol.
1701.	9.	1734.	12.
1702.	12.	1735.	14.
1703.	12.	1736.	15.
1704.	13.	1737.	13.
1705.	12.	1738.	13.
1706.	12.	1739.	14.
1707.	12.	1740.	13.
1708.	12.	1741.	12.
1709.	12.	1742.	12.
1710.	12.	1743.	12.
1711.	12.	1744.	12.
1712.	12.	1745.	12.
1713.	12.	1746.	15.
1714.	12.	1747.	14.
1715.	12.	1748.	15.
1716.	12.	1749.	14.
1717.	12.	1750.	15.
1718.	12.	1751.	14.
1719.	12.	1752.	15.
1720.	5.	1753.	16.
1721.	12.	1754.	16.
1722.	12.	1755.	16.
1723.	12.	1756.	16.
1724.	12.	1757.	16.
1725.	12.	1758.	16.
1726.	13.	1759.	16.
1727.	12.	1760.	16.
1728.	12.	1761.	16.
1729.	12.	1762.	16.
1730.	12.	1763.	16.
1731.	12.	1764.	16.
1732.	12.	1765.	2.
1733.	12.		

Chacun de ces volumes se vend 15 sols en feuilles, & 16 sols broché.

MÉMOIRES POUR L'HISTOIRE DES SCIENCES ET BEAUX-ARTS.

JANVIER, 1765. II. vol.

ARTICLE VIII.

EXAMEN DU CATÉCHISME de l'Honnête-Homme, ou Dialogue entre un Caloyer (a) *& un*

(a) Moine ou Religieux Grec, suivant la regle de S. Basile, Habitant du mont Athos.

Homme de bien. A Bruxelles : Et se trouve à Paris, chez Babuty pere, Libraire, rue Saint-Jacques. in-12. de 182 pages, 1764.

SEneque a dit que les fous étoient toujours mécontens d'eux-mêmes : *Omnis stultitia laborat fastidio sui.* Seneque ne les a pas tous connus : car s'il est vrai qu'on les trouve quelquefois ennuyés de leur existence, il est très-ordinaire de voir leur bizarrerie accompagnée de la plus forte présomption. Deux hommes s'entretiennent dans le Dialogue qu'on examine ici sur le sujet du monde le plus important, la Religion ; dont la discussion exige autant de droiture dans le cœur que de justesse dans l'esprit ; deux qualités que nous ne trouvons point dans nos deux Interlocuteurs. Le Caloyer, ainsi que nous l'avons déja

annoncé (*a*) est un de ces génies étroits où les objets se confondent au point de prendre des faux-fuyans pour des réponses, des sophismes pour des démonstrations, des bouffonneries pour un vrai ridicule, des sarcasmes pour une censure solide, des allégations entassées sans preuve comme sans ordre pour un enchaînement de raisonnemens victorieux; imbécille comme l'est tout homme sans caractere, dont le suffrage n'est point le fruit d'un principe, mais l'effet d'une impression momentanée facile à graver comme à détruire. Son silence est toujours déplacé ses réponses sont plus déplacées encore.

Le prétendu *Honnête-homme*, que nous avons déja peint, sans

(*a*) Novembre 1764. p. 1313.

vouloit faire d'application, desirant même qu'il ne puisse jamais y en avoir aucune, est, pour nous servir de ses termes, une de ces *machines à imagination* dont tous les ressorts semblent tellement montés & conduits par cette faculté seule, qu'on n'ait pas voulu laisser au jugement & à la réfléxion le plus petit emploi. Ainsi le raisonnement ne s'y montre point comme une suite de principes & de conséquences, mais comme une rencontre fortuite de principes disparats que l'esprit ne peut lier ensemble. La science n'est point cette connoissance sûre & méthodique des faits qui les rapporte à leur cause & les représente dans leur ordre. C'est une sorte de cahos où rien n'est lié, ni fait pour l'être, où se confondent la vérité & la fiction, les traditions les plus constantes & les erreurs populaires. . . . . .

Frigida pugnabant calidis ....
Sine pondere habentia pondus (a).

La fonction dn génie eſt dans lui celle d'enfanter des monſtres, de les aſſembler en ordre de bataille, & la critique ſous la plume de cet *Honnête-homme* eſt l'art de les combattre par le ridicule, la difformité & l'horreur qu'ils préſentent. Son triomphe ſur le Caloyer vaut une proueſſe de D. Quichotte.

En effet, quel que ſoit l'*Honnête-homme* qui propoſe ſes difficultés dans ce Dialogue, on ne peut lui refuſer l'art de peindre avec une touche ſupérieure, celui de ſaiſir les ridicules ou de les donner, le talent de prêter aux ſophiſmes tout l'appareil de la rai-

(a) Ovid. Métamorph. L. 1.

ſon, en un mot le pouvoir d'enchaîner agréablement, & par là de féduire plus dangereuſement ſes lecteurs. Croira-t-on qu'avec tant d'avantages cet *Honnête-homme* choiſiſſe pour adverſaire un *Caloyer* qui écoute tout, qui s'étonne de tout, & qui reſte ſans réponſe? On ſait le proverbe :

Dolus an virtus quis in hoſte requirat?

Mais on conviendra que l'artifice n'étoit pas digne d'un homme de ſa trempe.

Suivons maintenant l'Auteur de l'examen dans le détail de ſes réponſes à ces doutes & aux traits ſatyriques de l'*Honnête homme*, & dans ſes obſervations ſur la foibleſſe du *Caloyer*. On ſent que dans un auſſi petit volume, où les objections ſe trouvent tranſcrites & ſouvent répétées plus d'une fois, ce qu'il eût été peut-être plus

à propos d'éviter, il indique plutôt les preuves qu'il ne les développe; il ne traite que très-sommairement des objets qui pourroient être traités avec étendue; mais outre qu'on a satisfait pleinement à toutes ces difficultés dans les instructions de plusieurs savans Evêques, & dans des ouvrages estimables de beaucoup d'autres Ecrivains, on peut dire que l'Auteur de l'examen n'omet rien d'essentiel dans les objections, & met dans ses solutions presqu'autant de justesse & de recherches que de précision.

L'Ancien & le Nouveau Testament sont l'objet de cette controverse. C'est d'abord à la faveur d'un étalage d'érudition qu'on attaque le premier. On veut trouver dans le Pentateuque des anachronismes; mais on oublie que Moïse n'étoit pas moins le Prophete que le Législateur de son

Peuple. On critique l'anticipation des noms qui ne furent donnés aux Villes qu'après la mort de Moïse ; mais outre qu'elles peuvent être ainsi nommés par prédiction, comme Cyrus le fut par son nom deux siecles environ avant sa naissance , seroit-il contre la pureté & l'intégrité du texte que les reviseurs ou les copistes pour le rendre plus intelligible , eussent remplacé par des noms plus connus , les noms donnés anciennement aux Villes dans le Pentateuque ? On voudroit qu'une Religion céleste dans son origine, son objet & sa fin , ne fît point venir à l'appui de ses loix des récompenses & des châtimens temporels ; mais le génie du Peuple ; mais la nature du gouvernement Théocratique dont Moïse étoit le Ministre, n'exigeoient-ils pas ces ressorts pour contenir un Peuple dont les révoltes réiterées nous

prouvent assez la grossiereté & l'inconstance ? Ce que nous lisons de la vie de ses Patriarches nous apprend que ce Peuple n'a pu ignorer les promesses de sa Religion pour l'autre vie consignées dans le dépôt des saintes Ecritures ; & sa conduite nous démontre que cette croyance n'étoit pas un frein pour la dureté de son caractere.

A l'occasion de quelques objections de l'*Homme de bien*, l'Auteur entre dans une description noble & animée de l'ouvrage de la création ; &, après avoir opposé à sa sublimité les paradoxes incompréhensibles des systêmes qui la combattent, il passe au péché originel. « Ce qui vous étonne, dit-il à *l'Homme de bien*, » est-ce la désobéissance d'Adam » à un précepte si facile, ou ce » changement effroyable qui lui » arrive & qui en est le châtiment? » N'étoit-il pas né libre ? Le

» Créateur devoit-il le créer sans
» liberté ? N'eusse pas été tout à
» la fois & se priver lui même de
» la manifestation de son indé-
» pendance à l'égard des hom-
» mages de l'homme, & priver
» l'homme du mérite de ses hom-
» mages ? Le Créateur, en le for-
» mant avec la liberté, devoit-il
» en empêcher l'abus ? Etoit-ce
» pour le bien du Créateur & non
» pour son bien propre que l'hom-
» me devoit être obéissant ? Le
» Créateur a-t-il besoin du culte
» de sa créature ? Si le Créateur
« prévoyoit l'abus que l'homme
» feroit de sa liberté, devoit-il,
» pour prévenir cet abus, rendre
» fausse sa prescience. »

Le changement survenu dans le premier homme après son pé-ché est l'effet de la colere d'un maître offensé, qui, par la souf-traction de ses dons, laisse l'in-telligence de l'homme s'obscur-

cir, sa volonté se dérégler, son imagination s'égarer & ses sens se révolter contre lui. A cette révolution morale l'Auteur joint la révolution physique qui s'opéra, « est-ce qu'après le péché de l'hom» me, dit-il, les vestiges de son » cerveau ne dûrent pas s'affoiblir » & s'alterer étrangement, cesser » par conséquent d'être propres à » réveiller la connoissance du » Créateur? »

L'*Honnête homme* sort de son caractere pacifique, lorsqu'il trouve plus digne de Dieu d'ameuter les Israëlites contre Pharaon, que de leur ordonner de fuir, comme si leur nombre eût pu devenir un titre contre les Egyptiens qui les avoient reçus; « comme « si jamais, dit fort bien l'Au« teur, la dureté d'un Roi étoit » un titre légitime de se révolter » contre lui, & de repousser la » force par la force. Moïse n'étoit

» pas chargé de ſe battre, mais
» d'obéir au Maître qui l'avoit en-
» voyé, & d'engager Pharaon à
» obéir au même Maître, à qui
» eſt réſervée la vengeance de l'in-
» juſtice des Rois. » Autant nous avons de plaiſir à citer ces principes, autant il eſt fâcheux pour la cauſe de *l'Homme de bien* de le voir ſi tôt ſe démaſquer en les frondant.

Doit-on s'étonner s'il n'eſt pas plus fidele à la vérité hiſtorique lorſqu'il nous donne pour un ſimple village le païs de Madian (*a*) gouverné par cinq Rois, & lorſqu'il prend les Gabaonites pour les adverſaires de Joſué ?

Sa ſenſibilité s'émeut en faveur des Iſraëlites, ſouvent malheureux ſous la protection & le gouvernement ſpécial du meilleur des

(*a*) Au Liv. des Nombres, C. 31.

Maîtres. C'eſt que, pour bien juger de l'économie par laquelle Dieu conduit ſon Peuple d'Iſraël, il faut ici plus que de l'imagination & qu'un enthouſiaſme de ſenſibilité. Il s'agit de connoître une Religion, d'en ſaiſir le nœud, d'en pénétrer l'eſprit & d'en étudier les reſſorts. Cette étude demande une raiſon froide, dégagée de l'intérêt des paſſions, & ſurtout de cet amour ſi vif de la ſingularité, écueil ordinaire du génie dont il force l'eſſor. Or que verra cette raiſon dans la Théocratie des Juifs? Un Dieu qui, par une providence particuliere, ſe déclare le Roi d'Iſraël; prenons garde qu'il n'établit point pour ce Peuple une nouvelle Religion. Depuis la promeſſe du Libérateur, le Chriſt eſt en chef dans ce dépôt tout divin. Son futur avénement eſt la baſe de la Religion du Juif, comme cet avénement ac-

compli eſt tout le fondement de la nôtre. Le Chriſt (*a*) d'hier, du jour & de tous les ſiecles, concentre les Patriarches, le Juif & le Chrétien dans une même Religion : la promeſſe faite au premier homme après ſa chûte, avoit établi entre Dieu & l'Homme un nouveau commerce dont tout le prix devoit être dans les mérites du Libérateur. Lui ſeul, avant, comme après ſon avénement, devoit former ſur la terre les véritables vertus, & donner aux actions & aux ſatisfactions une vraie valeur pour les mettre en proportion avec une récompenſe infinie. Dieu fait choix d'une portion de la terre pour garder le dépôt important de cette promeſſe, ſans exclure les autres Nations de ſes précieux effets. Dieu qui dans

(*a*) Hebr. C. 13.

cette production sort des regles ordinaires, établit pour ce Peuple une économie toute differente; elle est spirituelle & elle est politique. Les deux freins qu'elle donne à ce Peuple s'accordent à le maintenir dans la pureté qui convenoit à la Nation de laquelle devoit sortir le Messie, ou à l'y rappeller par d'éclatantes punitions. Miracles, prédictions presque continuelles, voilà les ressorts que Dieu met en œuvre pour soutenir & pour animer la croyance de son Peuple, jusqu'aux approches du Messie. Ce Dieu-Homme est toujours le centre auquel se rapportent la multitude & la varieté de ces moyens. Le Peuple Juif n'est qu'un instrument. C'est un dépositaire des prédictions qui concernent la Divinité, la mission & les travaux du Messie; & que Dieu charge de

les repréſenter un jour aux yeux des Gentils, pour établir la conviction la plus parfaite. Voilà la Religion des Juifs. Quand on voudra en pénétrer & en reſſerrer ainſi tous les rapports, on s'appercevra qu'on laiſſe fort en arriere l'*Honnête-homme* & ſes découvertes.

Il n'eſt pas plus heureux lorſqu'il attaque l'authenticité des livres ſaints. Notre Controverſiſte n'a pas pour ſes doutes & pour ſes mauvaiſes plaiſanteries l'indulgence du Caloyer ; parce qu'il eſt perſuadé, comme nous le ſommes, que, quand il s'agit de faits auſſi importans, on les attaque mal par un doute, ou par un air d'indifférence ; &, qu'à moins qu'on ne croye tous ſes lecteurs frivoles, il faut oppoſer à ces faits des démonſtrations; & que, quand on traite des matieres auſſi reſpectables, on ne tranche point la

difficulté par un bon mot de Comédie.

Il s'agit ici de la vérité du Pentateuque dont on voudroit prouver la ſuppoſition, en l'attribuant à des Juifs modernes. Mais de quel front ces Auteurs euſſent ils pu préſenter un pareil ouvrage où l'Ecrivain « prend à témoin les » yeux mêmes de ſes contempo» rains des événemens qu'il dé» crit ; il leur ordonne des Fêtes » pour en conſerver la mémoire ; » il établit un Ordre de Miniſ» tres qu'il charge de les en inſ» truire & leur poſtérité ? Quel » impoſteur ſeroit capable de ſe » conduire ainſi, ou quel impoſ» teur, en ſe conduiſant ainſi, » pourroit réuſſir à en impoſer à » ſes contemporains, ou même » aux deſcendans de ſes contem» porains ? Comment perſuader à » des hommes qu'ils voyent ou » qu'ils ont vû des faits qu'ils ne

» voyent point, & qu'ils n'ont
» pas vû ; qu'ils s'engagent à ob-
» ſerver des Fêtes, en mémoire
» de faits qui leur ſont inconnus ;
» qu'ils reçoivent un Ordre de
» Miniſtres, pour les faire reſ-
» ſouvenir eux & leur poſtérité
» de faits dont ils n'ont jamais en-
» tendu parler ? Comment per-
» ſuader aux deſcendans des con-
» temporains dans quel tems qu'on
» l'imagine, qu'ils ont reçu de
» leurs peres des livres tout ré-
» cemment écrits ; qu'ils ont ap-
» pris de leur bouche des faits
» qu'on leur propoſe pour la pre-
» miere fois à croire ; qu'ils ont
» vû célébrer & qu'ils ont célébré
» eux-mêmes des Fêtes qu'ils vien-
» nent de voir inſtituer ; qu'ils
» ont vû reſpecter, & qu'on leur
» recommande de reſpecter un
» Ordre de Miniſtres qui vient
» d'être établi de leur tems? »

C'eſt le cas d'appliquer cette

regle qui n'eſt pas moins concluante pour le Nouveau Teſtament que pour l'Ancien, & qui en écarte également toute ſuppoſition & toute altération eſſentielle; ſavoir, que dans une chaîne de générations entrelacées l'une dans l'autre, & qui toutes ont le plus grand intérêt à la vérité d'une hiſtoire telle que celle de la Religion, on ne peut admettre aucune ſuppoſition ni altération eſſentielle dans les livres qui la préſentent, à moins que les générations différentes ne s'accordent à tromper & à ſe voir tromper réciproquement. Il y aura néceſſairement un jour où les hommes de quarante ans voudront perſuader aux vieillards qu'ils n'ont pas vû ce qu'ils devoient voir; qu'ils ont mal entendu juſqu'alors ce qu'on va leur faire entendre. Il faudra que dans l'éducation des jeunes gens on réuſſiſſe également

à renverser les idées en leur donnant un jour pour le vrai dépôt des faits opposés à leur premier enseignement. Voilà l'unique moyen de créer à plaisir une histoire, ou d'y introduire sans contradicteurs de fortes altérations.

Si la Providence ne nous a laissé d'autre voie pour nous assurer de la certitude des faits que la tradition des hommes, & qu'elle ait souffert de leur part une conspiration aussi concertée, aussi impossible à croire, autant opposée à notre penchant dans un point aussi essentiel que celui de sa Religion, l'erreur ne vient alors que de sa part. Que de blasphêmes faut-il que l'*Homme de bien* enfante pour oser la lui imputer ?

Nous ne faisons qu'indiquer cette regle de juger de l'authenticité de nos livres saints, qu'on trouvera traitée dans Papin d'une maniere victorieuse.

Ce

Ce n'eſt pas que notre Auteur ne diſe d'excellentes choſes. Sa méthode de juger des faits ſe trouve à la page 171. Elle eſt claire & très-convaincante ; elle eſt applicable à l'Ancien & au Nouveau teſtament également attaqués par *l'Honnête homme*.

Les objections de la ſeconde partie ramenées à la méthode des faits perdent leur conſiſtance. Cela n'empêche pas qu'on ne puiſſe & qu'on ne doive oppoſer à chacune le raiſonnement ſolide propre à en effacer les impreſſions. L'Auteur de l'examen le fait avec une méthode excellente ; & , dans les bornes que la multitude des autres matieres nous preſcrivent, nous y renvoyons avec cônfiance nos lecteurs. Nous ne pouvons cependant nous refuſer au plaiſir d'en faire connoître ici quelques endroits.

La Divinité de J. C., ſa miſ-

ſion, ſes travaux & ſa mort ſont les points principaux qu'attaque le prétendu *Catéchiſme*. On trouve la miſſion de l'Homme-Dieu inutile, & ſa Divinité compromiſe ou plutôt démentie par ſa mort. Toutes ces difficultés s'évanouiſſent en reprenant le fil de la Religion que nous avons conduite depuis le premier homme juſqu'à la naiſſance du Meſſie. Quel eſt le but de cette Religion, ſinon de ſatisfaire à un Dieu offenſé, de maintenir ſa grandeur dans la réparation de l'offenſe, de rendre l'homme pécheur digne de ſon Dieu & des récompenſes éternelles qu'il lui promet? Tout cela répond à l'idée d'un Dieu, à celle de l'homme & de ſon péché, à l'idée du penchant invincible qui porte l'homme à rechercher un bonheur que cette vie ne lui préſente point. Mais cela n'entre gueres dans l'idée de notre *Homme*

de bien & de ſon Caloyer. Nous parlons ſérieuſement, & rien ne nous ſemble moins ſerieux que ſes objections, au blaſpheme près qui les accompagne. Mais c'eſt le cas où les Ecrivains qui défendent la Religion doivent s'occuper bien moins des motifs de ſes adverſaires que des effets funeſtes de leurs attaques ſur l'eſprit de quelques lecteurs peu en garde. C'eſt pour eux ſurtout qu'on peut eſpérer de développer avec fruit tout le plan de notre Religion.

Le morceau de l'examen ſur le myſtere de la Rédemption eſt d'un Théologien exact, & eſt écrit avec l'onction d'un Chrétien fortement perſuadé. « Jamais, dit » l'Auteur à l'*Honnête-homme*, » vous ne nous ferez concevoir » que le repentir du pécheur ſoit » une réparation proportionnée à » l'injure faite à un Dieu par la » tranſgreſſion de ſes loix. Vous

» nous ferez encore moins concevoir qu'un tel repentir mérite à titre de justice un bonheur éternel : .... Que direz-vous enfin pour nous prouver que la souveraine Justice n'est point souverainement libre d'accepter ce repentir, ou de le rejetter? Pour nous, nous admirons le choix que Dieu a fait d'un tel moyen pour se reconcilier avec nous ; nous tremblons devant sa Justice qui exige une si pleine satisfaction pour nous pardonner. Nous sentons la grandeur de la maladie par la grandeur du reméde ; nous adorons la bonté infinie d'un Dieu qui ne veut pas nous perdre... C'est donc avec respect & avec reconnoissance que nous voyons mourir un Dieu sur la croix ; non en sa divinité immortelle & impassible par son essence, mais en son humanité qu'il ne s'étoit unie

» que pour l'offrir en ſacrifice à la » gloire de ſon pere. » Or un Myſtere qui honore les attributs de Dieu, ſa puiſſance qui l'opere, ſa Juſtice qui ſe venge, ſa miſéricorde qui s'exerce, ſa ſageſſe qui concilie l'une & l'autre, ne peut paroître indigne de la Majeſté du Tout-Puiſſant, qu'à des hommes qui n'apportent à l'examen de la Religion Chrétienne, ou qu'une prévention la plus forte, ou que l'application la plus ſuperficielle. Tels ſont malheureuſement les critiques de l'eſpèce de l'*Homme de* » *bien*; il eſt, dit notre Auteur, » des eſprits faux qui ſemblent » n'être pas nés pour voir la vérité; » il en eſt de prévenus qui la » voyent toujours mal; il en eſt de » paſſionnés qui ne veulent pas la » voir. » Quelle que ſoit la claſſe de l'antagoniſte du Caloyer, tout l'offuſque, tout le révolte dans le Chriſtianiſme; il y voit une Re-

ligion nouvelle ; & nous lui assurons que du premier homme jusqu'à nous, il n'y a jamais eu qu'une vraie Religion, toute fondée sur le Christ ; & qu'à proprement parler, tout a été Christianisme. Nous l'avons observé plus haut. Il attaque son chef, & lui reproche d'avoir dérobé aux hommes la connoissance de sa Divinité. C'est à tort : J.C. s'est dit égal à son Pere. Ce fut en se donnant pour Dieu qu'il souleva les Juifs qui vouloient le lapider (*a*) J. C. en dit assez pour des hommes droits & sinceres ; ce qu'il auroit dit de plus auroit-il persuadé des cœurs doubles ? Il étoit de sa mission d'économiser la lumiere comme de la donner.

Encore une fois nous regrettons de ne pouvoir tout extraire ; mais

(*a*) Joan. 10. C. 33.

cet examen doit être lû en entier. On y trouvera de très beaux morceaux sur la nature & sur les caracteres d'une vraie Religion (*a*) sur la véritable probité qui ne peut être qu'une, comme la vraie Religion (*b*), sur un artifice assez familier aux adversaires modernes de la Religion Chrétienne. C'est celui d'inspirer aux Princes de la défiance d'une Religion qui ne prêche que soumission, douceur & charité ; de confondre les limites de deux puissances que leur nature a séparées pour toujours dans leur exercice & dans leur objet ; d'imputer aux Ministres de cette Religion des opinions qui n'eurent la plûpart leur source que dans l'ambition, la politique, la foiblesse même des Princes. Nous

(*a*) Pag. 124 & suiv.
(*b*) Pag. 128.

croyons que dans ce qu'il dit ſur la Religion Schiſmatique du Caloyer & ſur les ſectes des Proteſtans, on trouvera le mérite de la clarté joint à celui de la juſteſſe & de la préciſion. Nous le répétons, ceci n'eſt qu'un abrégé. Il eût été plus facile à l'Auteur de s'étendre. On ſent qu'il eſt plein de ſon ſujet; & que le développement, s'il eût été néceſſaire, eût coulé comme de ſource. Mais tout abrégé qu'eſt cette réfutation, elle indique, elle expoſe même tous les principes néceſſaires. D'ailleurs elle n'en eſt que plus faite pour ſe concilier des lecteurs qu'effrayent les lectures de longue haleine. Ne peut on pas dire auſſi qu'à juger de l'Auteur du Caloyer par le mérite littéraire de ſa compoſition, il lui faut moins de développement qu'à tout autre, pour ſentir la force & la bonté d'une preuve, lorſqu'il

voudra l'envisager sans prévention ?

Cet examen peut donc être regardé comme un ouvrage très-utile, & sa brieveté n'est point un défaut. Voici seulement un trait qui nous a paru sortir de la gravité de cet examen. (*a*) *L'Homme de bien* se plaint de ce que la mort tragique d'Ananie & de Saphire lui *fait dresser les cheveux.* L'Auteur termine une réponse fort solide par cette phrase qu'on auroit pu retrancher : *Des reflexions si simples sur Ananie & sur Saphire doivent faire reprendre à vos cheveux leur situation naturelle.* Cette observation ne diminue point l'estime sincere que cet ouvrage doit concilier à son Auteur. Nous partageons à l'égard de *l'Homme de bien* les sentimens de

(*a*) Pag. 88.

ſon zele & de ſa charité. La plume de l'*Honnête-homme* annonce dans quelques genres une ſupériorité qui fera toujours deſirer vivement qu'il ne la laiſſe point errer au gré d'un Peuple amateur de nouveautés, mais qui tôt ou tard reviendra contre les principes de ſon prétendu *Catéchiſme* ; & qu'avec des talens faits pour ſe fixer & pour honorer une bonne cauſe, il veuille enfin ſe décider, en fait de principes, à faire élection de domicile.

ARTICLE IX.

RECHERCHES SUR QUELQUES points d'Hiſtoire de la Médecine qui peuvent avoir rapport à l'Arrêt de la Grand'Chambre du Parlement de Paris, concernant l'Inoculation, & qui paroiſſent favorables à la tolérance de cette opération. A Liége, 1764. in-12. (Se vend à Paris, chez Cailleau, Libraire, rue St. Jacques.) *Second Extrait.*

NOus avons préſenté dans le premier Extrait de ces *Recherches*, le tableau de la Médecine diviſée par l'Auteur en ſix claſſes, il s'agit actuellement de rapporter, d'après lui, les raiſons qui, ſuivant les principes

adoptés dans chacune, favorisent la *tolérance* de l'Inoculation.

Nous ne prenons pas sur nous de décider entre les Inoculateurs & les Anti-Inoculateurs ; nous ne disons pas non plus, comme quelques personnes, que la dispute sur l'Inoculation se terminera de même que celle qui s'éleva dans le siecle dernier au sujet de l'antimoine. Gardons-nous de prévenir les avis de la célébre Faculté de Médecine de Paris, dont on attend avec tant d'empressement le prononcé. Nous nous bornons à produire sommairement les raisons de l'Auteur qui ne demande pour le présent que la tolérance de cette méthode.

Il déclare d'abord qu'il ne connoît que deux Médecins dans Paris qui puissent fixer un avis sur l'Inoculation, ou l'appuyer comme il doit l'être sur un grand nombre d'observations : M. Hof-

ry, Médecin de la Faculté de Paris, & M. Gatty, Médecin consultant du Roi. Il nomme après eux deux autres Médecins dont la décision a beaucoup de poids. M. Petit, premier Médecin de S. A. S. Mgr. le Duc d'Orléans, & M. Antoine Petit, Médecin de la Faculté de Paris. Il fait en deux mots leur éloge, & rappelle ensuite les heureux succès de cette méthode pratiquée par M. Tronchin en 1754 sur deux têtes précieuses & cheres à l'État. Après l'exemple de ces Maîtres de l'art, dit-il, la principale question sur l'Inoculation devroit paroître décidée : je hazarderai cependant mes conjectures ; elles seront telles qu'on peut les attendre de quelqu'un qui a aussi peu d'expériences que j'en ai sur cette matiere. Je n'ai suivi que dix Inoculations.

I. D'où nous vient cette mé-

thode ? Eſt-elle le fruit de l'étude & des réflexions des Médecins ? Eſt-elle ſortie du ſein de tant d'écoles fameuſes ? Non ; c'eſt dans celui de l'empiriſme même qu'elle a pris naiſſance ; c'eſt à lui qu'il faut attribuer cette découverte, comme celle de la plûpart des remedes. L'hiſtoire de l'Inoculation le prouve, ſoit que l'on aille en chercher l'origine dans la Tartarie & dans la Circaſſie, ſoit qu'on la ſuppoſe venue de la Chine, ſoit enfin qu'elle ſe ſoit pratiquée dans un canton des Iſles Britanniques de tems immémorial, & long-tems avant qu'elle fût apportée de Conſtantinople à Londres, par Milady Montaigu, qui eut le courage de l'éprouver ſur un de ſes enfans, de la maniere qu'elle l'avoit vû pratiquer *par une femme.* A Londres on s'en rapporta à ſa bonne foi, & l'on y eſſaya l'Inoculation, qui paſſa

d'une main à une autre précisément comme les pratiques des Empiriques.

Les Médecins, qui suivent cette secte, ne peuvent s'empêcher d'essayer de l'Inoculation ; ils doivent la tolérer, & peut-être même la conseiller. C'est une conséquence d'un de leurs principes, qu'*on doit s'en rapporter à d'honnêtes gens qui assurent un fait.* Or mille bouches instruites ont publié les succés de l'Inoculation, & le peu de danger qu'il y a dans cette méthode, & il est prouvé que ses avantages l'emportent sur ses inconvéniens. D'ailleurs cette pratique d'abord purement empirique a pour elle plusieurs grands Médecins étrangers : ses partisans sont en plus grand nombre & d'une autorité plus sûre, que ceux qui protégerent le Quinquina, le Kermès, & autres remedes.

II. Les Dogmatiques s'appliquent à déterminer les causes materielles de la vie & de la santé, les causes des maladies & les changemens que doivent opérer les remedes pour guérir ces maladies. Or les causes des maladies, selon eux, sont les mauvaises tournures des humeurs & leur épaississement dans les vaisseaux. Pour les guérir il faut empêcher ce double accident, c'est-à-dire, corriger le vice des premieres, & détruire l'embarras formé dans les seconds. Aussi passe-t-il pour certain d'après les principes des Dogmatiques, que des remedes administrés au commencement d'une maladie, la rendent moins fâcheuse & moins maligne. Cela posé, une petite vérole, loin d'être dangereuse, doit au contraire être bénigne, lorsqu'elle tombe sur un corps qu'on a évacué, & dont on a corrigé les humeurs de ma-

niere qu'il ne reste dans les parties intérieures aucun ou presqu'aucun engorgement. On doit attendre le même événement dès que les humeurs sont douées d'un dégré convenable de douceur, de fluidité, de consistance, & qu'elles sont le moins salées, le moins âcres, le moins corrompues qu'il est possible par la présence des matieres qui croupissent dans l'estomac ou ailleurs.

D'après cette théorie qu'un Dogmatique regarde comme très-certaine, il n'a que deux partis à prendre au sujet de ceux qui ont confiance en lui, & qui craignent la petite vérole.

Le *premier*, c'est de tenir quelqu'un qui n'a pas eu cette maladie dans une suite de remedes journaliers qui puissent empêcher les amas d'humeurs, leur épaississement, leur âcreté, & enfin tout engorgement des parties in-

térieures qui serviroient de cause à la fievre & au développement de la petite vérole. Mais ce parti peut-il jamais être suivi? L'Auteur en fait voir le ridicule & l'absurdité.

Le *second*, c'est de se tourner du côté de l'Inoculation. Par là le Médecin est à l'abri de toute surprise de la part de la petite vérole, qui, encore une fois ne peut nuire à un sujet bien disposé; il a soin de choisir le tems, le jour, la saison la plus convenable, *si tant est que ces soins entrent pour quelque chose dans son plan*; il prépare le corps comme il lui plaît; il met le sang dans le degré de consistance qu'il desire, les vaisseaux dans le degré de plénitude convenable; il se rend maître des premieres voies qu'il a le tems de bien disposer par les remedes généraux.

Les avantages que le Médecin

Dogmatique trouve dans l'Inoculation sont de se trouver à son aise, & de suivre sans s'arrêter la route que lui prescrit son systême; il agit, il décide, il dirige, il ordonne ce qui entre dans le plan de sa médecine active & officieuse; il veille, il pourvoit à ce qu'il n'arrive point d'accidens. La confiance devient réciproque dans le Médecin & dans l'inoculé qui se voit bien purgé, bien lavé, bien rafraichi, bien saigné & qui voit son sang pur, doux, fluide. Au lieu qu'un malade surpris par la petite vérole, sans y être préparé, ne peut qu'être fort affligé, *d'autant plus que son Médecin laisse en pareil cas échapper des regrets sur ce qu'il n'a pas été appellé assez tôt, & sur ce qu'il y a eu un ou deux jours de perdus.*

Puis donc que les préparations, qui précédent l'Inoculation de la petite verole, ne peuvent man-

quer d'aſſurer le ſuccès de cette opération, il eſt clair que les Médecins Dogmatiques ne peuvent l'interdire, la condamner ſans renoncer à leurs principes.

III. Comme les Médecins Naturiſtes ou obſervateurs ne veulent qu'aider la nature, comme ils ne cherchent qu'à ſimplifier les maladies compliquées, & à les réduire à leur marche naturelle ; il s'enſuit qu'ils doivent tous tolérer l'Inoculation de la petite vérole. Or on ſait que cette maladie, qui eſt une des plus caractériſées par ſa cauſe, ſes ſymptômes & ſa marche invariable, eſt ſouvent ſuſpendue par des accidens qui ne ſont point de ſon eſſence, mais auxquels elle ſe joint malheureuſement, & qu'il en réſulte des maladies compliquées. On publie au contraire que, lorſqu'elle eſt inoculée, elle n'eſt point accompagnée des

accidens qui la rendent mortelle, opiniâtre, dégoutante, difficile, toujours mal placée, toujours plus ou moins insupportable aux malades, laissant toujours dans le corps des impressions plus ou moins tristes. Ne fît-on que leur annoncer un pareil fait comme possible, ils devroient faire des vœux pour qu'on essayât d'en constater l'existence. Des Nations nous crient que la petite vérole inoculée marche & prospere en suivant ses tems, ses périodes, ses crises, comme ils desirent que toutes les maladies marchent. Pourquoi ne pas profiter de cet avertissement général? D'ailleurs c'est l'Inoculation qui a fait toucher au doigt ces vérités favorites des Observateurs ou Naturistes; *la fievre se détruit d'elle-même; les soins trop minutieux sont superflus & inutiles; la patience guérit plus de maux que les remedes.* L'Auteur

met enſuite ſous les yeux les dangers de la petite vérole naturelle & les avantages de l'artificielle : ce paralléle mérite attention & doit être lû dans l'ouvrage. Il termine ce chapitre en indiquant ſept raiſons principales qui doivent déterminer les Médecins Naturiſtes à adopter l'Inoculation.

1°. L'Inoculation doit plaire aux Médecins obſervateurs, parce qu'elle entretient & qu'elle flatte leur deſir dominant, qui eſt de réduire les maladies à leur plus grande ſimplicité : elle entretient leur modeſtie naturelle ou la répugnance qu'ils ont à médicamenter ou à deviner l'effet des drogues, & à ne ceſſer de faire des eſſais dans leur application. *Je ſuis las de deviner*, diſoit un Médecin qui quittoit la Médecine après trente ans de pratique.

2°. Cette pratique donne un relief très-remarquable à la maniere de laiſſer marcher les maladies ſuivant leur cours naturel, & au ſyſtême ſelon lequel on attend les criſes, en laiſſant toujours le principal ouvrage à la nature : elle éclaircit la marche qu'on doit tenir dans toutes les autres maladies.

3°. L'Inoculation accoutumera le Public à voir la fievre ſans frémir, à ne point s'épouvanter à un point exceſſif des maux de tête & du tranſport, des maux de reins, de laſſitude & autres phénomenes qu'il ne faut pas ſans ceſſe confondre avec des accidens qui exigent des remedes, l'Inoculation apprend qu'il ne faut pas toujours dans le cours de toutes les fievres faire une diete rigoureuſe, boire, ſuer ou ſe rafraîchir, prendre des lavemens ou ſe faire ſaigner ou ſe purger ſans ceſſe.

4°. Elle peut être aussi utile aux Médecins qu'au Public, en les mettant à portée de parler vrai sur la nature, la durée & les accidens d'une maladie, & les mettant aussi à l'abri de tant de choses impossibles qu'on exige d'eux, mille petits soins, mille remedes inutiles, enfin en leur évitant mille reproches dont l'ignorance ou plutôt la déraison des hommes a coutume de les accabler.

5°. L'Inoculation est une sorte de secours comparable en tout à plusieurs autres remedes que les Médecins observateurs ont conservés dans leurs fastes : elle n'a rien de plus dur, de plus extraordinaire qu'une saignée, qu'une purgation : comme ces remedes, elle suit la marche de la nature, elle lui donne sa liberté; elle fait, si on peut ainsi parler, sur le corps une maniere d'ente ou d'insertion au moyen de laquelle le fruit de

la petite vérole est plus franc, meurit plus aisément, & tombe avec plus d'aisance.

6°. L'Inoculation paroît être une de ces grandes vérités utiles, pareilles à celles qu'Hippocrate proposoit aux Grecs, en les forçant, contre les préjugés, à se réduire au repos pendant le tems des maladies, pour laisser les crises se faire avec moins d'accidens.

7°. L'Inoculation épargne évidemment à la nature la moitié & peut-être le plus difficile de la besogne; elle facilite la coction comme le levain facilite la fermentation de la pâte; elle forme pour le pus une voie qui manque à la nature; celle-ci paroît vouloir s'assujettir à employer comme une issue naturelle celle qu'on fraye en inoculant.

IV. Si le problême sur l'Inoculation étoit confié aux Pyrrho-

niens, il y a tout lieu de croire que puiſqu'il faut ſe déterminer pour ou contre cette pratique, ils concluroient à en demander la *tolérance*, ne fût-ce que parce qu'également indécis ſur tous les partis à prendre, tous les partis leur ſont égaux.

Mais les Praticiens les plus ſages, ceux que notre Auteur appelle les Peres du peuple, les conſolateurs des grands, les protecteurs des pauvres, les confidens des riches, la reſſource des orphelins & des malheureux, doivent ſouhaiter que l'Inoculation prenne faveur : car s'ils ont traité ſouvent la petite vérole avec ſuccès, peuvent-ils oublier qu'ils l'ont très-ſouvent trouvée opiniâtre, orageuſe, mortelle? L'Inoculation ne leur offre-t-elle pas une reſſource aſſurée? Et les ennemis de cette méthode ne paroîtront-ils pas reſponſables des

accidens qui ſuivent les petites véroles naturelles ?

D'ailleurs les Praticiens les plus expérimentés ne ſont pas du même avis ſur le traitement général de la petite vérole ; les uns veulent qu'on rafraîchiſſe, les autres prétendent qu'il faut échauffer ; il faudroit donc, ſuivant notre Ecrivain, qu'un Médecin Praticien pour rejetter l Inoculation & traiter la petite vérole ſelon ſon opinion particuliere, eût le courage d'un côté de ne faire aucun cas de l'opinion contraire à la ſienne, & de l'autre de réſiſter aux prétentions des Inoculateurs Il faudroit qu'il aimât mieux traiter un malade, ſuivant un ſyſtême condamné par des Praticiens comme lui, que d'eſſayer de l'Inoculation en faveur de laquelle le ſyſtême des Empiriques, celui des Théoriciens & des Obſervateurs

ſe réuniſſent, & que l'expérience de nos voiſins approuve.

On remet enſuite ſous les yeux les dangers de la petite vérole qui vient attaquer une femme groſſe, ou en couches; les jeunes gens de l'un & l'autre ſexe dans l'âge de puberté & en entrant dans le monde; puis l'Auteur ajoute: *J'ai vû mourir à Montpellier plus de deux mille enfans de la petite vérole en* 1744 & 1745. *Seroient-ils tous morts*, demande-t-il, *s'ils euſſent été inoculés?*

V. Dans quel labyrinthe d'embarras & d'inconvéniens ne plonge pas les Militaires cette cruelle petite vérole qui ſurprend ſouvent nos guerriers au milieu de leurs conquêtes, & qui fait ſourdement le malheur de la vie de beaucoup d'entr'eux? On en a vu qui étoient prêts à verſer la derniere goutte de leur ſang pour le ſervice du Roi, & qui frémiſſoient au ſeul

nom de la petite vérole. Cette horreur invincible pour cette maladie & les fatigues nécessaires de la guerre la rendent d'autant plus dangereuse pour eux que leur maniere de vivre est plus éloignée d'amener une disposition favorable pour résister à cette maladie. Les Médecins d'armées sensibles à la perte des défenseurs de la nation, & si souvent témoins des ravages d'une épidémie de petite vérole, doivent souhaiter que tous les soldats du Roi ayent été inoculés pour éloigner un mal qui peut jetter la consternation dans un camp.

Aux frictions mercurielles si connues pour la guérison d'une maladie trop répandue, ont succédé deux nouvelles méthodes, les dragées & le sublimé corrosif. Les Militaires se livrent avec empressement aux épreuves qu'exigent ces remedes; ils frayent la

route aux habitans des villes. Il ne faut pas faire d'efforts plus considérables pour se soumettre aux essais de l'Inoculation, & les dangers, qu'on semble redouter, ne sont pas plus marqués. Cette comparaison, sans être déterminante, favorise au moins la tolérance de l'Inoculation. Ce n'est pas seulement dans les armées que ce fléau destructeur exerce ses ravages; il n'est pas moins redoutable sur mer, en Amérique & aux Négres de nos colonies.

Mais, dit-on, la raison d'admettre la méthode d'inoculer tirée de l'exemple des Circassiens & des Chinois ne sauroit être d'aucune valeur parmi nous, qui sommes plus attachés à nos enfans que les Chinois, & qui ne faisons point commerce de nos filles comme les Circassiens. Eh! que sont les Négres dans nos habitations? Comment les traite-t-on? Ne les

vend-on point? Ne les achete-t-on point ? Notre humanité en souffre peut-être ; mais &c. . . . . Ne murmurons donc point contre les Circassiens ; tâchons au contraire de les imiter un peu plus au sujet de l'Inoculation.

VI. Après avoir montré la liaison qui se trouve entre la Théologie & la Médecine, l'Auteur insinue que dans la cause de l'Inoculation, les avis des Théologiens seront favorables à cette méthode.

De tout tems on a fait avec des remedes nouveaux, des essais qui ont pu être funestes, qui l'ont été même, & on les a abandonnés ensuite. De nos jours n'a-t-on pas tâché d'accréditer l'usage interne de la Ciguë, de la Bella-dona, du Stramonium, du Sublimé corrosif, qu'on sait être autant de poisons ? On a répété en France

ces expériences dont les Médecins étrangers diſent avoir vû les ſuccès les plus certains ; des ennemis même de l'Inoculation ont mis ces poiſons en uſage ſans la permiſſion des Magiſtrats, & vraiſemblablement ſans avoir l'avis des Théologiens. Peut-il y avoir de fortes raiſons qui empêchent de tenir la même conduite à l'égard de l'Inoculation ? Obligé de choiſir entre la petite vérole naturelle & la petite vérole inoculée, peut-on héſiter ſur le choix, la derniere étant moins meurtriere que l'autre ? Mais, dit-on, la petite vérole naturelle eſt dans l'ordre ordinaire des choſes, il vaut mieux s'y aſſujettir. L'Auteur répond amplement à cette objection, en s'appuyant d'autorités reſpectables qui font naître des inductions favorables à la pratique de l'Inoculation ; puis il ajoute : *Je crois que nous devons*

attendre avec confiance & avec respect la décision de la Faculté de Théologie.

VII. Le Médecin des Pyrénées que l'Auteur fait parler dans le chapitre des Médecins Philosophes, s'exprime ainsi : « Toutes les » maladies marchent, par exem- » ple, comme la Picotte que vous » appellez petite vérole .... Elle » nous vient, on ne sait com- » ment .... J'apprends que les » Anglois la donnent artificielle- » ment à leurs enfans à l'exemple » des Peuples d'Orient. ... Je ne » haïrois pas cette méthode ; car » la nature répand la petite vérole » par une vraie inoculation ..... » Et nous quand la petite vérole » est dans quelque maison, nous » y envoyons des enfans pour » qu'ils la gagnent. .... Le plus » sage parti à prendre est d'aller » de bonne heure au devant de

» cette maladie, au lieu de la fuir. »

Mais que doivent penser les Médecins Philosophes sur l'Inoculation ? Qu'il faut l'adopter, & qu'elle convient à tous les hommes, puisqu'ils savent qu'elle est établie chez les Chinois, & qu'elle se pratique de tems immémorial en Orient, d'où elle s'étend dans toutes les parties de l'Europe. Ce seroit manquer à la Societé que de lui dérober un tel secours. Mais l'Inoculation n'est bonne qu'à mettre la peste dans une ville & dans tout un Royaume; c'est donc une raison suffisante pour la proscrire. L'Auteur combat fortement & avec sa sagacité ordinaire *ces plaintes apprêtées*. Ce morceau est bien capable de rassurer contre tant de vaines terreurs de peste dont on a épouvanté Paris & la Province, & contre cette fausse opinion que

le Médecin porte avec lui la contagion, &c.

On connoît deux manieres de traiter la petite vérole, par l'ufage des rafraîchiffans & des échauffans ; l'Inoculation eft un troifieme moyen qui a fes partifans, lefquels promettent encore plus de fuccès de cette méthode que des deux autres. Chacun eft maître de fe choifir un Médecin partifan de celle des méthodes à laquelle il a confiance ; ne peut-on donc pas auffi choifir la méthode d'inoculer ? Le fyftême des Inoculateurs ne vaut-il donc pas autant que celui des Médecins qui traitent en échauffant ou en rafraîchiffant ? Ces deux moyens d'ailleurs font fouvent infuffifans, de l'aveu même de leurs partifans, dans certaines épidémies malignes ; ils font donc bien au deffous de l'Inoculation. L'Auteur examine & difcute après cela

l'article des *calculs* sur lesquels se fondent les partisans de l'Inoculation & leurs adversaires. Il prouve ensuite par plusieurs bonnes raisons que ces calculs peuvent induire en erreur. Après tout ce détail il conclud qu'aux yeux d'un Philosophe tout concourt à prouver que l'Inoculation doit être admise ou tolérée. Cette pratique, dit-il, exclura pour toujours des disputes sur les méthodes échauffante & rafraîchissante dont les effets sont souvent pernicieux, si l'on en croit les Auteurs les plus graves. N'est-il pas heureux qu'on trouve un moyen propre à bannir deux opinions pareilles, qui sont la preuve la plus convaincante de l'embarras des Médecins auxquels l'Inoculation rend une main favorable ?

VIII. Suivant Paul Zacchias, Jurisconsulte Médecin, on n'a pas de raison satisfaisante pour

autoriser la Quarantaine que l'on fait faire à ceux qui sont soupçonnés de porter avec eux le levain de la peste. Il convient cependant qu'il faut donner quelque chose au préjugé, & il indique ce qu'il y a de mieux à faire à cet égard pour la sûreté des Peuples. L'usage de la Quarantaine établie dans la Capitale & à la Cour pour ceux qui ont eu la petite vérole, n'a pas plus de fondement.

Que faut-il donc faire pour se précautionner contre le levain variolique ? Ce ne seroit pas d'établir, comme l'ont dit quelques-uns, un Hôpital pour les inoculés : ce lieu deviendroit un amas ou un dépôt de levain variolique, d'autant plus à craindre peut-être qu'il seroit plus considérable ; ce dépôt fourniroit sans cesse un torrent de ce levain que l'air & le vent feroit trop aisément fondre sur une ville entiere.

Il vaudroit mieux qu'on transportât dans une chambre la plus haute de chaque maison ceux qui auroient la petite vérole naturelle ou inoculée ; on pourroit y ménager les courans d'air de maniere que tout l'air renfermé & chargé de levain variolique seroit forcé, au moyen de quelques tuyaux placés avec art, d'aller se perdre dans le feu qu'on feroit dans cette chambre ou dans une chambre voisine. Le feu détruiroit vraisemblablement la force du levain variolique (*a*). L'Auteur croit

(*a*) On peut voir les moyens indiqués pour arrêter & empêcher la contagion de la Phthisie pulmonaire dans une Ordonnance des Magistrats de Florence, rendue en 1754 sur une délibération des Médecins de cette ville : elle se trouve à la suite du *Discorso nono sopra il contagio della tabe polmonare del dottore Antonio Cocchi, Medico*. part. ij Fiorenze, 1762. 4°.

que le Parlement rendroit un grand service aux villes les plus peuplées, s'il préposoit des Médecins, des Chirurgiens, des Freres de la Charité & des Sœurs grises pour veiller à l'inoculation des enfans dans ces espèces d'infirmeries.

Les Religieuses cloitrées n'ont permission de sortir que dans des cas de grandes nécessités; ces cas sont la lepre & la peste suivant Zacchias, on n'a point mis de ce nombre la petite vérole; ainsi le Parlement n'exclura pas des villes ceux qui se feront inoculer, parce qu'ils ne font qu'user de leur liberté naturelle, à laquelle ne s'opposent point les engagemens qu'ils ont contractés vis à vis de leurs concitoyens.

L'Auteur touche un mot de la dispute qui s'éleva en 1670 au sujet de la levure de biere dont l'usage fut permis pour faire le

pain, & il en tire un argument favorable pour la tolérance de l'Inoculation. Il finit par désirer que quelque Magistrat zélé, comme dans cette affaire, calme les agitations que peut occasionner l'Inoculation, laquelle semble devoir donner une nouvelle face à la Médecine.

ARTICLE X.

DISCOURS SUR LA RÉVOLUTION opérée dans la Monarchie Françoise, par la Pucelle d'Orléans, prononcé dans l'Église Cathédrale de cette ville, le 8 Mai 1764. (par M. l'Abbé Loiseau l'aîné, Chanoine de l'Église d'Orléans) in-12. de 47 pages. A Orléans, chez Jean Rouzeau-Montaut, Imprimeur du Roi & de la Ville : Et se trouve à Paris, chez d'Expilli,

Libraire, rue St. Jacques, & Desaint & Saillant, Libraires, rue St. Jean de Beauvais.

CHaque année ramene dans la ville d'Orléans la solemnité de sa délivrance, & l'on choisit d'ordinaire un des meilleurs Orateurs pour prononcer sur ce sujet important un Discours de piété. Ce n'est gueres que depuis quatre ans qu'on nous fait connoître ces Discours. Nos Mémoires (*a*) ont accueilli avec distinction un de ces morceaux qui parut il y a quelques années. L'Auteur en donna l'année suivante sur le même sujet un second qui marquoit autant de fécondité que d'éloquence ; il est mort depuis peu. Quoique le sujet soit ancien & qu'on l'ait traité souvent, il

(*a*) Février 1760.

offre un beau champ à l'éloquence par la ſingularité de l'événement, par la grandeur des intérêts qu'il renferme & la qualité des perſonnages qu'il fait mouvoir ; & dès lors il peut être pour les Orateurs de cette Province un reſſort d'émulation à peu près pareil à celui que donne aux Orateurs de la capitale le Panégyrique qui ſe prononce chaque année devant les Académies.

M l'Abbé Loiſeau pourra toujours être propoſé comme modele à ceux qui voudront ſe diſtinguer dans cette carriere. Ces paroles de Judith : *Louez le Seigneur qui n'a point abandonné ceux qui avoient placé en lui leurs eſpérances, & qui a accompli ſes miſéricordes par ſa ſervante* (a) dont il forme aſſez naturellement ſon

(a) Judith. 13. V. 17.

texte, établissent un parallele entre la délivrance d'Orléans & celle de Bethulie. Le succès de l'une & l'autre Héroïne lui paroissent caractériser un de ces coups de la Providence qui déconcertent toutes les vues de la politique humaine. « Ses decrets sont successivement consignés dans les fastes de tous les siecles. Sa souveraine influence se fait sentir avec plus de force dans ces révolutions, ou elle ne laisse presque rien aux causes secondes, où tout semble sortir de sa puissance immédiate, où les moyens & les succès paroissent avoir moins de proportion avec l'entreprise, ou, à ne consulter que la sagesse de la terre, tout devroit échouer, & dans lesquels cependant tout réussit, parce que la sagesse de Dieu a préparé les effets dans les causes les plus impénétrables, & dirigé

» les opérations » D'après ces principes M. Loiseau rapporte à une providence particuliere de Dieu sur la France la révolution opérée par la Pucelle d'Orléans. Ce rapport est établi par la difficulté de l'entreprise, par la disproportion du moyen & par la grandeur du succès. Trois points de vuë qui intéressent par eux-mêmes & par la maniere dont ils sont traités dans ce discours.

Trente années de guerres civiles, & au dehors, les guerres les plus sanglantes, épuisement des finances, découragement des Peuples, leur fidélité chancelante, tous les ordres en combustion, les grands dévoués aux projets particuliers de leur ambition ou de leur vengeance qu'ils suivoient aux dépens de la gloire & du repos de l'Etat, les bons serviteurs réduits à gémir sur la nation, & à ne former que des vœux & des ef-

forts impuiſſans ; & au milieu de ces violens orages, point de chef qui ſût ſe faire obéir, point de Pilote qui ſût manœuvrer : ce triſte tableau eſt le premier qui caractériſe la difficulté du projet de la célébre Jeanne d'Arc. Tout eſt obſtacle, & l'Etat ne lui préſente aucune reſſource. La ſituation de l'Angleterre exprimée par l'Orateur avec autant de vérité que de délicateſſe anime toute cette peinture, & la rend encore plus intéreſſante. Ces jours ſi nébuleux pour la France, furent brillans pour l'Angleterre qui réuniſſoit alors au bonheur le plus conſtant, l'union des chefs, la valeur meſurée, l'activité, l'intelligence & la ſageſſe qui fuioient le Conſeil & les opérations des François. L'Orateur fait valoir ce contraſte. Quelle reſſource la France pouvoit elle oppoſer à la valeur de Henri V. & des Ducs

de Betford & de Glocester ? Leur conduite avoit son principal ressort dans le cœur des mauvais François, & dans la coupable intrigue d'une mere dénaturée. Un des plus puissans Princes d'alors, Philippe Duc de Bourgogne, auroit formé de ses Etats, de la valeur de ses Peuples & de son propre courage un rempart redoutable à la ligue; mais « la Maison » de Bourgogne étoit justement » irritée d'un attentat affreux. Ou» bliant ses droits pour servir sa » haine, elle n'épargnoit aucun » effort pour arracher le Trône » dont elle étoit la plus belle bran» che; le sang d'un pere répandu » par une de ces horreurs qu'on » voudroit effacer des fastes de » l'histoire, crioit vengeance à » Philippe-le-Bon. »

Accablée au dehors, déchirée au dedans, la partie de la France qui survivoit pour ainsi dire à

l'autre étoit impuissante pour la ranimer. Le François n'avoit pas cessé d'être courageux ; mais tant de chocs redoublés avoient fatigué, épuisé même sa valeur. La fidélité étoit encore dans le cœur de beaucoup de sujets ; mais tout manquoit pour la mettre en action. L'argent, le commerce & l'industrie annonçoient par leur dépérissement le dernier malheur de l'Empire François. Quelquefois, il est vrai, l'excès du malheur en prépare le remede, & l'impression d'un coup violent donne du ressort à des ames abattues ; mais, quand il s'agit de la défense de l'Etat, ces retours de vigueur ne donnent que des efforts stériles, à moins qu'un chef habile ne les réunisse & ne les dirige à la cause commune. Mais l'intrigue, l'ambition & la vengeance divisoient les grands Capitaines qu'avoient épargné les journées d'Azincourt,

de Crevant, de Verneuil & de Rouvray-St.-Denis, & les rendoient au moins inutiles à l'Etat. Les Princes du Sang n'offroient entre eux que le spectacle du manége, de la foiblesse & des querelles perpétuelles. Les plus dévoués au bien public étoient bien éloignés de lui sacrifier un reste de forces qu'ils conservoient pour arracher à l'ennemi les possessions dont ils se voyoient dépouillés.

« Charles VII. connoissoit l'é» tendue de ses malheurs.....
» Avec du discernement dans le
» choix des hommes, l'art de se
» les attacher, la science de les
» mettre en œuvre, de ménager
» leurs forces, de les réunir pour
» frapper des coups vigoureux,
» il pouvoit se former un cortége
» redoutable...... Une tête trouve
» toujours des bras; elle vivifie
» pour ainsi dire des ossemens
» inanimés; elle transforme en
» braves

» braves soldats des malheureux » glacés de crainte ; & l'on a vû » plus d'une fois sortir de dessous » ses ruines & reparoître plus flo- » rissant l'Etat dont un chef ha- » bile avoit entrepris la restaura- » tion. *Tel n'étoit point* Charles » VII. » On s'apperçoit que nous aurions desiré dans cet endroit une autre construction. Nous aurions voulu aussi qu'un très bon morceau sur la valeur françoise, qui se trouve placé parmi les obstacles, ne se fût présenté qu'à la seconde sous-division où l'Orateur traite des ressources, & peint en particulier la bravoure de la Nation. Ce petit défaut de méthode est racheté par la varieté agréable des deux tableaux.

Dans la seconde partie, l'Orateur reprend le fil historique depuis la captivité du Roi Jean. Ce coup d'œil de la France réduite aux plus facheuses extrémités par

les malheurs de ce Prince, relevée & rétablie dans ses possessions par la prudence & la capacité de Charles-le-Sage, est destiné à montrer que le triste état de la Monarchie sous le regne de Charles VII. présentoit les mêmes désastres, sans aucune espérance de rétablissement. Quelle force arrêtera donc les conquêtes rapides de l'Angleterre? Quel sera l'instrument de cette grande entreprise? Tout y annoncera la main de Dieu; « il choisira le » moyen le plus foible, le plus » capable de décréditer l'entre- » prise : une simple femme. »

On a vû sans doute plus d'une femme servies par les événemens ou par leur propre génie, franchir avec éclat par de grands exploits, les bornes que la nature & l'éducation ont mises à leurs travaux. L'Orateur caractérise plusieurs de ces Héroïnes, qui le furent pour

ainſi dire en naiſſant, & que leur réputation précédoit dans leurs exploits.

La Pucelle d'Orléans n'offroit rien aux yeux des Politiques qui pût autoriſer ſa miſſion. Jeune, inconnue, pauvre, élevée dans des travaux obſcurs, montrant dans elle toutes les vertus qui peuvent intéreſſer le Ciel, mais n'ayant aucunes de ces qualités extraordinaites qui annoncent à la terre de grandes révolutions. Cependant cette fille eſt l'unique reſſource d'une grande Monarchie. C'eſt elle qui ranimera ce corps épuiſé, qui raſſemblera ſes membres épars, & qui le rendra plus redoutable que jamais à ſon vainqueur. « Quelle entrepriſe! dit » M. L., quelle foule de difficultés s'oppoſe à ſa réuſſite! » peut-elle en effet devenir l'ame » des conſeils d'un Roi, qui juſ» qu'alors n'avoit pas ſçu en écou-

» ter de bons ? ... Son autorité
» mettra-t-elle en mouvement les
» Grands de la nation, les Prin-
» ces, les Capitaines qui obéissent à
» peine à celle du Souverain ? ...
» Il falloit rapprocher des con-
» currens, ménager des jaloux,
» réconcilier des ennemis, répri-
» mer la cabale, inspirer des vues
» uniformes à des esprits divisés,
» à des cœurs aigris... ramener
» le Roi lui-même au soin de sa
» gloire, à la connoissance de ses
» forces & à l'usage de sa puis-
» sance. Et c'est une Bergere qui
» doit se conduire au milieu de
» tant d'écueils contre lesquels au-
» roient échoué les manœuvres de
» la politique & l'habileté des Mi-
» nistres les plus consommés. «
Cette disproportion frappante en-
tre l'effet & la cause, l'opposition
opiniâtre que trouva son entre-
prise dans le Conseil & parmi les
Généraux, donnent à la mission

de Jeanne d'Arc le ſceau d'un ordre particulier de la Providence. Moins la raiſon humaine eut de part à ce projet pour le former & le conduire, plus il eſt indiſpenſable de recourir à cette cauſe ſupérieure qui maîtriſe quand elle veut les événemens, ſans attendre nos reſſources.

La troiſieme partie fortifie ce raïſonnement en décrivant la rapidité & la gloire des ſuccès de Jeanne d'Arc. L'entrepriſe formée malgré les obſtacles, ſe ſoutient au milieu des traverſes. Cette répétition n'eſt pas à l'abri de toute critique, quoiqu au fond les oppoſitions au projet de la Pucelle different des obſtacles qu'elle rencontra dans l'exécution. Nous croyons qu'il eût été mieux de ſuivre dans ſon entier le point de vuë des contradictions qu'eſſuya la miſſion de cette Héroïne; mais notre Orateur a cru devoir ſacri-

fier cet avantage à l'ordre des faits.

M. l'Abbé Loiseau raconte d'après nos Historiens, les opérations de l'armée Françoise conduite par Jeanne d'Arc, & soutenue par son intrépidité. Ce récit est vif & animé La journée de Patay & la défaite du brave Talbot qui furent si décisives pour la France, sont décrites avec chaleur & avec rapidité. Il s'agit ensuite de conduire le Roi à Reims, & d'y célébrer la cérémonie de son sacre, objet particulier de la mission de cette Héroïne. Elle y conduit le Prince en Conquérant, & le met en état de balancer la puissance de son ennemi. La politique n'eût pu prédire aucun de ses succès, & il n'en est aucun que la politique la plus déliée ne puisse envier. Placée au dessous des conditions les plus ordinaires, Jeanne d'Arc porte ses vues au dessus de la sphere commune : « elle com-

» bine les inconvéniens & les ref-
» fources ; elle calcule la réfif-
» tance & les forces ; elle les mé-
» nage ou les emploie felon les
» regles : ou plûtôt fupérieure à
» la réfiftance, inférieure aux in-
» convéniens, fupérieure aux ré-
» gles même, elle fait les fup-
» pléer ou les plier à fes def-
» feins. »

Jufqu'à du Belley-Lange, l'hif-toire avoit reconnu dans cet évé-nement extraordinaire un bienfait fingulier de la Providence. La cri-tique s'eft partagée depuis en at-tribuant à l'enthoufiafme ou à l'intrigue cette étonnante révo-lution. Mais ne doit-on pas être en garde contre des Ecrivains auffi difpofés à attribuer à la Re-ligion les malheurs de l'Etat, qu'à lui refufer une influence directe fur fon bonheur ? Au refte aucun d'eux n'a contefté le fait : il ne s'agit que de le rapporter à fa cau-

ſe. Nous croyons qu'à cet égard encore on ſera ſatisfait du raiſonnement de M. Loiſeau. Il eſt certain que la Pucelle n'a point conſommé cette entrepriſe par la force de ſon bras ; mais, « ſi c'eſt elle » qui a rendu la vie & l'activité au » corps de l'Etat ; ſi elle a retiré » le gouvernement de cette iner- » tie, de cet engourdiſſement fa- » tal qui étouffoit pour ainſi dire » dans le Souverain & dans ſes » Miniſtres toute volonté, tout » deſir même de s'oppoſer à l'a- » néantiſſement total de la Mo- » narchie ; ſi cette ardeur mar- « tiale, ce feu qui rend tout poſ- » ſible à la Nation, a ſemblé re- » naître lorſqu'elle a paru à la tête » des troupes ; ſi les différens or- » dres du Royaume ont repris » auſſi-tôt par une ſorte d'inſpi- » ration l'eſprit dont ils devoient » être animés ; ſi la viguéur qu'elle » leur a communiquée, ſoutenue

» ſans interruption & formant
» entre eux un admirable con-
» cert, a produit les effets qu'elle
» en avoit promis ; je le demande
» à tout eſprit conſéquent, n'eſt-
» ce pas à l'heureuſe influence de
« ſa miſſion qu'on doit le réta-
» bliſſement de l'Empire Fran-
» çois ? » Et, pour ſubſtituer à cette miſſion merveilleuſe un ſimple manége de courtiſans, que de merveilleux ne faut-il pas admettre dans une pareille intrigue ?

Les faits & les principes ſe lient naturellement dans le diſcours de M. Loiſeau ; nous l'avons fait parler aſſez ſouvent lui-même, pour que nos lecteurs puiſſent juger de ſon ſtyle ; &, quoiqu'il manque quelquefois de facilité dans les conſtructions, quoiqu'il lui échappe de tems en tems des expreſſions que n'admet pas l'éloquence de la Chaire, ce diſcours fera connoître avanta-

géusement l'Auteur. Un usage plus fréquent de la composition fera disparoître ces legers défauts, & développera encore plus les ressources de cet Orateur pôur traiter sa matiere avec force & avec dignité.

ARTICLE XI.

L'ILIADE D'HOMERE, traduction nouvelle, précédée de réflexions sur Homere, par M. Bitaubé, deux vol. in-8°. le premier de 357 pages, sans l'Epître dédicatoire au Roi de Prusse; le second de 396 pages. A Paris, chez Prault, Imprimeur-Libraire, Quai de Gesvres, 1764. avec figures.

UN Marbre fort ancien trouvé en 1658 dans le Territoire de Ferentine, contient entre plu-

ſieurs ſujets la figure d'Homere. Il y eſt repréſenté aſſis, ayant à ſes côtés ſes deux filles l'Iliade & l'Odyſſée. Derriere lui eſt l'Harmonie qui lui met une couronne ſur la tête. Le Tems eſt auprès d'elle. On peut croire que le Tems aſſiſte à ce triomphe pour en conſacrer la durée. Il en eſt peu cependant qui ait eu moins de conſiſtance ; & dans le morceau de ſculpture dont nous parlons, le Tems figureroit auſſi bien pour obſerver & balancer l'hommage que l'Harmonie rend à Homere, que pour l'affermir. Nous ne voyons pas en effet que la vénération de l'antiquité pour ce Prince des Poëtes ait ſubjugué les âges ſuivans au point de leur faire adopter ſon culte ſans examen. L'Iliade & l'Odyſſée ajoutées aux Neuf Sœurs, comme dixieme & onzieme Muſes, n'ont point joui paiſiblement de ces honneurs, &

l'Anthologie qui les avoit placées si honorablement a vû réformer plus d'une fois son reglement de préséance. Le Tribunal de Platon est un des plus rigoureux qu'ait subi Homere. Loué par la bouche de Socrate, on ne sait si ces éloges ne sont point plus piquans pour le Poëte que la critique sérieuse qu'en fait le Philosophe. Nous ne parlons point du déchaînement de Zoïle qui s'annonça comme le fléau d'Homere, & qui s'efforça de le dégrader jusqu'au rang des plus vils Poëtes ; encore moins de l'emportement fanatique de Vitruve, qui assuroit qu'une mort misérable devoit punir l'attentat de Zoïle. Ramenons avec M. Bitaubé la cause de ce Poëte à la fin du siecle dernier. Ce n'est pas que nous nous flattions d'y trouver une modération beaucoup plus grande.

En entrant dans les réflexions

que M. B. fait sur Homere, avant de le traduire, nous avons été étonnés de trouver que *Perrault fut le premier qui attaqua le Poëte Grec.* Le P. Rapin (*a*) avoit déja rabattu beaucoup de l'hommage religieux de l'antiquité pour Homere, puisqu'il avoit osé lui disputer le mérite de l'invention pour le sujet de son Iliade, & qu'il ne l'avoit point épargné dans presqu'aucun des défauts qu'on lui a reprochés depuis. Ce Critique méritoit une place dans l'histoire de la guerre d'Homere. Un autre adversaire précéda encore Perrault; ce fut Desmaretz de St. Sorlin, qui dans sa *défense de la Poësie & de la Langue Françoise* (*b*), maltraita Homere avec autant de fa-

(*a*) Comparaison d'Homere & de Virgile. in-12. à Paris, 1667 & 1668.
(*b*) Paris, 1675.

cilité qu'il avoit décrié les maximes d'Ariſtote & les préceptes d'Horace ſur l'Art poëtique. Ce fut preſque d'après les idées de cet Académicien, que Perrault ſon confrere ſuſcita au Poëte Grec la querelle la plus vive qu'il eût jamais eſſuyée. D'abord Perrault ne prit point conſeil des circonſtances. En arrachant aux Gens de Lettres leur idole, il auroit fallu pouvoir lui en ſubſtituer une autre. Un demi-ſiecle plûtard on les auroit trouvé beaucoup plus diſpoſés à fronder la ſuperſtition littéraire. Notre Auteur ſaiſit très-bien cette circonſtance, laiſſons-le parler lui-même. « Les excellens Auteurs François étoient » trop modernes pour qu'on leur » rendît juſtice, & que l'on connût pleinement leur mérite : » avant qu'ils euſſent paru, la plûpart n'avoient rien vû de plus » parfait que les anciens. Ajoutez

» à cela que ces grands hommes
» contribuoient eux mêmes à la
» gloire de leurs Maîtres auxquels
» ils sacrifioient sans peine leur
» propre gloire. C'est dans ces cir-
» constances peu favorables que
» Perrault s'éleva contre l'anti-
» quité ; il voulut détruire les Au-
» tels qu'on lui avoit érigés, dans
» le tems que La Fontaine se dé-
» claroit fort inférieur à Phedre.
» Qu'on juge après cela, quelque
» tour qu'il eût pris, & quelque
» moderée qu'eût été sa critique,
» s'il eût fait beaucoup plus d'im-
» pression sur les esprits. »

Il est certain qu'une critique plus modérée auroit donné plus de vraie lumiere dans la littérature : car tout le monde sait ce que produisit l'enthousiasme de part & d'autre. Des critiques trop severes occasionnerent des apologies outrées. Un parti s'entêta à vouloir tout condamner, l'au-

tre à vouloir tout absoudre. La mort enleva Perrault au milieu de cette guerre, & ne la termina point. Le commencement de ce siecle vit paroître deux célébres Littérateurs qui occuperent la scene pendant trois ans, M. de la Motte & Mde. Dacier. Tous deux chefs de parti formerent une secte dans laquelle on trouva toute la chaleur, toute l'animosité & dès lors tout l'aveuglement auxquels l'esprit de parti expose les meilleures têtes lorsqu'il s'en empare. Homere avoit dans M. de la Motte un adversaire redoutable, & dans Mde. Dacier une apologiste bien capable d'accréditer sa mémoire. Chacun d'eux entraîna dans son parti une portion considérable des Gens de Lettres. Il fut question de juger Homere, ou plutôt de réformer le jugement transmis par une longue tradition dans le monde sa-

vant. Jamais peut-être on ne vit procédure aussi bizarre. Homere étoit Grec & très-ancien ; des François du dix-septieme siecle prétendirent le juger beaucoup plus sainement sur la politesse des mœurs, sur les beautés de convenance, sur le vraisemblable que ses contemporains & ses compatriotes. C'étoit le cas de distinguer le Beau conventionnel & dépendant de la différence des mœurs, du Beau essentiel qui ne tient à aucun âge ni à aucun peuple en particulier. Les Juges d'Homere étoient incompétens sur le premier chef. Le Poëte avoit écrit en Grec, & deux François célébres oserent, sans connoître la Langue d'Homere, le citer à leur Tribunal pour l'y juger sur le plus ou moins de noblesse, le plus ou moins d'énergie de ses expressions, la justesse & l'agrément de ses comparaisons & l'effet de ses

discours. Nos lecteurs savent comment on conduisit un projet aussi extraordinaire. On dépaïsa adroitement le Poëte Grec. Ces premiers Républicains de la Littérature Françoise ne voulurent entendre Homere parler & se justifier que dans leur langue; on discuta ses prétentions, on examina ses fictions, la conduite de son ouvrage, d'après des loix postérieures, d'après la coutume de la République moderne; & dans la chaleur des informations, à peine parut on tenir quelque compte au Poëte ancien des loix & des mœurs de sa République, bien loin de penser à l'honorer lui-même comme législateur.

Homere fut donc jugé sur des Traductions françoises, aussi diversement travaillées que le but des deux traducteurs étoit opposé. Mde. Dacier avoit tout traduit avec une fidélité scrupuleuse; M.

de la Motte s'étoit permis d'élaguer avec une liberté excessive. D'ailleurs, dit M. B., « M. de la » Motte ne tenant les beautés » d'Homere que d'une seconde » main, il lui étoit difficile de les » sentir ; elles devoient, si je puis » m'exprimer ainsi, avoir perdu » quelque chose de leur fraîcheur » & de leur force. Mais si cela est » vrai de toute traduction, que » sera-ce d'une traduction foible ? » Et si Mde. Dacier n'a pas bien » rendu les beautés d'Homere, si » souvent elle est languissante » lorsque ce Poëte est plein de » force, si elle manque générale» ment de l'harmonie qui le ca» ractérise, comment M. de la » Motte auroit-il pu transmettre » le génie d'Homere dans sa tra» duction ? » Son ami M. de Fontenelle avoit le tact trop fin, pour ne pas sentir le défaut de cette composition ; mais l'amitié ne lui

permit pas d'imputer à M. de la Motte ce qui le rebutoit dans cette traduction. Il s'en prit à Homere, & crut avoir diſculpé ſon ami en diſant que *c'étoit l'Iliade*, & que l'Iliade ne pouvoit réuſſir. « Je le dirai auſſi, reprend M. » Bitaubé, mais dans un autre » ſens. Oüi, M. de la Motte n'a » pas réuſſi, parce que *c'étoit l'I-* » *liade* en tant que Poëme héroï- » que & rempli de beautés ſim- » ples & négligées ; parce que *c'é-* » *toit l'Iliade*, lûe dans une tra- duction aſſez proſaïque. »

On pouvoit également dire à M. de Fontenelle que l'ouvrage de ſon ami n'étoit point l'Iliade ; qu'en tranſplantant un arbre vigoureux, il n'en avoit fait qu'un arbuſte ; qu'en retranchant de ce Poëme tout ce qui ſemble choquer nos mœurs, bleſſer notre politeſſe & braver notre goût, on couroit riſque de ne préſenter en

aucune maniere le génie de ce Poëte, ſoit qu'on le regardât comme écrivant dans ſon ſiecle, ſoit qu'en le rapprochant ainſi du nôtre, on voulût nous perſuader qu'Homere n'eût pas autrement écrit que ſes traducteurs. Il eſt certain que l'Iliade de M. de la Motte étant on ne peut pas plus éloignée d'Homere ne le repréſentoit point au naturel. Il n'eſt pas moins vrai qu'un génie de la force, de l'élévation & de la ſublimité d'Homere écrivant dans notre ſiecle, n'eût porté dans ſon Poëme ni la préciſion de l'analyſe & la délicateſſe du ſentiment de M. de la Motte, ni tout ce qui rebute en fait d'images & d'expreſſions dans la traduction trop littérale de Mde. Dacier. Doué de l'imagination la plus féconde, de l'eſprit le plus vaſte; & ſublime dans ſon éloquence, Homere en quelque ſiecle qu'il eût écrit,

n'eût jamais perdu son rang, &, si M. de la Motte le lui a fait perdre dans l'opinion de quelques savans, c'est qu'il ne leur a point présenté l'Iliade. Avec mille qualités estimables, ce savant Académicien étoit trop éloigné de la simplicité naïve & du beau feu d'Homere. Surtout lorsqu'il s'agira d'un ouvrage de génie, le traducteur échouera toujours, s'il n'a quelque analogie avec son modele. L'esprit seul pourra saisir les défauts d'un pareil ouvrage; mais il n'appartiendra qu'au génie d'en rendre les beautés.

Nous ne faisons ces observations que pour mieux présenter à nos lecteurs les loix que M. B. s'impose à lui-même dans sa traduction de l'Iliade. S'il discute les prétentions respectives des adversaires & des apologistes d'Homere, s'il recherche avec attention, s'il démêle avec sagacité

tous les reſſorts de cette guerre célébre, ce n'eſt point pour la renouveller. Jaloux ſeulement d'être utile & de donner une juſte idée de ſon original, il n'a cru pouvoir la trouver qu'en ſe plaçant entre les deux extrêmes qui avoient preſque également nui à la réputation de ce grand Poëte. Avant de rendre compte de l'exécution de ſon projet, examinons encore quelques-unes des réflexions qui l'ont dirigé.

L'Auteur ne croit pas devoir parler des traductions d'Homere qui ont précédé celle de Mde. Dacier. Cependant nous ne penſons pas qu'il faille mépriſer celle que donna M. de la Valterie, environ trente années auparavant. Baile paroît en faire cas, & quoiqu'il ne la regarde point comme un chef d'œuvre, il loue la pureté du ſtyle & le diſcernement du traducteur, qui déja avoit ſû re-

trancher d'Homere beaucoup d'expressions opposées à nos mœurs. Il est vrai que celle de Mde. Dacier est bien plus connue, & qu'elle a dû fixer plus particulierement le nouveau traducteur. Non-seulement il a trouvé dans elle & dans M. de la Motte deux écueils dont le danger l'avertissoit de choisir un milieu. Mais souvent Mde. Dacier elle-même lui a paru donner dans deux extrémités opposées, tantôt littérale à contre tems, & tantôt cessant de l'être, lorsqu'Homere ne pouvoit que gagner à être rendu fidelement. En exposant les regles de critique, M. Bitaubé a assigné celles qui devoient le conduire. Quelque goût & quelque délicatesse qu'il y fasse paroître, il n'est pas possible qu'elles ne trouvent des contradicteurs qui se croiront également autorisés à en prescrire d'opposées.

On

On conviendra avec M. B. « qu'Homere est un arbre fertile » dont il faut émonder les bran» ches qui nuisent au tronc, & » consument une partie de la » séve... qu'un de ses grands » défauts sont les superfluités qui » regnent dans sa diction... & » que si l'on veut le faire lire il » faut le traduire un peu libre» ment. » Beaucoup de lecteurs reconnoîtront ce principe général; leur partage ne se fera que dans les applications. Par exemple, si, trop attentif à nos bienséances, le traducteur a cru pouvoir adoucir les expressions de la colere & de la vengeance qui sont, pour ainsi dire, les passions meres de l'Iliade, on lui reprochera de les avoir dénaturé en substituant une colere réflechie aux premiers mouvemens de fureur qui s'élevent dans une ame fiere. Personne, il est vrai, ne regrettera les expres-

sions de Vigenere (*a*) lorsqu'il traduit les injures atroces que vomit Achille contre le Général de l'armée.

Va, sac à vin, yeux de chien, cœur
de cerf!

Οἰνοβαρὸς, κυνὸς ὄμματ' ἔχων, κραδίην
δ' ἐλάφοιο.

Mais la fureur d'Achille se peindra-t-elle aussi fortement dans celles-ci : « Quelle yvresse trouble » ta raison, fils d'Atrée, mortel » moins brave qu'insolent (*b*)? » Et quoique la traduction ne puisse être ici littérale pour les termes, ne pouvoit-elle pas l'être assez pour conserver les images? A cêt

(*a*) Comment. sur Philostr. pag. 544.

(*b*) Nouvelle Trad. de l'Iliade de M. B, Chant I.

égard M. B. a dû s'attendre qu'en lui laissant la liberté de retrancher ou de changer les expressions, on lui redemanderoit un compte rigoureux des images, jusqu'à l'obliger d'en chercher dans le génie de sa langue & dans les mœurs de son tems qui puissent remplacer & rendre celles de son original que la bienséance le forcera de proscrire. La raison en est simple : nous cherchons à connoître dans Homere les passions de ses Héros & les mœurs de la Gréce. Rien ne les exprime plus naïvement que ces images ; c'est le cri de la nature que nous voulons entendre, nous ne cesserons de le demander au traducteur de ce Poëme, n'importe en quelle langue.

Si, pour ne point choquer notre délicatesse, il nous déguise cette vanité des Héros d'Homere qui narroient avec ostentation leurs exploits; on pourra lui dire qu'il

eſt auſſi loin de la nature que l'eſt dans nos mœurs cette vanité artificieuſe que nous avons miſe à la place d'un amour propre à découvert. Les Héros d'Homere n'ont en cela rien de plus biſarre que les Sauvages de l'Amérique ſeptentrionale dont les chefs n'ouvrent jamais une fête, une aſſemblée de famille, une danſe, ſans raconter avec enthouſiaſme & beaucoup de prolixité lesproueſſes de leur bravoure. Ils ſe développent avec franchiſe, parce qu'ils n'ont point encore reçu les entraves de nos bienſéances. L'art du traducteur eſt de ne les donner aux Heros d'Homere qu'avec beaucoup de ménagemens.

Il en eſt à peu près de même des comparaiſons qui dans ces tems plus voiſins de la naiſſance du monde, nous laiſſent voir quelle impreſſion les richeſſes de la nature faiſoient ſur ces pre-

miers âges. Auſſi ce que M. de la Motte trouve bas dans les comparaiſons ne paroît point tel à M. Bitaubé. « Si l'on ſonge, dit-il, que » dans l'original elles ſont exprimées noblement, & que l'on » conſidere quelle étoit alors la » ſimplicité des mœurs, on n'appellera plus bas ce qui n'eſt que » naïf. Je dirai la même choſe des » comparaiſons priſes des objets » champêtres, & inſérées dans les » diſcours ; ces comparaiſons pouvoient être alors plus naturelles » que de nos jours, où nous ne » ſommes plus ſi frappés de ces » objets. »

Quelques propos, comme celui d'Hector qui dit à Achille : *Vous êtes plus brave que moi*, ont choqué les Critiques. M. B. répond très bien à cette fauſſe idée qu'ils ſe ſont faite de la bravoure dont il s'agit dans cet endroit. Non-ſeulement, comme il le dit,

on n'étoit point ſi délicat ſur le point d'honneur qu'on l'eſt de nos jours ; mais ne peut-on pas ajouter que ce qu'on appelloit alors bravoure étant moins la grandeur d'ame que la force du corps & la protection des Dieux, n'avoit preſque rien de commun avec ce que nous appellons le point d'honneur ?

Quant aux répétitions d'Homere, il eſt évident que pluſieurs ſont très-ennuieuſes. Eſt-ce une raiſon de les ſupprimer ? Pope ne l'a point fait, lorſqu'il a préſenté ſon Homere aux Anglois. M. B. ſe défie de ſes lecteurs, & croit devoir leur en épargner une partie ; c'eſt ainſi qu'il en uſe à l'égard des diſcours des Guerriers, dont il attaque tout ce qui lui ſemble ſuperflu ; & nous aurons occaſion de louer à cet égard ſon goût & ſon diſcernement, quand nous rendrons compte de la tra-

duction même. Mais ces retranchemens qui dérobent une partie des défauts d'Homere, ne le rendent point en entier; &, transportant pour ainsi dire au siecle de ce Poëte la méthode & le goût du nôtre, n'operent-ils pas une sorte de confusion dans l'origine & les progrès de la Poësie? Voilà pour tous les Littérateurs en général. Quant aux fideles amateurs d'Homere, ils ne se croiront point indemnisés de ses défauts même par les beautés propres à l'éloquent traducteur. Ils aimeront mieux rechercher la fleur des champs au milieu de ses ronces, que de la cueillir sans peine dans un parterre. Ainsi que lui ils regarderont Homere comme un arbre fertile; mais ils lui diront que sa place naturelle est dans les forêts, & que même en le transportant on ne façonne point le chêne comme le tilleul.

En ſuivant les réflexions de M. Bitaubé, nous n'avons pas craint d'encherir ſur les difficultés qu'il redoute de trouver dans ſes lecteurs : s'il ſe fût agi d'un Ecrivain moins intéreſſant dans ſon ſtyle, nous aurions tâché peut-être de les rendre moins ſenſibles. Mais nous avons déja lû cette traduction que nous réſervons pour un autre extrait ; & quoiqu'elle ne ſoit point littérale, nous penſons que dans beaucoup d'endroits elle rend bien plus le génie & le goût d'Homere que ne l'ont fait juſqu'ici ſes plus fideles Interpretes ; quoiqu'elle ne ſoit pas ſans reproche, nous la regardons comme un préſent très agréable qu'on a fait à la littérature. Si nous pouvions condamner la modeſtie & la franchiſe, nous dirions à M. Bitaubé que le ton d'apologie qu'il prend trop ſérieuſement à l'égard de ſon ouvrage, dans le

cours de ses réflexions, a pu prévenir quelques lecteurs contre son Iliade, & la leur faire juger sommairement. S'il s'est nui à lui-même, nous croyons aussi qu'il a pu nuire à ceux qui, après la lecture de ses réflexions se seroient privés du plaisir de lire sa Traduction de l'Iliade.

ARTICLE XII.

DISSERTATION SUR L'ORIGINE de la loi Papia Poppæa, & sur la véritable signification du mot *Amicæ* employé dans une ancienne Inscription. Par M. GRAVEROL DE FLOGRHEVAR (*).

(*) Quoique cette Dissertation excéde un peu les bornes de nos Mémoires, nous l'inférons en entier ici dans la confiance qu'elle sera goutée des Amateurs de l'Antiquité.

UNe Lettre insérée dans le Mercure du mois d'Avril 1762 ; dans laquelle je me proposois d'établir contre le sentiment de M. Menard (*Hist. de Nismes*, tom. 7. pag. 263.) que depuis la loi *Papia Poppæa*, le mot *Amica* employé dans une inscription, n'annonce rien de deshonnête, vient de me procurer une Réponse d'un Professeur en Droit dans l'Université de Montpellier, où l'un de mes ancêtres (*a*) se distinguoit vers le milieu du xv^e^. siecle. Cet habile Jurisconsulte en applaudissant à mes observations sur la véritable signification du terme *Amica* depuis l'époque de la loi que je viens de

(*a*) Mathieu *Graverol*, Recteur pour la Nation des Provinciaux, Hist. de Montp. par M. l'Abbé Daigrefeuille. Tom. 2. pag. 364.

citer, m'invite à expliquer le ſujet qui a donné lieu à cette même loi, l'une des plus célébres qui ait jamais paru dans l'Empire Romain (*a*); mais il ajoute en même-tems que quelquefois le mot *Amica* ne ſe prend pas (comme je l'ai cru) pour le ſynonime du terme *Uxor*, nom de *dignité*, & le ſeul en uſage, ſuivant lui, pour déſigner une épouſe.

Lorſque ma premiere lettre parut, j'oſe le dire, des perſonnes diſtinguées dans la Littérature,

---

(*a*) Dans tous les tems les plus grands Juriſconſultes ont travaillé comme à l'envi ſur cette Loi. Mais le docte Commentaire que nous en a laiſſé le ſavant & profond Heineccius efface tout ce qu'ils en ont publié. Je l'ai ſuivi dans la partie hiſtorique de ce Mémoire, & je lui dois une partie des autorités que j'y emploie.

des Antiquaires connus par leur ſagacité & par l'étendue de leurs lumieres reconnurent avec moi que la qualification *d'amicæ* donnée à *Sammia n'annonçoit* point que cette femme eût été la concubine de *Caïus Terentius*, quoique le concubinage fût alors autoriſé par la loi, & que le nom de concubine fût devenu un nom honnête. Ces ſavans ſe feroient-ils prévenus en ma faveur, & me ſuis-je dans le fond trompé? C'eſt au Lecteur à prononcer. Pour cela il eſt néceſſaire de lui remettre ſous les yeux l'inſcription d'après laquelle j'ai ſoutenu, 1°. qu'en diſtinguant les tems, le mot *amica* ne déſignoit point une maîtreſſe, mais une concubine. 2°. Que dans le cas particulier ce même mot devoit ſignifier une épouſe. Voici l'inſcription.

D. M.
C. SAMMIÆ. Q. F.
SEVERINÆ
FLAMIN. AUG. NEM.
C. TERENTIUS ANICETUS
AMICÆ OPTIMÆ ET SIBI
V. P.

Toute notre queſtion conſiſte à ſçavoir, comme l'on voit, ſi j'ai pû rendre le mot *amicæ* employé dans cette inſcription par celui d'épouſe. Le Juriſconſulte qui donne lieu à cet examen m'a déja condamné, & le Grammairien ne tardera pas peut-être à le ſuivre, en me taxant de témérité. Je cherche à m'inſtruire, & je recevrai avec docilité les avis que l'on voudra bien me donner. Pour mettre un certain ordre dans ce Mémoire, je le diviſe en deux parties. Dans la premiere, j'expoſerai le motif qui a fait publier

la célébre Loi *Papia Poppæa* ; & dans la seconde, je tâcherai de justifier l'interprétation que j'ai donnée au mot *amicæ*, en disant que ce terme annonçoit que *Sammia* avoit été l'épouse & non la tante de *Caius Terentius*, comme l'a cru M. Ménard, qui a substitué au mot *amicæ*, celui d'*amitæ*.

PREMIERE PARTIE. Les Anciens Politiques ont disputé long-tems, s'il étoit avantageux à une République d'être nombreuse & d'étendre au loin ses possessions. Aristote (*Polit. lib.* 7, *c.* 4) après avoir pesé les raisons des uns & des autres, estime qu'un Peuple dont les possessions ont de justes bornes, & qui content de son sort, ne cherche point à envahir les terres de ses voisins, est le seul heureux. Mais il paroît que les Romains ont eû à cet égard des vues bien différentes. A peine les voit-on commencer à former

un petit peuple, qu'on remarque en eux le desir de s'agrandir. Le moyen auquel ils s'attacherent principalement pour y réussir, fut celui de la population. Mais les Romains ne se portoient pas volontiers au mariage. Aussi croit-on que Romulus n'accorda aux maris un empire absolu sur leurs femmes (*Gell. Lib. 17, cap. 6*) comme aux peres le droit de vie & de mort sur leurs enfans, (*Fragm. Leg. Romuli*) que dans la vue de les engager par ce moyen à préférer une union légitime, à une vie qu'ils passoient dans le célibat ou dans le désordre. (*Heineccius ad Leg. Jul. & Pap. Popp.* Lib. 1, pag. 26.) On ne peut cependant disconvenir qu'un pouvoir aussi barbare n'annonçât toute la férocité des premiers tems de Rome. Son Fon-

dateur peut mériter les éloges qu'on lui a prodigués, d'avoir formé les liens de la dépendance des fils de famille. Mais la nature s'élevera toujours contre cette Loi qui permettoit au Romain de tuer impunément ſon fils. Quoiqu'il en ſoit, Numa Pompilius animé du même eſprit que Romulus, pour augmenter le nombre des citoyens, ne trouva pas que cette Loi, qui donnoit également au pere le droit de vendre ſon fils eût produit tout l'effet que Romulus en avoit attendu; enſorte que ſi Numa ne crut pas devoir l'anéantir, du moins priva-t-il le pere de ce dernier droit, (*idem ibid.* pag. 28) s'il avoit d'ailleurs conſenti à ſon mariage, jugeant avec raiſon, qu'un fils chercheroit plutôt à ſe marier, qu'à ſe voir expoſé d'être vendu en reſtant dans le célibat.

Mais il ne ſuffiſoit pas de cher-

cher à vaincre la répugnance des Romains pour le mariage Il falloit encore punir les courtisannes qui s'étudioient á se les attacher. Comme Junon présidoit aux nôces, la nouvelle épouse étoit dans l'usage de lui offrir un sacrifice, où tout se ressentoit de la joye qu'inspiroit la cérémonie, après laquelle on la conduisoit en pompe sous les auspices de cette Déesse à la maison de son mari. Numa Pompilius obligea donc les femmes qui vivoient avec des célibataires, à faire aussi un sacrifice à cette Divinité, mais il ne les y assujettit, selon Heineccius, que pour les couvrir de honte & de confusion; car elles paroissoient aux pieds de l'Autel, les cheveux épars & dans un maintien qui devoit au moins annoncer au dehors le regret & la douleur.

L'éloignement des tems nous dérobe la connoissance des diffé-

rens moyens que les ſucceſſeurs de Numa continuerent de mettre en uſage pour porter les Romains à ſe marier. Mais par les monumens qui nous reſtent de ce qui ſe paſſa dans la ſuite, on eſt en droit de conclure qu'à chaque forme de gouvernement que prit Rome, on s'y occupa du ſoin de faire augmenter la population. Après le regne des Rois, qui depuis Romulus juſqu'à Tarquin le ſuperbe fut de 244 ans, le Senat & le Peuple donnerent toute leur attention à cet objet. Alors on fit revivre dans toute ſa vigueur cette ancienne Loi (*Dio.* Lib. VI, pag. 576.) qui forçoit les perſonnes en âge de ſe marier, de ne pas perdre dans le célibat, un tems auſſi précieux pour la République. Le Senat publia même un décret qui diſpenſoit le pauvre de payer le tribut, s'il avoit été aſſez heureux d'enrichir l'Etat par une

nombreuse famille. (*Livius*, Lib. 11, Cap. 9.)

Les Censeurs établis vers l'an 310 de Rome, pour soulager les Consuls du détail du Cens auquel il ne leur étoit plus possible de vacquer, furent ensuite chargés de faire exécuter les réglemens rendus sur cette matiere, & ils s'acquitterent de cette commission avec la derniere exactitude. Ils condamnoient tous ceux qui s'éloignoient du mariage, à une amende qu'on appelloit *æs uxorium* [a]; mais ils avoient grand soin, en même tems, de proposer des récompenses, pour inviter à cette union. Il est assez difficile aujourd'hui, de sçavoir en quoi consistoient ces récompenses. Le sçavant & profond Heineccius

[a] *Fëstus verb. uxorium.* Cette amende se portoit au trésor public.

(*Ubi supra* pag. 30) conjecture que ces Magistrats accordoient au nouveau marié le *Cheval public*, ou qu'ils le faisoient passer dans une tribu plus honorable, qu'enfin ils le destinoient à remplir la premiere place qui viendroit à vacquer au Senat. Quoiqu'il en soit, Jules César dans le tems qu'il étoit Consul, prit sur lui le soin qu'on avoit donné aux Censeurs de récompenser ceux qui se marioient. En effet, nous lisons dans Suetone, [a] qu'il partagea entre les Romains qui avoient au moins trois enfans, un champ situé dans la Campanie, qu'on appelloit autrement la Terre de Labour. Et lorsqu'il étoit Dictateur, il s'empressa de les combler de nouvelles graces, parce qu'il avoit

[a] Jul. Cap. 20. Appian. de Bello civil. Lib. II. pag. 433.

vû dans le dernier dénombrement, combien le nombre des citoyens avoit diminué. (*Dio.* Lib. XLIII, pag 226)

Il paroît que sous les Empereurs, on récompensoit indistinctement la fécondité, sans égard pour les circonstances qui auroient pû en quelque façon la rendre défavorable.

L'affranchissement étoit un acte volontaire de la part du maître; cependant on accordoit la liberté à son esclave sans le consulter, si elle avoit été assez heureuse pour être féconde. (*Heinecc. ubi supra* pag. 32.)

La confiscation des biens étoit la suite nécessaire de la peine que subissoient les coupables; mais s'ils laissoient une famille nombreuse, on lui abandonnoit assez souvent leurs successions (L. 7, § 3 D. *de bon. damnat.*) Enfin l'Empereur Marc-Aurele n'a pas

été le seul, qui pour protéger la fécondité, ait cru devoir légitimer des enfans nés d'un mariage que la Loi réprouvoit. (L. 57, §. 1. D *de rit. nupt.*

La Police du Gouvernement Romain, comme l'on voit, toutes les Loix qui en émanoient, l'infraction même à ces Loix, tout se rapportoit à faire regner dans Rome le desir du mariage. Mais les Romains depuis quelque tems s'en éloignoient plus que jamais. Au doux lien de l'hymenée, le plus grand nombre préféroit des amours vagues & stériles. Et il faut l'avouer, la conduite des femmes ne contribuoit pas peu à augmenter leur dégout pour cette union. Uniquement occupées du soin de leurs parures & de leurs ajustemens, on eût dit que la nature ne les avoit formées que pour le plaisir & la volupté;

(*a*) enſorte que leur vie n'étoit qu'un cercle d'amuſemens & d'intrigues. Auſſi le Senat étoit-il d'avis (*Dio*. Lib. LIV. pag. 531.) qu'avant de penſer à publier une nouvelle Loi, pour porter les célibataires à ſe marier, il falloit chercher des moyens pour rendre les femmes modeſtes & vertueuſes. Rome n'étoit plus alors la même; le faſte y avoit pris la place de cette noble ſimplicité qui regnoit dans les beaux jours de la République, toutes les conditions s'en trouvoient infectées, & le Romain étoit ſi dégénéré de ſes ayeux, qu'il n'en avoit, pour ainſi dire, retenu que le nom. (*b*)

On peut rapporter, ſi je ne me

(*b*) Voyez là-deſſus Plutarq. *Quaſt. Roman*. pag. 284.

(*a*) Voyez Properce. Lib. 4. Eleg. 8.

trompe, à cet esprit de luxe & de molesse, la coutume qui s'introduisit chez les Romains, de manger étant couchés sur des lits; du moins nous apprenons de Servius, sur le passage suivant de Virgile, qu'anciennement ils s'asseioient au tour de la table lorsqu'ils prenoient leurs repas.

Perpetuis soliti patres considere mensis.

Quoiqu'il en soit, les plus vertueux étoient dans l'usage, au tems dont nous parlons, de vivre sans se marier. Et cette façon de vivre étoit si fort recherchée, qu'au rapport de Tacite, (*Annal.* Lib. XV. cap. 19.) elle frayoit dans un âge avancé le chemin aux honneurs, parce que personne ne refusoit son suffrage aux célibataires, dans l'espérance où chacun étoit de recueillir leur succession. Cependant rien n'étoit

plus

plus opposé que le célibat, à l'esprit d'un Gouvernement Militaire, tel que celui de Rome. Ainsi Auguste pour en arrêter le progrès, crut devoir lui opposer une Loi, dont toutes les dispositions auroient pour objet de récompenser les Romains qui s'empresseroient de se marier, comme de punir ceux qui préféreroient le célibat au mariage. Il donna donc tous ses soins à faire publier la Loi *Julia*, *de maritandis ordinibus*. Mais il eut bien des obstacles à surmonter pour y parvenir. Comme cette Loi infligeoit des peines beaucoup plus griéves aux célibataires, & à ceux qui ne se remarioient pas, lorsqu'ils étoient encore en âge d'avoir des enfans, que celles qu'on leur avoit imposées jusqu'alors, tous les membres de l'état furent contraires à son établissement. Le Senat

même s'y opposa, parce qu'il étoit persuadé que la vie licentieuse des femmes & des jeunes-gens, étoit la principale raison qui éloignoit les Romains du Mariage. Il railla même Auguste dans les termes les plus vifs, sur son commerce scandaleux, lorsque ce Prince lui proposa la Loi dont il s'agit. (*Dio.* Lib. LIV. pag. 532) Mais Auguste ne se rebuta point; occupé comme il l'étoit du bien public, il ne cessa de représenter au Senat, qu'il s'agissoit du salut de la patrie, & qu'il falloit absolument chercher à vaincre la répugnance naturelle des Romains pour le mariage. Enfin après bien des mouvemens & des soins, Auguste obtint un décret du Senat, pour présenter au peuple la Loi *de maritandis ordinibus.* Mais la sévérité des peines qu'elle prononçoit, lui aliena d'abord le suffrage des Tribus; (*Suet. in August.* cap. 34)

Auguſte fut obligé de les révoquer ou de les adoucir & d'augmenter en même tems les recompenſes qu elle accordoit à ceux qui ſe marioient dans l âge le plus favorable à l'Hyménée. Tous ces tempéramens n'engagerent pas cependant le peuple à ſe décider en faveur de la loi. Il fallut qu'Auguſte en ſuſpendit l'exécution pendant trois ans. (*Dio.* Lib. LVI. pag. 577) Et ce premier delai n'ayant pas été encore ſuffiſant pour faire connoître l'utilité de cette loi, Auguſte en accorda un ſecond de deux ans, en ſorte que ce n'eſt qu'en l'année 757 de Rome, ſous le Conſulat de *Sex. Ælius Cato* & de *C. Sentius Saturninus* que le peuple lui donna enfin ſon approbation. (*Heinecc. ubi ſupra* pag. 47.)

Une loi qui dans ſon établiſſement excite le cri de tous les ordres de l'Etat, ne ſauroit ſe ſou-

tenir long tems. Aussi dès l'an 762 de Rome, les Chevaliers Romains firent comme une espece de conjuration contre la loi *de Maritandis ordinibus*. Auguste avec toute sa politique ne put entierement dissiper l'orage. Il fut obligé de céder en quelque sorte aux circonstances. Mais la nécessité de pourvoir aux moyens de peupler l'Etat étoit toujours la même. Ainsi pour faire exécuter la loi *de Maritandis ordinibus*, & afin d'avoir en même-tems des ressources pour augmenter les revenus du trésor public épuisé par les guerres & les libéralités, Auguste engagea *M. Pupius Mutilus* & *Quintus Poppæus secundus*, Consuls subrogés, de publier l'an 762 de Rome la célébre loi *Papia Poppæa* (*Dio*. Lib. LVI. pag. 578.) qu'il ne faut point confondre comme certains Auteurs avec trois autres

loix qui portent également le nom de *Papia.*

La premiere de ces loix avoit pour objet les Vierges Veſtales, en ce qu'elle admettoit les Plébéïennes comme les nobles à ce Sacerdoce, & qu'elle preſcrivoit le rit d'après lequel le ſouverain Pontife établiſſoit celles que le ſort deſtinoit à ce miniſtere.

La ſeconde fut publiée pour empêcher les *Latins* d'uſurper furtivement les droits des Citoyens Romains, & pour autoriſer en même tems les villes du *Latium* à revendiquer par un jugement public ceux de leurs habitans qui ſe retiroient à Rome pour chercher à s'y faire comprendre dans le dénombrement du Cens, & à y acquérir par ce moyen le droit de Bourgeoiſie. Il étoit de la dignité du nom Romain qu'il ne fût pas pris indiſtinctement par toutes ſortes de perſonnes, & les villes

du *Latium* étoient de leur côté intéressées à conserver leurs Citoyens, pour être en état de fournir à la République les secours en hommes qu'elles lui devoient. Ainsi l'objet de la Loi *Papia* dont il s'agit, surnommée *de sociis & nomine latino*, fut de contenir les *Latins* dans leur patrie; & de les faire sortir de Rome lorsqu'ils y étoient reconnus.

La troisieme loi appellée *Papia*, éloignoit de Rome tous les étrangers; mais on en excepta ceux qui habitoient l'Italie & un certain Glaucippe qu'on ne connoît pas autrement. Le grand crédit dont Jules Cesar jouissoit alors dans cette ville y donna lieu (*a*).

On n'eut en vue aucun de ces

(*a*) Sur ces trois loix voyez Heinecc. Lib. 1. Cap. 1. de diverf. legibus Papiis, depuis la page 2 jusqu'à la pag. 13. inclusivement.

différens motifs en publiant la loi *Papia Poppæa*. On s'y proposa pour but l'augmentation du nombre des Citoyens & celle du trésor public. La loi *Julia de maritandis ordinibus*, tendoit, il est vrai, à faire marier les Romains; dans la loi *Papia Poppæa* on cherchoit encore à rendre parmi eux les mariages plus fréquens & même plus féconds, puisque le tems déterminé par cette loi pour se marier étoit beaucoup plus court que celui fixé par la loi *de Maritandis ordinibus*.

Au reste je n'entreprends point de faire voir les différences qu'il y eut encore entre ces deux loix, quoique la plûpart des dispositions de la loi *de Maritandis ordinibus* aient été pour ainsi dire fondues dans la loi *Papia Poppæa*. Il me suffit pour remplir le plan qui m'a été prescrit d'avoir rappellé comment & à quelle oc-

caſion fut publiée cette derniere loi. Or, je le répéte, l'augmentation du nombre des Citoyens & celle du tréſor public en furent le premier motif.

Pour venir maintenant à la queſtion qui fait l'objet principal de ce Mémoire, le concubinage fut autoriſé par cette loi. Des Hiſtoriens, des Juriſconſultes même ont cru que la loi n'avoit approuvé cette union que dans la vûe de repeupler l'Etat après les pertes qu'il avoit faites de ſes troupes pendant les guerres civiles. Quelque reſpectable que ſoit d'ailleurs l'autorité de ces différens Auteurs; il eſt certain qu'à cet égard ils ſont dans l'erreur; car le ſavant Heineccius (Lib. II. pag. 171.) obſerve d'après le texte même de la loi, que ceux qui s'uniſſoient par les liens du concubinage n'en ſubiſſoient pas moins les peines qu'elle prononçoit tant contre les

célibataires, que contre ceux qui restoient en viduité. Cependant cette union une fois autorisée devint légale & par là même honnête ; tout ce qui se fait dans l'ordre civil sous la protection des loix est à l'abri de la censure : aussi le sage Socrate ne fit-il aucune difficulté de suivre cette loi d'Athenes en vertu de laquelle tout Citoyen pouvoit dans une disette de sujets avoir avec sa femme une maîtresse. Celle-ci chez les Romains étoit connue avant la loi *Papia Poppæa*, comme je l'ai établi (*a*) par les termes suivans, d'*Amica*, de *Pellex* & de *Concubina*. Ces trois mots étoient synonimes pour désigner une femme qui vivoit avec un homme, soit que celui-ci fût célibataire,

(*a*) Voyez ma Dissertation dans le Mercure d'Avril 1762.

ſoit qu'il fût marié. Mais ces trois mots ceſſerent d'être ſynonimes, lorſque le concubinage forma une ſociété approuvée par la loi. Alors les termes *d'Amica* & de *Concubina* ne ſervirent qu'à faire connoître la concubine ; & le mot de *Pellex* ſeul indiqua une maîtreſſe, c'eſt-à-dire celle qui vivoit dans le déſordre.

Mais quoique la loi *Papia Poppæa* ait affecté le mot d'*amica* pour déſigner la concubine, ce même mot ne peut-il jamais & dans aucun cas ſignifier une Epouſe? C'eſt ce qu'il me reſte à examiner.

Seconde Partie. Avant que d'expoſer mes réflexions pour chercher à établir que par le terme d'*amica* employé dans l'inſcription rapportée ci-deſſus, j'ai pû croire que *Sammia* étoit l'épouſe de *Caïus Terentius*, je ſuppoſe un principe qu'on ne ſauroit me conteſter : c'eſt qu'il faut lire autant que l'on

peut les monumens comme ils ſont écrits, à moins que la correction ne paroiſſe évidemment néceſſaire ; & à cette occaſion, l'on me permettra d'obſerver juſqu'à quel point le célébre Ducange a porté quelquefois le ſcrupule. On découvrit en 1585 dans l'Egliſe de Fouquequourt au Diocefe d'Amiens l'Epitaphe ſuivante : *Florentius Morandus filius Mathæi pietatis ſtudioſus, æquitate florens, agriculturæ, geometriæ, tumpleturæ artibus peritus claris probiſque viris virtutis laude comparandus placidâ morte ſolutus.* Le mot *Tumpleturæ* eſt celui ſur lequel tombe l'obſervation que j'ai à faire. Pour peu qu'on y réfléchiſſe, on verra d'abord que l'artiſte a commis une premiere faute en ne faiſant de la conjonction *tum* avec le terme *pletura* qu'un ſeul mot, & que dans celui ci il eſt également tombé dans deux er-

reurs, en ce qu'il a fait d'un *i* une *l*, & qu'il a gravé un *e* pour un *c*. Il ſuffit d'avoir parcouru, même rapidement, les différens recueils d'inſcriptions pour convenir que toutes ces fautes ſont très familieres aux artiſtes. Ainſi en rétabliſſant les choſes dans leur ordre naturel, je crois qu'il faudroit commencer par détacher du mot *tumpleturæ* la conjonction *tum*, & lire enſuite *picturæ* au lieu de *pleturæ*; en ſorte qu'on trouve alors que ce particulier pour qui l'Epitaphe étoit faite, avoit réuſſi non-ſeulement dans l'Agriculture & dans la Géométrie, mais encore dans la Peinture *tum picturæ*. Cette leçon, ou je ſerois bien trompé, paroît naturelle; cependant Ducange (*Gloſſar. Lat.* Tom. 7.) a cru devoir laiſſer le mot *tumpleturæ* tel qu'il eſt écrit, & pour lui donner une ſignification, il le fait deſcendre du terme Saxon *Tun*,

d'où il infere que le mot *Tumpletura* signifie l'art de construire les fortifications d'une place. Je n'ai garde d'oser censurer l'opinion d'un savant dont je reconnois d'ailleurs la supériorité de génie. Cependant j'ai bien de la peine à me persuader qu'avec l'étymologie que Ducange donne au mot *Tumpleturæ*, il ait pu se flatter de le faire passer pour un terme latin. Quoiqu'il en soit ce que je viens de relever est une nouvelle preuve qu'il faut avoir de très-fortes raisons pour changer les termes d'une Inscription. Or le mot *amicæ* se trouve employé dans celle dont il s'agit, & il n'y a aucune raison pour lui substituer celui *d'amitæ*, comme a fait M. Ménard.

Mais on m'objecte que je n'ai pu expliquer ce terme *d'amica* par celui d'épouse. Les meilleurs Auteurs, m'a-t-on dit, condamnent

cette interprétation, & les loix ont consacré le terme *uxor* pour désigner l'épouse.

Je conviens que dans Terence les mots *uxor* & *amica* sont opposés l'un à l'autre : *que telle* . . . . dit ce Poëte, *soit l'épouse ou la maîtresse, Pamphile est toujours l'auteur de sa grossesse :*

Sive uxor est, sive amica est, gravida est e Pamphilo. And. 1. 3. 10.

J'avoue encore que Properce dans les quatre livres d'Elégies qu'il nous a laissés en parlant à Cynthie (*a*) sa maîtresse, ne se sert d'autre nom pour la désigner que de celui d'*amica*. Je ne saurois

(*a*) Le véritable nom de cette fille étoit *Hostia* ou *Hostilia*, suivant le témoignage d'Apulée. Properce lui donna celui de Cynthie qui est l'un des noms de Diane, sœur d'Apollon. (Vie de Properce, par M. de Marolles.)

non plus disconvenir que l'Orateur Romain (*de Orat.* Lib. 1. cap. 40.) n'entende par ce mot une maîtresse, & qu'il n'en distingue l'épouse que par celui d'*uxor*. Mais j'ajoute en mêmetems que ces autorités ne peuvent avoir leur application dans le cas particulier. La raison en est sensible : Terence est mort l'an 595 de Rome, & Properce après l'an 735. A l'égard de Cicéron, tout le monde sait qu'il fut tué par *Popilius Lænas*, l'an 711 de la fondation de Rome, & 43 ans avant l'Ere Chrétienne. Or la loi *Papia Poppæa* n'a paru qu'en 762. Ainsi jusqu'à l'époque de cette loi, le terme d'*Amica*, comme ceux de *Concubina* & de *Pellex* étant synonimes pour désigner une maîtresse, il n'est pas surprenant que les Auteurs se soient servi du mot *amica* pour faire

connoître une femme qui vivoit dans le désordre.

Quant à la difficulté qu'on fait naître de la disposition des loix, je ne conçois pas comment l'interprétation que j'ai donnée au mot *amica* pourroit détruire ou combattre l'idée que les loix nous présentent de la femme sous la dénomination *uxor*. Je m'explique, lorsqu'on prétend que cette interprétation ne s'allie pas avec le terme *uxor*, c'est sans doute parce qu'on envisage encore après la loi *Papia Poppæa* le mot *amica* avec des préjugés qui auroient blessé, à ce que l'on croit, l'état de l'épouse, c'est-à-dire, de celle qui étoit unie avec un homme *per justas nuptias*. Mais en nous mettant pour un moment sous l'empire de cette loi, je trouve des ressemblances si essentielles entre l'engagement qui se formoit par le mariage, & celui

qui se contractoit par le concubinage, qu'il me paroît naturel que le terme destiné à faire connoître une concubine puisse, selon les circonstances, désigner une épouse.

Un homme ne pouvoit avoir qu'une femme. Un homme ne pouvoit avoir qu'une concubine. Il étoit défendu à celui qui étoit déja marié de prendre une concubine. Celui qui étoit engagé dans les liens du concubinage ne pouvoit pas se choisir une épouse. En un mot il falloit être libre pour se donner une femme ou une concubine. Le mariage étoit une union chaste. Le concubinage formoit une société où devoit également regner la chasteté. A ce seul titre la loi la reconnoissoit : *Nos non præbemus luxuriantibus sed*

castè viventibus legem (a). L'honnêteté publique empêchoit certaines personnes de se marier ensemble ; la même raison étoit aussi pour elles un obstacle à s'unir par le concubinage (*Heinecc. ad cap. 4. de concub.* pag. 168.) Or au milieu de traits aussi ressemblans entre le mariage & le concubinage, je ne vois pas où est l'inconvénient qu'on ne puisse & qu'on ne doive même, dans certains cas, interpréter le mot *amica* par celui d'épouse. Ce n'est ni la dot ni la tradition des corps qui fait l'essence du mariage : elle consiste cette essence, selon le langage des loix, dans l'affection mutuelle des nouveaux époux (*Novell.* 74 *Cap.* 4.) ; par conséquent comme le terme *amica*

(a) Voyez la preuve de toutes ces assertions dans le corps du Droit.

désigne une personne qui nous est chere, il paroît naturel que dans un contrat dont l'ame, pour ainsi dire, est l'amour & la tendresse réciproque de ceux qui l'ont passé, ce même mot *amica* puisse quelquefois signifier une épouse.

Personne n'ignore l'idée de grandeur que les Romains avoient attachée à la qualité de Citoyen de leur ville. Tout ce qui y avoit du rapport annonçoit jusques dans les termes le ton de supériorité qu'ils avoient pris sur tous les peuples qui à leurs yeux n'étoient que des nations barbares; en sorte qu'ils donnerent une dénomination particuliere, même à leur mariage; ils l'appellerent *justæ nuptiæ*, & ils voulurent en même-tems que le mot *uxor* fût, par rapport à leurs femmes, un nom de dignité, & dans le fonds il n'y a pas lieu d'en être surpris. La qualité de Citoyen de Rome

étoit en si grande considération, qu'elle faisoit l'objet de l'ambition de tous les peuples. On vit même un Roi de Bithynie (*Polyb. excerpt. legat.* pag. 927. D.) la mettre au dessus de la dignité royale, lorsqu'il se présenta devant le Sénat pour le féliciter des heureux succès que les armées romaines avoient remportés sur Antiochus, Roi de Sirie. Il n'y parut en effet qu'après s'être fait raser la tête, vêtu d'un habit à la Romaine & avec un bonnet d'affranchi, en assurant cette compagnie qu'il feroit consister désormais sa plus grande gloire à exécuter ses ordres. Ainsi le mot *uxor* me paroît être un nom de dignité par la seule raison qu'il devoit désigner l'épouse d'un Citoyen Romain si distingué par lui-même du reste des hommes. Mais encore un coup la dignité attachée à ce terme par un effet de

la vanité des Romains, n'a pas changé la nature du mariage. Cette union n'en a pas moins été la même, & dès-lors le mot *amica* si propre à exprimer les sentimens d'amitié pour une personne, peut très bien servir à faire connoître une épouse.

Je préviens ici une objection : si le concubinage, me dira t-on, étoit aussi honnête que vous l'annoncez, pourquoi *Sammia* n'aura-t elle pas été la concubine de *Caïus Terentius*, puisque la loi elle-même avoit déterminé le mot *amica* pour la distinguer ? J'ai déja répondu à cette difficulté (*a*) & aux différentes raisons que j'ai alléguées pour me décider à croire que *Sammia* étoit l'épouse de ce particulier ; j'ajoute actuellement

(*a*) Voyez ma Dissert. dans le Mercure d'Avril 1762.

une nouvelle réflexion qui ne permet pas, ce me semble, d'embrasser un autre parti.

Les Flaminiques devoient avoir des mœurs irréprochables (*Tertull. exhort. ad castitatem.*); aussi le divorce leur étoit interdit. (*Servius* in æn. Lib. 4.) Et par une suite de la conduite réguliere que leur état exigeoit, elles devoient rechercher la modestie jusques dans les actions les plus indifférentes. Un seul exemple en fournit la preuve. Il ne leur étoit pas permis de se servir d'autres échelles que de celles des Grecs; elles ne pouvoient même en monter que trois échellons à la fois (*Gell.* Lib. 1. *Fragment. Servii*) dans la crainte que leur robbe venant à être resserrée par les planches, elle ne s'élevât par le bas, & qu'on ne vît alors la nudité de leurs pieds & de leurs jambes. Ainsi, comme *Sammia* pouvoit

déja être Flaminique lorſqu'elle s'unit avec *Caïus Terentius*, il eſt hors de toute vraiſemblance qu'elle ait été la concubine de ce particulier. Le concubinage à la vérité étoit une union honnête, il falloit même y vivre chaſtement; mais on prenoit pour concubine celle qui ne pouvoit aſpirer à un légitime mariage; (*Cap.* 4. *Leg. Pap. Popp. de Concub.*) d'ailleurs la loi décide qu'une fille ingénue qui vivoit ſelon les regles de l'honneur, ne pouvoit jamais être une concubine; le mot *amica* doit donc ſignifier à l'égard de *Sammia* Prêtreſſe, qu'elle étoit l'épouſe de *Caïus Terentius*. Je ne cherche point, comme l'on voit, à étayer mon ſyſtême par une nouvelle inſcription où ce mot *amica* ſe trouveroit encore employé de maniere à pouvoir faire croire qu'il peut quelquefois déſigner une épouſe. Les prin-

cipes seuls doivent décider cette cause. Poldo Albenas (*Disc. hist. de l'ant. & illust. Cité de Nismes.* Chap. 27. pag. 190.) nous a transmis le monument où nous lisons le terme *amicæ* bien écrit & tel qu'il le vit lorsqu'il fut découvert dans cette ville. Si on lui substitue celui d'*amitæ*, ce n'est point dénouer, mais couper le nœud gordien. En un mot en ne voulant pas lire le terme comme on le trouve, on élude, on fait plus, si je ne me trompe, on cherche à détruire, s'il étoit possible, l'autorité de la loi, puisqu'on attache alors au mot *amica* une idée deshonorante qu'elle proscrit. Si au contraire on suit les principes, le terme *amica* pris dans sa propre & véritable signification depuis la loi *Papia Poppæa*, annonce une personne qui une fois concubine devoit, comme l'épouse appellée *uxor*, vivre chastement. En général

néral ce mot *Amica*, dit *Jean Kahl*, Docteur en Droit, & Professeur dans l'Académie d'Heidelberg, désigne une femme qui aime, soit que la loi approuve ses amours, ou qu'elle les condamne. C'est pourquoi ce même mot, ajoute ce Jurisconsulte, (Lexic. juridic. Joan. Calvini, aliàs KAHL WETERANI verbo *Amica*) se prend aussi en bonne part, & il est le genre par rapport à l'Epouse, à la Concubine & à la Maîtresse. Tel est aussi le sentiment de Gædius *sur la Loi* 144. *de verb. signif.* D'où il suit que les circonstances déterminent l'espece du terme *Amica*, & qu'elles en fixent le véritable sens. Dans le cas particulier elles ne sauroient nous tromper. Le monument où la qualité d'*amica* est donnée à *Sammia*, déclare en même tems qu'elle étoit Flaminique Augustale; elle étoit donc l'épouse de

Caïus Terentius, puisque d'après tout ce que j'ai observé, il n'est pas possible de supposer que ce particulier ait jamais pu la choisir pour sa concubine. Ainsi je persiste à croire que le terme *Amica* peut dans certains cas, comme dans celui-ci, signifier une épouse.

ARTICLE XIII.

ORAISON FUNEBRE de très-haut, très-puissant, & très-excellent Prince Henri de BOURBON, *second du nom, Prince de Condé, premier Prince du Sang, prononcée dans l'Eglise de S. Louis, rue St. Antoine, le 4 Septembre 1764. par le P.* BERNARD, *Chanoine Régulier de Ste. Genevieve, Prieur de Nanterre.* Paris, veuve Thibout, 1764. in-8°. de 48 pages.

LE Prince de Condé, dont le *P. Bernard* publie l'éloge funebre, étoit fils de Henri I. Prince de Condé, mort de poison à St. Jean-l'Angeli en 1588, & de Charlotte de la Tremouille, qui le mit au monde le premier Septembre de la même année. Il épousa en 1608 une Montmorenci dont il eut entr'autres enfans le celebre Duc d'Enguien, si connu dans nos fastes sous le nom du Grand Condé, & il mourut dans le sein du Catholicisme le 26 Décembre 1646. Ce Prince qui a joué un rolle important dans les affaires publiques, a trouvé, dit le P. Bernard, *une espece d'immortalité dans la noble & rare reconnoissance d'un de ses fideles serviteurs.* M. Perraut, Président de la Chambre des Comptes, & Secrétaire de ses commandemens, fit construire à ses frais, & décorer

magnifiquement la Chapelle où eſt dépoſé le cœur de Henri de Condé, &, pour éterniſer en quelque ſorte l'attachement qu'il avoit toujours eu pour ſon maître, il laiſſa en mourant une ſomme pour la fondation annuelle d'un ſervice ſolemnel & de l'éloge funebre du Prince. Depuis plus d'un ſiécle les intentions du Fondateur ont toujours été ponctuellement ſuivies ; pendant la vacance de l'Egliſe de Saint Louis, le Parlement toujours attentif au maintien des établiſſemens utiles ou honorables à la Nation, a veillé avec ſoin à l'exécution de cette fondation, & le P. Bernard, ſi avantageuſement connu parmi nos Orateurs Evangéliques, a été choiſi pour tracer l'éloge du Prince.

Or voici tout le plan de cet éloge ; plan auſſi ſimple que judicieux, & qui ſe trouve rempli d'une maniere très-ſatisfaiſante,

Prince vraiment citoyen, Condé a aimé sincerement sa Patrie : Prince vraiment Chrétien, il a servi utilement la Religion. Le souvenir de sa Justice sera immortel, parce que la France n'oubliera jamais ce qu'elle doit à Henri de Condé, parce que la Religion se souviendra toujours de ce que Henri de Condé a fait pour elle. L'amour du Prince pour sa Patrie est donc le sujet de la premiere Partie, & les services qu'il a rendus à la Religion, la matiére de la seconde. Donnons quelques détails.

Premiere Partie. L'amour de la Patrie, ce sentiment gravé dans tous les cœurs, loin d'être détruit par la Religion, reçoit d'elle de nouvelles forces, des motifs d'autant plus puissans qu'ils sont plus éclairés. C'est la Religion qui, de concert avec l'ordre public, nous enseigne qu'il n'est

aucun Sujet dans un Etat, aucun Citoyen dans une Ville, qui ne doive prendre un intérêt perſonnel aux avantages ou aux pertes de la Patrie, & qui ne ſoit obligé de contribuer de tout ſon pouvoir à l'utilité du corps dont il eſt membre. Si d'une part la politique ne jette que des regards de mépris ſur ces hommes iſolés, &, pour ainſi dire, concentrés dans leur intérêt perſonnel, qui ne mettent rien du leur dans la choſe publique; de l'autre la Religion condamne ces cœurs bas, vils & dédaigneux qui ne ſçauroient s'ouvrir aux beſoins publics, qui ne tiennent au Prince que par la crainte, & qui jouiſſant en abondance des avantages de la ſociété, refuſent conſtamment d'en partager les charges, murmurent quand ils ſont forcés d'en ſupporter quelques unes, &c. Ces principes dont la vérité eſt in-

conteſtable obligent tous les Citoyens, tous les individus d'un Etat, mais ils ont une force encore plus grande par rapport aux Princes, que la Providence ſemble avoir placé immédiatement au deſſous du Thrône, pour montrer aux autres Sujets l'exemple de la ſoumiſſion & de l'amour du bien public. Plus ils ſont élévés, plus ils doivent être utiles à la Patrie; l'éminence de leur rang leur impoſe plus particulierement qu'aux autres l'obligation de ſervir l'Etat, de l'aider de leurs lumieres, de le défendre contre ſes ennemis. Tout Prince qui manqueroit à ce devoir eſſentiel, ſe couvriroit de honte devant les hommes, & il chargeroit ſa conſcience devant Dieu, en négligeant de remplir le but principal de ſa vocation.

Le Prince de Condé connut ces principes, qui lui ſervirent conſ-

tamment de régle; plein d'amour pour la France, il partagea ſes maux, & contribua de tout ſon pouvoir à ſes avantages.

Combien n'eut-il pas à ſouffrir dès ſa plus tendre enfance? Sans parler des malheurs de ſa famille, d'un ayeul tué cruellement à la bataille de Jarnac, à la tête d'un parti de rebelles, d'un pere qui finit une vie plus agitée qu'heureuſe, par le poiſon, d'une mere calomnieuſement ſoupçonnée d'avoir attenté aux jours de ſon mari, qui lui étoient ſi précieux; ſans faire diſons-nous, mention de tous les chagrins domeſtiques qui mirent aux plus rudes épreuves le cœur du jeune Condé: quoi de plus affligeant pour lui que la ſituation de la France, dans le tems où la raiſon commença à l'éclairer ſur nos malheurs? Quand le Prince de Condé vint au monde, la playe la plus honteuſe dont le

Royaume ait jamais été frappé ſaignoit encore ; cet exécrable maſſacre de la Saint Barthelemi, où périrent les Citoyens par les mains des Citoyens, étoit encore recent, la France agitée, confondue, ſurpriſe autant que déſolée d'avoir été le théatre d'une ſcéne auſſi affreuſe, arrachoit des larmes aux cœurs les plus indifférens ; une mort prématurée frappe Charles IX ; il a pour ſucceſſeur un Roi qui ne parut digne du commandement que tant qu'il ne commanda point, Henri III. dont le manque de prudence & de fermeté donna naiſſance à un monſtre nouveau. Si ce Prince avoit ſçû regner, » On n'auroit point » vû, dit l'Orateur, eclore la Li» gue, cet attentat énorme contre » le pouvoir monarchique, ce » monſtre, qui voilé d'un zéle » apparent pour la vraie Foi, » n'alloit à rien moins qu'à ſapper

» le Thrône par les fondemens,
» avilir la Majesté de nos Rois,
» & porter par usurpation sur la
» Couronne une main sacrilége,
» sous prétexte de la fixer sur une
» tête catholique. On n'auroit
» point vû le Fanatisme, idole à
» jamais redoutable, qui n'a pour
» Prêtres que l'illusion & la fu-
» reur, appuyer de ses prestiges
» l'ambition des Grands, abuser
» de la crédulité du Peuple, &
» l'engager sous les drapeaux du
» crime, en lui montrant l'éten-
» dart de la Croix. . . . . On
» n'auroit point vû Guise, ce cou-
» pable usurpateur de l'autorité
» suprême, Monarque sans titre,
» Sujet plus puissant que son Maî-
» tre, également à craindre par
» ses vertus & par ses vices; Prin-
» ce versé dans le grand art de
» séduire, impérieux & popu-
» laire, joignant le flegme d'une
» artificieuse politique à toute

» l'intrépidité d'un ſoldat, Négo-
» ciateur impénétrable à ceux mê-
» même avec qui il ſe lioit, ingé-
» nieux à parvenir profondément
» à ſes fins, en feignant de ſe
» prêter aux vues d'autrui ; on
» n'auroit point vû un Guiſe
» traître à la France, ſous ombre
» de zéle à la ſoutenir, appeller
» dans ſon ſein ſes plus cruels
» ennemis, leur faciliter les
» moyens de la détruire en la
» démembrant, contraindre ſon
» Roi d'abandonner la Capitale
» avec toute l'humiliation d'un
» fugitif ; & après avoir épuiſé la
» patience d'un Prince qui n'eut
» pas le courage de le punir ; après
» avoir accablé d'outrages un Mo-
» narque qu'il mépriſoit trop pour
» le craindre, finir par eſſuyer de
» ſa part une vengeance auſſi lâ-
» che, auſſi indigne de la Majeſté
» Royale, que l'avoit été la lon-

» gue tolérance à souffrir les in-
» sultes d'un sujet. «

Le Prince de Condé fut témoin de tous ces malheurs que suivirent encore de nouvelles catastrophes : Henri III. finit misérablement ses jours sous le fer du Fanatisme : Henri IV. son successeur, ce Roi qui faisoit les délices de la France, & que l'on ne nomme point encore sans une douce émotion sur ses vertus, Henri IV. meurt assassiné au milieu de son peuple, dans le tems qu'il s'occupoit le plus fortement à le rendre heureux. Quelles scenes pour une ame françoise, pour un cœur tel que celui du Prince de Condé. Il ne se borna point, ce Héros, à des larmes stériles, à d'inutiles douleurs, il fit de plus tous ses efforts pour soulager les maux de sa Patrie.

A la premiere nouvelle de la mort cruelle de Henri le Grand,

il vole au secours de l'État, dans la disposition de lui rendre tous les services dont il sera capable & de prévenir s'il est possible les troubles d'une régence orageuse. Il est vrai qu'abusé par son zéle, ou trompé par les mauvais conseils de gens qui, voulant tout brouiller, avoient besoin d'un grand nom pour appui, le Prince de Condé eut la foiblesse de se mettre à la tête des mécontens & d'éclater en plaintes contre le Gouvernement : mais outre que durant cet orage même, il donna les preuves les plns fortes de son attachement pour la Patrie, il rentre dans le devoir aussitôt qu'il apperçoit qu'on l'a trompé & son amour pour l'Etat est d'autant plus actif, que sa démarche peu réfléchie, l'avoit rendu plus ardent. Après la mort du Maréchal d'Ancre, Condé de-

vient le sujet le plus fidéle de Louis XIII, son plus intime confident. Par zéle pour le bien public, il se lie avec Richelieu, il entre dans tous les mysteres du Gouvernement, il se livre tout entier au service de l'Etat. On voit successivement ce Prince à la fameuse journée du Pont de Cé, où il combat à côté de Louis XIII; aux extrêmités du Royaume où il prend Pamiers, Realmont, Castres; à Dôle dont il vient faire le siége; dans le fond de la Navarre où il prend plusieurs Villes, & s'empare de 12 vaisseaux: En un mot, soit qu'il faille réduire sous l'obéissance du Roi des Sujets mécontens & rebelles, soit qu'il s'agisse de s'opposer aux progrès rapides des Espagnols, ou d'humilier la Maison d'Autriche, la plus dangereuse rivale qu'eut alors celle de France, Condé est toujours prêt, tou-

jours il fait des prodiges de valeur ; il semble que jamais il ne donnera des preuves assez fortes de son grand attachement pour la Patrie. L'Orateur peint toutes ces actions avec des traits de flamme ; il faut en suivre le récit dans son discours, qui est plein de beautés de détail, d'applications heureuses des faits anciens à ceux de notre tems &c. Nous citerons, avant de passer à la seconde partie, le morceau suivant dont la vérité fait le principal mérite. Après avoir parlé de nos Guerres contre l'Autriche & l'Espagne, « il étoit » réservé à Louis le Bien-aimé, » dit le P. Bernard, de mettre fin » aux cruelles & scandaleuses dis- » sensions qui armoient les unes » contre les autres des Puissances » Catholiques, au grand regret de » la Religion. C'est sous son regne » si fécond en prodiges que les » étendarts de l'Autriche devoient

» s'étonner de marcher pour la » premiere fois à côté des étendarts de la France. C'est sous » son regne qu'un Ministre sage » & intelligent, digne de sa fortune, digne de la confiance » dont l'honore son Maître, devoit consommer cette avantageuse confédération, ce Pacte » d'intimité qui rend aujourd'hui » & à jamais la France Espagnole » & l'Espagne Françoise. »

SECONDE PARTIE. Né de parens qui avoient quitté le Catholicisme pour embrasser les nouvelles erreurs, Condé eût été l'esclave de l'hérésie si le Dieu qui tira Abraham de la contrée idolâtre des Chaldéens ne l'eût arraché au Calvinisme. Le Pape Clement VIII. ayant exigé de Henri IV. comme une preuve de la sincérité de son retour à l'Eglise, qu'on enseigneroit au jeune Prince les principes de la Reli-

gion Catholique, Condé fut amené à la Cour ; on lui donna des maîtres capables de lui faire connoître la vérité ; bientôt ses yeux se dessillent, ils s'ouvrent à la lumiere, & sa conversion fut durable, parce qu'elle avoit été aussi éclairée que sincere. Son zele pour le Catholicisme fut d'autant plus ardent qu'il sentit toute l'étendue de la grace qu'il avoit reçue en le connoissant ; en un mot il rendit à la Religion des services essentiels, & sa fidélité à en pratiquer toutes les obligations justifia pleinement sa foi.

Les Novateurs étoient de deux espèces : les uns par prévention, par entêtement ou par des motifs secrets d'intérêt étoient attachés aux nouvelles opinions, tandis que les autres jaloux de l'indépendance cherchoient à secouer le joug de l'autorité sous le prétexte spécieux de la croyance. Henri

de Condé inſtruit les premiers, il diſſipe leurs préjugés, il défend contre eux les principes ſur leſquels eſt appuyé le Catholiciſme, il le leur fait aimer, il ne croit pas compromettre ſon rang en deſcendant avec eux juſqu'à la controverſe & à la diſcuſſion des points ſur leſquels ils appuyoient leur ſéparation. Delà un retour ſincere de pluſieurs à l'Egliſe, des converſions, des abjurations qui faiſoient oublier à la Religion les maux que lui avoit cauſé l'aveuglement des ancêtres de Condé. Pour ceux des Hérétiques qui ne ceſſoient de s'élever contre l'autorité ſouveraine, Henri de Bourbon agit tout différemment à leur égard. Perſuadé que les diviſions qu'ils fomentoient pouvoient avoir des ſuites d'autant plus pernicieuſes à l'Etat que les révoltés couvroient de l'intérêt du Ciel leurs propres paſſions, il opine

dans le Conseil contre ceux qui inclinoient pour les voyes de la douceur & de la pacification, il prouve que l'hydre du Calvinisme ne cesseroit de renaître si on ne la détruisoit par la force. La guerre est résolue, Condé marche ; la frayeur se répand dans le Languedoc, dans la Guyenne, dans le Poitou & surtout à la Rochelle ; ce rempart des Novateurs qui fiers du secours des Anglois s'y croyoient en sureté. « Déja, » dit l'Orateur, se jette & s'éleve » au milieu des flots étonnés » cette fameuse digue qui sera à » perpétuité l'admiration des sie» cles futurs, & dont la ferme » consistance qui tenoit du pro» dige déconcerte l'Anglois con» fus, dompte les fureurs de » l'Océan, & réduit à demander » grace l'orgueil de ces perfides » mille fois plus farouches encore » & plus indomptables. » Condé

se trouve partout, on le voit devant une place, à une bataille, à toutes les actions où le combat est le plus animé, la résistance plus grande, le danger plus éminent. « C'est un Josué qui en déployant » son courage contre Amalec, in- » vite les Moïses à lever les bras » sur la montagne & à intéresser » le Ciel à la victoire. C'est un » David qui marche contre le su- » perbe Philistin au nom du Sei- » gneur, & qui met toute sa con- » fiance, non dans ses propres for- » ces, mais dans le secours d'en- » haut. C'est un Judas Macchabée » qui soutient une guerre sainte, » qui ne forme des siéges & ne » donne des batailles que pour » venger la profanation du Sanc- » tuaire, & faire triompher le » Dieu de Jacob. Tous ses tra- » vaux, tous ses vœux ne tendent » qu'à réduire en poudre l'idole » du Calvinisme & à voir ce mons-

» tre affreux, abattu sous ses pieds, » rendre en courroux le dernier » soupir. » Condé n'eut pas cette satisfaction, il étoit réservé au grand Bossuet de faire taire pour toujours l'erreur, & à Louis XIV. de la proscrire en donnant ce fameux Edit contre lequel mille bouches se sont élevées, mais que l'on ne peut condamner, même en bonne politique, si l'on examine sans prévention l'état affreux du Royaume depuis la naissance du Calvinisme.

Ce ne fut au reste ni le préjugé, ni encore moins la haine contre les Hérétiques qui firent agir le Prince de Condé; son amour seul pour la Religion dirigea tous ses mouvemens, toutes ses actions. Pour s'en convaincre il suffit de jetter les yeux sur la vie particuliere de ce Prince, & de voir comment il justifia toujours son zele par la pureté de sa foi. Nous

ſuivrions avec plaiſir dans l'Eloge du P. Bernard, ce tableau des ſentimens de Henri de Condé à l'égard de tous les dogmes de la Religion Catholique; mais l'étendue de cet article nous avertit de le terminer, ce que nous faiſons à regret, en obſervant que cette Oraiſon funebre eſt écrite d'un ſtyle mâle, noble, & qui répond très-bien au genre & à la ſainteté du lieu où elle a été prononcée.

Le P. Bernard dédie ſon Ouvrage à Mgr. le Prince de CONDÉ qui par ſes rares qualités ſoutient dignement le nom de ſon illuſtre Maiſon; & il met à la tête une Préface contenant un précis hiſtorique de la vie de Henri de Bourbon &c. Il s'eſt gliſſé dans cette Préface une ou deux mépriſes très-legeres que l'Auteur voudra bien nous permettre de remarquer. 1°. Il appelle Mar-

guerite de Montmorenci l'épouse du Prince de Condé, cette Princesse s'appelloit *Charlotte-Marguerite.* 2°. Il est étonné qu'il n'*ait pas encore pris envie à quelque Ecrivain de recueillir en un corps d'histoire le détail de la vie & des actions de ce grand Prince.* Ces expressions sembleroient insinuer qu'aucun Ecrivain ne s'est occupé de la vie de Henri de Bourbon, ce qui est faux. Le fameux Théophraste Renaudot publia dès 1646 un *abrégé de la vie & de la mort de ce Prince*, imprimé à Paris, *in*-4°. Un autre Auteur qui ne s'est pas fait connoître a aussi composé une vie du même Prince qui n'a jamais été imprimée, & qui étoit dans la Bibliothéque de M. le Chancelier Seguier, en un volume *in-folio.*

ARTICLE XIV.

HISTOIRE DE L'INOCULATION de M. d'Andresel, luë à l'Académie Royale des Sciences, par M. A. PETIT, Docteur-Régent en Médecine, & ancien Professeur de la Faculté de Paris, des Académies Royales des Sciences de Paris & de Stockholm, de la Société d'Agriculture &c. (*a*)

(*a*) Nous sommes très-flattés de l'honneur que M. *Petit* fait à nos Mémoires en les choisissant pour faire connoître au Public un fait très-intéressant dans les circonstances présentes. Il nous seroit fort agréable d'avoir souvent de pareils morceaux à présenter au lecteur. Notre ouvrage y gagneroit beaucoup, & nous nous trouverions par là dispensés d'exercer notre fonction ordinaire à l'égard de quelques Livres médiocres ou mauvais dont l'analyse est aussi pénible à faire, qu'elle est fastidieuse à lire.

Je

JE n'aurois jamais songé à écrire l'Histoire de l'inoculation de M. d'Andresel, si je n'y avois été forcé par la nécessité de détruire les faux bruits qui se sont répandus à son sujet. Cette Inoculation à été heureuse : mais après la petite vérole inoculée, il est survenu un accident qu'on a regardé comme une suite de l'opération : on s'en est effrayé : on l'a grossi : en passant de bouche en bouche, il a pris de l'importance : les adversaires de l'Inoculation ont cherché à en tirer avantage : ils ont fait passer pour mort des suites de l'Inoculation un enfant, qui, à l'exception d'un mal à l'œil assez peu considérable, jouit actuellement de la santé la plus parfaite, & qui la doit à l'Inoculation ; le détail des faits relatifs à ce précis ne seroit gueres intéressant dans toute autre circons-

tance que celle où nous nous trouvons. Mais aujourd'hui que l'Inoculation eſt l'objet dont on paroît s'occuper uniquement, & qu'il s'agit de décider ſur le ſort qu'aura parmi nous une méthode, qui promet de ſi grands avantages, les faits, qui d'ailleurs ne ſeroient que des minuties, deviennent de conſéquence & doivent être éclaircis avec la plus ſcrupuleuſe exactitude. C'eſt ſans doute cette conſidération qui a déterminé l'Académie à me demander le récit que je vais lui faire.

M. d'Andreſel eſt âgé environ de ſept ans : ſes parens ayant eu le malheur de perdre un fils aîné par la petite vérole naturelle, réſolurent de prémunir celui ci contre le danger qui le menaçoit, & dans cette intention ils me prièrent de l'inoculer. Avant de le faire j'examinai l'enfant, & je le trouvai maigre & pâle. Il avoit dans la

narine droite des croutes qui renaissoient après être tombées. Environ six mois auparavant il avoit eu la rougeole, & à la suite de cette maladie il étoit survenu à l'œil droit une inflammation qui, quoique très-légere, s'étoit pourtant renouvellée plusieurs fois; on me dit alors que cet enfant avoit l'estomac foible, & que ses digestions étoient habituellement imparfaites. On voit assez par tout ceci que M. d'Andresel n'étoit pas un fort bon sujet à inoculer, & c'est ce qui me fit prendre le parti de l'y préparer avec soin. Ma préparation avoit pour objet de détruire ou d'adoucir au moins le levain dont l'existence étoit suffisamment démontrée par l'opiniâtreté de la maladie du nez : le traitement que j'ai fait a diminué le mal, mais ne l'a point fait cesser tout à fait ; cependant le tems pressoit, parce qu'on vouloit que

l'inoculation fût faite avant l'hyver; c'est pourquoi je me déterminai à la pratiquer le 4 Septembre dernier en présence de MM. d'*Huaume* & *Mittié*, tous deux Médecins de la Faculté, lesquels ont été témoins de tout ce qui s'est passé dans cette affaire. Ils attestent la vérité de notre récit. L'insertion du levain s'est faite par le moyen d'une légere incision à chaque bras.

Le dixiéme jour après l'inoculation, l'éruption de la petite vérole fut annoncée par les accidens ordinaires, mais qui étoient extrêmement légers: le lendemain le corps se couvrit de taches rouges, & de points de même couleur, si excessivement multipliés qu'il nous vint quelques soupçons que la future petite vérole seroit confluente; le lendemain tout disparut, à l'exception de quelques taches petites & peu re-

marquables. Je n'en fus point effrayé, l'expérience m'avoit appris, que dans la petite vérole inoculée les choses se passoient souvent ainsi sans danger pour le malade ; & que cette fausse éruption n'étoit que l'annonce de la véritable, & ne disparoissoit que pour lui faire place : en effet, cette véritable éruption se fit au bout de 24 à 30 heures. On l'aida par de doux cordiaux : pendant cette alternative, la fiévre fut à peine sensible, le sommeil fut bon, en un mot, il n'y eut aucun accident. Quinze ou seize boutons s'éleverent au visage, environ soixante parurent sur le reste du corps ; ils suppurerent, pour la plus grande partie, se sécherent, & sept ou huit d'entr'eux ont legerement marqué aux jambes & aux cuisses : une seule des plaies a suppuré, l'autre s'est cicatrisée avant l'éruption.

Dix jours après cette époque, c'eſt-à-dire, le 4 Octobre, l'œil du côté droit fut pris d'une petite inflammation dont on s'inquiéta peu, & pour laquelle on ne fit preſque point de remedes ; on eſpéroit que quelques purgatifs, & la continuation du regime la diſſiperoient ; il en eſt autrement arrivé. Elle a continué & même s'eſt augmentée. Cela n'a pourtant point empêché Mlle d'Andreſel, tante du jeune malade, de le tranſporter chez elle : entr'autres raiſons qui l'ont engagée à le faire, il en eſt une que je ne dois pas paſſer ſous ſilence. La chambre où M. d'Andreſel avoit été inoculé, & qu'il avoit habitée pendant tout le cours de la maladie étoit petite & fumoit ſi horriblement que pour pouvoir y reſpirer on étoit obligé de laiſſer la fenêtre ou la porte entr'ouverte.

Depuis que M. d'Andrefel a été transporté chez Mlle sa tante, il s'est passé plusieurs semaines sans que je l'aye vû, & pendant ce tems on s'est servi pour son œil de collyres appropriés, mais qui ne l'ont point guéri. Ayant été rappellé, j'ai reconnu l'état de l'œil; il étoit fort enflammé, & je remarquai une tache blanche à la partie la plus élevée de la cornée transparente du côté de la tempe. L'enfant voyoit mal & avec douleur. L'inquiétude étoit grande, je tâchai en vain de la calmer: j'étois bien éloigné de regarder cet accident comme devant faire perdre l'œil: je pensois au contraire qu'avec un peu de tems, les vésicatoires, les bains des pieds, les purgatifs répétés, le régime & les collyres usités en pareil cas détruiroient le mal. Je les ai conseillés, & l'on commençoit à les mettre en usage & à en

retirer du profit, quand il a plû aux parens de l'enfant de confier à M. Demours, Médecin oculiſte, le ſoin d'achever le traitement de la maladie. Ce Praticien a vû l'objet comme je l'avois enviſagé; il a prononcé que c'étoit une bagatelle qui ſe détruiroit parfaitement. On a inſiſté ſur les mêmes remedes que j'avois preſcrits; ils produiſent un bon effet, la guériſon s'avance, la douleur eſt ceſſée, l'inflammation preſque diſſipée, la vuë ſe rétablit, la tache blanche diminue, & il eſt à préſumer qu'enfin elle ſe diſſipera tout à fait.

Je finis ces détails par une obſervation intéreſſante. Quand j'ai été rappellé auprès de M. d'Andreſel, après l'avoir perdu de vue pendant quelque tems, je l'ai trouvé engraiſſé, ayant bon appétit & digérant bien; ce n'étoit plus cet enfant pâle, maigre & dé-

charné tel qu'il étoit avant l'inoculation ; il avoit alors de la fraîcheur, de l'embonpoint & les plus belles couleurs du monde.

Il résulte donc de tout ceci que le jeune M. d'Andresel a été inoculé très-heureusement, qu'il n'a éprouvé aucun accident pendant tout le cours de l'opération ; qu'il a gagné au contraire une santé dont il ne jouissoit pas auparavant. On veut attribuer à l'Inoculation l'inflammation de l'œil & la tache qu'elle a produite : quand la chose seroit aussi vraie qu'elle est manifestement fausse, il s'en suivroit que pour participer au bénéfice de l'Inoculation, pour changer en un état de vigueur & de santé brillante une constitution habituellement foible & cacochyme, il en a couté à un homme de supporter une légere inflammation à l'œil dont il est gueri, & d'y avoir une tache blanche qui commence

à se dissiper, & qui, suivant toutes les apparences, achevera de disparoître. Qu'y a-t-il dans tout cela qui puisse exciter tant de bruit, tant de rumeur ? Et quel est l'homme de bon sens qui refuseroit d'acheter à pareil prix d'aussi grands avantages ?

Si l'on veut exiger que la méthode d'inoculer la petite vérole soit toujours & dans tous les sujets absolument exempte des plus légers accidents, on a grand tort : rien de si parfait ne peut sortir de la main des hommes ; il doit suffire que ces accidents soient très-rares par comparaison à ceux qui suivent la petite vérole naturelle ; & qu'en général ils soient de la plus petite conséquence, tandis qu'assez souvent les autres sont très-graves : les Inoculateurs n'en promettent pas davantage ; que ceux qui font tant d'efforts pour nous faire renoncer à leurs pro-

messes nous offrent quelque chose de mieux, & loin de les imiter dans leurs refus, nous nous empresserons de recevoir ce qui viendra d'eux, & de leur en témoigner notre gratitude.

Mais quelque peu dangereux que soit l'accident arrivé au jeune M. d'Andresel, doit-il être attribué à l'Inoculation ? Je pense que non. L'Inoculation n'a certainement point donné la disposition à l'inflammation de l'œil. Cette disposition existoit depuis la rougeole ; il est évident qu'elle n'a pas fourni la matiere morbifique dont le dépôt a fait le mal. Cette matiere depuis long-tems s'étoit fixée sur la narine droite, elle formoit les croutes qu'on y voyoit. La seule chose que l'Inoculation auroit pu faire, auroit été de donner lieu au déplacement de cette humeur, & à son transport sur l'œil. Mais pourquoi recourir

pour cela à l'Inoculation, quand on a d'ailleurs une cauſe évidente de cet effet ? La fumée à laquelle les yeux du jeune malade ont été expoſés pendant tout le cours de la maladie me paroît être cette cauſe que l'on cherche, & ce qui me le perſuade, c'eſt que l'inflammation de l'œil n'eſt venue qu'au bout de dix jours de l'éruption commencée ; ſi elle avoit été l'effet de la petite vérole inoculée, elle ſe ſeroit manifeſtée dans le tems qu'a duré la maladie.

On ſait que dans la petite vérole naturelle l'inflammation des paupieres & celle du globe de l'œil, quand elle a lieu, commence dans le tems que les boutons ſont prêts à ſuppurer, & qu'elle s'accroît pendant tout le tems de la ſuppuration. Si l'on vouloit abſolument tirer quelque induction de ce fait particulier, la ſeule cauſe, à mon avis, qui

pourroit ſe préſenter à un bon eſprit, ſeroit que l'inoculation eſt quelquefois un bon moyen pour faire ceſſer chez les enfans cacochymes l'état maladif dans lequel ils languiſſent, qui les empêche de ſe former un bon tempérament, & qui réſiſte ſi ſouvent aux remedes les mieux adminiſtrés : c'eſt aux Médecins éclairés & exempts de préjugés à ſentir combien cet avantage eſt précieux. Il s'en ſuivroit encore de notre récit que les Inoculateurs ont été trop timides, quand ils ont craint d'inoculer les enfans, chez leſquels ils remarquoient les traces de quelque levain particulier. L'exemple de M. d'Andreſel prouve que relativement au danger de perdre la vie, on peut les inoculer ſans riſque, & qu'ils ne ſont pas plus malades que les autres : ce qui étant une fois établi on verroit

enfin s'évanouir tout ce que les adversaires de l'Inoculation ont dit du danger qui résulte, selon eux, du mélange du levain variolique avec d'autres levains préexistants, & cette objection si rebattue, qu'en choisissant les sujets les plus sains pour les inoculer, l'Inoculation ne sert à rien pour les infirmes, disparoîtroit peut-être pour ne plus être représentée.

Extrait des Registres de l'Académie Royale des Sciences de Paris, du 15 Décembre 1764.

M. Petit ayant lû dans l'Assemblée de ce jour l'histoire de l'Inoculation de M. d'Andresel, l'Académie a décidé que M. Petit seroit invité à la faire imprimer promptement, comme ayant été lûe à l'Académie, en foi de quoi j'ai signé le présent certificat. A Paris le 15 Décembre 1764.

Signé, GRANDJEAN DE FOUCHY, Secretaire perpétuel de l'Académie Royale des Sciences.

ARTICLE XV.

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

FRANCE.

DE PARIS.

*Journal du Grand Conseil ; par M.** (MOUSSIER) Subs-titut de M. le Procureur Général au Grand Conseil.* A Paris, chez Knapen, au Palais, & au bas du Pont St. Michel, 1764 in-4°. divisé en deux parties ; la premiere de 232 pages, & la seconde de 487. Cet ouvrage qui ne vient que de paroître est le fruit des veilles d'un Jurisconsulte éclairé laborieux, & qui joint à une con-

noiſſance profonde des Loix la pratique la plus aſſidue. Son Livre eſt abſolument néceſſaire à tous ceux qui ont leurs Cauſes commiſes au Grand Conſeil, & qui ont un intérêt particulier à connoître la Juriſprudence de ce Tribunal. M. *Mouſſier* ne ſe borne pas à une liſte ſéche & décharnée des Arrêts du Grand Conſeil ; il donne l'état de chaque queſtion ; il en préſente les principaux moyens d'après les productions différentes des Parties ; enfin il donne l'Arrêt & le plus ſouvent les motifs qui paroiſſent l'avoir dicté. On voit par ce ſimple expoſé combien ce Journal doit être utile ; le premier volume que nous annonçons eſt relatif aux années 1760, 1761 & partie de 1762 ; on y trouve en particulier la Cauſe fameuſe de l'Abbé Général de Cîteaux, contre les premiers Peres & autres

Abbés de l'Ordre, dans laquelle l'Abbé de Cîteaux a ſuccombé tant au Grand Conſeil qu'au Conſeil d'Etat où il s'étoit pourvû en caſſation contre le premier Arrêt. L'Auteur prie les Juriſconſultes de lui faire part des obſervations qu'ils croiront néceſſaires à la perfection de ſon livre, & il promet de ne pas faire attendre long-tems les volumes ſuivans.

Le Tome VI. & dernier du *nouveau Traité de Diplomatique* par deux Religieux Bénédictins, in-4°. eſt en vente depuis le 1er. Janvier. *Deſprez*, Imprimeur du Roi & du Clergé, chargé de cet ouvrage, avertit les ſouſcripteurs de retirer leurs volumes dans le courant de cette année, ſans quoi ils perdront leurs avances & les volumes qui leur appartiennent. Il reſte très peu d'exemplaires complets de ce livre qui ſe vend

toujours à ceux qui n'ont pas souscrit sur le pied de 24 liv. chaque volume relié, en petit papier, & 30 liv. en grand papier.

Le sieur BARBOU, Imprimeur-Libraire, rue & vis-à-vis la grille des Mathurins, a mis en vente les livres suivans dont quelques-uns ont droit de nous occuper par la suite d'une maniere plus particuliere :

1°. *Pensées de Ciceron traduites pour servir à l'éducation de la Jeunesse ; par M. l'Abbé D'OLIVET, de l'Académie Françoise*, vol. in-12. très proprement exécuté. C'est la sixieme édition d'un bon Ouvrage qui parut pour la premiere fois en 1744, & que l'on réimprimera vraisemblablement encore souvent. Elle est enrichie d'une excellente pièce latine & françoise adressée au grand Dauphin par l'un de ces hommes cé-

lébres à qui le feu Roi avoit confié l'éducation de son fils. Ce petit ouvrage renferme d'importantes leçons pour les Maîtres & pour les Eleves.

2°. *Pensées de Seneque*, par M. DE LA BEAUMELLE, 2 vol. in-12. nouvelle édition.

3°. *Essai d'une Traduction en Vers de l'Iliade d'Homere, précédée d'un Discours sur Homere, par M. D. R. (de Rochefort)* vol. in-8°. de 148 pag. A l'occasion de cette Traduction & de celle de M Bitaubé qui portent à croire que l'étude du Grec reprend un peu faveur en France, nous avertissons les Amateurs que le même Libraire a reçu quelques exemplaires de l'Homere Grec publié en 1756 & 1758 à Glascow, en quatre volumes in fol., édition magnifique & comparable à tout ce que nous avons de plus beau en ce genre.

4°. Le *Théâtre des Grecs*, Ouvrage célébre du P. Brumoy, nouvelle édition en six volumes in-12. *N. B.* Nous n'avons point vû cette *nouvelle édition* du *Théâtre des Grecs*; ainsi nous ne pouvons en rien dire de particulier. Nous nous rappellons seulement qu'on parloit il y a quatorze ans de réimprimer ce même ouvrage à Paris, & *en 6 vol. in-12.* sur quoi nos Mémoires s'expliquerent ainsi au mois de Mars 1750, pag. 741 : « Ce » livre excellent pour le fond & » pour la maniere dont il est exé» cuté, a néanmoins besoin d'une » révision savante, exacte & ri» goureuse. Indépendamment des » corrections qu'y pourroient faire » de plus habiles gens que nous » qui écrivons ceci, nous avions » prié il y a environ six ans les » Libraires intéressés de nous aver» tir du moment de leur édition » nouvelle, afin que nous puss-

» ſions concourir à la perfection » de ce bel ouvrage; & ceci ſe di- » ſoit de notre part avec un déſin- » téreſſement parfait, entier & » abſolu Nous voulons croire que » cette priere a été oubliée; mais » qu'arrive-t-il delà? C'eſt que le » Public n'eſt pas auſſi bien ſervi » qu'il auroit pu être &c. » Après cet avis on trouve une lettre qui prouve bien que le *Théâtre des Grecs* avoit beſoin de corrections. Aura-t-on profité de tout cela dans la nouvelle édition qui ſe trouve chez Barbou? Encore une fois, nous l'ignorons, & c'eſt ce que pourront vérifier ceux qui en feront l'acquiſition.

Les Libraires, diſtributeurs de Nouveautés, ont mis en vente depuis quelque tems l'ouvrage ſuivant: *Diſcours ſur les libertés de l'Egliſe Gallicane, par M. l'Abbé* FLEURY, *avec un Commentaire*

(infiniment plus long que le texte) *par M. l'Abbé de C*** de L****. volume in-12. de 480 pages, sans l'Avertissement qui en a 12.

Magasin des Adolescens ou Entretiens d'un Gouverneur avec son Eleve, dans lesquels on retrace aux yeux des jeunes gens qui sortent de Rhétorique. 1°. Les régles de la Langue Françoise dans la plupart des cas douteux. 2°. Les Principes de l'Eloquence & les divers genres difficiles. 3°. Des exemples servant d'application aux régles & tirés soit de Ciceron, soit des Orateurs François les plus estimés. Le tout entremêlé de réflexions propres à former & les mœurs & le goût. A Paris, chez Guillyn, 1765, *in*-12 de 500 pages. Voilà un titre bien long! Mais aussi a-t-il l'avantage d'annoncer pleinement tout ce que contient le Livre. Il a comme l'on voit trois Parties,

dont les deux premieres contiennent (en 60 pages environ) tout ce que l'Auteur avoit à dire sur les régles de notre langue, & sur les principes de l'éloquence, & les divers genres de ſtyle. Tout le reſte du volume eſt employé à des extraits des meilleurs Orateurs depuis Ciceron juſqu'aux Modernes qui ſe ſont diſtingués dans l'art oratoire. Le tout eſt en forme de dialogues, dont la marche uniforme & les différens procédés ne laiſſent pas que de charger ce volume de complimens, de demandes & de réponſes aſſez inutiles, aſſez froides. L'Auteur qui nous eſt parfaitement inconnu, a fait entrer dans ſes dialogues ſes propres réflexions, dans la vue de former les mœurs & le goût de ſon éleve. Cette partie de ſon livre ne nous paroît contenir rien de bien remarquable; il y a déja

eu tant d'ouvrages excellens sur cette matiére! Tant d'Ecrivains pleins de goût ont si souvent donné de véritables leçons de goût! Dans le premier entretien sur la Langue Françoise, le Gouverneur veut prouver à M. le Comte son éleve que cette langue *bien loin de dégénérer, s'avance de jour en jour à sa perfection*, & pour cela il cite nos meilleurs Ecrivains, après quoi il s'exprime ainsi (pag 19)
» Outre cela nous avons encore
» des Ouvrages périodiques. par-
» mi lesquels le Journal de Tre-
» voux tient un rang distingué
» de l'aveu des connoisseurs. On
» y trouve des réflexions & des
» dissertations très-judicieuses,
» dans lesquelles ont voit regner le
» bon goût, la pureté & les gra-
» ces du style: le Public lui rend
» ce témoignage. J'entends par-
» ler du Journal de Trévoux,
» particulierement depuis envi-

» ron vingt ans, jusqu'au mois » de Mai 1762. « Bien des gens diront que si cette derniere phrase énonce une vérité, c'est certainement une vérité dite sans fadeur, sans détour. Pour nous qui devons être bien patiens, bien tranquilles, nous nous bornons à faire remarquer que ces expressions *jusqu'au mois de Mai 1762*, peuvent induire en erreur l'éleve de l'anonime; il falloit dire pour éviter toute méprise : jusqu'au mois de Mai *inclusivement*; car il est certain que ce n'est qu'en Juin 1762, que ces Mémoires changerent de main. Cet avis pourra n'être pas inutile à de prétendus Juges, à des Censeurs qui croyent se connoître en style, en maniere d'écrire, & dont le goût en matiere de littérature n'est pas aussi sûr que celui du Senateur Montanus, ce fin gourmet, qui au rapport du

Poëte, décidoit au premier coup de dent de quel côte étoient les huîtres (*a*). Les *Connoiſſeurs* que nous avons en vue, ont beſoin pour porter leurs jugemens qu'on leur apprenne les noms des Auteurs de tels & tels ouvrages; alors ils décident pertinemment que celui-ci eſt bon, que celui-là eſt déteſtable. Ils ſauront déſormais à quoi s'en tenir par rapport à nos Mémoires, ils ne donneront plus de ſcenes auſſi plaiſantes que celles dont nous pourrons quelque jour amuſer les lecteurs (*b*). En nous

(*a*) . . . . . Circæis nata forent, an Lucrinum ad ſaxum, Rutupinove edita fundo
Oſtrea, callebat primo deprendere morſu.
(*Juvenal.* Sat. IV.)

(*b*) En voici une qui eſt toute récente : Quelqu'un parloit de nos Mémoires en préſence du P. . . . B. D. D. *Le Journal de Trevoux* ? dit bruſque-

chargeant de la continuation de ces Mémoires, nous avons ſenti la peſanteur du fardeau que nous nous impoſions ; c'étoit déja quelque choſe que d'avoir ce ſentiment ; nous avons fait enſuite des efforts pour ſatisfaire le Public, & nous ne pourrions ſans ingratitude n'être pas pénétrés de l'accueil dont il a honoré nos eſſais.

---

ment ce Pere, *il ne vaut rien depuis* (le mois de Mai 1762). *Mais qu'y trouvez-vous de répréhenſible? Oh*, repliqua cet équitable Cenſeur, *je ne le lis point. Si vous ne le liſez pas, mon Pere, comment décidez-vous qu'il ne vaut rien? Encore une fois je ne le lis pas, parce qu'il ne vaut rien ; ai-je le tems de lire de mauvais livres?* Le ſuffrage d'un connoiſſeur de cette eſpece eſt, comme l'on voit, d'un très-grand poids. Si jamais il prenoit fantaiſie à cet habile homme de lire notre ouvrage & de le gouter, nous en abandonnerions ſur le champ la continuation, & par reſpect pour le Public, nous nous condamnerions pour toujours au ſilence.

Au lieu de décider vaguement & d'une maniere si générale que le succès n'a pas répondu à nos desirs, il faudroit nous montrer en quoi précisément nous manquons, comment nous devrions nous corriger &c. Nous sommes si jaloux de mériter du Public, que nous profiterions certainement des conseils détaillés & bien motivés que l'on nous donneroit. Mais à quoi peuvent tendre des déclamations vagues, des reproches peu articulés ? Nous pourrions le dire..... Il vaut mieux revenir au *magasin des adolescents*, en avertissant que l'Auteur promet d'en donner une suite concernant les Poëtes & les Historiens, *si cette premiere partie est goutée & accueillie des sujets en faveur desquels elle a été faite.* Nous croyons qu'il peut avec confiance travailler à cette suite ; nous desirons seulement qu'il en change la forme, c'est-à-dire qu'il aban-

donne le dialogue ou du moins qu'il le rende plus intéreſſant, & qu'enfin il s'attache à ſaiſir & à préſenter l'enſemble des principes ſans répéter quelques regles iſolées que l'on trouve dans tous les livres élémentaires.

Petit Atlas Maritime, ou Recueil de Cartes & de Plans des quatre parties du Monde, par ordre de M. le Duc DE CHOISEUL, *Colonel général des Suiſſes, Miniſtre de la Guerre & de la Marine*; par M. BELLIN, *Ingénieur de la Marine.* Le *Proſpectus* qui annonce ce nouvel ouvrage porte qu'il eſt compoſé de cinq vol. grand in-4°., contenant chacun près de ſix cents Cartes & Plans ſans les tables & les frontiſpices, ſur de très-beau papier. 2°. Que chaque volume eſt rangé par ordre Géographique, & chaque Carte numerotée relativement à la Table qui

eſt à la tête du volume. 3°. Que tout l'ouvrage ſe vend *en blanc* 96 liv. ; *broché avec des onglets & les Mers lavées en plein, de couleur d'eau*, 120 liv. ; *relié en veau avec dorures* &c. 144 liv. Un livre auſſi magnifiquement exécuté que celui-là devroit être beaucoup plus cher ; mais M. le Duc DE CHOISEUL ayant fait la partie la plus conſidérable des frais de l'édition, l'intention de ce Miniſtre, amateur éclairé des Sciences & des Arts, eſt que le Public puiſſe ſe procurer plus facilement cet *Atlas Maritime.* Le nom de M. Bellin, très-connu par pluſieurs ouvrages eſtimés, prévient avantageuſement en faveur de celui-ci ſur lequel nous nous étendrons plus particulierement s'il nous paſſe par les mains. Il ſe vend à Paris, chez l'Auteur, *rue du Doyenné, à la premiere arcade de S. Louis du Louvre.*

KNAPEN, *Libraire-Imprimeur, propose les cinq volumes in-fol. de Merende, édition de Bruxelles, en beau papier & beau caractere pour* 27 liv. *en blanc, &* 47 liv. *reliés jusqu'au premier Février* 1765. *Plus, deux ouvrages in* 4°. *de M. de Jouy, Avocat au Parlement, intitulés :* Conférence des Ordonnances, Edits, Déclarations, Lettres-Patentes & Arrêts de Reglement sur les matieres Bénéficiales; *& les* Arrêts de Reglement recueillis & mis en ordre à 3 liv. 12 sols *en blanc, chaque volume pareillement jusqu'au premier Février. La réputation de ces ouvrages & la facilité de les acquérir rendent cet avis très-intéressant.*

JEAN VILLETTE Libraire, rue du Plâtre St. Jacques à Paris, donne avis que n'ayant plus qu'un petit nombre d'Exemplaires complets

du livre intitulé : *Sentences & Instructions Chrét. tirées des Peres de l'Eglise, sous le nom du Sr. de Laval*, en lat. & franç. 8. vol. in-12. à trois colonnes, il donnera ce Recueil complet à raison de 8 liv. en feuilles jusqu'au premier Avril prochain ; ceux qui en auroient déja acquis quelque portion, payeront chaque volume à part 20 sols, *à l'exception néanmoins des deux Tomes des Anc. Peres Grecs* dont le Libraire n'a plus que pour completter le Recueil : passé le premier Avril les huit volumes se vendront comme ci-devant 16 livres en blanc. Ce Recueil estimable est utile non-seulement aux laïques, mais à ceux qui étant chargés par état de l'instruction des Fideles, n'ont point les PP. de l'Eglise.

Maximes tirées de l'Ecriture Sainte sur les principales vérités de

la Religion, pour être enseignées dans les Ecoles de la Ville, Fauxbourgs & Banlieue de Paris, imprimées par ordre de M. le Chantre de l'Eglise de Paris (Jacques Alain de Gontaut.) Paris, Musier pere, 1765. *in* 18. Le Mandement de M. de Gontaut, du 7 Septembre 1708, placé à la tête de cet utile Recueil suffiroit pour le rendre recommandable. D'ailleurs ce tissu de textes de l'Ecriture est ingénieusement formé; il peut servir aux enfans & aux personnes plus avancées en âge qui devroient être remplies de ces saintes maximes.

AVIS.

Tous ceux qui ont acquis le bon ouvrage du P. HAYER, intitulé : *La Regle de Foi, vengée des calomnies des Protestans*, 3. vol. in-12., sont avertis qu'on leur distribuera *gratis* un petit supplé-

ment qui vient d'être imprimé. Ce supplément contient, 1°. un Bref de N. S. P. le Pape, & des lettres de Plusieurs Archevêques & Evêques du Royaume adressés à l'Auteur, à l'occasion de son Ouvrage. 2°. Des Observations sur la Critique faite par un Journaliste de La Haye, critique dans laquelle il y a plus de personnalités que de raisons. La premiere partie de ces additions doit être placée après l'Epître dédicatoire, & la seconde à la fin du livre, qui ne se vendra désormais qu'avec ce supplément.

Faute à corriger dans le Journal de Décembre 1764.

Page 1463, lig. premiere, *Code Frederic*, lisez *Art. de la Guerre.*

TABLE

DES ARTICLES

Du Journal de Janvier, IIe. vol. 1765.

ARTICLE VIII. *Examen du Catéchisme de l'Honnête Homme, ou Dialogue entre un Caloyer & un Homme de bien*, pag. 209

ART. IX. *Recherches sur quelques points d'histoire de la Médecine qui peuvent avoir rapport à l'Arrêt de la Grand'Chambre du Parlement de Paris, concernant l'Inoculation*, 2d. Extrait. 239

ART. X. *Discours sur la révolution opérée dans la Monarchie Françoise, par la Pucelle d'Orléans, prononcé dans l'Eglise Cathédrale de cette ville, par* M. l'Abbé Loiseau l'aîné, 268

ART. XI. *L'Iliade d'Homere, traduction nouvelle, par* M. Bitaubé, 286

ART. XII. *Dissertation sur l'ori-*

gine de la loi Papia Poppæa, & *sur la véritable signification du mot* Amicæ *employé dans une ancienne inscription, par* M. Graverol de Flogrhevar, 309

Art. XII. *Oraison funebre du Prince Henri de Bourbon, second du nom, Prince de Condé* &c. *prononcée dans l'Eglise de S. Louis le* 4 *Septembre* 1764, *par* le P. Bernard, 350

Art. XIV. *Histoire de l'Inoculation de M. d'Andresel, lue à l'Académie Royale des Sciences, par* M. A. Petit, *Docteur-Regent en Médecine* &c. 372

Art. XV. Nouvelles Littér. 387.

APPROBATION.

J'Ai lû, par ordre de Monseigneur le Vice-Chancelier, ce présent Journal, dont il m'a paru que l'impression pouvoit être permise. A Paris, ce 31 Décembre 1764.

SALMON, *Docteur de la Maison & Société de Sorbonne.*

De l'Imprimerie de D'HOURY.

MÉMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
DES
SCIENCES ET BEAUX-ARTS.

FÉVRIER, 1765.

AVIS.

Le prix de l'abonnement pour les seize Volumes de ces Memoires, année 1765, rendus chez les Abonnés, à Paris aux adresses indiquées, sera à l'ordinaire de 12 liv. 16 f., & de 17 liv. 12 f dans la Province, où ils seront nécessairement reçus francs de port; la modération du port de chaque Journal à six sols n'ayant continué d'être accordée par Messieurs les Administrateurs généraux des Postes, que sous la condition expresse qu'il n'en sera expédié aucun sans être affranchi à Paris.

Le Bureau d'adresse pour les abonnemens, est chez CHAUBERT, Libraire, rue du Hurpoix, à l'entrée du Quai des Augustins.

C'est aussi chez le même Libraire, comme seul chargé de ce qui regarde ce Journal, que l'on voudra bien adresser tous les avis concernants cet Ouvrage, même les Livres qu'on souhaitera faire analyser. On aura la bonté d'affranchir les ports des lettres.

MÉMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
DES
SCIENCES ET BEAUX-ARTS.

Commencés d'être imprimés l'an 1701. à Trévoux, & dédiés à son Altesse Sérénissime Monseigneur LE PRINCE SOUVERAIN DE DOMBES.

FÉVRIER, 1765.

SE DISTRIBUENT A PARIS;

Chez CHAUBERT, Quai des Augustins à la Renommée & à la Prudence.
LE BRETON, premier Imprimeur Ordinaire du Roi, rue de la Harpe.

M DCC. LXV.

Avec Approbation & Privilége du Roi.

CES MÉMOIRES COMMENCÉS en Janvier 1701, forment (compris celui-ci) 839 volumes : Sçavoir,

ANNÉES.	VOL.	ANNÉES.	VOL.
1701.	9.	1734.	12.
1702.	12.	1735.	14.
1703.	12.	1736.	15.
1704.	13.	1737.	13.
1705.	12.	1738.	13.
1706.	12.	1739.	14.
1707.	12.	1740.	13.
1708.	12.	1741.	12.
1709.	12.	1742.	12.
1710.	12.	1743.	12.
1711.	12.	1744.	12.
1712.	12.	1745.	12.
1713.	12.	1746.	15.
1714.	12.	1747.	14.
1715.	12.	1748.	15.
1716.	12.	1749.	14.
1717.	12.	1750.	15.
1718.	12.	1751.	14.
1719.	12.	1752.	15.
1720.	5.	1753.	16.
1721.	12.	1754.	16.
1722.	12.	1755.	16.
1723.	12.	1756.	16.
1724.	12.	1757.	16.
1725.	12.	1758.	16.
1726.	13.	1759.	16.
1727.	12.	1760.	16.
1728.	12.	1761.	16.
1729.	12.	1762.	16.
1730.	12.	1763.	16.
1731.	12.	1764.	16.
1732.	12.	1765.	3.
1733.	12.		

Chacun de ces volumes se vend 15 sols en feuilles, & 16 sols broché.

MÉMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
DES
SCIENCES ET BEAUX-ARTS.

FÉVRIER, 1765.

ARTICLE XVI.

TRAITÉ DE PAIX ENTRE Descartes & Newton, précédé des vies littéraires de ces deux Chefs de la Physique moderne; par le P. Aimé-Henri PAU-

LIAN, Professeur de Physique au Collége d'Avignon. Trois vol. in-12. d'environ 400 pag. chacun. A Avignon, chez la veuve Girard, 1763. Se trouve à Paris, chez Chaubert. *Second Extrait.*

L'Abbé Privat de Molieres fit imprimer en 1740, des Leçons physiques, dans lesquelles il prétendoit qu'on trouveroit le Cartésianisme heureusement allié avec le Newtonianisme. Mais » Privat de Molieres, dont le » mérite n'est pas équivoque, dit » le P. P. étoit peut-être le Physicien » le moins propre à exécuter une » pareille entreprise; c'étoit un » Cartesien outré, pour ne pas » dire fanatique. Aussi n'a-t-il » pas même été soupçonné » d'avoir tenu sa parole; on » n'est pas fait pour accommo- » der les gens, lorsqu'on est dé-

» terminé à mettre tout d'un côté » & rien de l'autre. « Ce n'eſt donc point M. l'Abbé de Molieres que le P. Paulian a pris pour guide dans le *Traité de Paix* qui forme le troiſiéme volume de l'Ouvrage que nous analyſons. On ne le ſoupçonnera point d'avoir copié l'accommodement ingénieux propoſé au ſiécle dernier par le P. Daniel, entre les Péripatéticiens & les Cartéſiens. Il a encore moins puiſé dans une Philoſophie latine intitulée, *Philoſophia vetus & nova*. Ce n'eſt qu'en comparant immédiatement les penſées de Deſcartes avec celles de Newton, qu'il a non-ſeulement conçu le deſſein de ſon Traité de Paix, mais qu'il a encore formé le plan d'une Philoſophie générale, fondée ſur les ſentimens de ces deux illuſtres Philoſophes. C'eſt ce plan qu'il expoſe dans ſon troiſiéme volume,

c'eſt de ce plan que nous entreprenons de donner un extrait abrégé.

» La Logique eſt l'art de raiſonner, dit le P. P. c'eſt la » géometrie des opérations de » l'ame : mais eſt-ce là la logique » des écoles ? La véritable logique doit apprendre à bien *concevoir*, à bien *juger*, & à bien *raiſonner* : les Loix de la définition & de la diviſion aident à bien *concevoir* ; celles qui regardent l'oppoſition des propoſitions, ſervent à *juger* ſainement des choſes; enfin on *raiſonnera* bien, ſi l'on met en pratique les régles d'Ariſtote ſur le ſyllogiſme. L'Auteur développe en peu de mots ces idées, de maniere à nous faire concevoir une haute idée de ſa logique, ſi jamais il ſe détermine à la publier. Il ne bornera pas ſans doute à la ſeule oppoſition des propoſitions ce qu'il aura à nous dire ſur le *jugement*, & la

méthode ſera traitée en grand dans ſon ouvrage. Le jugement eſt une comparaiſon d'idées, le raiſonnement eſt une combinaiſon de jugemens, la méthode eſt l'art de lier les raiſonnemens, de maniere à leur faire ſortir le plus grand effet. Au reſte, l'Auteur reconnoît la néceſſité d'une méthode; c'eſt la partie de la logique la plus négligée dans les écoles; ne ſeroit-elle pas cependant la plus eſſentielle de toutes ? La logique fait l'objet du premier livre du *Traité de Paix.*

Le ſecond Livre roule ſur la Phyſique générale. Le P. P. veut qu'on exclue de cette partie de la Philoſophie pluſieurs queſtions ou inſolubles, telles que celles qui roulent ſur l'eſſence métaphyſique de la matiere, ſur ſa diviſibilité à l'infini, ſur ſes premiers principes, &c. ou inutiles, telles

que celles où l'on prétend éclaircir ou plutôt obſcurcir par des définitions embarraſſées des objets que nous concevons d'ailleurs clairement & diſtinctement. Quelles lumieres le genre humain a-t-il pu recueillir des définitions qu'on lui a données juſqu'à préſent de l'*eſpace*, du *lieu*, du *mouvement* &c.? L'eſpace n'eſt point diſtingué, ſelon le P. P., de l'immenſité divine; mais ce n'eſt point là une définition; c'eſt une aſſertion à laquelle nous ſouſcrivons volontiers; Newton l'avoit dit avant nous. Quelles ſont les loix du mouvement? L'eſpace eſt-il plein ou vuide, quel fluide contient-il, quelle eſt la nature de la lumiere & du feu, quelles ſont les cauſes des propriétés générales des corps, de leur fluidité, de leur reſſort, de leur dureté, de leur péſanteur, de l'électricité &c. Voilà ce qui doit principalement

occuper un Phyficien : voilà fur quói roulera la Phyfique générale du P. Paulian ; voilà ce dont il commence à nous donner des idées générales. Partifan de la feule vérité, il s'exprime de maniere à nous perfuader que nous lui ferons un vrai plaifir de le contrarier, fi nos idées ne font pas conformes aux fiennes. Nous uferons de la liberté qu'il défire que nous prenions.

Les loix du mouvement que le P. P. établit font extraites en partie de Defcartes, & en plus grande partie de Newton. Nous croyons qu'on ne fera aucune difficulté de les admettre, fi on en excepte la troifieme. Defcartes avoit dit qu'*il y a toujours dans le monde la même quantité de mouvement.* Le P. P. a fenti la fauffeté de cette loi ; cette quantité toujours égale de mouvement n'exifte pas, felon lui, *dans le monde*, mais feulement

dans les corps céleſtes. Il nous paroît que cette correction ne ſuffit pas pour rendre la loi admiſſible. La quantité du mouvement eſt en raiſon compoſée de la maſſe & de la vîteſſe des corps : la maſſe des corps céleſtes n'eſt probablement ſujette à aucune variation ; mais leur vîteſſe varie dans les différens points de leur orbite ; d'ailleurs leur action réciproque peut faire varier cette vîteſſe même dans les mêmes points de leur orbite : donc la quantité de mouvement des corps céleſtes eſt ſujette à variation.

La lettre ſuivante roule ſur le *vuide*. Deſcartes en ſoutenant l'impoſſibilité métaphyſique du vuide, & l'exiſtence d'un plein parfait *a avancé deux Propoſitions inſoutenables*. Epicure & Gaſſendi, défenſeurs du vuide parfait, *ſe ſont évidemment trompés*. Newton a cru ne pas s'écarter de la vérité en

admettant un vuide sensible dans le Ciel. *Il me paroît*, dit le P. P. *qu'aucun de ces grands hommes n'a encore présenté le véritable systême de la Nature. Je soupçonne qu'il existe dans le Ciel un plein sensible.* Tel est le principal article du *Traité de Paix* que nous propose le P. P. Nous sommes fâchés de ne pouvoir l'admettre ; il faudroit pour cela l'entendre, & nous sommes forcés d'avouer qu'une lecture attentive & répétée du *Traité de Paix* n'a pu nous déterminer sur ce que notre Auteur entend par son *plein sensible*. Veut-il nous dire simplement que l'espace est plein de rayons de lumiere, ou même d'un éther extrêmement rare qui ne peut occasionner que des dérangemens extrêmement petits & presque insensibles dans les mouvemens des corps célestes ? Nous admettons volontiers ce plein, dont Newton

n'a jamais nié l'exiſtence ; mais à quoi ſervira ce plein, & mérite-t-il même l'épithete de *ſenſible* ? S'il s'agit d'un plein véritablement ſenſible qui puiſſe influer ſenſiblement dans les mouvemens des corps céleſtes, qui puiſſe y faire obſtacle ; nous combattons le P. P. par ſes propres armes. Le grand argument des Cometes qu'il a manié ſi vigoureuſement contre les Cartéſiens, ne permet l'admiſſion d'aucun milieu réſiſtant ſenſiblement. Nous croyons avoir lieu de croire que notre Auteur n'admet de plein ſenſible que dans le premier ſens ; ſi cela eſt, il n'eſt que Newtonien, & non pas pacificateur : il eſt eſſentiel qu'il s'explique plus clairement dans le Traité de Philoſophie qu'il médite, & que nous l'exhortons fort à donner au Public qui ne manquera pas de le recevoir très-favorablement. D'ailleurs, *je*

soupçonne, dit le P. P., n'est pas une preuve.

Le P. P. essaye cependant de prouver l'existence de son plein sensible par l'existence très-incertaine du Satellite de Vénus, & par l'explication ingénieuse, il est vrai, mais purement conjecturale & hypothétique que M. de Mairan a donnée de la rareté des apparitions de ce Satellite. Nous sommes obligés de révoquer en doute au moins une partie de ce qu'on nous dit sur ce Satellite : en voici la raison. Des observations de ce Satellite, le P. P. par un calcul exact & bien entendu, conclut que Vénus est huit fois & demie plus massive que la Terre. Si cela étoit, la force perturbatrice de Vénus occasionneroit dans les mouvemens de la Terre des dérangemens très-sensibles. Ces dérangemens *très-sensibles* n'ont pas lieu. Donc.

La quatrieme lettre, sur la subtilité, le ressort, le mouvement & l'hétérogénéité de la lumiere, est toute fondée sur les principes de Newton. Nous n'y relevons pas une faute qui n'est probablement que d'impression : elle est à la page 66, ligne 7; on y fait éclipser le premier Satellite de Jupiter, lorsque Jupiter se trouve *entre la Terre* & ce Satellite, il faut lire, *entre le Soleil.*

Les deux lettres suivantes présentent un nouvel article du *Traité de Paix*, où Newton gagneroit encore plus que Descartes. La propagation de la lumiere se fait-elle par *percussion* ou par *émission?* Descartes a soutenu le premier sentiment, & Newton le second : le P. P. embrasse l'un & l'autre. La lumiere de nos feux, de nos bougies, de nos flambeaux ne se propage que par émission. Il n'en est pas ainsi de celle du Soleil,

Cet astre est entouré d'une atmosphere lumineuse, composée de la même substance que les rayons de lumiere, & souvent étendue jusqu'à la Terre. Le bouillonnement de la matiere qui compose la substance du Soleil, frappe les couches de cette atmosphere ; la percussion se communique de couche en couche jusqu'à la derniere couche de l'atmosphere. Alors cette derniere couche qui n'est plus retenue s'élance, & la propagation de la lumiere commencée par la percussion, se termine par l'émission. Telle est l'idée du P. P. Nous n'y trouvons rien de déraisonnable ; nous l'embrasserions même, s'il étoit permis de marchander sur la vérité. Mais pourquoi multiplier les êtres sans nécessité ? Pourquoi admettre deux causes lorsqu'une seule suffit ? Le P. P. explique-t-il par son systême quelque Phénomene qui se refuse à

celui de Newton ? Eclaircit-il quelque difficulté nouvelle ? Le syſtême de Newton eſt ſi ſimple, ſi clair, ſi lumineux : pourquoi ſans aucune ombre d'utilité réelle chercher à l'envelopper dans une atmoſphere ſolaire qui n'exiſte peut-être pas, ou du moins dont nous ne connoiſſons pas la nature ? De plus, nous accordons volontiers au P. P. que la propagation de la lumiere par percuſſion doit être ſucceſſive : mais ne ſeroit-ce pas par une eſpece de hazard que les deux propagations, ſoit par percuſſion, ſoit par émiſſion, s'exécuteroient à pareilles diſtances en des tems parfaitement égaux ?

Qu'eſt-ce que le feu, demande le P. P. dans la ſeptieme Lettre ? Une matiere violemment agitée en tout ſens. Comment expliquer ce mouvement en tout ſens ? Qu'on ſe figure un globule infini-

ment petit *du premier ordre*, autour duquel tourbillonnent des globules infiniment petits *du second ordre* précisément en vertu des loix qui font tourbillonner la Lune autour de la Terre : qu'autour des globules infiniment petits *du second ordre* on en imagine d'autres du *troisieme ordre* &c. on aura des tourbillons ignés de différente grandeur : voilà le feu élémentaire. Quoiqu'il en soit de ce roman Physique, son Auteur nous paroît expliquer d'une maniere satisfaisante les phénomenes du feu, ainsi que ceux de l'électricité dans la lettre suivante. Le ressort ou l'élasticité des corps forme le sujet de la neuvieme ; cette propriété a pour cause l'élasticité même de l'air comprimé par le choc dans les pores du corps élastique, & l'élasticité de l'air est attribuée à la tendance que les petits tourbillons qui composent

l'air ont à se rétablir après la compression. La dureté des corps ne nous paroît pas assez pleinement expliquée dans la dixieme lettre par l'attraction mutuelle des parties combinée avec la pression d'un fluide environnant, & une configuration particuliere des parties qui doivent s'accrocher mutuellement. Enfin dans la onzieme Lettre le P. P. établit la pésanteur des corps, selon les loix Newtoniennes, comme une qualité inhérente à la matiere, & dépendante uniquement de la cause premiere.

Le troisieme Livre du Traité de Paix roule sur la Physique céleste. Comme le P. P. s'étoit étendu sur cette matiere dans le second volume, il a jugé à propos de grossir ce livre par une explication très bien entendüe de la Méthode que M. de la Hire a inventée pour prédire les éclipses

de Lune & de Soleil ; cette méthode a le défaut de ne point indiquer avec assez de certitude les endroits où ces éclipses seront visibles : elle peut cependant être employée comme un préliminaire très-utile des autres méthodes. Cette explication est suivie d'un ample détail d'une observation d'une éclipse de l'étoile du cœur du Scorpion par la Lune, & d'un calcul encore plus ample de cette éclipse. Nous ne voyons pas trop à quelle fin tout ce détail peut avoir été inséré dans ce Traité de Paix. Nous avons lû avec plus de plaisir l'explication claire & précise du systême de M. de Mairan sur l'atmosphere solaire & sur l'Aurore boréale ; nous ne croyons pas cependant que cette imagination ingénieuse puisse être donnée pour autre chose que pour une hypothese très vraisemblable.

Le Livre quatrieme offre un

plan de Physique terrestre assez bien entendu : l'atmosphere terrestre, l'extérieur de la Terre & son intérieur, tels sont les trois objets généraux qu'on se propose d'y traiter. Descartes est plus souvent que Newton le guide qu'on doit y suivre : quelquefois même il faudra se frayer d'autres routes sur des questions qu'aucun des deux n'a entrepris de résoudre.

Descartes a démontré la gravité de l'air ; Newton en a assigné la véritable cause. On peut calculer rigoureusement le poids général de l'atmosphere : sa hauteur n'est pas exactement connue ; *tout ce que nous pouvons assurer, c'est que l'atmosphere terrestre a plus de 260 lieues de hauteur, puisque la fameuse Aurore boréale de 1726 dont le siege est évidemment dans notre atmosphere, étoit au moins à 260 lieues de la Terre.* M. de Mairan l'a en effet prouvé. Nous avons

déja dit que nous regardions son opinion comme une conjecture heureuse & très-probable; mais non pas comme une vérité rigoureusement démontrée. D'ailleurs on pourroit dans ce système expliquer tout sans être absolument obligé de regarder l'étendue ordinaire de notre atmosphere comme le siege de *toute* l'Aurore boréale.

L'air est non-seulement le véhicule de la lumiere, mais aussi celui du *son*. Le son n'est qu'un mouvement de *trémoussement* & de frémissement imprimé principalement aux parties insensibles des corps sonores. Newton est ici parfaitement d'accord avec Descartes. Sur les météores aériens, c'est-à-dire sur les vents, notre Auteur croit avec Descartes que la dilatation des vapeurs & de l'air occasionnée par l'action du Soleil doit en être regardée comme la

cause principale ; mais il croit aussi avec Newton que l'attraction y entre pour quelque chose, c'est-à-dire, que la même action qui produit le flux & le reflux de la mer doit aussi occasionner un mouvement dans l'air. Nous pensons de même, & nous sommes de plus persuadé que le P. P. dans l'ample Traité de Physique qu'il nous fait espérer, n'oubliera pas de distinguer les vents généraux ou alisés, les vents de mousson, les vents variables &c., tous ces vents n'ont peut-être pas la même cause, ou plutôt les mêmes causes.

Sur les météores aqueux, *Newton n'a rien écrit, Descartes au contraire n'a dit que des choses ingénieuses, raisonnables & au moins possibles.* Ceci est fort sage : ne donner que comme possible ce qui n'est fondé que sur des conjectures ; mais assurer comme certain ce qui est appuyé sur de vraies démonstrations,

démonſtrations ; c'eſt une regle qu'il paroît que le P. Paulian veut toujours ſe faire un devoir de ſuivre. Sur l'Arc-en-ciel, il faut, dit-il, ajouter à ce qu'il y a de bon dans l'explication de Deſcartes, les nouvelles découvertes de Newton.

La ſeconde partie de la Phyſique terreſtre doit commencer par l'examen de la figure de la Terre. Il n'y a plus maintenant de doute ſur ce point. Nous croyons que l'accourciſſement du pendule ſous l'Equateur, obſervé par M. Richer, combiné avec les principes Newtoniens que le P. P. admet, fourniſſent une preuve légitime de l'applatiſſement de la Terre ſous les Poles ; l'explication de M. l'Abbé Nollet, rapportée par notre Auteur, nous paroît autoriſer notre ſentiment ; le P. P. eſt d'un autre.

Sur l'eau, notre Auteur établit de

bonnes loix d'Hydroſtatique. Il eſt, dit-il, *parfaitement Newtonien* ſur le flux & le reflux de la mer. Pour ce qui regarde l'origine des Fontaines, il penche plus pour le ſentiment de Deſcartes qui faiſoit remonter l'eau de la mer par des conduits ſouterreins juſqu'au ſommet des plus hautes montagnes ; il croit cependant que les pluies & les neiges peuvent y contribuer. Tout ce qu'on a dit là-deſſus eſt au moins probable : il faut bien ſe contenter de la probabilité au défaut de l'évidence.

Le P. P. n'eſt point du tout Newtonien ſur la cauſe de l'aſcenſion des liqueurs dans les tuyaux capillaires : il prétend expliquer ce phénomene pat la viſcoſité des liqueurs, par *l'aſpérité* des parois des tubes capillaires, & par l'inégalité de la preſſion de l'air qui s'introduit plus difficilement dans

un tube capillaire que dans un vaſe plus large. Notre Auteur réuſſit très-bien à montrer le foible du ſyſtême Newtonien : nous voudrions pouvoir aſſurer que les preuves qu'il rapporte en faveur de ſon ſentiment ſont auſſi victorieuſes. On a de la peine à ſe perſuader que l'air ſoit gêné dans un tube capillaire. Au reſte le P. P. pourra demander ſi nous connoiſſons une explication meilleure que la ſienne, & nous n'oſerons répondre affirmativement.

Une méchanique particuliere doit être fondée principalement ſur le principe qu'on augmente l'action d'une puiſſance à proportion de l'excès de vîteſſe qu'on lui procure ſur la réſiſtance. Le P. Paulian développe très-bien ce principe, & il l'applique aux différentes ſortes de leviers dont il fait la deſcription. Mais il ne ſuffit pas de connoître ſeulement les

différents rapports qui peuvent être entre la puissance & la résistance ; il faut de plus faire une attention sérieuse aux frottemens : notre Auteur donne à ce sujet des regles générales , non-seulement sur ce que l'on entend ordinairement par le terme de *frottements*, mais encore sur la résistance qu'opposent les cordes dont on a coutume de se servir en méchanique, résistance occasionnée , soit par la pésanteur des cordes , soit par leur diametre , soit enfin par leur roideur qui approche quelquefois de l'inflexibilité. Toutes ces regles sont bonnes ; quelques-unes sont rigoureusement démontrées ; d'autres sont appuyées sur des raisons aussi solides que la Physique puisse en fournir. Toute cette partie nous a paru instructive & intéressante.

Les fluides opposent aussi des résistances, soit par la cohésion de

leurs parties qu'il faut désunir, soit par la quantité de leur matiere qu'il faut déplacer ; ces deux especes de résistances sont soumises à des regles que l'Auteur détaille avec clarté & précision. La résistance des fluides relativement à leur déplacement a occasionné entre les Physiciens un procès : il s'agit de décider si cette résistance est en raison simple ou en raison doublée de la vîtesse du mobile. Le P. Paulian prend un parti mitoyen entre les contendants, & appuie son sentiment sur un raisonnement qui ne nous a pas paru démonstratif : le problême n'est pas à beaucoup près aussi simple que cet Auteur semble se le persuader ; mais ce n'est point ici le lieu de nous étendre sur cette question que nous ne jugeons pouvoir être bien traitée qu'avec le secours de l'analyse la plus délicate.

Le P. Paulian trace ensuite un plan de Botanique générale. Delà il passe à la nature des bêtes, & il prouve fort bien que l'obscurité seule de cette matiere suffit pour qu'on ne puisse tirer des différentes opinions sur l'ame des bêtes aucun argument légitime en faveur du matérialisme. Cette seconde partie de la Physique terrestre est terminée par une idée générale de la Physiologie.

La troisieme partie a pour objet l'intérieur même de la Terre. Des particules sulphureuses & bitumineuses, renfermées & déja échauffées dans le sein de la Terre, sont électrisées par le moindre frottement; de ces particules électrisées il sortira des bluettes qui enflammeront des tas énormes de souffre & de bitume : telle est, selon notre Physicien, la cause des tremblemens de terre, cause absolument la même que celle

qu'il avoit précédemment aſſignée au Tonnerre.

Les principaux foſſiles dont il eſt néceſſaire de parler dans une Phyſique générale, ſont les pierres communes, les pierres précieuſes, le ſel Gemme, le ſel ammoniac, le ſel de Tartre, le nitre, le ſouffre, le bitume, l'alun, le vitriol, l'aimant, les métaux &c. Il ſeroit honteux à un Phyſicien d'ignorer ce que l'on a dit de mieux ſur la nature des métaux, leur nombre, leurs eſpeces, leur péſanteur ſpécifique, ce que l'on peut penſer de leur formation, pourquoi certains métaux augmentent de poids par la calcination &c. Sur l'aimant, les ſyſtêmes de Newton & de Deſcartes ſont également inſoutenables. *Le parti le plus ſage pour l'Auteur ſeroit*, dit-il, *d'abandonner ces deux Phyſiciens, & de garder ſur l'aimant le ſilence le plus profond.* Il

hazarde cependant une hypothese: il a voulu sans doute être concis; & par là il est devenu obscur. Il s'expliquera sans doute plus au long dans le grand Traité de Physique qu'il nons promet. Au reste il ne donne son hypothese que comme un tissu de conjectures qu'il ne prétend obliger personne à admettre.

La Métaphysique de l'Auteur sera analogue à sa Logique, c'est-à-dire qu'il prétend qu'elle soit courte, précise, claire, débarrassée des discussions inutiles de l'école, & réduite à un petit nombre de questions solides & intéressantes. Dieu & l'ame, voilà les deux grands objets qu'un Métaphysicien doit se proposer. Est-il un Dieu? Quelles sont les démonstrations Métaphysiques, Physiques & morales de son existence? Ce Dieu est il unique? Peut-il être sans pouvoir & sans Provi-

dence ? Les actions de ses créatures peuvent-elles lui être indifférentes? Peut-il renoncer à l'hommage de ses créatures ? Un culte purement naturel est il suffisant ? Un culte révélé est-il nécessaire ? Quel est ce culte révélé ? La raison peut répondre à toutes ces questions, & ses réponses doivent former la premiere partie de la Métaphysique.

La seconde doit rouler sur l'impossibilité que la matiere pense & veuille, sur la spiritualité de l'ame, sur son immortalité, sur sa liberté.

Tel est le plan de Métaphysique que M. le Chevalier propose, & que le P. Paulian regarde comme excellent, mais non pas comme entierement suffisant. Il ne faut pas, selon lui, entierement négliger la Métaphysique générale : il faut surtout y donner certaines notions *qui ne sont que trop*

nécessaires dans l'étude de la Théologie, telles que sont celles des précisions & des relations. Il ne faut pas oublier une question qu'on a coutume de traiter à l'entrée de la Logique, mais qui appartient certainement à la Métaphysique, c'est celle des idées ou de la *Science* contre les Pirrhoniens. On ne doit pas confondre l'évidence avec la certitude; l'une & l'autre se divise en *Morale*, *Physique & Métaphysique.*

M. le Chevalier est très-concis dans le plan qu'il donne d'une Morale. Il est très-mécontent des Traités qu'il a lus sur cette science, il n'y a trouvé que des questions très-abstraites traitées très-séchement : les principales roulent sur le bien en général, sur la béatitude formelle & objective, sur la nature des actes humains, sur l'essence formelle des vertus & des vices &c. *Voilà*, dit-

il, *ce qui s'appelle manquer son coup.* Nous ne saisissons pas bien ce jugement. M. le Chevalier prétend-il qu'il ne faut pas traiter ces questions? Nous ne sommes pas de son avis, du moins quant à plusieurs d'entre elles. Son sens est-il qu'il ne faut pas se contenter de cette Morale spéculative, que la Morale pratique doit faire une partie essentielle d'un traité de Morale? Nous en convenons, & nous souscrivons volontiers à la derniere pensée de M. le Chevalier: « Attachons-nous donc, » dit-il, dans un Traité de Mo» rale, non pas à disputer en » Métaphysiciens sur la nature » des passions, mais à examiner » en hommes raisonnables les » moyens qu'il faut mettre en » usage pour les rendre utiles à » la Société. » D'ailleurs la Morale particuliere du Chevalier sera fondée sur le grand principe:

Agissez envers les hommes, comme vous désirez qu'ils agissent avec vous. De ce principe découleront les devoirs de l'homme vis-à-vis ses supérieurs, ses inférieurs & ses égaux. Les devoirs de l'homme envers Dieu ne seront pas sans doute oubliés dans cette Morale.

Tel est le plan de la Philosophie Newto-Cartésienne que le P. Paulian se propose de donner bientôt au Public. On a dû s'appercevoir dans le *compte* que nous venons d'en *rendre*, que sa Logique appuyée sur les seuls principes du bon sens, sera une introduction très-utile aux autres sciences ; que sa Métaphysique, sans être séche, sera instructive & lumineuse ; que sa Morale sera pure & exacte, & surtout dirigée au bien de la Société ; que dans la Physique, sans perdre ses lecteurs dans les profondeurs

d'une analyſe tranſcendante que peu de perſonnes pourroient ſaiſir, il ne négligera pas le ſecours eſſentiel de la Géométrie, lorſque ce ſecours ſe préſentera naturellement. Quiconque ignore la Géométrie, ou ne ſait pas en faire une juſte application à la Phyſique, ne doit point aſpirer au titre de Phyſicien; eût-il été décoré du titre de Profeſſeur de Mathématique & de Phyſique, il faut qu'il ſe taiſe ſur ces deux ſciences, s'il ne poſſéde l'art de les allier pour faire ſortir de cette union une lumiere qui nous éclaire ſur les ſecrets de la Nature. Dans les parties de la Phyſique qui n'ont pas paru juſqu'à préſent ſuſceptibles de cette union, on peut hazarder des conjectures; mais à ces conditions ſeulement, que les hypothèſes qu'on établira ſeront les plus ſimples qu'il ſera poſſible, qu'elles donneront une

explication probable de toutes les parties des phénomenes qu'on aura entrepris d'expliquer, qu'une hypotheſe ne contredira pas l'autre; qu'on ne donnera des conjectures que pour ce qu'elles ſont; & qu'on ne s'échauffera point contre ceux qui les traiteront de Romans phyſiques; enfin qu'aucune hypotheſe ne ſera ni directement ni indirectement contraire à des vérités géométriquement démontrées. Le P. Paulian nous donnera ſans doute de ces Romans phyſiques dans ſa Phyſique particuliere; mais nous ne doutons pas que ce ne ſoit avec les précautions que nous venons d'indiquer, puiſque c'eſt en quelque ſorte de ſon ouvrage même que nous les avons extraites.

Nous ne parlons pas du ſtyle du P. Paulian : on en pourra juger par quelques phraſes que nous avons citées de ſon Traité de

Paix. Dans de tels ouvrages, ce n'eſt pas tant au ſtyle qu'il faut s'arrêter, qu'au fond même de ce qui y eſt diſcuté. Il y a cependant quelques expreſſions que le P. P. pourroit éviter : elles ſont ſans doute uſitées à Avignon ; mais l'uſage d'Avignon ne fait pas la regle. Par exemple, on ne dit pas ou on ne dit plus *depuis lors*, pour *depuis ce tems-là.* On n'entend pas facilement ce que c'eſt qu'un raiſonnement *prenant* : l'Auteur veut ſans doute parler d'un raiſonnement *ſpécieux*, ou qui frappe par une apparence de ſolidité. Nous croyons que l'ame *éprouve* des ſenſations, mais non pas qu'elle les *produiſe.* Nous relevons ces trois expreſſions, parce qu'elles ſont ſouvent répétées dans le *Traité de Paix.* Ce ſont des taches bien légeres dans un ouvrage que nous avons lû d'ailleurs avec un grand plaiſir, & qui nous fait deſirer la

prompte publication du Traité complet de Philoſophie dont l'Auteur ſe propoſe d'enrichir bientôt la République des Sciences.

ARTICLE XVII.

LES AMANS MALHEUREUX, ou le Comte de Commïnge, Drame en trois actes & en Vers, précédé d'un Diſcours préliminaire, & ſuivi des Mémoires du Comte de Comminge, avec cette Epigraphe tirée de l'Ecclésiaſtique CH. XXII. Et qui pungit cor, profert ſenſum. *in*-8°. *de* 215 *pages. A La Haye : Et ſe trouve à Paris, chez l'Eſclapart, Libraire, au Quai de Geſvres*, 1764.

NOus ſaiſirons dans cette brochure tout ce qui ſe rapproche davantage du but de

nos Mémoires, & nous en écarterons ce qui leur eſt étranger, ce qui s'éloigne de notre goût & de l'attente de nos Lecteurs.

Le Roman du Comte de Comminge a fourni le ſujet de ce Drame; malgré la différence de ces deux genres, ils ont entr'eux tant d'affinité qu'il eſt peu de Romans qui ne contiennent le germe d'un ou de plusieurs Drames. Tous deux Poëtes, puiſque la fiction eſt l'ame de la Poëſie, le Dramatique & le Romancier tendent au même but, à l'inſtruction de l'eſprit & à la correction des mœurs. L'un & l'autre doivent tromper l'homme à ſon avantage, lui offrir l'écorce de la fable comme un appas qui déguiſe la ſévérité du précepte, & lui faire condamner ſes défauts dans un autre. Cet artifice du Poëte qui met dans ſes intérêts l'amour propre de ſes lec-

teurs ou de ses auditeurs, est le premier véhicule pour faire recevoir à l'ame les émotions vives qu'il prétend y exciter. Le grand art de l'un & de l'autre poëme est de combattre & de vaincre l'homme par lui-même ; il éveille, il arme puissamment une passion utile & honorable pour l'humanité, contre les entreprises d'une passion deshonorante : la pitié, par exemple, contre les écarts d'un fol amour, ou contre les excès odieux de la vengeance. C'est à ces principes que sont subordonnés le merveilleux des incidens & des catastrophes, la beauté des images, les délices du sentiment & la magie du style. Tout Auteur qui s'en écarte a manqué la fin & la principale régularité de son ouvrage. Il est agréable de rappeller ces principes, quand le poëme dont on entretient le public en présente une heureuse application.

Un amour violent dans ses crises, funeste dans ses effets, coupable dans tous ses écarts, est la passion qu'attaquent le Drame & le Roman du *Comte de Comminge.* La Religion, ses maximes, ses devoirs & les pratiques d'une vie pénitente sont les grands objets des sentimens qu'ils se proposent de faire naître au sein même des orages de cette passion. L'homme égaré de son Dieu par l'attrait du plaisir, & par un cœur trop sensible, s'y voit ramené par sa sensibilité même, & par le charme de la vertu. Comminge & Adélaide n'intéressent dans leur malheur, que pour effrayer & confondre par les horreurs de leur passion ; & l'impression qui doit en résulter, selon l'Auteur, rappelle l'homme à son cœur, à gémir sur ses égaremens, à désirer l'amour de ses devoirs, enfin à

les aimer. Ce ne ſont point des vues que nous prêtons obligeamment à l'Auteur du Drame. Nous rendons avec fidélité les ſentimens qu'il a conſignés lui-même dans la note ſur la derniere ſcéne. C'eſt une raiſon de plus pour nous occupper de ce Poëme, qui renferme d'ailleurs, avec quelques défauts, de vraies & de grandes beautés.

Quelques traits du Roman nous ſuffiront pour l'intelligence de cette piéce. Le Comte de Comminge devient éperduement amoureux d'une de ſes parentes. La haine des peres met un obſtacle à leur mariage & irrite encore plus leur paſſion. Comminge ſacrifie à cette inclination les ordres & les intérêts les plus reſpectables, juſqu'à brûler les papiers qui établiſſoient les droits de ſa Maiſon ſur celle de l'ennemi de ſon pere. Celui-ci exile

son fils, lui propose ensuite un mariage, pour faire diversion à ses sentimens. Sur son refus, il est enfermé. Adelaïde, c'étoit le nom de cette jeune personne, épouse sur ces entrefaites, le Comte de Bénavides. Comminge l'apprend, se rend auprès d'Adelaïde, se bat contre son mari sur un soupçon, & le laisse pour mort. Retiré ensuite dans un Couvent à quelques lieues du château, il apprend la fausse nouvelle de la mort d'Adélaïde qu'on avoit répandue, après l'avoir fait enfermer. Comminge se rend à la Trappe, conservant une lettre & le portrait d'Adelaïde. Celle-ci perd son mari, quitte sa prison & voyage en habit d'homme. Le hasard la conduit à la Trappe; la voix de Comminge qu'elle reconnoît l'engage à s'y fixer; elle y prend l'habit religieux; & ce n'est

qu'en mourant qu'elle révele en préſence de l'Abbé, de Comminge & des autres Religieux, ſon ſecret, ſon ſexe, ſa paſſion & ſon repentir.

Paſſons à l'examen de la piece. Son but eſt de ramener Comminge & les Spectateurs ou Lecteurs qui ſe retrouveront dans lui, à la raiſon, à leurs devoirs & aux ſentimens de la Religion, par le tableau des excès malheureux d'une paſſion auſſi ennemie du repos de l'homme que de ſa vertu. Cette impreſſion doit s'opérer par deux puiſſans reſſorts: la pitié & la terreur, deux forces dramatiques auxquelles la nature a donné de prévaloir ſur le cœur de l'homme, & d'enchaîner quelquefois dans lui tout autre ſentiment. La conduite du Drame du *Comte de Comminge*, déploye avec ſuccès tous les reſſorts de la commiſération. On y trouve un choix

d'inclination combattu par un choix d'arrangement, enchaîné par l'autorité paternelle, irrité sans cesse par les obstacles, une passion qui se tourne en fureur, quand elle croit avoir perdu pour toujours son objet. Jusques-là ce Drame n'a rien qui ne lui soit commun avec la plupart des Romans. Saisissons le ressort principal. C'est en désespéré que Comminge arrive à la Trappe & qu'il embrasse la vie pénitente des Solitaires de cette retraite. C'est au tombeau de Rancé que le Poëte le présente dans la premiere scéne; dès ce moment Comminge intéresse. Le contraste de sa passion renaissante & de sa nouvelle résolution, de l'état de son cœur & du lieu qu'il habite, de l'homme & du Religieux, ébranle l'ame du spectateur, qui s'unit déja si étroitement à Comminge qu'elle en partage toutes les agitations.

Février, 1765.

La plus vive est celle que causent cet élancement continuel de Comminge vers Adelaïde, repoussé sans cesse par les premieres impressions de la Religion; & ces accès alternatifs de passion & de repentir qui déchirent son cœur.

Maître des passions, *s'écrie-t-il*, toi qui formas mon ame,
Ne peux-tu dans son sein étouffer cette flamme,
Repousser, *effacer* des traits persécuteurs
Qui chaque jour hélas! plus chers, plus enchanteurs,
Reviennent à mes yeux *se remontrer* sans cesse?
Dans ce lieu de terreur je parle de tendresse!
. . . .
Rien ne sauroit détruire un souvenir vainqueur;
A Dieu même il dispute, il enleve mon cœur....

Au

Au milieu de ces morts, sur ces monceaux de cendre,
Le dirai-je, ô mon Dieu! pourras-tu bien m'entendre?
Quel nom va prononcer une mourante voix?
Adélaïde, ô Ciel! .... est tout ce que je vois.

Comminge fait sur ses spectateurs l'effet d'un vaisseau battu d'une violente tempête, lorsqu'une vague semble le porter au Ciel, & qu'une autre le lui dispute & le replonge dans l'abyme. C'est un saisissement, c'est une horreur secrete que l'Auteur a sçu accroître par le *sombre* qu'il a répandu dans toute cette piece, qui n'offre pour décorations qu'un vaste souterrain, des tombeaux, des croix, des fosses & des instrumens pour les creuser. L'effet du *sombre* dans un Drame n'est

pas moindre que dans un tableau. Un de nos plus célébres Romanciers s'en est servi avantageusement ; les Anglois ont tiré un grand parti de ce fond pittoresque. Le Théatre François en est redevable à Crébillon, & à M. de Voltaire ; il falloit toute leur supériorité en ce genre, pour vaincre à l'égard de cette branche du pathétique toute l'opposition de nos mœurs. Ce *sombre* qui écarte de l'homme les sources ordinaires de ses illusions, le ramene à la jouissance de lui-même, & ce bienfait est la cause de ce sentiment délicieux que lui donne la vue des objets les moins flatteurs pour les sens. Ceci demanderoit plus d'étendue, mais nous n'avons voulu que répondre en passant à la question que l'Auteur propose aux Métaphysiciens, sur la source de ce sentiment dans son discours préliminaire.

L'Auteur a trouvé dans le lieu même de la scéne, le fond qui convenoit à son dessein. C'est-là que la Religion, dans la bouche du P. Abbé de la Trappe, renouvelle le combat, & livre à Comminge de vifs assauts. Son langage a dans cet endroit, toute la dignité qui convient à sa place & toute l'onction de la charité & de la tendresse qui peuvent lui donner l'entrée du cœur de Comminge.

Non, *lui dit le P. Abbé*; la Religion n'est point impitoyable,
C'est l'erreur qui la peint farouche, haïssable,

. . . .

Dans ce sentier de pleurs, c'est la premiere main,
Qui soutienne nos pas & qui séche nos larmes.
Ô mon fils! dans mon sein déposez vos allarmes,

Cinq ans sont écoulés depuis que vos destins,
Ou plutôt un Dieu même.... *il traçoit les chemins*.
Vous offroit comme un port cette enceinte sacrée,
Que le Ciel semble avoir du monde séparée;
Où se trouvent ces biens à la terre inconnus,
L'innocence de l'ame & la paix des vertus.
Vous n'en jouissez point, vos chagrins vous trahissent,
Vous soupirez,... vos yeux de larmes se remplissent;
Laissez-les donc couler dans mon cœur paternel;
Est-il quelques secrets pour la Religion?

. . . .

Je vous l'ai déja dit: la piété sincere
A tous les malheureux ouvre le sanctuaire;
L'humanité s'assied aux marches de l'Autel.

Le P. Abbé saisit les premiers

progrès de l'attendrissement de Comminge, pour sonder le fond de son ennui & de sa tristesse ; il écarte la sévérité que semble mériter les premiers aveux ; il laisse son cours à la sensibilité pour la connoître.

LE P. ABBÉ.

Parlez, ô mon cher fils ! votre ami vous embrasse.

COMMINGE.

C'est donc à l'amitié que va s'ouvrir mon ame !

Ici commence le récit des aventures de Comminge. La narration est animée & soutenue par de très beaux vers. La confidence qui termine cette scéne, & où le P. Abbé prétend consoler ce Religieux, en lui révélant le trou-

ble du frere Euthime (Adélaïde) pour lui donner un compagnon dans ses peines, est une indiscrétion qui blesse le *Coſtume*, & qui diminue l'effet de l'arrivée d'Euthime, en voulant le préparer.

Un Etranger qui survient & qui entretient Comminge avec la permission de l'Abbé, forme une premiere péripétie par les orages qu'il excite en se faisant reconnoître pour avoir été le rival de Comminge & son libérateur au tems de sa prison. Mais un personnage plus intéressant change la scéne, produit dans les deux Acteurs un sentiment confus dont ils ne peuvent demêler la source, ni rendre la vivacité. C'est Euthime (Adélaïde) qui descend vers la fosse de Comminge. Toute l'éloquence d'Euthime est dans ses attitudes, soit qu'il veuille creuser sa fosse, soit qu'il s'arrête à celle de Comminge. Son silence

eſt le principal reſſort de cette ſcene & de celles qui la ſuivent ; juſqu'à l'événement qui doit le rompre, il ſoutient dans les ſpectateurs l'intérêt de la plus vive curioſité. Ce ſilence habilement employé par le Poëte, obſervé religieuſement par Euthime qui a reconnu Comminge, & qui craint de réveiller dans lui une paſſion qu'il croit aſſoupie, ce ſilence gardé par Comminge lui-même, dans les plus violens accès qui l'entraînent à rechercher la cauſe du trouble qu'excite dans lui la vue d'Euthime, eſt l'ame des deux premiers Actes de ce Drame. Euthime dans la premiere ſcene où il paroît, ne jette qu'un ſoupir ; ce ſeul accent réveille dans Comminge & d'Orvigni mille idées confuſes. Euthime échappe au moment où Comminge eſt ſur le point de ſuccomber à la curioſité la plus inquiete. D'Orvigni ex-

cite Comminge à revenir auprès de ſa mere & d'Adélaïde qu'il doit, ſelon lui, retrouver avec elle. Nouvel aſſaut pour le cœur du malheureux Comminge, qu'enflamment tour à tour le déſeſpoir & les remords.

Oüi, *s'écrie-t-il à d'Orvigni*, tous mes ſens ſont pleins de ce fatal amour.
Je le dis à la nuit, je le redis au jour;
Oüi, ce feu me dévore, il embraſe mon ame....
Le Ciel ne ſauroit plus maîtriſer cette flamme....
Ah! que votre pitié pardonne au déſeſpoir;
Ne m'abandonnez pas, je veux encore vous voir...,
Vous parler.... dans ce lieu... Que d'Orvigni décide
Si je dois...

Le Monologue qui commence le ſecond Acte eſt touchant; Comminge y dévoile le tableau

d'un cœur irréſolu entre les liens ſacrés de ſon nouvel état & ſon ancienne chaîne. Les ſophiſmes des paſſions montrent ici tout leur appareil ; le cœur de l'homme laiſſe voir toute ſa foibleſſe, & la Religion reprend enfin ſon empire. Voici l'expreſſion du remords qu'on lira avec plaiſir.

Tu parles de briſer la chaîne qui te
lie !
Juges de ta baſſeſſe & vois ta perfidie.
Si ce phantôme vain, qui faſcine les
yeux,
Qui n'a de la vertu que l'éclat ſpécieux ;
Si l'honneur t'arrachoit ta promeſſe frivole ;
Répons. Oſerois tu manquer à ta parole ?
Et la Religion, tous les peuples des
Cieux....
Dieu même par ta bouche a prononcé
tes vœux,
Et tu les trahirois !... Ce Dieu prêt à
t'abſoudre,
S'il ne peut te toucher, ne crains-tu pas
ſa foudre ?

Une voix lugubre que Comminge croit entendre, & l'ombre de Rancé achevent de fortifier ces remords par la terreur.

D'Orvigni arrive une lettre à la main. Comminge l'a apperçu ; il n'est plus tems de lui en faire un mystere. D'Orvigni est forcé de la lui laisser lire. C'est la fausse nouvelle de la mort d'Adélaïde. L'embarras de d'Orvigni & la douleur de Comminge rendent cette scene intéressante. Le P. Abbé survient ; il est témoin de l'accablement de Comminge, qui ne lui dit que ces mots :

Elle est morte, mon Pere !

LE P. ABBÉ *l'embrassant*,

Ecoutez votre ami ;
Déja votre douleur dans mon sein a gémi :
La piété console, & n'est que la Nature
Ardente à secourir ... plus sensible ... plus pure ...

D'Orvigni se retire malgré Comminge, & le laisse avec le P. Abbé. Cette scene est très pathétique ; elle présente les motifs les plus consolans de Religion pour nous soutenir dans nos peines & nous ramener vers Dieu. Ce qui regarde la puissance & la Providence de Dieu y est traité avec dignité. Tout ce que la passion a de fureur dans Comminge est combattu par tout ce que la charité a d'attendrissant. Quelquefois le P. Abbé essaye un langage de terreur pour élever une digue contre un aveugle transport ; mais comme il s'agit ici de réduire une ame sensible, point de ressort plus analogue que celui du sentiment, & le Poëte a sçu le mettre en œuvre avec art & avec succès. La fin de cette scene annonce à Comminge la mort prochaine d'Euthime. Il ignore encore quel attrait le porte ou plutôt l'entraîne vers cet in-

fortuné Religieux. Il eſt étonné de ſe trouver pour Euthime la plus vive ſenſibilité, quand l'idée d'Adélaïde lui ſemble émouſſer dans lui tout autre ſentiment. Un court monologue dans lequel Comminge invoque contre l'opiniatreté de ſa paſſion l'ombre de Rancé, ſes leçons & ſes prieres n'eſt pas l'endroit le moins pathétique ni le moins intéreſſant de cette pièce.

Le Poëte s'eſt ménagé le portrait d'Adélaïde pour préparer à ſon Héros un nouveau tourment. Le portrait d'Adélaïde dans la main d'un ſolitaire de la Trappe, qui le conſerve pendant cinq années, qui ſans doute n'a pas attendu ce moment pour le fixer avec attendriſſement & le baiſer avec tranſport, eſt la ſource d'une multitude de mouvemens convulſifs dans cette ſcene, d'une bizarrerie dans la Piece, & d'un

grand étonnement pour les spectateurs. Nous avouons même que Comminge auroit cessé dès ce moment de nous intéresser, si ce défaut n'eût été racheté dans la suite de la Pièce par de très-beaux endroits. Quoiqu'il en soit, c'est en présence d'Euthime, qu'il ne voit pas, que Comminge considere ce portrait; c'est un foyer où la passion s'allume plus vivement que jamais. L'emportement de Comminge réagit sur Euthime, qui s'échappe de la scene en le nommant. Nouvelle crise de perplexités que Comminge subit encore dans un monologue qui ne semble placé dans cet endroit que pour donner le tems à d'Orvigni, cet étranger dont nous avons parlé ci-dessus, de venir annoncer à Comminge qu'Euthime va mourir dans le moment. Nous laissons au lecteur à juger de cette

mort artistement préparée & singulierement subite.

D'Orvigni & Comminge se rencontrent encore pour commencer le troisieme Acte. L'Auteur nous dit dans son discours préliminaire, qu'il eût pu donner plus de trois Actes à son Drame ; nous ne doutons point que la fécondité de son imagination, & son talent vraiment poëtique n'eussent conduit un ouvrage de plus longue haleine. Mais nous permettra-t-il de lui reprocher que l'action languit dès la premiere scène de cet Acte ; que les nouvelles confidences que Comminge fait à d'Orvigni & son rêve paroissent tenir un peu du remplissage ? Du moins il conviendra des longueurs de la sixieme scene ; puisqu'il s'est efforcé de les justifier. La confession d'Euthime en elle même n'étoit point déplacée, puisque toute la Pièce

a été composée pour ce tableau pathétique. Le premier aveu attache & remue les spectateurs. Ce début intéresse :

EUTHIME. . . . .

. . . . Vertueux solitaires,
Vous avez cru ma foi, ma piété sincères,
Que digne enfin du nom que vous m'avez donné,
J'étois par un saint zéle aux Autels entraîné.
Il faut vous détromper. Comtemplez dans Euthime,
Des désordres du cœur la honteuse victime ; . . .
En un mot . . . une femme. . . .

COMMINGE.

Une femme !

LE P. ABBÉ.

En ce lieu !

EUTHIME.

Qui vécut pour le monde & veut mourir pour Dieu.

Février, 1765.

Cette reconnoissance forme sans doute un morceau des plus dramatiques : il doit briser & déchirer le cœur de Comminge ; il doit renverser d'Orvigni. Quant aux Religieux de la Trappe, qui en sont témoins ; il doit exciter dans eux une émotion de surprise, de pitié & de terreur, & y causer un soulevement inexplicable. La vivacité des affections que doit remuer cette scene, leur conflict tumultueux ne permettoient point de la prolonger. Par ce motif seul, indépendamment des autres regles du Théâtre (*a*), toute narration prolixe devenoit superflue. Quel que soit le talent de l'Auteur, il devoit sentir qu'il ne pourroit jamais soutenir son récit

(*a*) Un dernier Acte, *dit le G. Corneille*, doit plus agir que discourir. Tom. II. *Examen d'Horace.*

au degré de chaleur & de force qui avoit commencé cette ſcene ; qu'une narration de trois cents vers languiroit néceſſairement après une impreſſion auſſi vive que celle de la reconnoiſſance d'Adélaïde ; & qu'enfin le ſpectateur ne lui demandoit plus qu'à la voir mourir chrétiennement, & donner un grand exemple à Comminge. D'ailleurs plus le Poëte a mis d'ame dans un récit auſſi étendu, plus il l'a rendu déplacé dans la bouche d'une perſonne expirante (*a*). Enfin la décence & les vraiſemblances ſont compromiſes tout à la fois dans une ſcene qui ne rappelle les grands motifs de la Religion, & ne montre leurs impreſſions ſalutaires qu'après avoir dévoilé

(*a*) *Ficta voluptatis causâ ſint proxima veris.* Horat.

un tableau cru de tous les artifices de l'amour profane, & en avoir exprimé toutes les fureurs en présence d'un Supérieur & des Religieux d'un Monastere qu'on reconnoît avec justice pour être en réputation de la plus grande sainteté.

Ce détail eût réussi dans une Epître. L'Auteur de *la lettre de Barnevelt* l'a senti & en a fait un usage qui confirme l'idée qu'on avoit de son goût & de ses talens. Cette lettre nous a passé trop rapidement par les mains pour que nous puissions en rendre compte.

Quoique, comme on voit, cette derniere scene du Drame prête beaucoup à la critique, elle a cependant de beaux endroits. Les trente derniers vers sont bien frappés. L'action s'y réveille avec force, & l'expression est attendrissante. On y trouve cette précieuse sensibilité, ce goût de Religion,

cette grandeur, cette nobleſſe d'idées & cette verve heureuſe qui ont formé cette belle priere qui a réuni tous les ſuffrages, & par laquelle nous finirons cet extrait. Elle eſt dans la bouche du P. Abbé qui recommande à Dieu Euthime expirant. Les Religieux ſont préſens & répétent le dernier mot de chaque ſtrophe.

LE P. ABBÉ.

Dieu ſuprême, daigne m'entendre,
Que l'Eſprit Eternel s'enflamme de ton feu!
Rens à la terre une mortelle cendre,
Mon ame reconnoît, aime & bénit un Dieu.

LES RELIGIEUX.

Un Dieu!

LE P. ABBÉ.

Mon ame en toi ſeul ſe confie,

Ecarte les dangers qui m'attendent au
port.
A l'homme qu'a trompé le songe de
la vie,
Grand Dieu fais supporter la mort.

LES RELIGIEUX.

La mort!

LE P. ABBÉ.

Ouvre, ô mon Dieu! les portes
éternelles.
Que je me plonge au sein des miracles
divers
Créés par tes mains immortelles;
L'espérance, la foi m'emportent sur
leurs aîles,
Dieu puissant! sous mes pas viens fer-
mer les Enfers.

LES RELIGIEUX.

Les Enfers!

LE P. ABBÉ.

Brise un joug que la matiere im-
pose;
Romps les fers de l'humanité;

Tout fuit comme un torrent dans ſon
cours emporté,
C'eſt en toi ſeul ô mon Dieu que repoſe
L'Eternité.

LES RELIGIEUX.

L'Eternité!

En finiſſant notre extrait par cette Priere, nous laiſſons à juger au lecteur ſi ce morceau lui-même n'eût pas terminé plus heureuſement la Piéce, en le plaçant avec quelques legers changemens au moment de la mort d'Euthime. Comminge qui ſe ſeroit uni à cette Priere, auroit donné une marque ſenſible de ſon retour; au lieu que ce retour demeure très-équivoque. L'Auteur eût accompli par-là plus fidelement une regle primitive du Théâtre qui veut que le Héros principal ait toujours plus de grandeur que de foibleſſe.

Février, 1765.

Quoiqu'il en soit, cette Priere & beaucoup d'endroits du Drame annoncent dans l'Auteur de vrais talens. C'est en leur faveur, & surtout par égard pour l'application qu'il en a faite à rendre avec dignité les ressources de la Religion & les sentimens qu'elle inspire, que nous avons cru pouvoir nous occuper de son ouvrage. Nos Mémoires n'admettant que très-rarement ces sortes de compositions.

ARTICLE XVIII.

THÉORIE DE LA MUSIQUE, par M. BALLIERE, de l'Académie Royale des Sciences, Belles-Lettres & Arts de Rouen. A Paris, chez P. Fr. Didot le jeune, & à Rouen, chez Et. Vinc. Machuel, 1764. in-4°. avec figures.

TElles sont les bornes de l'esprit humain, qu'il n'avance ordinairement que pas à pas vers la vérité: rarement ceux qui méritent le titre d'inventeurs dans les Sciences & les Arts portent-ils leur découverte jusqu'au point de perfection dont elle est susceptible: génies véritablement créateurs, mais génies nécessairement bornés, ils laissent échapper quelques vues qui seront saisies par ceux qu'une louable émulation engagera à s'exercer dans la même carriere. C'est ce que M. *Balliere* croit être arrivé à M. RAMEAU, par rapport à la génération de l'Harmonie. Il commence cependant son Traité par payer un tribut légitime de louanges & & de reconnoissance à ce grand homme, & au célébre M. d'Alembert. Les Ouvrages de l'un & de l'autre » ont, dit-il, été mes

» premiers guides, & ce qui peut
» se trouver de bon dans ces Ob-
» servations leur doit la naissan-
» ce; mais je me suis laissé con-
» duire moins en aveugle qu'en
» homme qui voit le chemin, &
» j'ai cru cette seconde façon plus
» flatteuse pour le conducteur. «
La division du Traité en deux parties est ainsi exprimée par l'Auteur. » Je n'ai considéré que la
» Théorie de la Musique en gé-
» nérale, & la Théorie de la
» Musique moderne; la premie-
« re, parce qu'elle est de tous les
» tems, la seconde, parce qu'elle
» est de celui-ci «.

L'expérience fondamentale de laquelle est parti M. Rameau, est que tout corps sonore mis en action, fait résonner sa douziéme & sa dix-septiéme majeure au dessus: que si cinq cordes sont égelement tendues (ce que l'on supposera toujours ici) & que leur longueur soit

ſoit comme $\frac{1}{5}$, $\frac{1}{3}$, 1, 3 & 5; en tirant du ſon de la corde 1, on fera frémir & réſonner les cordes $\frac{1}{3}$ & $\frac{1}{5}$, elles rendront la douziéme & la dix-ſeptiéme majeure, que l'on entendoit déja dans le ſon de la corde 1 : les cordes 3 & 5 frémiront auſſi, mais ſans réſonner, & elles ne frémiront pas même dans leur totalité : la corde 3 ſe diviſera en trois parties égales, & les points de diviſion reſtant immobiles, les parties diviſées frémiront entre ces points, & ſi elles rendoient un ſon, elles n'en rendroient point d'autres que celui de la corde 1. La corde 5 ſe diviſera pareillement en 5 parties égales. Il eſt à remarquer que ſi l'on pinçoit ces deux cordes 3 & 5, elles rendroient la douziéme & la dix-ſeptiéme majeure au-deſſous du ſon de la corde 1. Tel eſt le fondement principal ſur lequel eſt

appuyée toute la théorie de M. Rameau.

M. B. bannit de la théorie de la Muſique les termes de tierce, quinte, douziéme, dix-ſeptiéme &c. termes dont la ſignification eſt d'autant plus impropre, qu'elle eſt fondée ſur un ſyſtême qui n'eſt pas celui de la nature. D'ailleurs, non-ſeulement il admet l'expérience; il fait plus; fondé ſur d'autres expériences de pluſieurs Muſiciens, & de M. Rameau lui-même, il la généraliſe en lui donnant cette forme. Tout corps ſonore mis en action, fait entendre, outre le ſon principal, pluſieurs autres ſons de plus en plus foibles, juſqu'à l'extinction totale. Le corps ſonore & par conſéquent ſon ſon principal eſt le principe de ces autres ſons: le corps ſonore eſt d'ailleurs unique: ainſi ce ſon principal ne peut être mieux repréſenté que par l'unité; les autres ſons ſeront

désignés par la ſuite des nombres naturels 2, 3, 4, 5, &c. ſelon l'ordre dans lequel ils naiſſent du ſon générateur.

Tendez également pluſieurs cordes, dont les longueurs ſoient repréſentées par les fractions $\frac{1}{1}$ ou 1, $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{3}$, $\frac{1}{4}$, $\frac{1}{5}$, $\frac{1}{6}$, $\frac{1}{7}$, &c. & pincez la corde 1, elle fera frémir & réſonner toutes les autres; & ſoit par ce ſon qu'on leur communiquera en pinçant la premiere, ſoit par celui qu'elles rendroient elles mêmes, étant pincées ſucceſſivement, elles feront entendre plus diſtinctement toute la ſuite des ſons qu'on avoit déja tirés de la corde 1, lorſqu'elle étoit ſuppoſée réſonner ſeule. Des oreilles délicates ont entendu juſqu'au ſon de la corde $\frac{1}{9}$; & l'on ne peut douter que les ſons $\frac{1}{11}$ $\frac{1}{13}$, ne ſoient auſſi réels, quoiqu'on les puiſſe diſtinguer d'autant plus difficilement,

qu'ils s'éloignent de leur principe 1. Ceci n'est-il pas une preuve que les sons que rendroient les cordes dénommées par leur longueur 1, $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{3}$, $\frac{1}{4}$, $\frac{1}{5}$, $\frac{1}{6}$, &c. jusqu'à l'indéfini, sont les véritables sons, & composent la veritable gamme dictée par la nature?

Lorsque la corde 1 est pincée, l'air agité peut être censé la parcourir dans toute sa longueur, ce qu'il ne peut faire, sans parcourir la moitié, le tiers, le quart &c.

Si outre les cordes 1, $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{3}$, &c. on en suppose d'autres dont les longueurs soient 2, 3, 4, 5, &c. en pinçant la corde 1 les cordes 2, 3, 4, ne résonneront pas, & ne frémiront pas même dans leur totalité; elles se diviseront sensiblemeut en parties égales à la corde 1, & toutes les parties ainsi divisées frémiront omme indépendamment les unes ces autres. Cet effet paroît assez daturel: l'air agité selon la lon-

gueur de la corde 1, peut bien se diviser selon cette même longueur en 2, 3, 4 parties, &c. & communiquer ainsi son mouvement aux cordes $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{3}$, $\frac{1}{4}$, &c; mais ne pouvant se multiplier pour en faire autant à l'égard des cordes, 2, 3, 4, 5 &c. il les divise au contraire elles-mêmes en autant de longueurs égales au principe 1.

Autre expérience. Dans la suite des cordes 1, $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{3}$, $\frac{1}{4}$, $\frac{1}{5}$ &c., pincez-en deux à la fois, outre leur son particulier, elles feront entendre d'autant plus distinctement le son du principe 1, qu'elles en seront plus voisines, c'est-à-dire, que les cordes $\frac{1}{4}$ & $\frac{1}{5}$ pincées ensemble rendront le son 1 plus distinctement que les cordes $\frac{1}{39}$ & $\frac{1}{40}$. N'est ce pas encore là un motif légitime de penser que la marche des sons des cordes 1, $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{3}$, $\frac{1}{4}$ &c. est la véritable marche de

la nature ? Il est à remarquer ici que si l'on touchoit deux cordes qui divisâssent exactement une autre corde que la corde 1, ce ne seroit plus le son de la corde 1 qui seroit entendu, mais celui de la plus petite corde exactement divisible par les deux cordes pincées. Que l'on touche par exemple les cordes, $\frac{1}{6}$ & $\frac{1}{10}$, on entendra le son de la corde $\frac{1}{2}$ qui devient alors l'unité dont la corde $\frac{1}{6}$ est le tiers, & la corde $\frac{1}{10}$ le 5^e^.

Au lieu de la progression 1, $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{3}$, $\frac{1}{4}$, $\frac{1}{5}$ &c., on peut employer toute autre progression harmonique, en substituant à l'unité un autre numérateur, & prenant pour dénominateurs la suite des nombres naturels 1, 2, 3, 4, 5 &c. : telle seroit cette progression, où 120 représenteroit l'unité $\frac{120}{1}$, $\frac{120}{2}$, $\frac{120}{3}$, $\frac{120}{4}$ &c., ce qui donne, 120, 60, 40, 30, 24, 20, $17\frac{1}{7}$, 15 &c.

On peut même à la progression

harmonique en ſubſtituer une purement arithmétique, en faiſant diſparoître le numérateur commun : ainſi la progreſſion 1, $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{3}$, $\frac{1}{4}$ &c. deviendra celle-ci : 1, 2, 3, 4, 5 &c. cette derniere eſt pour le moins auſſi naturelle que l'autre; la premiere déſignoit la longueur des cordes, la ſeconde indique le nombre de vibrations que chaque corde occaſionne dans l'air pendant un intervalle de tems fixe & déterminé : ſi l'on pince enſemble pluſieurs de ces cordes, durant le tems que la corde 1 fera une vibration, la corde $\frac{1}{2}$ en fera 2, la corde $\frac{1}{3}$ 3, la corde $\frac{1}{4}$ 4, & ainſi des autres : c'eſt ce qui eſt reconnu de tous les Muſiciens de théorie. D'ailleurs la progeſſion 1, 2, 3, 4, 5 &c. a encore l'avantage de repréſenter l'ordre de la génération des ſons, nous la ſubſtituons donc avec l'Auteur à la premiere.

Si la corde 1 fait une vibration durant le tems que la corde 2 en fait 2, que la corde 4 en fait 4, &c. il eſt clair qu'à la fin de chaque vibration la corde 1 ſe trouvera d'accord avec les cordes 2, 4, 8 &c. il en ſera de même de la corde 2 vis-à-vis des cordes 4, &c. de la corde 4 vis-à-vis de la corde 8, & ainſi de ſuite dans la proportion double. Cette fréquente coincidence des cordes 1, 2, 4, 8, 16, &c. fait qu'on eſt tenté de prendre l'une pour l'autre, de confondre leurs ſons, & de ne les regarder preſque que comme des répétitions. On leur a donné abuſivement le nom d'octaves. Il en eſt de même des cordes 3, 6, 12, 24, &c. ou 5, 10, 20, 40, &c. En ne regardant ces cordes que comme des eſpeces de répétitions, & excluant les cordes répétées de l'échelle, elle ſeroit réduite à la

ſucceſſion des nombres impairs 1, 3, 5, 9, 11. &c.

Lorſque la corde 1 fait une vibration, la corde 3 en fait trois; ainſi à chaque vibration de la corde 1, les deux cordes coincident enſemble. Mais la corde 1 fait réſonner primitivement ſes répétitions 2, 4, 8, &c. Or ces répétitions ne coincident pas auſſi parfaitement avec la corde 3; lorſque la corde 2 a fait une vibration, la corde 3 en a pareillement fait une, & de plus elle en a commencé, mais non pas achevé une ſeconde; voilà donc une interruption de coincidence qui ne ſe rétablira que lorſque la corde 2 aura fait une ſeconde vibration; car alors la corde 3 en aura fait trois, & la coincidence ſe fera appercevoir. Il eſt facile de conclure de là que la corde 3 peut abſolument ſe confondre avec la corde 1, mais plus difficilement ce-

pendant que les cordes 2, 4, 8, &c.

A chaque vibration de la corde 1, la corde 5 en ſubira cinq: mais comme la répétition 4 précéde la corde 5, ces deux dernieres cordes s'interrompent dans leurs vibrations : ce ne ſera qu'après chaque quatriéme vibration de la corde 4 que la corde 5 en ayant fait cinq, coincidera avec la premiere, ici la diſtinction ſera plus forte, & l'on ne ſera pas tenté de confondre le ſon de la corde 5 avec ſon ſon générateur 1 : auſſi les Anciens commençoient-ils leurs diſſonances à la corde 5 ; les Modernes au contraire la mettent au rang des conſonances, c'eſt ce qu'ils appellent tierce ou dix-ſeptieme majeure.

La corde 7 eſt plus éloignée de ſon principe, elle interrompt plus ſouvent les répétitions de la corde 1; la diſtinction eſt plus grande

aussi est-ce à cette corde que les modernes commencent à compter leurs dissonances, si tant est même qu'ils l'admettent; car leur intervalle de septieme, qu'ils désignent par les rapports $\frac{2}{5}$ ou $\frac{9}{16}$, est différent de l'intervalle de la corde 4 à la corde 7. M.B. croit non-seulement qu'il faut admettre cet accord, mais même que c'est abusivement qu'on l'appelle dissonance; ce n'est qu'une moindre consonance selon lui, indiquée directement par la nature.

Les cordes 9, 11, 13, 15 s'éloignent de plus en plus de leur principe, & donnent des coincidences plus rares avec ses répétitions.

A la progression 0, 1, 2, 3, 4, 5, &c. on peut substituer toute autre progression arithmétique, dont le second terme significatif soit double du premier, telles que seroient celles-ci, 0,

2, 4, 6, 8, &c. ou 0, 3, 6, 9, 12, &c. Dans ces progreſſions le premier terme 0 marque le tems du ſilence.

Tout ce qui regarde la génération des ſons, nous eſt manifeſté bien clairement par la nature, dans certains inſtrumens à vent, dont aucun trou ne modifie la longueur : tels ſont les trompettes, les cors de chaſſe, &c. Dans ces inſtrumens la variété des ſons n'eſt due qu'aux différentes vibrations dont l'air eſt naturellement ſuſceptible. & ces vibrations ſont miſes en jeu par les différens dégrés d'inſufflation, que donne à propos celui qui ſonne de l'inſtrument. Que le Muſicien le plus habile à ſonner du cor en tire le ſon le plus bas, le plus grave qu'il lui ſera poſſible, & regardons ce ſon comme le ſon fondamental, comme l'unité : tendons une corde à l'uniſſon, &

d'autres cordes à l'indéfini, dont les longueurs ſoient à la longueur de la premiere dans la progreſſion harmonique $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{3}$, $\frac{2}{4}$, $\frac{1}{5}$, $\frac{1}{6}$ &c. Que le Muſicien tire ſucceſſivement de ſon cor tous les ſons poſſibles, en montant des ſons plus graves aux plus aigus, il rendra bien préciſément les ſons de toutes les cordes que nous avons tendues, & n'en pourra rendre aucun autre. Donc ces ſons ſont les ſeuls dictés par la Nature, & leur ordre eſt l'ordre naturel de l'harmonie.

Y a-t-il quelque diſtinction à admettre dans cette échelle? Sans doute; & pour rendre là-deſſus ſa penſée plus intelligible, M. B. compare le ſon avec l'objet de la vue. Qu'un objet paroiſſe dans un grand éloignement, il ſera regardé comme un point indiviſible, & en quelque ſorte imper-

ceptible : S'approche-t-il ? On lui trouve quelque étendue, on distingue ses extrêmités : l'œil placé plus près, outre les extrêmités, distinguera le milieu : à une moindre distance, il pourra apprétier outre le milieu, le quart & les trois quarts de l'objet : en un mot plus cet objet s'écartera du point où l'on suppose qu'il a pris l'existence, plus l'œil vers lequel il s'avancera pourra y distinguer de parties intermédiaires entre celles qu'il avoit précédemment découvertes. Il en est à peu prés de même du son. Le corps sonore est placé comme dans un centre d'où partent les rayons du son ; ces rayons divergent d'autant plus qu'ils s'écartent du centre, & plus ils divergent, plus l'oreille y peut distinguer des sons intermédiaires. Ne considérons que deux rayons partant du centre où ils étoient confondus, & où ils ne rendoient

que le même ſon 1, que nous appellerons *ut*. A quelque diſtance du centre les deux rayons ſont aſſez diſtincts pour être apperçus l'un & l'autre par l'oreille ; quoique diſtincts, ils ſont cependant ſemblables, l'oreille ſaiſit plutôt leur diſtinction que leur différence ; ce ſeront deux *ut*, mais l'un ſera *ut* 1, & l'autre *ut* 2 ; c'eſt le premier étage de l'échelle ; ce ſont les deux premiers ſons que le cor de chaſſe fait entendre ; ils ne peuvent admettre aucun ſon intermédiaire. Ils s'éloignent du centre, & deviennent *ut* 2, & *ut* 4 : leur diſtance a augmenté à ce ſecond étage, & ils peuvent maintenant admettre un ſon intermédiaire *ſol* 3, & en effet entre la premiere & la ſeconde octave *ut* 2 & *ut* 4, le cor fait entendre la quinte *ſol* 3. Dans cette échelle, *ſol* 3 partage l'intervalle *ut* 2 & *ut* 4 en deux parties égales.

Février, 1765.

Au 3^e^. étage, les deux rayons *ut* 4 & *ut* 8 ont assez divergé pour admettre non-seulement un milieu *sol* 6, répétition du premier milieu *sol* 3, mais pour souffrir même deux autres sons intermédiaires *mi* 5 & *si* ♭ 7, occupant exactement le milieu entre les extrémités *ut* & le milieu *sol*. Au quatrieme étage on entendra de nouveaux sons entre les extrémités *ut* 8, *ut* 16, & les sons *mi* 10, *sol* 12, *si* ♭ 14 répétés de l'étage précédent : ainsi les sons de ce 4^e^. étage seront *ut* 8, *ré* 9, *mi* 10, *fa* 11, *sol* 12, *la* 13, *si* ♭ 14, *si* 15 & *ut* 16. Au cinquieme étage, le cor de chasse produira de nouveaux sons, s'il peut y atteindre : on entendra *ut* 16, ut ✳ 17, ré 18, ré ✳ 19, *mi* 20, *mi* ✳ 21, *fa* 22 &c. jusqu'à *ut* 32. Tous ces ntérv alles seront égaux entre eux, u mo ins dans leur étage, puisque e son t autant de pas égaux que

le ſon fait dans un même étage de l'échelle.

Il eſt clair par cette génération du ſon, que ce qu'on appelle vulgairement Gamme, n'eſt autre choſe que le quatrieme étage de l'échelle naturelle ; encore a-t-on altéré cette gamme. En ſuppoſant le ſon principal *ut* 3, la gamme devroit être *ut* 24, *ré* 27, *mi* 30; *fa* 33, *ſol* 36, *la* 39, *ſi* ♮ 42, *ſi* 45 & *ut* 48. La Nature préſentant cet étage, laiſſe l'oreille libre ſur le choix du côté par où elle commencera l'examen ; on peut partir également de *ut* 24 en montant, & de *ut* 48 en deſcendant. En effet, que deux voix commencent enſemble cette échelle, l'une en montant, l'autre en deſcendant ; elles formeront toujours, dit M. B. des accords gracieux, ce qui prouve, ajoute t-il, que le *ſi* ♮ doit être compté parmi les notes de l'échelle d'*ut*. Dans la

gamme ordinaire on a altéré le *fa* en lui donnant la valeur de 32, & le *la* qu'on fait valoir 40; & de plus on a éliminé le *ſi* ♮, auſſi deux voix ne peuvent chanter cette gamme, l'une en montant, l'autre en deſcendant, ſans faire pluſieurs diſſonances déſagréables : on peut dire que cette gamme n'eſt point du tout celle de la nature; c'eſt plutôt un chant ou un air en *ut*, dans lequel même on module en *fa* & en *ſol.*

Lorſque M. Balliere dit que tous les intervalles d'un même étage ſont égaux, il paroîtra ſans doute à pluſieurs avancer un paradoxe. Comment ſe peut-il faire que dans le ſecond étage *ſol* 3 partage en deux parties égales l'intervalle *ut* 2 *ut* 4; ſa diſtance à *ut* 2 eſt de trois tons & demi, & ſa diſtance à *ut* 4 n'eſt que de deux tons & demi : pareillement le *mi* 5 qui paroît au 3^e^. étage eſt de

deux tons au dessus de *ut* 4 & d'un ton & demi au dessous de *sol* 6. Où sera donc l'égalité prétendue des mêmes intervalles ? Toute cette distinction des tons & demi-tons, répond M. B., n'est point du tout fondée sur la Nature : ce n'est que l'art qui l'a introduite dans la Musique pratique. La Musique naturelle, de laquelle seule il est ici question ne procéde point par des tons & des sémitons, mais par des intervalles, par des pas qui se doivent compter arithmétiquement & non pas géométriquement. Elle forme d'abord le son principe *ut* 1, son premier pas indivisible est de former *ut* 2 ; par deux pas aussi simples & également indivisibles elle produit *sol* 3 & *ut* 4 ; par 4 pas semblables elle engendre dans le troisieme étage *mi* 5, *sol* 6, *si* ♭ 7 & *ut* 8, & ainsi des autres. Ainsi dans le second étage *sol* 3 n'est éloigné

que d'un pas & d'*ut* 2 & d'*ut* 4 : deux pas au troisieme étage séparent *sol* 6 d'*ut* 4 d'une part & d'*ut* 8 de l'autre : dans le troisieme étage, modele & origine de la gamme, on a d'*ut* 8 à *ré* 9, de *ré* 9 à *mi* 10, de *mi* 10 à *fa* 11, & de *fa* 11 à *sol* 12 quatre pas simples & égaux, & pareillement 4 pas semblables de *sol* 12 à *la* 13, de *la* 13 à *si* ♭ 14, de *si* ♭ 14 à *si* 15, & de *si* 15 à *ut* 16.

Mais peut-on nier qu'il n'y ait un intervalle de quinte d'*ut* à *sol*; ou si l'on ne veut point de ces termes, que l'intervalle d'*ut* à *sol* ne soit représenté par le rapport $\frac{2}{3}$, & que celui de *sol* à *ré* ne soit aussi exprimé par le même rapport? Donc l'intervalle d'*ut* à *sol* sera égal à celui de *sol* à *ré*, il sera donc plus grand que celui de *sol* à *ut*? Cette objection suppose que les intervalles se mesurent par les rapports; & c'est ce que notre

Auteur ne veut point. « Les ſons » différent entre eux, dit-il, ſuivant la longueur des cordes qui » les produiſent ; les longueurs » peuvent s'exprimer par des nombres ; on a donc admis des nombres pour repréſenter les cordes » & les ſons ; mais on a multiplié & diviſé les nombres les » uns par les autres, ſans obſerver qu'une multiplication engendre une ſurface, qu'une » corde multipliée par une autre » corde n'eſt plus une corde, » qu'on ne peut ſe figurer un ſon » multiplié ou diviſé par un autre » ſon &c. » Nous ne pouvons être ici du ſentiment de l'Auteur, il nous paroît qu'il ne ſaiſit pas aſſez bien le ſens des autres Muſiciens ; ils n'ont jamais prétendu multiplier les ſons ni les dégrés du ſon, mais ſeulement les rapports qui ſont entre les différens dégrés du ſon. Qu'une multiplication en-

gendre toujours une ſurface, c'eſt une erreur populaire que l'Auteur auroit certainement évitée, s'il eût fait attention aux connoiſſances mathématiques dont ſon eſprit eſt rempli. S'il connoiſſoit les ordonnées d'une parabole, & qu'il eût beſoin de connoître le rapport des abſciſſes, il quarreroit certainement les ordonnées, & le produit de ces multiplications lui donneroit les rapports cherchés, & non point des ſurfaces : il eſt mille circonſtances dans les Mathématiques, où les multiplications ne donnent directement que des rapports, & ce ne ſont ici que des rapports qu'on cherche. Quoiqu'il en ſoit de cette remarque, que nous ne nous ſerions certainement point permiſe, ſi nous euſſions moins eſtimé l'ouvrage que nous analyſons, M. B. continue de répondre à l'objection propoſée, & il

dit que *ré* ne peut être comparé à *sol*, qu'autant que *sol* sera regardé comme principe ; alors il est certain que la distance d'*ut* principe à *sol* est la même que de *sol* principe à *ré :* mais si nous voulons rester dans l'échelle d'*ut*, tout ce que donne cette échelle ne doit être comparé qu'à *ut* ; c'est cet *ut* fondamental qui engendre successivement tous les sons de l'échelle, & qui fait autant de pas pour parvenir d'*ut* 4 à *sol* 6, que pour arriver de *sol* 6 à *ut* 8, & ainsi des autres étages. Comment d'ailleurs comparer *ré* 9 avec *sol* 6 ? Ces deux degrés du son appartiennent à différens étages dans l'échelle d'*ut*.

Tel est le fondement sur lequel M. B. éleve l'édifice de sa nouvelle Théorie. Nous ne pouvons le suivre dans les explications de détail ; il faudroit pour cela transcrire son traité. Sans s'écarter de

son principe, il donne des notions claires de la mélodie, de l'harmonie, de la nature & de la distinction des accords consonans & des dissonans, de la mesure, des cadences &c. Tels sont les principaux objets que notre Auteur embrasse dans la premiere partie de son Traité.

Dans la seconde il traite de la théorie de la Musique moderne. Ici l'on peut mêler les différentes échelles, & par conséquent il est permis de faire entrer le rapport géométrique dans la comparaison. En altérant le son *fa* 33 dans le tétracorde *ut* 24, *ré* 27, *mi* 30 & *fa* 32, dont le son fondamentale est *ut* 3, & en altérant pareillement l'*ut* 49½ dans le tétracorde *sol* 36, *la* 40½, *si* 45 & *ut* 48, dont le fondement est *sol* 4½, on a deux tétracordes semblables & parfaitement proportionnés; tels que l'*ut* du second est la répétition

d'*ut* du premier, & que d'ailleurs chaque note du ſecond tétracorde a un même rapport avec chaque note du premier ; *ut* 24 eſt à *ſol* 36, comme *re* 27 à *la* 40½, comme *mi* 30 à *ſi* 45, comme *fa* 32 à *ut* 48, c'eſt à dire, comme deux eſt à trois. On a donc uni ces deux tétracordes pour n'en compoſer qu'une ſeule gamme, & le *ſi* ♭ s'eſt trouvé banni de l'échelle. La note *re* 54 de l'échelle de *ſol*, s'eſt trouvée être préciſément la répétition de la note *re* 27 de l'échelle d'*ut* ; on a conclu que les deux échelles pouvoient s'unir pour n'en compoſer qu'une ſeule ; le *ſi* 45 des deux échelles s'étoit déja trouvé abſolument le même. Mais le *la* 40½ de l'échelle de *ſol* s'eſt trouvé trop fort pour celle d'*ut*, il donnoit pour ſa quinte au deſſus *mi* 60¾, & ce *mi* ne devoit être que 60, pour être la juſte octave de *mi* 30 déja admis dans

l'échelle. L'inconvénient étoit réel, mais la différence n'étoit pas forte, on y a remédié par le *tempérammment*. L'Auteur prend de là occasion de traiter des diverses especes de tempérammment ou usitées chez les Musiciens, ou prescrites par les Maîtres de l'art. Il remarque très-judicieusement à ce sujet que le Problême du tempérammment, par lequel on se proposeroit de rendre tous les demi-tons égaux, ne differe point de celui de la duplication du cube. Il ne craint pas sans doute qu'on lui objecte qu'un cube est formé par une double multiplication, ce qui doit former un corps solide, & ne peut par conséquent convenir au son : on auroit en effet très-grand tort de lui faire ce reproche ; il ne s'agit ici que de rapports. Il donne ensuite des méthodes fort ingénieuses pour exécuter géométriquement les di-

verſes ſortes de tempéramments; il y a pluſieurs méthodes ſemblables dans ſon ouvtage.

Puiſque par le tempéramment on peut déplacer le *ſol*, la quinte d'*ut*, le milieu arithmétique entre deux *ut*, ſans que l'oreille s'en apperçoive; à plus forte raiſon le point du quart, la tierce majeure, le *mi* placé entre l'*ut* & le *ſol* peut-il être approché de l'*ut* ſans que l'oreille s'en offenſe, & voilà, ſelon M. Balliere, l'origine du mode mineur: en général ce *mi* eſt variable, & par cela ſeul peut faire varier ſa quinte & même ſa quarte; il peut de plus, ſans toucher au *la* & au *ſi* déja établis, y ajouter un *la* ♮, & rétablir le *ſi* ♮ naturel. Il eſt tellement variable, qu'il peut occuper une infinité de places entre le *re* 27 & le *fa* 32, *ut* étant 24; & cette variété réduite à l'acte produira une infinité de modes éga-

lement différens & du mode actuel majeur, & du mode mineur reconnu. M. B. ne nous donne ceci sans doute que comme une conjecture, au succès de laquelle nous doutons que le grand nombre des Musiciens souscrive. En général nous regardons la génération du mode mineur comme la pierre d'achoppement de tous ceux qui ont écrit sur la théorie de la Musique. Ce mode plaît certainement presqu'autant que le mode majeur; celui-ci prend manifestement son origine dans la nature; nous désirerions que quelqu'un, perfectionnant les idées des Rameau, des d'Alembert, des Balliere, pût réussir à nous révéler une génération aussi naturelle, aussi directe, aussi immédiate du mode mineur.

Nous n'osons porter notre jugement sur le fond de la Théorie de M. B., cela n'appartient qu'aux

grands Maîtres. Nous nous contenterons de dire que ce Traité nous a paru très-bien écrit, quelquefois un peu Métaphysique, comme dans ce qui regarde les obstacles du son, Partie I. Chap. 2., mais ordinairement clair & méthodique; qu'il est rempli de recherches curieuses, de réflexions intéressantes & d'idées neuves & ingénieuses; que nous sommes tentés de croire que l'Auteur a souvent pénétré le vrai secret de la nature; qu'enfin sa Théorie mérite au moins d'être attentivement discutée au flambeau du raisonnement; le droit de la condamner précipitamment doit être exclusivement réservé à l'ignorance & au préjugé.

Le Traité est terminé par une note, dans laquelle M. B. avertit que son Ouvrage étoit déja livré à l'impression, lorsqu'il a eu connoissance de celui de M. Serre,

intitulé : *Observations sur les Principes de l Harmonie*&c.« Je n'ai pas » été peu surpris, dit M. B., de » trouver dans cet Ouvrage des » propositions semblables aux » miennes. L'autorité de ce sa» vant m'a confirmé dans ma fa» çon de penser, & cette confor» mité flatteuse pour moi m'a paru » donner du poids à mes observa» tions. Je n'ai pas cru devoir » supprimer ce qu'il y a de com» mun entre ces deux Ouvrages, » tant parce que ces propositions » m'appartiennent ainsi qu'à M. » Serre, qu'à cause de celles qui » sur la même matiere sont dif» férentes des siennes, & qui ce» pendant sont liées avec les pre» mieres &c. » Comme nous n'avons point lu les Observations de M. Serre, nous ne pouvons décider en quoi les deux Ouvrages se ressemblent, ni en quoi consiste leur différence.

ARTICLE XIX.

*PLAIDOYERS ET MÉMOIRES, contenant des questions intéressantes, tant en matieres Civiles, Canoniques & Criminelles, que de Police & de Commerce, avec les Jugemens & les motifs sommaires, & plusieurs Discours sur différentes matieres, soit de Droit public, soit d'Histoire. Par M. Mannory, Ancien Avocat au Parlement. Tome XII*e*. in-12. de* 400 *pages, sans le Discours préliminaire. A Paris, chez Claude Hérissant, Libraire-Imprimeur, rue Neuve-Notre-Dame*, 1764.

N. B. Dans nos Mémoires IIe. vol. d'Octobre, pag. 981, au lieu de M. Mannory, *lisez* la Partie de M. Mannory, ainsi que dans le cours de ce Plaidoyer.

CE volume des Consultations de M. Mannory nous offre le tableau intéressant d'une Jurisdiction volontaire où le Jurisconsulte interrogé & sollicité tour à tour par toutes les passions humaines, doit s'affermir contre leurs différens chocs, & dissiper tous leurs prestiges. Il a dans lui-même, dans ses cliens & dans ses parties adverses mille sources d'illusions redoutables qui exigent de sa part autant de précautions & d'efforts pour s'en défendre; & les ressources de ses talens doivent être aussi variées que les artifices des passions. C'est surtout cette variété qui nous frappe dans cette collection de Jugemens rendus avec la seule authorité que donne la confiance, & que justifient les lumieres.

Les objets n'en sont pas tous d'une égale importance : mais

tous ou presque tous tiennent à des principes très-intéressans. Par exemple, l'emprisonnement d'un chien qui fait l'objet du Discours préliminaire, ne présente, s'il s'est fait sans un motif & une autorité légitime, qu'une légere lésion qui semble devoir à peine occuper des Magistrats; mais lorsqu'une pareille véxation non-seulement s'exerce sans droit & sans caractere, & qu'elle est encore l'abus de l'un & l'autre qui servent à couvrir les excès d'une animosité personnelle; quand la passion s'y manifeste par des violences qui exposent la vie d'un Citoyen; quand les Tribunaux se trouvent compromis par les artifices qu'on emploie pour dérober au vrai Juge, au Juge naturel la connoissance d'un pareil délit, ces irrégularités & ces malversations invoquent l'autorité du Magistrat & les lumieres du Ju-

risconsulte. Voici donc dans une seule cause plusieurs questions importantes.

La premiere regarde les Ordonnances sur le fait des Chasses, en ce qui concerne les chiens Levriers. Leur rigueur n'attaque ces animaux que dans les forêts, les bois, les garennes, parce que leur délit ne se forme qu'en chassant. Or la saisie du Levrier en question s'étoit faite dans une auberge. Le saisissant étoit un simple Garde Marteau, ce qui donne lieu à l'Auteur de discuter les bornes de cet Office & de sa Jurisdiction. Les violences forment une troisieme question sur le pouvoir accordé aux Officiers de la Maîtrise, qui certainement ne peut s'étendre à prévenir par la mort d'un homme l'évasion d'un Levrier. Le dernier point de cette cause n'est pas le moins interessant; il s'agit du Tribunal qui devoit pronon-

cer ſur ces irrégularités. Rien n'y paroît de la compétence de la Maîtriſe que la qualité du chien & l'Office du Garde-Marteau. Le fait en lui-même eſt perſonnel ; & les circonſtances qui l'accompagnent ſemblent le détacher des faits ordinaires de Chaſſe. Eſt-ce une raiſon pour en enlever la connoiſſance aux Juges de la Maîtriſe ? M. M. le penſe, & conclut que, comme fait perſonnel, comme fait de pure Police, la connoiſſance en appartient aux Juges ordinaires.

Nous ſerons forcés d'abréger en ſuivant notre Juriſconſulte dans le vaſte champ de ſes déciſions ; mais nous en conſeillerons la lecture avec d'autant plus de zele qu'il eſt difficile de ſaiſir & de développer en moins de pages autant de grands principes qu'en rappelle M. Mannory dans ce volume. Nous nous contenterons

de les indiquer ; il ſera toujours plus agréable & plus utile de les rechercher dans l'ouvrage qui les repréſente revêtus des circonſtances qui en fourniſſent l'application.

Le détail d'un contrat paſſé après la célébration d'un mariage ſeroit aſſez peu agréable à nos lecteurs ; mais le principe qui l'annulle intéreſſe tout homme ſage & tout bon Citoyen qui ſent combien il ſeroit dangereux pour les familles de laiſſer aux époux après leur mariage la liberté de contracter ſur leurs biens, qui par-là ſe trouveroient tous les jours à la merci de la ſéduction ou du deſpotiſme ; &, quoique quelques Provinces, comme la Touraine, maintiennent cet uſage de contracter au retour de la Bénédiction Nuptiale, M. Mannory ſe décide à laiſſer les époux dans une heureuſe interdiction, qui d'ail-

leurs ne peut laiſſer après elle aucune incertitude, puiſque la Coutume ſupplée alors leurs diſpoſitions.

C'eſt ainſi que la loi vient au ſecours d'un malheureux débiteur pour le protéger dans l'arrangement de ſes affaires contre la dureté ou la mauvaiſe humeur d'un créancier qui ſe refuſe à un accommodement légitime, tel que ſeroit un contrat qui envelopperoit les trois quarts des Créanciers, ou plutôt les trois quarts du total des dettes. Cet article de l'Ordonnance du Commerce fixe la conſultation de M. Mannory. La ſuivante diſcute une paction arrêtée entre des co-héritiers ſur la ſucceſſion d'une perſonne vivante. On ſent combien de pareilles diſpoſitions répugnent à l'humanité, & doivent être proſcrites par les loix.

Une aventure tragique ſollicita

quelques années après le zele & les conſeils de notre Juriſconſulte. Un Gentilhomme mécontent du dérangement des affaires de ſon Fermier, le pourſuit par les voies juridiques, s'empare de ſes effets, conſent enſuite à le rétablir par commiſération. Le Fermier, devenu plus entreprenant, ſe fait autoriſer par une Sentence à rentrer dans ſa ferme ; l'exécution s'en pourſuit avant les délais avec des violences déſavouées par la Juſtice, & exercées contre l'ordre par les Parties elles-mêmes, malgré une ſorte d'appel public interjetté par le Gentilhomme. C'eſt alors que celui-ci oppoſant la force à la force, & méconnoiſſant la juſtice dans un miniſtere qui ne paroiſſoit être que celui de la paſſion, bleſſa mortellement ſon Fermier. Ce moment fut le ſignal de plus grandes violences & de déprédations de la part de la troupe

qui aſſiſtoit l'Huiſſier. Ce coup fut regardé comme une rébellion à Juſtice & comme un aſſaſſinat prémédité. En conſéquence les Juges de Sainte-Menehoud condamnerent ce Gentilhomme à perdre la vie. L'appel porté au Parlement, les Magiſtrats renvoyerent l'accuſé par devers le Roi pour en obtenir ſa grace. Ce fut alors que de célébres Avocats, parmi leſquels étoit M. M., donnerent leur conſultation par ces vues de charité & de commiſération qui honorent ſi bien les grands talens, & dont le Barreau ne ceſſe de préſenter des exemples reſpectables. L'apologie de l'infortuné Gentilhomme ſe réduit à la ſeule diſcuſſion des faits étayés de quelques principes très-connus qui ſuffiroient pour prouver qu'une réſiſtance même la plus opiniâtre à des violences étrangeres au miniſtere de la Juſtice, n'étoit point

une rébellion à la Justice elle-même, & que rien n'étoit plus éloigné d'un assassinat prémédité qu'un coup de fusil tiré dans un tumulte qu'on s'étoit efforcé de prévenir. Le sort de cette consultation répondit aux vues bienfaisantes qui l'avoient dictée.

La question du décès présumé par l'absence se décide aux termes de droit par la centieme année que doit avoir atteint l'absent. On trouvera dans une courte consultation toutes les autorités réunies sur cet objet. Ce terme de cent ans fixé par l'Ecriture & la loi, forme, dit l'Auteur, un heureux préjugé, mais trop généralement démenti. Cependant nous aurons occasion, dans les Nouvelles Littéraires de ce volume, de faire à ce sujet quelques observations consolantes, d'après l'annonce de l'Almanach des Centenaires.

L'affaire qui suit est une de-

mande en renvoi au Parlement, pour y être statué sur des véxations odieuses qui sur un ordre du Roi donné contre le Chevalier de Bourdin, envelopperent le Chevalier de Rey son ami dans la même disgrace, le retinrent trois mois dans les prisons de Montdidier, & ensuite l'espace de quatre années à Bicêtre. La femme du Chevalier de Bourdin fut conduite à l'Hôpital. La consultation donnée par M. M. sur cette affaire malheureuse, qui dure depuis plus de trente années, offre plusieurs observations judicieuses sur les entreprises irrégulieres contre la liberté & l'honneur des Citoyens, sur les égards qu'on doit aux avis de parens qui tendent à armer la Justice pour mettre à couvert l'honneur d'une famille en retranchant un de ses membres; sur le devoir des Bailliages pour éviter toute surprise

dans l'exécution des ordres du Roi & des Arrêts de la Cour ; ſur la circonſpection qu'ils doivent apporter à prononcer les peines, à l'occaſion d'une Sentence de Montdidier, qui condamna la même perſonne à être blâmée & admonétée, ſorte de peine « cu» mulée, dit l'Auteur, que l'Or» donnance ne connoît pas. » Enfin ſur le pouvoir des Intendans de Provinces qui, ſelon ſon abus ou ſon exercice légitime, peut cauſer de très-grands biens, comme des maux preſque irréparables. Encore ne peut on ſouvent imputer ceux ci qu'à l'impoſſibilité où l'on eſt dans les grandes places, de tout voir, de tout entendre par ſoi-même. De grandes lumieres & la probité en chef riſquent de ſe voir compromiſes par des paſſions méchantes & ténébreuſes qui agiſſent en ſous ordre. Cette conſultation eſt intéreſſante par la na-

ture des faits & par le ſtyle de notre Auteur. Nous y avons lu ſurtout avec plaiſir le morceau où l'on diſtingue dans la plainte des captifs l'ordre du Roi toujours infiniment reſpectable des ſurpriſes qui l'ont provoqué. Nos lecteurs en jugeront : « On ne reproche » point à une famille de s'être aſ- » ſemblée par les ordres du Prince » pour délibérer. On demande » vengeance de ce qu'aſſemblée » pour rendre hommage à la vé- » rité, elle eſt devenue elle-même » l'inſtrument de l'impoſture & » de la calomnie. On ſe plaint, » non pas de ce qu'elle a déliberé, » mais au contraire de ce que ſans » délibérer, ſans examiner, ſans » connoître les perſonnes, ſans » être inſtruite des faits, par pure » complaiſance, elle a atteſté des » faits qui étoient faux &c... « Ce » n'eſt point de l'ordre du Roi » qu'on ſe plaint, dit M. M. dans

une affaire à peu près semblable, » c'est de la mauvaise foi qu'on » met en œuvre pour l'obtenir, » c'est de l'abus honteux qu'on en » fait en l'exécutant. » Et, comme la Partie adverse de M. Mannory cherchoit à décliner l'autorité du Parlement, voici ce qu'il ajoute : « On ne sauroit ôter à ses Juges » naturels le droit de l'être ; on » ne peut se donner des Juges à » son gré ; on est aussi intimement » lié à ses Juges qu'à sa Patrie. Le » Roi ne change pas volontiers cet » ordre général. Il intéresse la » conservation des Citoyens ..... » Cet ordre importe au maintien » des vraies maximes dans toute » leur pureté ... Il sert même à » soutenir l'harmonie de l'Etat. »

La consultation suivante qui discute des démêlés de Paroissiens avec leur Curé au sujet des Vases sacrés & des Ornemens d'Eglise, offre peu de principes,

quoique suffisamment traitée. Celle qui concerne l'usage & le partage des Communes & des Landes présente un frein de sagesse & de justice à la cupidité des Seigneurs dont les déprédations ruinent les habitans des campagnes, & portent dans un séjour de paix une source d'allarmes continuelles. Les Communes une fois concédées à des habitans ne sont point un avantage révocable au gré du Seigneur, tellement qu'en retirant les bienfaits de ses ancêtres, il puisse gêner le commerce & la vie de ses habitans. La loi qui veille sur cette portion si utile des Citoyens, les défend contre les entreprises & l'avidité des Seigneurs. Ce morceau qui comme le dit M. Mannory n'est pas le plus brillant de ses Mémoires est au moins très-utile & solidement écrit. On trouvera

peut-être à la fin un peu de Rhétorique en pure perte.

Nous tronvons ensuite la description d'une rébellion de la part des habitans d'Auby en Artois, contre des Arrêts du Parlement de Paris, maintenue par des Officiers même de Justice. La singularité du fait & la maniere dont il est retracé feront lire avec plaisir cette consultation.

Nous voudrions suivre le Jurisconsulte dans celle qui concerne l'effet de la condamnation par contumace. Nous regrettons sincérement de ne pouvoir développer d'après lui ces principes lumineux qui faisant revivre les droits des héritiers d'un homme condamné par contumace, mais décédé avant les cinq années, prouverent incontestablement que la mort civile du contumace ne se consomme qu'à l'expiration de ces cinq années. M. Mannory eut

à réformer à cet égard le ſuffrage général des Avocats de la Province ; mais il eut le mérite d'accréditer, de faire connoître même une regle de Juriſprudence peu connue, & la conſolation d'être le bienfaiteur d'une famille qui ſe trouva enrichie contre ſon attente. La queſtion de la ſaiſie des penſions de l'Opera offre encore des détails curieux. L'Auteur ſait mêler l'Hiſtorique au ſérieux de la Juriſprudence, & ſa plume s'y prête avec un égal ſuccès.

ARTICLE XX.

A SERMON PREACHED IN the Church of the English Augustine Nuns at Paris, &c. upon Mrs. Mary Whyike's taking there the Habit of Lay-sister. By George de Berlin D. D. priest of the Congrégation of Regular Clerks, commonly call'd Theatins. London printed for T. Meighan, in Drury-Lane. Tis also to be found at Paris, at Mr. Boudet's the King's Printer, in St. James's Street, 1764. Sermon prêché à la Cérémonie de la vêture Religieuse de Marie Whyike, Sœur Converse des Religieuses Augustines Angloises, à Paris, par le P. de Berlin, Clerc Régulier Théatin, imprimé à Londres par T.

T. Meighan : Et se trouve à Paris, chez Boudet, Imprimeur du Roi, rue St. Jacques. in-12. de 23 pages, 1764.

CE sermon, le premier qui ait été prononcé dans cette langue sur un pareil sujet, fut composé en faveur d'une fille Protestante ramenée à la Religion Catholique par l'Auteur. Une courte Préface nous apprend que le P. Berlin lui-même, né en Angleterre, & élevé dans la Religion prétendue réformée, fit son abjuration en 1736, & entra trois ans après dans la Congrégation des Théatins, où il fut appliqué au ministere de la Chaire qu'il continue de remplir avec beaucoup de zéle & de talens. On observera qu'il eut aussi le bonheur de ramener au sein de l'Eglise sa propre sœur qui avoit reçu à Londres la même éducation.

Ces titres intéressans, l'esprit de piété, la méthode & le style onctueux de ce discours, y attacheront les lecteurs qui pourront le lire dans cette langue.

L'exorde établit en faveur de l'ame religieuse une compensation de consolations & d'épreuves, de croix & de douceurs ; de maniere cependant que les douceurs se trouvent dans les croix mêmes & les consolations dans les épreuves. Cet avantage se trouve attaché à la nature même de la vie religieuse, état de paix & de consolation, état d'innocence & de perfection. Le Religieux trouve cette paix & cette consolation dans la solitude qui le rappelle à lui-même ; dans le détachement & le mépris des objets extérieurs qui troubleroient son repos. Dans cette partie l'Orateur s'attache à démontrer à sa Postulante le danger extrême du commerce qu'elle

soutiendroit avec le monde ; que toute communication que la nécessité n'autorisera pas lui est interdite ; qu'elle perdroit bientôt au dedans ce qu'elle tenteroit d'acquérir au dehors ; que les douceurs de la Religion n'ont rien de commun avec les joies du siecle ; qu'elles s'éloignent même à proportion que l'ame Religieuse reprend les gouts du monde. Le contraste des mœurs du siecle & de celles du cloître est si frappant, qu'il n'est entre elles aucun moyen de conciliation. Mais, dit l'Orateur, combien la solitude doit-elle devenir précieuse à une ame que Dieu y a conduite par des voies aussi extraordinaires, & par une miséricorde aussi sensible ! Ce n'est point simplement du monde, c'est du sein de l'erreur que Dieu l'a attirée à la perfection de l'Evangile. Ce morceau qui caractérise

la vocation eſt un des plus intéreſſans du diſcours. Il eſt d'ailleurs écrit dans un ſtyle fort pathétique. « *If his bountiful Pro-» vidence had not opened to you » the Gates of his Tabernacle ; ... » you Would* have *been invol-» ved in the Ruins of Babylon. » But , oh! my native Country » why am I reduced to call thee » by this opprobrious appella-» tion? ... England , dear En-» gland! formerly the glory and » honour of the Catholick Church, » now plunged in Egyptian Dar-» kneſs. Oh ! who will ſupply » mi Eyes with an inexhauſtible » ſource of Tears , that I may » continually bewail the miſery » of thoſe unhappy Chriſtians » who hare misled by the of ſpirit » error and ſeduced by falſe Tea-» chers ? Oh ! that the Lord in his » great mercy would dart on thee » the Beams of his Grace , and reſ-*

» *tore thee to his Fold!* » Si une
» Providence miséricordieuse n'eût
» ouvert devant vous les portes de
» son Tabernacle .... n'eussiez-
» vous pas été ensevelie sous les
» ruines de Babylone ? Faut-il,
» ô ma Patrie ! qu'il échappe à
» ma bouche un nom qui révolte
» mes sentimens ? Angleterre !
» chere Angleterre ... autrefois
» la gloire & l'honneur de l'Eglise
» Catholique, obscurcie dans ces
» jours par les ténébres de l'E-
» gypte ! oh ! qui donnera à mes
» yeux une source intarissable de
» larmes, pour déplorer le mal-
» heur de tant de freres infortunés
» qu'abuse l'esprit d'erreur ; &
» que séduisent les Docteurs du
» mensonge ! Seigneur ! quand
» votre bonté fera-t-elle luire sur
» ma Patrie un rayon de votre
» éternelle vérité ? Quand votre
» main miséricordieuse la rame-
» nera-t elle au bercail ? »

La ſeconde partie de ce pieux Diſcours eſt un précis des vertus religieuſes. L'Orateur en parcourt les motifs particuliers, & termine ſon exhortation par l'expreſſion touchante de ſa reconnoiſſance perſonnelle pour la grace de ſon retour au ſein de l'Egliſe Catholique, de ſon ſacerdoce, & des fruits que Dieu a accordés à ſon miniſtere dans la converſion de ſa ſœur & de la perſonne qui eſt l'objet de ce Diſcours.

ARTICLE XXI.

PLACET DE JACQ. BENIGNE Bossuet, Evêque de Meaux, au Roi Louis XIV (*).

(*) Les lecteurs verront certainement avec plaiſir ce morceau qui eſt tombé entre nos mains depuis quelque tems, & que nous croyons n'avoir ja-

CE n'eſt ni par mérite, ni par ſervice aucun, mais par la grande bonté de Votre Majeſté toute ſeule dont j'ai reçu & reçois tous les jours des marques ſi éclatantes, que j'oſe prendre la confiance d'expoſer à Votre Majeſté l'état où je ſuis, & le ſecours que je puis recevoir de cette extrême bonté dont je ſuis ſi pénétré.

Après avoir écouté les conjectures & les raiſonnemens des hommes les plus conſommés en ſcience & en expérience, j'ai cru devoir venir depuis quinze jours aux épreuves les plus aſſurées entre

---

mais été publié. Les moindres productions des grands hommes ſont en poſſeſſion d'intéreſſer ceux qui veulent connoître à fond leur ame; celle-ci attache ſingulierement par les détails qu'elle renferme. Au reſte on ſait que M. Boſſuet n'obtint pas du Roi la Coadjutorerie de Meaux pour ſon neveu, comme il le demandoit par ce Placet.

les mains de Mareſchal (*a*) & il a été trouvé que j'avois une pierre.

Il eſt conſtant par la même épreuve qu'elle n'a pas plus de groſſeur qu'il en faut pour donner priſe, & que Dieu mercy elle eſt encore de la figure & de la qualité qui la peuvent rendre la moins incommode.

J'en ai même une preuve expérimentale, puiſqu'on a jugé par les accidens qu'elle dure depuis deux ans dans le même état, ſans que j'en aye reçu aucune notable

---

(*a*) GEORGE MARESCHAL, premier Chirurgien du Roi, & Chevalier de S. Michel, mort le 13 Décembre 1736, à l'âge de 78 ans. L'Académie Royale de Chirurgie lui doit auſſi bien qu'à M. de la Peyronie ſa premiere inſtitution. Voyez les *Recherehes ſur l'origine de la Chirurgie*, pag. 381, & l'Eloge hiſt. de M. Mareſchal, dans les *Mémoires de l'Académie de Chirurgie*. Tom. 2, pag. xxxj. & ſuiv.

incommodité, non plus que depuis que je sçais le mal.

Il y a cent expériences connues de personnes qui ont porté le même mal des dix & quinze années avec quelques incommodités plus ou moins grandes, & toutes plus supportables que celles de la taille, à quoi on ne vient qu'à l'extrêmité, & après avoir tenté toutes sortes d'adoucissemens. C'est la résolution où Dieu me met selon les regles de la prudence chrétienne, offrant à sa divine Majesté tout ce qu'elle voudra me faire souffrir en esprit de soumission & de pénitence.

Il n'y a que mes fonctions qui m'inquietent, & j'aurai l'honneur de le dire à Votre Majesté sous les yeux de Dieu en toute humilité & vérité, que j'y suis soulagé plus que je ne puis exprimer par l'Abbé Bossuet mon neveu. Oserai-je dire à mon Maître, & à un

Maître si bon, Sire, permettez-le moi, qu'une de mes aversions c'est de prôner ceux qui m'appartiennent; mais puisqu'il faut dire la vérité à son Roi, je puis assurer Votre Majesté sans craindre d'en avoir jamais de reproche, ni devant Dieu ni devant les hommes, que l'Abbé Bossuet fait, depuis douze ans qu'il est Archidiacre, & depuis quatre ans qu'il est de retour de Rome & mon Grand Vicaire, toutes mes visites, avec un soin dont je suis content, & avec une parfaite édification des Curés, des Chapitres, des Couvens & Communautés Religieuses, & de tout le peuple; en sorte que je ne crains point de me flatter en répondant à Votre Majesté de sa bonne conduite.

Je ne présume pourtant pas de supplier Votre Majesté de s'en rapporter à mon témoignage, quoique rendu en conscience sous

les yeux de Dieu ; au contraire, je la conjure par toute sa bonté d'en venir au plus rigoureux examen. Votre Majesté sçaura bien choisir des personnes désintéressées ; je le mets à toute épreuve, assuré qu'il se trouvera que c'est un esprit solide & sérieux, occupé du ministère ecclésiastique, plus éloigné du monde qu'on ne sçauroit croire, Prêtre disant souvent la sainte Messe avec édification. Aussi est-il dans un âge mur, âgé de 39 ans, il n'est Prêtre que depuis quatre années au retour de Rome, & il a cru qu'il prendroit ici le Sacerdoce avec plus de réflexion & de recueillement après toutes les épreuves de mon Séminaire où il a été.

Puisque je viens de dire un mot de son voyage de Rome, Votre Majesté aura peut-être la bonté de se souvenir des quatre années qu'il y a passé à com-

battre le Quietisme, des contradictions de toutes les sortes, & même des calomnies qu'il a eu à essuyer dont la fausseté a été reconnue. Je l'ai loué de sacrifier tout autre intérêt à la vérité.

Votre Majesté, Sire, la protégeoit, & l'Abbé Bossuet est trop heureux qu'elle ait daigné approuver sa conduite.

Je continuerois à gouverner mon Diocèse tranquillement tant qu'il plairoit à Dieu : mais je ne puis m'exposer aux ordinations & aux cérémonies pontificales sans quelque péril, & surtout à la Confirmation qui fait la consolation des Peuples & la principale bénédiction des visites. C'est, Sire, ce qui me donne la pensée & me met dans la nécessité, prosterné aux pieds de Votre Majesté avec une humilité profonde, de la supplier de vouloir par sa grande & très grande grace, me don-

ner mon neveu pour ſucceſſeur ; par ce moyen, Sire, Votre Majeſté me fera achever ma vie en repos, je ſerai un exemple éclátant de ſa grande & exceſſive bonté. Mon neveu, inſtruit de mes ſentimens & ſoutenu de mes conſeils, continuera le peu de bien que j'ai tâché pendant vingt-deux ans d'établir & d'entretenir dans mon Diocèſe. La voie de Coadjutorerie marqueroit une bonté plus déclarée de Votre Majeſté ; joint que conſervant mon autorité, elle me rendroit peut-être plus utile au Diocèſe. Mais en quelque ſorte que Votre Majeſté daigne en ordonner, je m'abandonne à elle. Je ſuis prêt de donner ma démiſſion pure & ſimple. Votre Majeſté ſçaura faire ce qui ſera le plus utile. Au ſurplus je n'attends rien que de la ſeule très-bienfaiſante bonne volonté du plus grand comme du meilleur

de tous les Maîtres, & soutenu de ses bienfaits dans le repos & dans le bon air de Meaux & de Germigny qui est devenu comme mon air natal, si Votre Majesté l'a agréable, je pourrai achever mes jours en paix, & même, si Dieu le permet, (car qui connoît ses bontés, & qui peut y donner des bornes?) Je pourrois en ménageant mes forces, qui à cela près sont entières, continuer à servir l'Eglise; en tout cas prolonger ma vie dans le service de Dieu jusqu'à une fin naturelle, telle qu'il lui plaira la marquer, & en remplir tous les momens de vœux pour la personne sacrée de Votre Majesté si nécessaire à vos Peuples & à toute l'Eglise.

ARTICLE XXII.

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

ITALIE.

De Rome.

THesaurus alter antiquitatum Beneventanarum medii ævi : Romæ 1764, ex Typographia Palladis. Cet ouvrage qui contient un très-gros volume *in folio*, a été précédé d'une premiere Partie qui traite des Antiquités de la ville de Bénévent depuis son origine jusqu'à la décadence de l'Empire Romain en Italie. La seconde Partie que nous annonçons reprend l'histoire de Bénévent de-

puis l'arrivée & la domination des Lombards : ce qui fait la seconde époque des Antiquités de cette ville.

L'Auteur de cet ouvrage est M. l'Abbé de Vita qui vient d'être fait Evêque de Rieti.

DE FLORENCE.

Le sieur André Sacciati, Florentin, a commencé à donner au mois d'Octobre dernier une suite intéressante de Gravûres sur les dessins de la Gallerie Impériale. Ce premier Recueil contient les Ouvrages d'*Agostino Caracci*, de *Tintoret*, de *Vanni* de *Sienne*, de *Palma Vecchio*, de *Vasari*, de *Cangiasio*, de *Ciro Ferri*, & d'*Empoli*. Le second paroîtra cette année, & s'annoncera par des noms qui ne sont pas moins célébres. Ces dessins seront enluminés. On assure que la

ſuite de ces Recueils ne ſe fera point attendre. Le prix de chacun d'eux, contenant dix deſſins, ne ſera que d'un ſequin, qu'il ſuffira de payer à meſure qu'on délivrera chaque Recueil. On l'adreſſera, franc de port à Florence, au ſieur Jacques Carlier, Libraire, ou à l'Auteur lui-même, à la Gallerie Impériale. La ſouſcription qu'on propoſe ici conſiſte ſimplement à donner ſon nom, ſans faire aucune avance. Elle aura lieu juſqu'à ce que l'ouvrage ſoit complet; & paſſé ce tems, le prix de chaque Recueil ſera de trente *Paoli* pour ceux qui n'auront pas ſouſcrit. Chaque Planche du Recueil aura un pied ſix pouces & deux lignes de hauteur, ſur un pied deux pouces deux lignes de largeur.

Les nouvelles d'Italie en faiſant mention du décret de la Faculté

de Médecine de Paris sur l'Inoculation de la petite vérole, rapportent une Préface de M. Calvi, Professeur ordinaire de Médecine à Pise, dans laquelle la pratique de l'Inoculation se trouve adoptée par plusieurs Théologiens célébres d'Italie, tels que M. Veraci, Curé de Florence; M. Lami, Théologien de sa M. I. & les P. P. Berti, Adami, Risconti Théatin; Belgrado, Jésuite, Frisio Barnabite; Ildephonse Prieur des Carmes déchaussés de Florence; & particulierement M. le Chanoine Cadonici, Théologien connu par plusieurs ouvrages.

SUISSE.

DE ZURICH.

Le Socrate rustique, ou description de la conduite économique & morale d'un Paysan Philosophe;

traduit de l'Allemand de M. HIRZEL, *premier Médecin de la République de Zurich, par un Officier au service de France, & dédié à l'Ami des hommes*, (seconde édition). Zurich, Heidegguer, 1764. *in*-8°. & à Paris, chez Humblot, Libraire, rue Saint Jacques, proche St. Yves. Cette Traduction qui a paru pour la premiere fois en 1762 a été reçue avec le plus grand applaudissement; une édition contrefaite que nous avons vue n'a pas empêché que l'édition de Zürich ne se soit assez promptement débitée. Celle-ci, outre les augmentations assez considérables qu'elle renferme, est supérieure à la premiere par l'élégance qui regne dans l'exécution typographique, elle peut aller de pair avec ce que nous avons de mieux en ce genre. On reprochoit il y a quelque tems à l'Allemagne & à la Suisse de ne

fournir que des éditions méprisables par le papier, les caracteres & la correction : bientôt la vérité forcera d'opposer ces presses étrangeres aux nôtres qui ne gagneront rien à la comparaison. Que sont devenus les Morel, les Etienne, les Cramoisi &c. &c. ? *Exoriare aliquis &c.*

HOLLANDE.

D'AMSTERDAM.

Instructions simples & aisées sur les maladies de l'Urethre & de la Vessie, mises à la portée des personnes qui en sont affligées, & pour l'avantage des jeunes Chirurgiens dans lesquelles &c. &c. &c. *Par Georges Arnaud, ancien membre de l'Académie Royale de Chirurgie de Paris.* Amsterdam, Changuion, 1764. in-12. de 300 pages. Quoique le titre de ce Livre soit si ex-

ceſſivement long, qu'il reſſemble plutôt à une Table des Chapitres qu'à un titre, M. A... le croit ſans doute encore trop court, car il ſe répéte perpétuellement dans l'ouvrage, & il revient ſans ceſſe à l'éloge des *Bougies médicamenteuſes* de ſon invention qu'il met ſans façon au deſſus de toutes les autres, & qui peut être méritent cette préférence. L'opinion où il eſt que la Gonorrhée eſt une eſpece de rhume, n'a pas le mérite de la nouveauté; feu M. Cantwel, Docteur-Régent de la Faculté de Médecine de Paris, a nommé cette maladie *Rheuma Penis.* Quoiqu'il en ſoit de cette opinion dont la vérité n'apporteroit pas des variations bien notables dans le traitement de la Gonorrhée, nous reconnoiſſons avec plaiſir que M. Arnaud ſe montre,

malgré les défauts de son ouvrage, habile dans la pratique de son art.

Parallele des différentes méthodes de traiter la maladie Vénérienne, avec cette Epigraphe tirée de Virgile :

Quæsiræque nocent artes : cessere Magistri
Phillyrides Chiron, Amythaoniusque Melampus.

Amsterdam, Changuion (Paris, Cavelier) in 8°. de 290 pages. Il nous semble que cet ouvrage doit être accueilli. L'Auteur qui n'a pas voulu se faire connoître, paroît réunir une longue expérience à une théorie savante. Tout ce qu'il avance sur cette maladie qui fait rougir ceux qui en sont attaqués, est présenté avec beaucoup de clarté & de précision : peu d'ouvrages de ce genre sont

écrits avec autant de décence & de facilité. Il seroit seulement à souhaiter que l'Auteur qui sait bien faire valoir ses raisons, ne se fût pas quelquefois laissé emporter à une critique peu ménagée.

FRANCE.

DE DIJON.

L'ACADÉMIE de Dijon propose pour le Prix de l'année 1766, qui consiste en une Médaille d'or de la valeur de 300 liv., le sujet suivant : *Donner un* TRAITÉ ÉLÉMENTAIRE DE MORALE *à l'usage des Colléges, où les devoirs de l'homme envers la société & les principes de l'honneur & de la vertu soient développés.* On enverra (dans les formes ordinaires) les Mémoires, francs de port,

à M. MARET, Docteur en Médecine, Secretaire perpétuel de l'Académie, rue S. Jean à Dijon, qui ne les recevra que jusqu'au premier Avril 1766 inclusivement.

EXTRAIT D'UNE LETTRE DE ROUEN.

« M. *Hain*, Chirurgien de » Dijon, nous informe par une » lettre du 4 Janvier 1765, qu'il » a taillé par la méthode & avec » le Gorgeret cistitome de M. *le* » *Cat* huit Pierreux qui sont tous » guéris. Cela fait pour la seule » année 1764 *quatorze* Taillés de » M. le Cat, *vingt quatre* de M. » Vandergracht, *trois* de son » Eleve, *huit* de M. Dumont, » *huit* de M. Hain, en tout CIN- » QUANTE-SEPT Pierreux qui doi- » vent la vie à l'excellente mé- » thode de M. le Cat. Un accord » aussi constant de succès ne for- » me-

» me t-il pas une ſorte de démonſ-
» tration en faveur de cette mé-
» thode &c. ? »

De Paris.

Dans nos Mémoires de Janvier, premier vol., pag. 172 & ſuiv., nous avons annoncé le *Proſpectus* d'une édition des *Œuvres de* LEIBNITZ que l'on médite à Geneve ; cette annonce paroît avoir ſingulierement prévenu le Public en faveur de ce Projet littéraire qui effectivement eſt beau, & qui mérite toutes ſortes d'encouragemens. Nous donnons ici une lettre que l'on vient d'adreſſer à l'un de nous ſur ce ſujet :

Monsieur,

Tous les Sçavans ont vû avec plaiſir le projet d'une nouvelle

Edition complete des Œuvres de M. *Leibnitz*. Ils ont regardé cette entreprise heureuse comme favorable aux Lettres. Vous avez contribué, M., à répandre dans le Public le *Prospectus* que l'Editeur en a publié, on vous sera obligé de cette attention ; car j'espere que les gens de Lettres qui possédent quelques pièces Anecdotes, se feront un plaisir de les communiquer. MM. *Eccard*, *Ludovic* & *Bourguet* s'étoient proposé le même dessein, comme vous l'avez remarqué ; cependant la République des Lettres a été privée du fruit de leurs recherches. Peut-être la difficulté de trouver un Libraire qui osât se charger de l'impression nous a privé de ces éditions. M. Leibnitz disoit de ces Messieurs : *Duo sunt in Bibliopolis, quæ eos ambiguos reddere solent ; unum* LUCRI CUPIDITAS, *alterum* IGNORANTIA.

Ita nesciunt quid eligere debeant nec satis fidunt eruditis, quia putant eos magis intelligere quid sit doctum quàm quid sit VENDIBILE. MM. *de Tournes* qui sont hors de cette classe, ont consenti à publier l'édition de M. Dutens qui aura cinq ou six vol. in-4°., & le savant Editeur doit se transporter à Genêve le printems prochain pour faire commencer l'impression, qui sera exécutée avec la promptitude que demande un ouvrage aussi desiré dans la Littérature.

Vous avez indiqué, M., les Lettres de Leibnitz qui se trouvoient au Collége de Louis le Grand; je me suis trouvé heureusement possesseur d'une Copie authentique que j'ai envoyée à M. Dutens. Toutes étoient autographes, excepté une seule écrite par Leibnitz à l'occasion de la mort de Pelisson, dont il n'y

avoit qu'une copie. Le Recueil forme ſoixante & quinze pièces ; la plûpart ſont des Lettres adreſſées au Pere des Boſſes, Théologien Jéſuite. Leibnitz lui donne des conſeils pour une Traduction de la Théodicée que ce Jeſuite faiſoit en latin, & il lui explique pluſieurs difficultés de ſa Doctrine. M. de Foncemagne m'a communiqué une lettre originale de ce célébre Ecrivain, dans laquelle il ſoutient la vérité de l'Election de l'Empereur Frideric entre Venceſlas & Sigiſmond. J'eſpere que les Gens de Lettres voudront bien ſuivre cet exemple, & que ceux qui conſervent dans leurs cabinets des pièces anecdotes de ce ſçavant les donneront avec plaiſir, ou qu'au moins ils permettront qu'on en tire copie.

La collection entiere des pièces de Leibnitz déja imprimées, a été formée avec beaucoup de dé-

pense & de soins. Cependant il en reste encore quelques-unes à trouver qui sont fort rares. Je vais les indiquer ici. Si quelques personnes les avoient, je les prie de me les communiquer à telle condition qu'ils jugeront à propos, à moins qu'elles n'aiment mieux les faire passer à M. DUTENS, chargé des affaires de S. M. Britannique à Turin.

1. *Specimina Juris*, *in*-12. Lipsiæ.

2. *Corporis Juris reconcinandi ratio*, Moguntiæ 1668. *in*-12.

3. *Specimen Demonstrationum Politicarum pro eligendo Rege Polonorum*. Vilnæ 1669. *in*-12.

4. *Information sommaire pour la succession de Sa Majesté Prussienne aux Comtés de Neuchatel & de Vallengin. in-fol.* Ce dernier n'entre point dans la Collection; mais l'Editeur vou-

droit le voir pour en parler en connoiſſance de cauſe & en rendre compte.

M. DUTENS doit publier un nouveau Proſpectus par lequel il annoncera les découvertes qu'il aura faites ; dans celui qu'il a déja donné on trouve la diviſion des parties de l'édition qu'il médite.

J'ai l'honneur d'être &c.
GOBET, chez Didot le jeune, Libraire, rue du Hurepoix.

A Paris, ce 15 Janvier 1765.

Table générale alphabétiqne & raiſonnée de toutes les matieres traitées dans les XII. volumes du Dictionnaire Apoſtolique du P. Hyacinthe de Montargon, Auguſtin de N. D. des Victoires à Paris, Prédicateur du Roi &c. On trouvera dans cette Table l'*analyſe des Quatre-vingt-onze Traités* conte-

nus dans ces douze volumes, le *plan de plus de deux cents Discours* que ces traités renferment, & un *précis de leur développement*, en sorte qu'on peut regarder ce volume comme un *Abrégé du Dictionnaire Apostolique*, avec le texte suivant en Epigraphe : *Spiritus Domini evangelisare pauperibus misit me.* Isaï. 61. 1. vol. in-8°. d'environ 700 pages. A Paris, chez Augustin-Martin Lottin l'aîné, Libraire & Imprimeur de Mgr. le Duc de Berry, rue St. Jacques, 1765.

Cette Table plus soignée & beaucoup plus développée que la précédente, offre un *Abrégé du Dictionnaire Apostolique.* Elle est très-utile à ceux qui ont ce bon ouvrage ; elle les guide dans la recherche des matieres ; & dans le précis des plans qu'elle leur présente, elle détermine bien plus

facilement leur choix ; elle abrége la partie la plus ingrate du travail. Cette Table doit être recherchée des Orateurs même qui ont la plus juste confiance dans leur propre fonds. Ces *Analyses*, ces *Plans* & ces *Précis* fixeront leurs points de vue avec plus de justesse, & leur laisseront tout le mérite du développement.

Le prix est de 4 livres en blanc, & de 5 livres relié. Le même Libraire donne au Public les ouvrages suivans :

1°. Breviarum Noviomense, Illustrissimi ac Reverendissimi in x°. Patris, D. D. Joannis-Francisci de la Cropte de Bourzac, Episcopi-Comitis Noviomensis, Paris Franciæ, authoritate ; nec non venerabilis ejusdem Ecclesiæ Capituli Consensu editum. Parisiis excudebat Augustinus Martinus Lottin, Bibliopola & Typographus SSmi. Ducis Bituri-

censis, viâ San-Jacobæâ propè Ædes S. Yvonis, sub signo Galli, 1764.

Bréviaire de Noyon &c. 4 vol. in-12. en feuilles 10 liv.

2°. *Recueil des Oraisons Funébres prononcées par Messire Pierre-Robert Le Prévôt, Chanoine de l'Eglise de Chartres, & Prédicateur ordinaire du Roi, avec le précis de la vie de l'Auteur, & des notices historiques à la tête de chaque Oraison funébre, 1 vol. in-12. de 453 pages*, 1765. On doit savoir gré à l'Editeur de cet ouvrage de nous rappeller la mémoire d'un Orateur qui fut applaudi dans un tems où le médiocre étoit éclipsé par l'éclat de la véritable éloquence chrétienne. Nous donnerons une idée de ces Discours & des notes qui les accompagnent.

3°. *Almanach des Centenaires, ou durée de la vie humaine au-delà*

de cent ans ; démontrée par des exemples sans nombre, tant anciens que modernes, avec le Calendrier de l'année 1765, 111e. Supplément & 10e volume.

Cet Almanach vient, au renouvellement de l'année, justifier les vœux que l'on forme pour son Souverain, ses proches & ses amis, en offrant des exceptions au terme ordinaire de la vie humaine. Ce Catalogue peut donner aux vieillards une agréable perspective, mais sans garantie. Ce qui dépend le plus souvent de l'homme est de se donner des jours pleins; &, dans cet autre calcul, on peut en moins d'un demi siecle de travaux utiles, se trouver centénaire.

Réponses aux difficultés proposées contre la Religion Chrétienne, par J.-J. Rousseau, Citoyen de Genêve, dans la Confession de foi

du Vicaire Savoyard, Tom. III. d'Emile ou de l'éducation, & dans son Contrat social, Ch. VIII. *du Liv.* 4. *Par M. l'Abbé François, Auteur des Preuves de la Religion de Jesus-Christ, contre les Spinosistes, les Déïstes &c. in-*12. *de* 304 *pages, sans l'Avertissement. A Paris, chez Babuty, Pere, Libraire, rue St. Jacques,* 1765. Nous aurons occasion de revenir à ce bon ouvrage dans un autre volume de nos Mémoires.

Les sieurs JOULAIN pere & fils, Quai de la Mégisserie, à la ville de Rome, HUQUIER, Marchand d'Estampes, rue des Mathurins, près la rue de Sorbonne & autres, distribuent une *suite des Gravures d'Architecture*, par M. DUMONT, laquelle mérite l'attention des curieux en ce genre. Cette *suite* composée de 212 Planches, dont 158 assez

grandes, a mérité l'approbation de l'Académie Royale d'Architecture, sur le rapport avantageux qu'en avoient fait MM. SOUFFLOT & FRANQUE, Juges excellens, & auxquels on peut s'en rapporter avec la plus grande confiance. Nous avons eu occasion de voir plusieurs morceaux de cette *suite*, en particulier ceux qui représentent les trois Temples de *Pæstum*, & la nouvelle Sacristie de la Cathédrale de Paris; & nous pouvons assurer que cette vue nous a donné une idée trés-avantageuse de la Collection. Les Plans surtout & les élévations de *Pæstum* autrement *Possidonia*, ville de la grande Grece près de Salerne, sont d'autant plus intéressans pour l'histoire de l'Architecture, qu'ils font connoître l'ordre Dorique dans les tems les plus éloignés & les plus voisins de sa naissance. On trouve encore dans la suite

de M. Dumont *quatorze* grandes Planches pour les élévations & profils entiers de la *Basilique de S. Pierre* de Rome, des *Ruines*, des *Théâtres* &c., le tout exécuté avec autant de précision que de propreté. Chaque partie de cette suite se vend à part; le prix de la collection entiere (212 Planches) est 51 liv., somme très-modique pour un ouvrage aussi considérable qui a été entrepris par M. Dumont, dans l'unique vue de l'utilité publique.

Panckouke, Libraire, rue & à côté de la Comédie Françoise, propose à un rabais considérable les Livres suivans jusqu'à la fin du mois de Juin prochain :

1°. Mémoires de l'Académie Royale des Inscriptions & Belles-Lettres, 30 vol. in-4°. à 7 liv. chaque volume.

2°. Mémoires de l'Académie Royale des Sciences depuis 1711 jusqu'à 1761, avec tous les ouvrages qui en dépendent, tels que l'*Aurore boreale* de M. de Mairan, le *Journal* de M. de la Condamine &c., chaque volume à 7 liv.

3°. *Oriens Christianus* du P. le Quien, 3 vol. *in-fol.* 30 liv.

4°. *Gallia Christiana* des PP. Bénédictins, onze volumes *in-fol.* 110 liv.

BROCAS, Libraire, rue S. Jacques, au chef S. Jean, réduit aussi le prix ordinaire des ouvrages suivans.

I. Histoire Littéraire de la France, par des Religieux Benédictins, *onze* volumes in-4°., seront donnés pour 44 livres, & chaque tome séparé pour 4 livres. *On les trouvera au même prix chez* CHAUBERT.

II. *Biblia Sacra Vulgatæ editio-*

nis &c. 2 vol. *in-fol.* pour 7 liv. *N. B.* C'eſt la Bible publiée en 1731 par M. *Hennequin*, laquelle eſt ſingulierement eſtimée tant pour les Notes, qu'à cauſe des Ouvrages anciens (tels que l'Epître de S. Paul aux Laodicéens, le Livre d'*Hermas* &c.) qui y ont été ajoutés par l'Editeur.

III. *Liber Pſalmorum Vulgatæ editionis cum notis* (*Fr.* BELLANGER, *Doctoris Sorbonici*) 1729, in-4°. prix 6 liv. en grand papier, 4 liv. papier ordinaire.

Lottin le jeune, rue S. Jacques, vis-à-vis la rue de la Parcheminerie, & *Durand le neveu*, même rue, à la Sageſſe, ont acquis conjointement du fonds de Madame veuve Durand :

Diſcours Académiques, par M. l'Abbé Millot, dont pluſieurs

ont été couronnés, sur les sujets suivans : *De l'Eloquence .... Le seul amour du devoir produit d'aussi grandes actions que le desir de la gloire...... Qu'est-ce que l'esprit Philosophique? ...... Est-il* plus *utile d'étudier les Hommes que les Livres? ... Il n'y a point de Paix pour les Méchans, c'est une marque certaine de grandeur d'ame, lorsque les hommes rendent un homme meilleur .... Combien la saine Critique contribue au progrès des talens, & combien la Satyre y est contraire ...... La Nation Françoise perfectionnée par Louis XIV. ...... Les Préjugés contre la Religion*, le tout recueilli en un vol. in-8°. petit papier de plus de 400 pages.

Lettres de Madame de Sevigné à Mde. de Grignan sa fille, nouvelle édition considérablement augmentée, 8 vol. in-12. petit format, 1764.

Lettres nouvelles de Madame de Sevigné (pour servir de supplément aux éditions de ses Lettres qui n'étoient qu'en 6 vol. in-12.) 2 vol. grand in-12.

Recueil de Lettres choisies pour servir de suite aux Lettres de Mde. de Sevigné, vol. in-12.

La mort d'Abel, Poëme par M. Gesner, traduit de l'Allemand en François &c. Nouvelle édition exactement corrigée, in-12. petit papier broché 30 sols.

Le sieur DE BEAURAIN, Géographe, fils du Chevalier de Beaurain, Géographe du Roi, vient de publier une *Carte d'Allemagne* pour servir à l'intelligence de l'histoire de la Guerre, entre les Rois de France & d'Angleterre : entre le Roi de Prusse & l'Impératrice Reine, l'Electeur

de Saxe, l'Empire, la Suéde & la Ruſſie. L'Auteur a marqué en cette Carte les Batailles, Combats, priſes de Villes & autant de Camps qu'il a pu y en faire entrer; il y a tracé les Routes publiques & joint une hiſtoire abrégée des principaux faits Militaires arrivés tant ſur terre que ſur mer juſqu'aux Traités de Paix, & il l'a enrichie & entourée de 75 Plans qui repréſentent les actions les plus mémorables qui ſe ſont paſſées ſur terre pendant le cours de la guerre derniere. Cet Ouvrage peut ſouffrir tel format que les Amateurs voudront lui donner, comme en Livre, en Carte pliée &c. : on pourra l'imprimer ſur ſatin & ſur peau.

TABLE

DES ARTICLES

Du Journal de Février, 1765.

ARTICLE XVI. *Traité de Paix entre Descartes & Newton*, &c. Second Extrait, pag. 413

ART. XVII. *Les Amans malheureux ou le Comte de Comminge, Drame en trois Actes & en vers*, 448

ART. XVIII. *Théorie de la Musique, par* M. Balliere, 478

ART. XIX. *Plaidoyers & Mémoires &c. de* M. Mannory, Tom. XII^e. 511.

ART. XX. A Sermon preached, &c. *Sermon prêché à la Cérémonie de la vêture religieuse d'une Sœur Converse des Religieuses Augustines Angloises à Paris, par le* P. Berlin Théatin, 528

ART. XXI. *Placet de Jacq.-Benigne BOSSUET au Roi LOUIS XIV.* 534
ART. XXII. Nouvelles Litteraires, 543

APPROBATION.

J'Ai lû, par ordre de Monſeigneur le Vice-Chancelier, ce préſent Journal, dont il m'a paru que l'impreſſion pouvoit être permiſe. A Paris, ce 15 Janvier 1765.

SALMON, *Docteur de la Maiſon & Société de Sorbonne.*

De l'Imprimerie de D'HOURY.

Fautes à corriger dans le Journal de Janvier 1765. IIe. vol.

Page 236, *lig.* 13, abregé, *lisez* abregée. Page 283, *lig.* 11, du Belley-lange 1 *lisez* du Bellai-langey. Pag. 302 οἰνοϐαρὸς *lisez* οἰνοϐαρίσ. Pag. 375, *lig.* 17, objer, *lisez*, objet. Pag. 398, *lig.* 2, de quel côte, *lisez* de quelle côte.

MÉMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
DES
SCIENCES ET BEAUX-ARTS.

MARS, 1765.

AVIS.

Le prix de l'abonnement pour les ſeize Volumes de ces Memoires, année 1765, rendus chez les Abonnés, à Paris aux adreſſes indiquées, ſera à l'ordinaire de 12 liv. 16 ſ., & de 17 liv. 12 ſ. dans la Province, où ils ſeront néceſſairement reçus francs de port; la modération du port de chaque Journal à ſix ſols n'ayant continué d'être accordée par Meſſieurs les Adminiſtrateurs généraux des Poſtes, que ſous la condition expreſſe qu'il n'en ſera expédié aucun ſans être affranchi à Paris.

Le Bureau d'adreſſe pour les abonnemens, eſt chez CHAUBERT, Libraire, rue du Hurpoix, à l'entrée du Quai des Auguſtins.

C'eſt auſſi chez le même Libraire, comme ſeul chargé de ce qui regarde ce Journal, que l'on voudra bien adreſſer tous les avis concernants cet Ouvrage, même les Livres qu'on ſouhaitera faire analyſer. On aura la bonté d'affranchir les ports des lettres.

MÉMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
DES
SCIENCES ET BEAUX-ARTS.

Commencés d'être imprimés l'an 1701. à Trévoux, & dédiés à son Altesse Sérénissime Monseigneur LE PRINCE SOUVERAIN DE DOMBES.

MARS, 1765.

SE DISTRIBUENT A PARIS,

Chez { CHAUBERT, Quai des Augustins à la Renommée & à la Prudence.
LE BRETON, premier Imprimeur Ordinaire du Roi, rue de la Harpe.

M DCC. LXV.

Avec Approbation & Privilége du Roi.

CES MÉMOIRES COMMENCÉS en Janvier 1701, forment (compris celui-ci) 840 volumes : Sçavoir,

ANNÉES.	VOL.	ANNÉES.	VOL.
1701.	9.	1734.	12.
1702.	12.	1735.	14.
1703.	12.	1736.	15.
1704.	13.	1737.	13.
1705.	12.	1738.	13.
1706.	12.	1739.	14.
1707.	12.	1740.	13.
1708.	12.	1741.	12.
1709.	12.	1742.	12.
1710.	12.	1743.	12.
1711.	12.	1744.	12.
1712.	12.	1745.	12.
1713.	12.	1746.	15.
1714.	12.	1747.	14.
1715.	12.	1748.	15.
1716.	12.	1749.	14.
1717.	12.	1750.	15.
1718.	12.	1751.	14.
1719.	12.	1752.	15.
1720.	5.	1753.	16.
1721.	12.	1754.	16.
1722.	12.	1755.	16.
1723.	12.	1756.	16.
1724.	12.	1757.	16.
1725.	12.	1758.	16.
1726.	13.	1759.	16.
1727.	12.	1760.	16.
1728.	12.	1761.	16.
1729.	12.	1762.	16.
1730.	12.	1763.	16.
1731.	12.	1764.	16.
1732.	12.	1765.	4.
1733.	12.		

Chacun de ces volumes se vend 15 sols en feuilles, & 16 sols broché.

MÉMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
DES
SCIENCES ET BEAUX-ARTS.

MARS, 1765.

ARTICLE XXIII.

RECUEIL DES ŒUVRES de Madame du Bocage, *des Académies de Padoue, de Bologne, de Rome & de Lyon*, 3. vol. in-8°. *A Lyon, chez les Freres Perisse*, 1764.

NOus laisserons au pinceau de Virgile à caractériser cette Héroïne de la Littérature, aussi célébre dans l'empire des Muses, que la Reine des Volsques dans l'armée de Turnus & des Latins. Un des beaux endroits de ce Poëte est celui (*a*) où Camille se présente sous l'armure guerriere à la tête de ses escadrons. Non, dit Virgile, ses mains faites pour les grands exploits ne s'avilirent point dans les minutieux ouvrages & la frivolité de son sexe. Elle n'en a que la délicatesse. Aussi rapide que le zéphir, elle courreroit sur les moissons, sans les courber; elle franchiroit les mers, & ne gar-

(*a*) . . . Non illa colo, calathisve Minervæ
Fœmineas assueta manus &c. *Virgil.* Æneid. Lib. VII

deroit aucune trace de l'humidité de l'onde. Dans ſa marche elle intéreſſe tous les âges & tous les états ; elle fixe tous les yeux & réunit tous les hommages, ſoit qu'elle déploye les dehors d'un appareil impoſant, ſoit qu'elle n'offre qu'une parure & des graces champêtres.

Quand Virgile auroit connu les beautés du *Paradis Terreſtre* & de la *Colombiade*, ces peintures délicates qui nous retracent les premiers dons de la Nature & l'heureuſe innocence de nos premiers Peres ; ces images poëtiques qui animent la navigation de l'intrépide Génois ; ces deſcriptions de Tempêtes, de Monſtres marins & de cabanes de Sauvages, embellies par la douceur & l'aménité du ſtyle, & ſurtout ces voyages où l'Angleterre, la Hollande & l'Italie ouvrirent leurs tréſors littéraires à Madame du Bocage ;

où elle reçut l'accueil le plus distingué des Grands & l'hommage empressé de tous les Gens de Lettres ; Virgile n'auroit pu nous donner un emblême plus frappant du mérite de notre Auteur.

C'est singulierement par ses Lettres que Madame du Bocage a rendu ce recueil intéressant. Nos lecteurs connoissent les Poëmes & la plûpart des petites pièces de Poësies qu'on a rassemblées dans cette nouvelle édition ; mais ils trouveront dans le volume des Voyages une richesse d'anecdotes & d'observations capables de piquer leur curiosité, & toujours ce style agréable qui donneroit un prix aux choses les plus communes.

Nous avons promis d'insister particulierement sur cette partie de l'ouvrage. Le Voyage de Mde. du Bocage en Angleterre contient neuf Lettres à Mde. sa sœur à

qui elle rend également compte dans la ſuite de ſes autres voyages. On trouve à leur ſuite quelques lettres ſur la Hollande. Le reſte du volume roule ſur l'Italie. Faiſons connoître le génie de ces Lettres.

Il faut s'attendre à trouver dans la plus grande diverſité des climats une ſorte d'uniformité dans les hommes. « En parcourant le mon-
» de, les livres & la vie, on voit,
» dit Mde. du B., que tous les
» moyens de ſe divertir, s'uſer,
» ſe guérir, ſe loger, ſe nourrir,
» ſe gagner, ſe tromper, revien-
» nent à peu près au même. . . . .
» Les deux extrêmes ſont partout
» preſque ſemblables : le beſoin
» du pain parmi le Peuple, &
» d'honneurs chez les courtiſans
» les réduit aux mêmes baſſeſſes.
» Mais dans l'étage mitoyen la
» nature humaine moins gênée,
» ſuivant la culture ou le terrein,

„ varie aſſez les eſpèces. » (*a*) C'eſt là qu'il convient de l'obſerver; notre Auteur le fait d'une maniere qui attache ſes lecteurs. Elle a recueilli ſoigneuſement dans le cours de ſes voyages tous les traits principaux qui lui ont paru différencier les eſpèces. C'eſt ainſi qu'elle ſaiſit cet eſprit patriotique qui caractériſe la Nation Angloiſe, & qu'elle le peint très-avantageuſement, non point comme une affection excluſive qui rende l'Anglois inſenſible au mérite de l'Etranger, préjugé qui ne s'eſt établi parmi nous que par le le mécontentement de quelques voyageurs auſſi peu fêtés dans leur Patrie qu'en Angleterre. Le Patriotiſme chez les Anglois eſt cette paſſion pour *la choſe publique*, qui dans les autres Etats n'eſt gueres

(*a*) Lett. VI.

connue que de ceux qui ont la principale influence dans le gouvernement ; mais qui en Angleterre s'empare presqu'indistinctement de tous les ordres de la société.

On a vu à Londres un simple Marchand, Gresham, (*a*) « bâtir à ses dépens la Bourse, un » Collége, cinq Hopitaux, & » laisser des fonds pour nourrir » les prisonniers. Hervée qui le » premier s'apperçut que le sang » circule dans nos veines, donna » son bien & sa maison à la Faculté de Médecine. Le Chevalier Midleton fit passer à ses » frais un bras de riviere dans » Londres. Le Chevalier Cotton » donne à l'Etat la Bibliothéque » de Westminster. Le Duc de Nor-

(*a*) Lett. V.

» folck fait présent de la sienne à » la société Royale fondée par » Charles II. » (*a*) Ces traits ne sont point si caractéristiques, qu'ils ne se retrouvent chez d'autres peuples. Mais on sait que ces anecdotes sont soutenues dans l'histoire de la Nation par une multitude d'autres faits qui constatent ce génie patriotique.

Une terreur panique causée par la prédiction d'un aventurier qui fit déserter Londres à dix mille habitans, ne donna pas à M^de^ du B. une grande idée de l'esprit philosophique de la Nation. Cela prouve que les raisonnemens des Philosophes n'ont pas la vertu de rassurer le Peuple. Quant aux Philosophes eux-mêmes que ces

(*a*) On peut ajouter à ces preuves la riche succession que M. Pitt vient de recevoir d'un Anglois qui lui étoit inconnu. *Gazette de Fr. du 25 Janv.*

terreurs déconcertent, il s'en suit qu'il est plus facile de prévoir un assaut, & de se mettre en défense sur le papier, que de faire bonne contenance au moment du choc.

Un Marchand de Roterdam donna à Mde. du B. une idée juste des mœurs Hollandoises. Elle le vit vêtu très-simplement, vendant lui-même du fil en détail dans sa boutique, jusqu'au moment où il la conduisit dans une chambre entourée d'armoires dont le coup d'œil n'annonçoit pas le précieux dépôt qu'elles contenoient. C'étoit une collection des meilleurs Tableaux Flamands; des Vases antiques d'or & d'émail, des Porcelaines du Japon, le plus beau Service de Saxe, des Mignatures en fleurs & en fruits rendus habilement par un Pâtissier; des Païsages de la main d'un Cuisinier, qu'un verre optique étendoit & approfondissoit à l'in-

fini. Ces tréſors n'étoient qu'un extrait des raretés que poſſédoit ce Marchand dans ce qu'il appelloit ſa maiſon du Dimanche. Cette ſingularité caractériſoit, dit l'Auteur, » les mœurs d'un » païs, où le Citoyen riche ſans » faſte, ne ſacrifie pas au plaiſir » de jouir un ſeul des inſtans qui » peuvent accroître ſa ruſtique » opulence. » (a)

En fait d'abondance, le Hollandois doit bien peu à la Nature, & preſque tout à ſon induſtrie. Rien ne croît chez lui & tout s'y rencontre. Son intelligence dans le commerce a ſu mettre à contribution les tréſors des deux mondes. L'onzieme Lettre traite en paſſant du gouvernement de la Hollande qui donne au Stadhouder une autorité d'influence

(a) Lett. X.

dont l'effet est très-sensible. La propreté regne chez les Hollandois ; moins distraits par des recherches superflues, ils donnent plus d'attention au nécessaire ; mais cette attention paroîtra minutieuse, quand on y verra les femmes transporter sur le dos leurs maris, pour les empêcher de salir le plancher, faire laver tous les samedis la maison du haut en bas, & chaque jour les murailles en dedans & en dehors (*a*).

L'Italie a présenté à Mde. du Bocage un champ fertile pour ses observations. Elle a rendu le voyage aussi instructif qu'agréable pour ses lecteurs. En le lisant on ne croit point suivre une relation, on pense voyager avec son Auteur ; &, pour peu qu'on ait de

(*a*) Lett. XI.

goût, on prend facilement les ſiens.

Les mœurs Vénitiennes ont changé depuis un ſiecle. A la contrainte des femmes a ſuccédé une liberté décente. L'uſage qu'elles en font préſente encore quelques veſtiges des fêtes des anciens Paladins; ce qui doit faire penſer qu'elles en ont auſſi conſervé la ſimplicité de mœurs, même en s'affranchiſſant des entraves qu'on leur avoit données. Les Vénitiens ont quelques-uns de nos divertiſſemens; ils en ont auſſi qui leur ſont particuliers. Un Charlatan, ſans avoir rien à vendre, réuſſit à ſe former dans les places des Auditeurs pour entendre ſes hiſtoriettes.

Aux environs de Sienne, on trouve un raffinement de mœurs & de langage qui a paſſé juſqu'aux chaumieres. C'eſt que l'Etrurie à laquelle Rome doit elle-même les

Arts & les Sciences, a ſçu les communiquer ſans perdre ſon droit d'aîneſſe.

Nos obſervations dans nos voyages ſe reſſentent particulierement de notre attrait. Mde. du Bocage qui voyageoit toujours en compagnie des Muſes, ne laiſſe échapper aucune occaſion de caractériſer les différens goûts qu'elle a rencontrés en genre de Poëſie. l'Arioſte eſt le Héros des Italiens. Leurs ſuffrages ſeront toujours pour la chaleur du ſtyle, la vivacité des images & la nouveauté des idées. Notre Auteur ne ſe laiſſe point maîtriſer par ces éclats d'une éloquence momentanée, qui peuvent quelquefois ſe rencontrer avec les écarts du goût le plus dépravé. On trouvera dans cette lettre (*a*) des réflexions très-

(*a*) Lett. XX.

Judicieuſes. M^de^. du B. n'a point perdu la vénération pour les anciens modeles; elle ſe fait gloire « d'eſtimer d'après eux les hommes & leurs qualités brillantes, à proportion qu'ils en montrent plus ou moins de ſolides dans leur conduite & dans leurs écrits. » C'eſt vendre un peu cher ſon ſuffrage. Toute ancienne qu'eſt cette regle, elle pourra paroître un peu ſévere, & quoique articulée par une Philoſophe très-inſinuante, elle pourra bien être reléguée parmi les qualités occultes de l'ancienne Philoſophie. Mais ſuivons Madame du Bocage. Les Monumens qui annoncent la magnificence des Romains lui rappellent ce goût merveilleux des Grecs, qui tranſmirent à ces Maîtres du monde les fruits précieux de leur imagination & les chef-d'œuvres de leurs progrès dans les Arts. Il y a beau-

coup de goût dans Rome ; mais ſon influence n'eſt point auſſi efficace qu'on pourroit le croire ſur les autres Etats d'Italie. Notre Auteur n'a point été ſatisfaite des fontaines & des obéliſques de Naples. L'Agriculture eſt négligée dans la campagne de Rome. Le Paiſan s'y repoſe ſur la bonté du ſol, & l'heureuſe influence du climat. D'ailleurs la nature du gouvernement y donne peu de reſſort au commerce, & les Ports qui, par leur ſituation, pourroient le rendre floriſſant, y ſont très-négligés.

Juſqu'ici nous n'avons gueres obſervé avec Mde. du Bocage que les mœurs & les goûts des différens Peuples qu'elle a viſités. On voit qu'elle s'eſt attachée à connoître les hommes ; Ce goût philoſophique n'a point nui à celui qui la portoit à obſerver & à dé-

crire les plus précieux monumens. Ses trois voyages sont remplis de descriptions très-intéressantes.

Telle est celle du Château de Blenheim en Angleterre, bâti aux frais du Parlement pour célébrer les victoires de Marlborough. Ce monument coûta vingt millions à la Nation. Le Mausolée de ce grand Capitaine a de la dignité, mais il n'est pas sans défauts. L'Architecte Wanbrouk donnoit beaucoup trop de pesanteur à ses ouvrages; ce qui lui valut cette épitaphe de M. Pope ou du D. Swift, (*a*) où l'on fait allusion à l'ancien usage de souhaiter aux morts que la terre leur soit legere.

(*a*) C'est plutôt le Dr. Swift qui s'égaye dans plusieurs pièces sur les Ouvrages de Wanbrouk.

Lye heavy on him Earth ; for the
Laid many à heavy Load ou thee

Mde. du B. la traduit ainsi : *Terre pese autant sur lui qu'il mit de poids sur toi.* Cette traduction embellit la pensée de l'original. Notre Auteur se garderoit difficilement de ces petites infidélités.

La Hollande dans son Théâtre anatomique d'Utrecht conserve un canot d'écorce long & pointu qui contient un petit Esquimau dans l'attitude où il fut pris au détroit de Davis. Ce petit navigateur, qu'on pourroit appeller *Homme-bateau*, est armé de deux courtes rames. On voit encore ses dents, ses cheveux & son bonnet bien conservés. On rapporte qu'il cessa de manger, & qu'il mourut de douleur lorsqu'il eut quitté son élément.

Cette ville a dans ses fauxbourgs une manufacture de soie

curieuse par son moulin à eau qui fait mouvoir quinze cents devidoirs, & remplit les bassins d'un superbe jardin. Nous ne citerons des curiosités de Bruxelles qu'un morceau du Cabinet de la Reine Christine, que conserve un Libraire de cette ville. C'est une « pendule dont un Lion de bronze » garde l'entrée : ses yeux de dia» mant ont un mouvement rela» tif au balancier ; un Carillon » sort de sa geule, & son pied » bat les heures. »

Nous avons réservé la derniere partie de notre Extrait pour les différens objets qui ont fixé l'attention de notre Auteur dans son voyage d'Italie, & qui sont relatifs aux Arts ou aux Sciences. Rivale de l'ingénieux Haller, Mde. du B. peint aussi les Alpes. Ce n'est qu'un léger crayon du tableau horrible que présentent ces montagnes.

Ces rochers entaſſés, de loin ſemblent aux yeux
Un monde de géans prêts d'envahir les Cieux.
. . . .
Ils ombragent la terre, ils portent les nuages;
Leur ſein battu des vents enfante les orages;
Un éternel hyver y regne, & les ſaiſons
Refuſent aux humains d'y meurir les moiſſons.
Il eſt pourtant des prés où les fleurs, la verdûre
En ces ſauvages lieux étalent leur parure.
Là, le bruit des torrens fait mugir les échos,
Dans des gouffres, leur cours précipite les eaux;
Et ce cahos d'objets dont l'aſpect épouvante
Par d'horribles beautés fixe l'œil qu'il enchante. (*a*)

(*a*) Lett. XVI.

Ces vers & quelqu'autres morceaux de Poësie semés dans ces Lettres se ressentent quelquefois de la liberté du style épistolaire. Nous voulons même croire que ces petites négligences sont un effet de l'art.

Mde. du B. parcourt Milan, Bresse & Vérone. Ce qui la frappe dans cette derniere ville, Patrie du Marquis Maffei, est d'y voir le Portail de l'Hôtel-de-Ville décoré du Buste de cet illustre personnage. C'est ainsi qu'elle desireroit que dans nos maisons on substituât aux Porcelaines Saxonnes, à toutes ces figures grotesques que l'on multiplie dans les appartemens, les têtes de ces hommes de notre nation qui se rendirent célébres dans les Sciences, dans les Arts, & surtout dans le gouvernement. Un seul buste retraceroit un morceau important de l'histoire, réveilleroit des idées utiles

utiles, & exciteroit une noble émulation.

Le Théâtre Olympique eſt la merveille de Vicence. C'eſt aujourd'hui la place où l'on donne le bal dans les jours de foire. Quelle dégradation d'un ouvrage auſſi célèbre qui reſpire encore la grandeur des Romains! Ce Théâtre eſt formé par cinq rues qui aboutiſſent à une place de la plus noble architecture, où ſe rendoient les Acteurs. Au bas eſt l'Orcheſter, au tour eſt une baluſtrade où regnent trente Statues de marbre blanc, rangées en demi cercle. Ces rues artiſtement placées pour dérober un Acteur à la vue de l'autre, les repréſentent tous aux ſpectateurs, ſans que la vraiſemblance ſouffre de la longueur de leurs *à parte.* D'ailleurs les recoins de cette place bien ménagés permettent aux Acteurs de s'entretenir & de s'entendre à une

grande diſtance. Ce local donne l'intelligence d'une partie du coſtumé des Dramatiques Romains.

Mde. du B. ſe fait un plaiſir de citer avec éloge tous les hommes célèbres qu'elle rencontre dans les différentes villes d'Italie. Elle trouve à Bologne le Comte Algarotti, le Comte Caſali, Profeſſeur en Mathématiques de l'Inſtitut & le ſavant Zanotti, Secretaire perpétuel de ce Muſée. Les Italiens accueillirent avec empreſſement la Muſe Françoiſe, & l'aſſocierent aux femmes célèbres qui décorent cette Académie la plus ancienne & la plus riche de l'Europe. Peu de tems après elle reçut le même honneur des Académiciens de Padoue & des Arcades de Rome.

L'Egliſe de Sainte Croix eſt une des principales richeſſes de Florence. On y trouve le tombeau de Michel Ange & tous ſes attributs perſonnifiés. Un morceau

curieux de cette ville est la Chapelle sépulchrale des Médicis à St. Laurent. On y a déja dépensé plus de quatre-vingt-dix millions. Les savans connoissent aujourd'hui les principales richesses de la Bibliothéque Laurentine.

Le lecteur suivra volontiers Mde du B. dans ses observations sur la multitude presque infinie des Monumens de Rome : &, quoique ce détail se trouve dans beaucoup de livres, il nous a paru dans celui-ci plus circonstancié & en tout très-intéressant. Mde. du Bocage décrit ces monumens sans négliger les points historiques & les anecdotes qui peuvent enrichir ses descriptions. Ces détails peu susceptibles d'extraits ne nous permettent gueres que de transcrire quelques morceaux. L'obélisque qui s'éleve entre les deux fontaines de la colonnade de S. Pierre de Rome est formé

d'une seule pierre de Granit de la hauteur de cent-vingt pieds. Ce monument fait sous Sésostris, apporté d'Egypte par Caligula fut trouvé dans le Cirque de Néron. Cette belle pièce conservée depuis quatre mille ans ne porte aucuns hiéroglyphes.

Nous dirons un mot du fameux Colisée dont la structure, selon Cassiodore, coûta un fleuve d'or, & dont l'enceinte devoit contenir quatre-vingt mille spectateurs. L'Amphithéâtre, quatre fois plus grand que celui de Vérone, est moins bien conservé. Il a encore de très-beaux dehors. L'enceinte est entourée de douze Chapelles où les Pelerins viennent honorer la mémoire des Martyrs que les Payens y ont massacrés. Un Hermite veille à la garde de ce vaste édifice bâti par Vespasien qui suivit le plan qu'en avoit autrefois formé Auguste. C'est

ainsi que la Religion Chrétienne a consacré le monument de la grandeur Romaine qui nous soit resté le plus entier. Le Panthéon, aujourd'hui la Rotonde, monument dédié à autant de saints qu'Agrippa y fit encenser de faux-Dieux. On y trouve le tombeau de Raphael d'Urbin avec cette épitaphe par le Cardinal Bembe.

Hic situs est Raphaël, timuit quo Sospite vinci
Rerum magna parens; quo moriente mori.

Moins nous pouvons nous promettre de satisfaire nos lecteurs par nos descriptions trop abrégées, plus nous nous flattons de leur donner d'empressement de les chercher dans l'ouvrage. Cependant nous ne pouvons nous refuser au plaisir de citer un morceau de la XXVIII Lettre. C'est celui où l'Auteur recherche dans les en-

virons de Naples l'origine des Fables de l'Odyssée & de l'Enéïde. « Les Lestrigons habitans des Formies sont de la Campanie: les » Isles de Circé, des Syrênes, des » Cyclopes, de Gérion à trois » corps, ornent les mers voisines; » Polypheme regnoit en Sicile; » Pluton y enleva Proserpine; Al» phée y suivit Arethuse; Cha» rybde & Sylla gardent le détroit » qui la sépare d'Italie. La Sybille, » le Rameau d'or, l'entrée des » Enfers; les Champs Elysiens, » tout se trouve au rivage de » Cumes. Mysêne fut le tombeau » d'un compagnon d'Enée. »

Nous croyons, comme l'a éprouvé Madame du Bocage, que ces lieux célèbres ont un attrait particulier, dont le savant, l'homme de Lettres & l'amateur des Arts ne peuvent se défendre. « On » aime à habiter les heureux » rivages dont parle tout ce

» qu'on écrit, tout ce qu'on peint, » tout ce qu'on chante & tout ce » qu'on vante depuis tant de siecles. » C'est une sorte de magie qui donneroit du relief aux choses les plus simples.

S'ensuivroit-il que Mde. du Boccage en louant les hommes célébres qu'elle a trouvés dans ces endroits renommés, les auroit appretiés au delà de leur valeur? Non, si cette Muse loue souvent, ce n'est point « qu'elle trouve par » tout du mérite; mais je suis » heureuse, nous dit elle, & le » beau côté me frappe toujours » plus vivement. » C'est unir par un assemblage très-rare le mérite du sentiment à celui d'un très-bel esprit.

ARTICLE XXIV.

PRINCIPES DISCUTÉS pour faciliter l'intelligence des Livres Prophétiques, & spécialement des Pseaumes, relativement à la Langue originale. Tomes XIII, XIV & XV. *Paris, Cl. Hérissant,* 1764. *trois volumes in*-12. *Le Tome XIII. contient* 436 *pages; le XIV.* 428; *le XV* 496, *en y comprenant la* Réponse à M. Ladvocat *dont nous avons parlé.* (*)

VOICI enfin les *trois derniers volumes* du grand ouvrage que les RR. PP. Capucins de Saint Honoré commencerent

(*a*) Au mois de Septembre dernier, pag. 660. & suiv.

de mettre au jour il y a dix ans, & dont nous annonçames en 1761 les tomes XI & XII qui venoient de paroître. (*a*) Nous obſervions alors qu'il eût été *preſque néceſſaire qu'à la tête de chaque volume, ces doctes Hébraïſans donnaſſent un précis de leur deſſein, & un tableau de leurs principes*, qui en rappellant *l'enſemble de cet ouvrage* volumineux, marquât *l'enchaînement des parties* qui le compoſent : & il nous ſemble que cela devenoit preſque indiſpenſable au commencement de ces trois derniers volumes : car le grand nombre des lecteurs peut bien n'avoir plus preſent à l'eſprit l'objet de ceux qu'on lui préſenta il y a quatre, il y a dix ans. Nos ſavans Auteurs n'ont pas cru devoir rem-

(*a*) 1761, Novembre pag. 2816 & ſuiv.

plir ſur cela nos déſirs ; ils nous diſpenſent de faire ce qu'eux-mêmes n'ont pas fait. Nous rappellerons donc ſeulement ce que nous diſions en 1761 ; que le plan de ces laborieux Ecrivains étoit diviſé en *cinq parties*. La *premiere* ſeule a rempli *les dix premiers tomes* : quels immenſes préparatifs ! la *ſeconde* ſe préſente dans *le onzieme* & la *troiſieme* dans *le douzieme*. La *quatrieme* devroit ouvrir le treizieme tome ; mais nos Auteurs ſe bornent à en expoſer le plan, & ils nous avertiſſent que lorſqu'il a été queſtion de le remplir, ils ſe ſont apperçus que la matiere étoit trop abondante, ce qui les force à en renvoyer l'examen à un *traité particulier*. Ils paſſent donc bruſquement à la *cinquieme* partie, ſans s'embarraſſer du jugement de quelques lecteurs qui, par eſtime pour les doctes Auteurs, ſeront fâchés de les voir interrompre le

fil de leur ouvrage, & remettre à un autre tems ce dont le public seroit sans doute satisfait de jouir dès-à-présent.

Mais quoiqu'il en soit de cette *quatrieme* partie, les RR. PP. annoncent la *cinquieme* & derniere, comme devant traiter *de la connoissance des Juifs dans la langue Hébraïque* ; & après avoir observé que cette même partie contiendra *deux sections*, ils promettent d'examiner dans la premiere *si les Juifs sçavent assez l'Hébreu pour mériter notre confiance dans ce genre d'érudition, & si nous pouvons les prendre pour guides* : c'est bien en effet ce que nous faisoit attendre le titre général de cette partie. Ils ajoûtent que dans la seconde on parlera *des titres qui se trouvent à la tête du plus grand nombre des Psaumes* : mais s'agit il donc là de la connoissance des Juifs dans la langue Hébraï-

que ? Il faudra voir comment nos Auteurs expliqueront cela.

La *premiere ſection* eſt diviſée *en trois articles*, dont *le premier* a pour objet de montrer *quelle eſt l'étendue des connoiſſances des Juifs dans l'Hébreu ;* c'eſt à-dire, de faire obſerver que la langue qui leur eſt familiere, n'eſt point *l'Hébreu* de nos Livres Saints, mais *L'idiome Rabbinique*, qui n'eſt qu'une corruption de l'Hébreu, confondu avec une multitude de mots empruntés des différentes nations parmi leſquelles les Juifs ſont diſperſés : enſorte qu'un Juif peut entendre très-bien ſon Rabbinage, ſans entendre l'Hébreu. Dans le *ſecond article* on ſe propoſe de faire voir que *les traductions* (ou plûtôt comme on l'avoit dit d'abord *les interprétations*,) *des Juifs prouvent combien ils ſont éloignés du vrai ſens des écritures :* c'eſt ce qu'on juſtifie par quelques exem-

ples tirés de la paraphrase Chaldaïque, ou des Commentaires des Rabbins, tels que celui d'Aben-Ezra, sur ces paroles du Pseaume VIII. *Cœlos tuos opera digitorum tuorum.* » David, dit-» il, appelle ainsi les cieux, *l'ou-» vrage des doigts* de Dieu, parce » que de même que la main a dix » doigts, ainsi il y a dix spheres » célestes. » L'objet de *l'article troisieme* est de faire connoître *quelle confiance doivent inspirer les ouvrages des Juifs; quelle est l'étendue de leurs lumieres, & s'il est prudent de les suivre.* On donne ici quelques notions des principaux ouvrages des Juifs, tels sont leurs *Targums*, qui sont des paraphrases du texte sacré; & le *Thalmud*, qui contient la loi orale, ou les traditions des Juifs, distribués en deux parties, dont l'une nommée *Mischenah*, est le texte pur des loix orales; & le second appellé *Géma-*

rah, eſt le Commentaire de ce texte. On fait auſſi connoître cette eſpèce de ſcience que les Juifs nomment *la cabale*, & qui eſt le talent de trouver partout des miſteres, ſoit en calculant la valeur numérique des lettres, ſoit en raſſemblant les lettres initiales de certains mots, ſoit en tranſpoſant des lettres, comme dans nos anagrammes. Que peut-on attendre de gens qui s'arrêtent à ces minutieuſes recherches, tandis qu'ils négligent le véritable objet des divines écritures ; de gens qui oſent même préférer leurs traditions humaines à la loi divine, & qui enfin méconnoiſſant Jeſus-Chriſt leur Meſſie, ont perdu l'intelligence des divines écritures qui conduiſent à lui ? » Qu'on ne » nous diſe donc plus, concluent » nos Auteurs, qu'il eſt eſſentiel » de conſulter les Rabbins pour » interpréter l'écriture ſainte.....

» Avec un travail assidu, une com» binaison exacte des livres saints » les uns avec les autres, & une » étude réfléchie du style Prophé» tique, on en apprend plus en » trois ans, que pendant trente » employés à pâlir sur le *Rabbi-* » *nisme*, sur les *Thalmuds*, & sur » les extravagances qu'ils contien» nent. C'est ce qui nous engage » à continuer nos versions des » Pseaumes. »

Cette transition amene une suite de *Psaumes traduits en Latin & en François* avec des *avertissemens*, des *argumens*, des *remarques*, dont l'objet est toujours d'appliquer les Psaumes *à l'ancien & au nouvel Israel*, & surtout à *l'ancien* considéré comme *captif à Babylone*, & délivré par Cyrus. La *section premiere* dont nous venons de parler, ne contient qu'*environ quarante pages ;* tout le reste du volume est rempli par

vingt-trois Pſaumes ainſi expliqués dans l'étendue de *près de quatre cents pages*, avec l'expectative de cette *ſeconde ſection*, qui ne paroît qu'à la tête du volume ſuivant.

Il eût peut-être été aſſez difficile de lier cette *ſeconde ſection* avec la *premiere*, & de montrer comment elle tient à cette *cinquieme partie* qui a pour objet *la connoiſſance des Juifs dans la langue Hébraïque*. Mais cette longue explication de vingt-trois Pſeaumes a diſpenſé nos Auteurs d'une tranſition qui eût rapproché ces objets : ils ne ſe ſont point mis en peine d'en montrer la liaiſon. Ils ſe contentent de nous annoncer que cette *ſeconde ſection* renferme *l'examen des titres qui ſe trouvent à la tête des Pſaumes*. Ces titres qui très-ſouvent font mention de *David*, & ſemblent lui attribuer un aſſez grand nombre de Pſeaumes, & les

rapporter même aux intérêts personnels de ce Prince, au moins quant à l'objet littéral & immédiat, ont toujours gêné les PP. Capucins qui n'aiment point à voir David dans les Pseaumes ; il falloit donc se débarrasser, s'il étoit possible, de ces titres : c'est ce qu'ils essaient de faire ici en examinant *quelle foi on doit avoir dans ces titres & inscriptions* : ils en font remarquer toutes les difficultés : ils en exposent les diversités. Après quoi ils avouent que *quelques Peres de l'Eglise & des Interpretes, comme Saint Hilaire, Saint Augustin, M. Bossuet, &c. ont regardé ces titres comme d'autorité divine & inspirés par le Saint Esprit, ainsi que les Psaumes.* Mais ensuite ils observent que *d'autres, comme Theodoret & Ferrand, en ont rejetté une partie* ; que parmi les Commentateurs *les uns ont rejetté ceux que d'autres admet-*

toient, & que *l'Eglise a toujours laissé une entiere liberté* à cet égard. » Disons donc, concluent ils, » que *ces titres ne sont point de foi*, » qu'ils ne doivent point être re- » gardés comme d'autorité divi- » ne. » Ils insistent de nouveau sur les difficultés que renferment ces titres; & ils ajoutent: » On » peut donc dire que les titres des » Pseaumes, loin d'être revêtus » d'aucun caractere qui les an- » nonce comme d'autorité divine, » *portent* au contraire *une emprein-* » *te étrangere, qui en fait soupçon-* » *ner avec raison la validité.* » Ils tirent encore du *silence de l'Eglise* une *preuve sans replique*, disent-ils, *de la liberté accordée à chacun de les envisager sous les points de vûe que bon lui semble.* On demandera peut-être si le silence de l'Eglise autorise à rejetter décisivement ce qu'elle ne rejette pas: ne seroit-il pas plus sage de s'abs-

tenir comme elle de juger? Les RR. PP. avouent qu'ils ne peuvent nier l'antiquité de la plus grande partie de ces titres. » Tout » ce que nous pouvons en penser, » disent ils, c'est que *dans le tems* » *de la captivité de Babylone*, on » en aura mis une grande partie » pour couvrir aux yeux des Chal- » déens ce qu'il y avoit de plus » clair contr'eux, dépayser par » ce moyen leur attention, & leur » faire prendre pour des impréca- » tions de David contre son beau- » pere, ou contre son fils, ou con- » tre ses sujets révoltés, des Pro- » phéties qui annonçoient claire- » ment la destruction de leur for- » midable Monarchie. » Mais si cela est ainsi, comment auroit-on négligé de mettre un titre semblable au Pseaume CXXXVI. *super flumina Babylonis*, qui dans l'Hébreu est sans titre? Si l'on répond

que c'eſt parce que ce Pſeaume eſt ſi clair qu'il n'étoit pas poſſible de le couvrir du voile de l'énigme, nous obſerverons que celui-là étant ſi clair, il n'eſt pas aiſé de concevoir où étoit la néceſſité de couvrir les autres. Si l'on prétend que celui-là même fut alors couvert du même voile que les autres, par l'inſcription du nom de *David* qui s'y trouve dans le Grec des Septante, & dans la Vulgate; nous ajouterons que les Pſeaumes qui ſont aujourd'hui ſans titre dans l'Hébreu, peuvent donc avoir eu anciennement les titres qu'ils ont dans le Grec & dans la Vulgate.

Les RR. PP. ajoutent que ceux qui voudront connoître cette matiere plus à fond, peuvent conſulter la *Diſſertation* que Dom *Calmet* a faite *ſur les titres des Pſaumes* : c'eſt qu'en effet Dom Calmet regarde commc problématique l'authenticité de ces inſcrip-

tions, dont néanmoins il dit dans cette Dissertation : » Nous n'osons » ni les admettre toutes, ni aussi » les rejetter toutes. »

» Pour nous, disent les PP. Ca» pucins, nous allons continuer » de développer ceux de ces di» vins cantiques que nous n'avons » pas encore expliqués. » La *section* que nous venons d'analyser, contient les *dix-neuf premieres pages* du tome XIV. *vingt-neuf Pseaumes* expliqués par les RR. PP. toujours selon le même plan, remplissent tout le reste du volume, c'est-à-dire, plus de *quatre cents pages.* On n'apperçoit pas quelle peut être la raison pour laquelle le Pseaume XVI. *Exaudi, Deus, justitiam meam*, se trouve ici placé entre le CXLI & le CXLIII. On sait bien que ces PP. n'ont pas suivi l'ordre des Pseaumes pour les expliquer : mais du moins l'ont-ils observé pour ceux

que ces deux volumes réunissent. Dans le tome XIII ils ont commencé par le Pseaume VII. & ils ont fini par le Pseaume LXXIII. Dans celui-ci ils reprennent au Pseaume LXVIII, & vont jusqu'au CL. Pourquoi donc avoir renvoyé à cette extrêmité le Pseaume XVI? C'est ce qu'ils ne disent point.

Quand nous parlons ici du *Pseaume CL.* par lequel finit le tome XIV. on s'imagine peut-être que tout est dit. Il s'en faut beaucoup. Voici dans le *tome XV* le Commentaire peut-être le plus étendu que les RR. PP. aient donné jusqu'ici : c'est celui du Pseaume XVIII. *Cœli enarrant*: il contient *près de deux cents quarante pages*; & ce long Commentaire précéde le texte. C'est-à-dire, que dans la méthode des RR. PP. c'est tout l'échafaudage qu'il a falu faire, pour parvenir à drésser la ver-

ſion exacte & l'interprétation fidele de ce Pſeaume, où *le ſoleil*, ſi on les en croit, repréſente conſtamment *Cyrus*, Roi de Perſe, dont le nom Perſan, *Khorêsh*, ſignifie *le ſoleil*; & où cette *loi* dont le Pſalmiſte décrit les prérogatives & les effets admirables, n'eſt pas, ſelon eux, *la loi* divine donnée aux hommes par le miniſtere *de Moyſe*, mais *le décret* divin exécuté par *l'Edit de Cyrus*. Il faut avouer qu'un long Commentaire étoit néceſſaire pour diſpoſer les eſprits à recevoir des idées auſſi neuves. Nous ne diſſimulerons pas, qu'étonnés de la nouveauté de ces idées, nous avons été tentés de voir comment les RR. PP. ont pû faire pour réduire à une ſimple note dans leur *Pſautier*, un Commentaire auſſi étendu & néanmoins auſſi indiſpenſable. Mais apparemment qu'ils

ont eux-mêmes désespéré de pouvoir y réussir : car ils n'y disent pas le moindre mot de cela : au contraire leur version en cet endroit présente une idée toute différente. Ceci nous paroît mériter l'attention du lecteur.

Au lieu de ces mots de notre Vulgate, *lex Domini immaculata*, ou selon l'Hebreu, *perfecta*, (le mot Hebreu TMIMAH peut signifier l'un & l'autre) nos RR. PP. commencent par traduire dans ce tome XV que nous analysons : *la loi de l'éternel aura son parfait accomplissement.* Sur cela ils observent d'abord que cette *loi* est appellée *la loi de l'Eternel*, parce que c'est Dieu même qui lui donne ce nom dans deux passages d'Isaïe que voici. *Cyrus* sera le *libérateur*, non-seulement *des Israëlites*, mais encore *de plusieurs autres nations* soumises à la tyrannie des Chaldéens ; & *l'Edit* qui procure *cette liberté*

liberté donnée par ce Roi de Perse, porte le nom de *loi* dans Isaïe, XLII. ℣. 3 & 4. où ce Prophete, en parlant de Cyrus, prédit que les *Isles*, c'est-à-dire, *les pays de la terre*, attendront *la loi*. » Quelle » pouvoit être cette *loi*, disent » les RR. PP, si ce n'avoit été *celle* » *de* leur *liberté*? » Le second texte d'Isaïe est celui du chap. LI. ℣. 3, 4, 5, où Dieu dit, selon la traduction des RR. PP. *Je vais prononcer une loi*, *& mon jugement paroîtra pour faire éclater sa lumiere sur les peuples.* » Observez, di- » sent-ils, que la *lumiere* désigne » ici la *liberté* que cet *Edit* rendra » aux tributs d'Israël caractérisées » par le nom de *peuples*: & remar- » quez que le verset suivant dési- » gne *Cyrus* par ces paroles de » l'Eternel : *mon juste va paroître*, » *& le liberateur que j'envoie va se* » *montrer.* » Les PP. Capucins ont soin d'avertir qu'ils savent

très bien que le ſecond ſens littéral, qui eſt le principal de cette Prophétie, regarde Jeſus-Chriſt ; » mais nous n'eſtimons pas, di» ſent-ils, qu'il faille anéantir le » premier ſens littéral pour faire » briller davantage le ſecond. » cela poſé, ils reviennent au texte dont il s'agit : *lex Domini immaculata*, ou *perfecta*. » Le terme » Hebreu *Themîmâh*, ſignifie, di» ſent ils, *integra*, *perfecta*, QUI » NE PEUT ÊTRE PRIS ICI QUE » POUR *integrè*, *perfectè complenda* ; » parce que cette *loi* devoit avoir » un effet entier & parfait par *l'or*» *dre de Cyrus*. De-là il eſt aiſé de » comprendre que le terme *imma*» *culata* dont la Vulgate ſe ſert ici, » VEUT DIRE *hors d'atteinte*. En » effet il n'étoit perſonne aſſez » puiſſant pour empêcher l'exécu» tion d'une *loi* auſſi abſolue que » l'*Edit* de Cyrus. » Après avoir lu ce Commentaire, ouvrez le

Pseautier des RR. PP. & vous y trouverez avec surprise le même texte rendu en ces termes : *la loi de l'Eternel rendra l'homme parfait.* Comment ces Auteurs ont-ils pû varier ainsi sur un mot qui, à les entendre, sembloit *ne pouvoir être pris autrement* que dans le sens unique qu'ils lui donnoient ? Cette variété d'interprétations est-elle bien propre à confirmer celle qu'on s'efforce d'établir à si grands frais ?

L'explication du *Pseaume CXLVIII.* termine ce grand ouvrage : elle ne contient que soixante & trois pages : & ici le texte précéde le Commentaire.

Viennent ensuite les tables. C'est d'abord une *table générale des matieres contenues dans les quinze volumes des Principes discutés.* On s'imagineroit peut être qu'une pareille table pour quinze volumes

devroit fournir au moins quinze feuilles d'impreſſion : celle-ci n'en fournit gueres plus de cinq, c'eſt-à-dire, *ſoixante & quatre pages* : ſur quoi l'on pourroit ſoupçonner ou qu'elle ne contient pas tout, ou que les matieres ſont traitées d'une maniere ſi étendüe & ſi diffuſe, qu'elles fourniſſent peu pour une table : l'un & l'autre pourroit avoir contribué à rendre celle-ci auſſi peu étendue. Car, par exemple, au mot *Cyrus*, on n'y trouve pas qu'il eſt repréſenté par le *ſoleil* ; & au mot *ſoleil*, il eſt ſeulement dit en général qu'il indique *le Roi & les Grands d'un Etat*. D'un autre côté, *trente pages* de ce volume ſur le ſeul mot *cieux*, ne produiſent qu'*une ſeule ligne* dans la table. Il ne faut plus s'étonner qu'elle ſoit ſi courte.

Mais en voici une des plus riches ; c'eſt celle *des paſſages de l'Ecriture ſainte cités dans les quinze*

volumes: elle contient ſeule *vingt-ſix pages*, ſans y comprendre celle des Pſeaumes qui ſe trouve plus loin. De tous les livres de l'ancien Teſtament, il n'y manque que celui de Ruth: mais on y trouve *le IIIe. livre des Maccabées*: eſt-ce que nos RR. PP. le mettent au rang des livres de *l'Ecriture ſainte*? A l'égard des livres du nouveau Teſtament, il n'y manque que les plus courtes Epitres; c'eſt-à dire, la ſeconde à Timothée, celles à Tite & à Philemon, les deux dernieres de Saint Jean & celle de Saint Jude. Ce ſont les ſeules qui n'ayent rien fourni aux ſçavantes obſervations des RR. PP.

On trouve enſuite une *table des Conciles, des Peres, des Interpretes, des Verſions anciennes & des Auteurs cités dans les quinze volumes.* Nous avons été curieux de

voir quels étoient ces *Conciles* : nous n'y avons trouvé que le ſeul *Concile d'Antioche* ; & encore quel eſt-il ? Car il s'en eſt tenu pluſieurs dans cette Ville. Plus loin nous trouvons *Saint Paul* : eſt-ce l'Apôtre ? Eſt-ce un Pere de l'Egliſe ? Car il ne s'agit pas ici des Apôtres, mais des *Peres* ; & en effet on n'y trouve pas Saint Pierre : qui eſt donc ce *Saint Paul ?* Nous croyons être certains que cette table n'eſt pas l'ouvrage de nos ſavans Auteurs.

Elle eſt ſuivie de celle *des Pſaumes contenus dans les quinze volumes* : ils y ſont tous : nos RR. PP. ont eu le talent de faire paſſer ſous le titre de *Principes diſcutés* un Commentaire entier ſur le livre des Pſeaumes.

La *réponſe* de ces Auteurs, au *jugement de M. Ladvocat*, placée à la fin de ce tome, eſt terminée par un *avertiſſement* où les PP. Ca-

pucins disent qu'ils auroient bien voulu faire entrer dans ce volume leur *réponse à l'examen* [du P. Houbigant] ; mais que comme cette piece l'auroit rendu trop fort, ils ont pris le parti de la mettre à la fin d'un petit ouvrage qui a pour titre : *explication de différens morceaux de l'Ecriture sainte*, qui se débite chez le même Libraire, & dont nous pourrons dans la suite rendre compte. Le tout est terminé par trois brefs du Pape regnant aux Auteurs qui méritent des éloges pour le zele infatigable avec lequel ils s'appliquent à l'étude des divines écritures.

ARTICLE XXV.

SENTIMENS DU ROI DE Portugal (Dom Pedre) *touchant son Mariage ; avec un état de ceux qui composent son Conseil d'Etat, leur humeur, leur inclination, leurs penchants, & le pouvoir qu'ils ont auprès du Roi.* (*)

DOM Pedro, Roi de Portugal (*a*), a non-seulement

(*) Nous publions cette pièce telle qu'elle nous a été remise par un Curieux, possesseur de plusieurs Morceaux anecdotes qui mériteroient de voir le jour. Nous croyons devoir n'y faire aucun changement, & nous nous bornons à trois ou quatre Notes en faveur de ceux qui ne connoissent pas bien l'histoire de Portugal.

(*a*) Frere & successeur d'Alphonse VI. déposé de la Royauté en 1667, &

les inclinations & les défauts de la Nation, mais encore beaucoup d'autres bien plus considérables; il est timide & embarrassé de toutes les nouveautés; il évite autant qu'il peut de se montrer, & ne se trouve en liberté qu'avec des gens de néant; son penchant seroit de vivre à la campagne, aller à la chasse, courre des Taureaux, & s'occuper à d'autres plaisirs de cette nature, sans entendre parler d'affaires. Il est si emporté & d'une humeur si féroce, que presque tous ses Officiers en ont ressenti des effets; ses emportemens rendent son abord si difficile, que tous les Ministres & les Fidalques tremblent en l'approchant. La

---

mort en 1683. Dom Pedro mourut d'apoplexie à Alcantara près de Lisbonne en 1706, à l'âge de 58 ans & demi. Voy. *Hist. de Portugal*, par la Clede, Tom. 2. pag. 788.

Reine (*) seule avoit trouvé le moyen de le ramener & lui faire entendre raison ; il avoit aussi beaucoup de déférence pour cette Princesse. Ce Prince a la mémoire fort heureuse, il affecte de beaucoup parler, & de faire des honnêtetés extraordinaires à ceux à qui il donne audience. Mais comme il parle souvent sans jugement ni discernement, il n'est pas difficile de s'appercevoir du peu de solidité de ses paroles ; il n'a ni application ni fermeté ni résolution, toutes les affaires l'embarrassent, & il se forme tant de difficultés dans les moindres choses qu'il ne peut jamais rien décider. Il est si jaloux du gouvernement qu'il veut qu'on lui parle de tout, & se défie généralement de tous

(*) Marie-Elizabeth-Françoise de Savoye morte en 1683.

ſes Miniſtres, & croit avoir plus d'habileté qu'eux ; s'ils veulent le porter à faire quelque affaire, il faut qu'ils témoignent ne la pas ſouhaiter ; enfin il ſçait qu'ils ſont tous intéreſſés, & qu'ils ne travaillent que pour eux. Cependant il n'a pas la force de gouverner par lui-même. Il aime la débauche des femmes. Il n'a eu juſqu'à préſent que des ſervantes pour Maîtreſſes, & on l'a vû ſouvent courre la nuit avec un de ſes favoris, ou faire venir des femmes abandonnées dans ſon Palais.

Il n'eſt pas aiſé de juger ſi ce Prince ſe remariera (*) ; ceux qui croient le mieux connoître aſ-

(*) Il ſe remaria en 1687 avec Marie-Sophie-Elizabeth de Baviere, fille de l'Electeur Palatin, & en eut pluſieurs enfans, en particulier Dom Juan qui lui ſuccéda en 1706.

ſurent qu'il a de l'averſion pour le nouveau viſage ; mais encore parce que connoiſſant ſon humeur emportée & ſes méchantes inclinations, il appréhende qu'une ſeconde femme ne puiſſe pas s'en accommoder & ne lui faſſe de la peine. Il eſt conſtant que depuis la mort de la Reine, on lui a ſouvent oüi dire que ſi on lui parloit de Mariage il ſe feroit Moine ; il a aſſuré l'Infante (*) qu'il n'auroit jamais qu'elle ; il a ordonné au Secretaire d'État d'aller lire à cette Princeſſe les dépêches étrangeres pour lui donner une teinture des affaires. L'Archevêque d'Evora quoique parent de ce Prince, & revêtu d'un caractere ſi ſacré, lui ayant voulu par-

(*) Fille que Dom Pedro avoit eu de ſa premiere femme ; elle mourût ſans avoir été mariée, quoiqu'elle eût été recherchée par pluſieurs Princes.

ler de mariage, a été si mal traité que les autres Fidalques ne voudront pas se compromettre ; les Fidalques & le Peuple de leur côté souhaitent avec une extrême passion que leur Roi se marie, ils feront tous leurs efforts pour l'y engager ; les Fidalques font entre eux beaucoup de bruit afin qu'il lui en revienne quelque chose ; on croit que le Conseil d'Etat ira en Corps lui faire des Remontrances ; & enfin, si ces démarches sont inutiles, on dit que les principales Villes & Communautés du Royaume écriront au Secretaire d'Etat pour demander l'assemblée des Cours, & que le seul nom des Cours faisant peur au Roi, l'obligera à se déterminer. Les choses étant en cette disposition, on peut craindre que le Roi de Portugal se voyant pressé de toutes parts ne déclare hautement qu'il ne peut pas absolu-

ment ſe marier, & que, pour ſe délivrer de l'importunité de ſes ſujets, il propoſe de conclure le mariage de l'Infante.

On ne croit pas qu'on laiſſe ſortir l'Infante hors du Royaume pour en aſſurer mieux la ſucceſſion, & que c'eſt par cette raiſon qu'on lui a laiſſé ſes Officiers, qu'on permet qu'elle donne des audiences, & qu'on lui donne connoiſſance des affaires. D'ailleurs les Portugais craignent qu'il ne prenne quelque jour fantaiſie à leur Roi de les quitter; ils ont déja vû que lorſqu'ils le preſſoient de prendre la Couronne, il leur a propoſé de faire couronner l'Infante en ſa place. Ils diſent que leur Roi n'a eu juſqu'à préſent que des filles des Maîtreſſes, qu'il peut n'avoir point de mâles d'un ſecond mariage, qu'il peut mourir, & qu'en ce cas le Portugal tomberoit pour un tems

ſous une domination étrangere ; que les véritables ſucceſſeurs ſe trouvant abſens, une Reine veuve ſe joignant aux mécontens pourroit cauſer des révolutions, & qu'enfin ſi le Mari de l'Infante réſide dans le Royaume, ils s'en ſerviront pour intimider leur Roi, s'il prétend les gouverner à ſa mode & ſuivant ſes caprices ; les Partiſans de Neubourg diſent que cette Princeſſe ſubſiſtera fort honnorablement avec le Duché de Bragance, ſans conſidérer que c'eſt preſque le ſeul revenu liquide qui reſte au Roi de Portugal ; & ceux de Florence, que ſi le Roi a des enfans mâles, que la ſucceſſion ſoit bien établie & bien aſſurée, l'infante ne ſera point à charge au Royaume, & ſe trouvera Souveraine.

L'Infante de Portugal eſt de fort belle taille : elle a le viſage beau, les yeux vifs, les cheveux

blonds & en très grande quantité, & le corps très-bien proportionné. Le Pere Pommereau qui eſt le ſeul qui puiſſe connoître ſon eſprit & ſon humeur, dit que ſon eſprit a du rapport avec celui de ſa mere, qu'elle a beaucoup de diſcernement, qu'elle n'aime ni les intrigues ni les brouilleries; comme elle a été élevée dans une grande retenue, elle eſt un peu timide, ſon humeur eſt douce, facile & enjouée quand elle eſt en liberté, elle croit aiſément ce qu'on lui veut inſinuer, ne pouvant pas s'imaginer qu'on puiſſe tromper. Quoiqu'elle ait beaucoup d'inclination pour ſon pays, elle prend plaiſir d'entendre parler des divertiſſemens de la France. On n'a pu pénétrer juſqu'à cette heure qui étoit ſon penchant pour les Princes qu'on a propoſés. Elle aime à paroître en public, la grandeur & les actions d'éclat.

Le 29^e Janvier, le Conſeil d'Etat alla faire des complimens de condoléance au Roi de Portugal, & de-là chez l'Infante. Comme cette Princeſſe s'habilloit, une de ſes Dames d'honneur lui dit que la Reine ayant été habillée à la Portugaiſe, elle devoit ſuivre ſon exemple. L'Infante répondit que, puiſque la Reine qui portoit l'habit Portugais, avoit voulu qu'elle prît le François, il falloit qu'elle eût trouvé le Portugais bien incommode.

En cas qu'il vienne un Prince en Portugal pour épouſer l'Infante, les Portugais prétendent que le nom de l'Infante ſera mis le premier dans tous les Actes.

Le Duc de Cadaval a l'eſprit bas & rampant; il s'eſt rendu néceſſaire, en faiſant le Médecin & l'Apoticaire, & par mille autres petits ſoins de Valet. Il eſt intéreſſé, & ſe ſert de toutes ſortes

de moyens pour parvenir à ses fins. Il est poltron plus qu'on ne peut s'imaginer, & ne craint rien tant que la guerre, parce qu'il en possede les principales charges. Comme ce Ministre a reçu quelques dégoûts depuis son retour de Savoie, il n'est pas aimé en Portugal : sa principale ambition est d'obtenir la survivance du titre de Duc pour son fils, qui lui a été promise lorsqu'il alla à Turin ; ainsi il a un très grand intérêt de faire des mariages dont on lui ait la principale obligation. Il est revenu épouvanté des Troupes & des fortifications qu'on lui a fait voir à Pinerol. Il se défie de l'humeur guerriere des François. On ne croit pas non plus qu'il entre dans le parti de Neubourg, parce qu'il ne peut pas ignorer que, quoi qu'il fasse, les Espagnols en auront la premiere obligation aux soins du Nonce, du Marquis de

Govea, de l'Archevêque de Bragues & de quelques autres Conseillers d'Etat. A l'égard de Parme, il y trouveroit de grandes difficultés : ainsi il est vraisemblable qu'il s'attachera à Florence : tout le monde en est persuadé ; & le Comte Gubernatis assûroit que ce Ministre avoit eu, pendant son séjour à Turin, des intelligences avec le Grand-Duc. Le Roi de Portugal connoît parfaitement bien le Duc de Cadaval ; & le Pere Pommereau dit que le Prince n'a aucune confiance à ce Ministre, lequel, de son côté, n'oseroit faire deux propositions.

Le Comte de Vilboamays est petit esprit, timide & sans élévation, qui s'embarrasse & s'épouvante des moindres choses. Il est fort caché, & ne se découvre point. Son crédit est beaucoup diminué depuis que le Roi de Por-

tugal s'eſt apperçu du méconten-tement que ce Comte a témoigné du refus qu'on a fait de donner l'Evêché de Coimbre à ſo Parent : on croit qu'il ſuivra avec le Duc de Cadaval en faveur de Florence.

Le Marquis de Govea eſt reconnu pour un des principaux Chefs de la cabale Eſpagnole. Il a été un des plus ardens Partiſans du Prince de Neubourg. Il eſt ennemi du Duc de Cadaval.

Le Grand-Inquiſiteur étoit entiérement attaché à la Reine. Il a les inclinations Eſpagnoles, & a opiné en faveur du Prince de Neubourg. Il reçoit ſouvent des nouvelles d'Eſpagne ; & le plaiſir avec lequel il les publie, marque aſſez ſon penchant. Il n'eſt eſtimé, ni accrédité.

L'Archevêque de Liſbonne a plus d'eſprit que les autres. Il eſt le Chef de ſon parti, & a l'adreſſe de le tourner comme il veut. Il eſt

entiérement opposé au Duc de Cadaval. Le Roi de Portugal n'a pas de confiance en lui.

Le Marquis d'Arouche suit les sentimens de son frere. C'est un esprit rempli de visions, qui parle beaucoup & se découvre aisément.

L'Archevêque de Bragues est plein de vanité & d'ambition, persuadé que sa science le met beaucoup au-dessus des autres. Il est un de ceux qui s'est le plus engagé dans le parti de Neubourg, par l'espérance qu'on lui a donné d'un chapeau de Cardinal, & par l'attachement de sa famille avec l'Espagne.

Le Vicomte de Ponte de Lima est soupçonné d'être Partisan de Florence.

Le Comte de Valdererp est peu considéré : il suivra apparemment le parti du Marquis de Govea.

Les Comtes d'Eriarc ont donné

leur voix à Neubourg : l'espérance de marier leur fils avec Mademoiselle d'Armagnac, les pourroit attirer à la France.

Toutes les affaires de conséquence qui ont passé au Conseil, ont été jusqu'à cette heure examinées dans un petit Conseil composé du Duc de Cadaval, du Comte de Villarmays, du Confesseur du Roi, de Roquemontoire, Président de l'Inconfidence, & de Jean de Roche, Secrétaire de la Maison de Bragance & de Zembagados.

Le Confesseur du Roi passe pour fort intéressé ; ce qui fait qu'on le tient un peu suspect dans toutes les affaires dont il se mêle : il ne peut guères servir ; mais il peut nuire par les méchantes impressions qu'il donne au Roi. Il a été l'unique protecteur de Parme : néanmoins, comme il manque de fermeté, & qu'il veut se confer-

ver, il ne s'attachera jamais si fortement à un parti, qu'il ne l'abandonne lorsqu'il le verra décliner.

Roquemontoire étoit entiérement à la Reine. C'est un esprit fort adroit & politique. Comme il est fort retenu, il tâchera toujours de pénétrer l'inclination du Roi, avant que de dire son sentiment, & il ne se déclarera pas.

Jean de Rochepaste paroît homme de bien & fort zélé pour la Patrie : il est attaché au Comte de Villarmays. Le Pere Pommereau dit qu'avant la mort de la Reine, il penchoit pour Florence.

Le Secrétaire est un Moine capable de tout faire pour avoir un Evêché. Il est entiérement attaché au Duc de Cadaval, & il suivra aveuglément ses sentimens.

Il y a d'autres Particuliers qui approchent le Roi de Portugal. Le Marquis de Marialva, Came-

riste, ou premier Gentilhomme de la Chambre, est proprement le Favori, ou celui qui parle avec plus de liberté; mais étant jeune & aimant le plaisir, il n'entre guères dans les affaires : ainsi il suivra apparemment le penchant & l'inclination du Roi. Il est ennemi du Duc de Cadaval, & sera toujours opposé à ses vûes. Cette inimitié vient de ce que le pere du Marquis de Marialva qui présidoit aux Cours qui furent assemblées il y a près de huit ans, fit supprimer un Mémoire qui fut trouvé dans la boëte où tout le monde a la liberté de jetter des avis, par lequel on demandoit qui devoit succéder à la Couronne, en cas que le Prince Régent & l'Infante vinssent à mourir. On crut que le Duc étoit l'Auteur de ce Mémoire, ou qu'il l'avoit fait jetter par quelqu'une de ses créatures, parce qu'on a vu que ce Ministre

Miniſtre s'eſt toujours oppoſé à l'avancement de Mandez Foyes, qui étoit pour lors Greffier de l'aſſemblée juſqu'à ce qu'il s'en ſoit expliqué, & fait connoître au Duc que le Mémoire avoit été ſupprimé par ordre du Marquis de Marialva.

On dit parmi le Peuple que le Roi de Portugal differe de ſe couronner, parce que la Couronne doit huit millions au Roi, & que ce Prince ne veut point ſe charger de cette dette en prenant la Couronne. Lorſque M. Aubeville vint ſuccéder à M. de Saint-Romain, on croyoit ici qu'il étoit chargé de demander cette dette. On a cru la même choſe des autres Miniſtres qui ſont venus depuis.

Les Eſpagnols ont fait courir le bruit que le Roi de Portugal ne vouloit pas ſe couronner, parce qu'il reconnoiſſoit que le

Royaume appartenoit au Roi Catholique ; que la Reine de Portugal a fait en mourant une déclaration qui confirme cela, & que son mariage étoit nul.

ARTICLE XXVI.

LETTRE DE M*** AUX Auteurs de ces Mémoires, touchant les nouveaux Ecrits sur le véritable Auteur du *Testament politique* du Cardinal de Richelieu.

J'Ai lû, Messieurs, avec une véritable satisfaction, l'extrait que vous avez donné dans vos mémoires de Janvier, (premier volume,) de *la Lettre* de M. de Foncemagne *sur le Testament politique* attribué au Cardinal de Richelieu, & des *Doutes nouveaux* qu'y a op-

posé M. de Voltaire. On auroit peut-être désiré que vous fussiez entré dans de plus grands détails sur cette controverse ; que vous en eussiez suivi plus particulierement les différentes branches, & qu'enfin vous eussiez présenté chaque preuve à côté de chaque objection ; mais, outre que pour avoir une pleine connoissance de cette controverse, il vaut mieux, comme vous le remarquez très-bien, recourir aux brochures des deux écrivains ; vous avez eu sans doute de bonnes raisons pour vous conduire comme vous l'avez fait ; & je respecte à cet égard vos intentions. Permettez-moi néanmoins, Messieurs, de vous présenter quelques remarques dont vous ferez tel usage qu'il vous plaira. Elles roulent ces remarques, tant sur la controverse en elle-même, que sur certains détails contenus dans la Lettre de M.

de Foncemagne, & qui, quoiqu'ils ſoient un peu étrangers à la queſtion, me paroiſſent néanmoins mériter une attention toute particuliere.

Et d'abord je ſuis ſurpris, Meſſieurs, que vous ayez oublié de parler de l'*Arbitrage entre M. de de Voltaire & M. de Foncemagne*, brochure de 25 pages *in*-8°.; n'auriez-vous pas eu connoiſſance de ce livret, ou auriez-vous penſé que l'*arbitre* entre les deux célébres Académiciens, étoit un peu trop partial pour mériter votre attention? Il eſt certain que l'auteur de cet arbitrage, quel qu'il ſoit, rapproche avec beaucoup d'art toutes les raiſons données par M. de Voltaire, contre l'autenticité du Teſtament, & qu'il accorde bien peu de choſe à M. de F.; mais il n'en eſt pas moins vrai que ſa brochure doit être comptée pour quelque choſe dans

cette controverſe littéraire. Quoi-qu'il en ſoit, Meſſieurs, voici quelques notes ſur la Lettre de M. de F. Le Cardinal eſt-il Auteur du teſtament qui porte ſon nom? Ou ce teſtament n'eſt-il qu'une piece ſuppoſée par un fauſſaire? Il ſemble que cette queſtion doit être principalement décidée par l'autorité des contemporains de Richelieu. C'eſt auſſi ce que paroît avoir fort bien ſenti M. de F. en inſiſtant ſur le rapport de Montchal, Archevêque de Toulouſe, à qui le Cardinal paroît avoir montré ſon Teſtament. Mais le docte Académicien a-t-il recueilli tous les ſuffrages contemporains? A-t-il raſſemblé toutes les autorités du temps qui étoient favorables à ſa cauſe? J'oſe en douter, & je crois qu'à cet égard ſa lettre pouvoit aiſément être plus remplie. Je ſuis perſuadé, par exemple, qu'il auroit tiré un bon parti du paſſage

ſuivant qui ſe trouve dans le livre de Morisot, intitulé *Peruviana*: » Ad hæc, *dit cet Ecrivain*, (*pag.* » 324,) Puſaram in parietem ver- » ſum, faſciculum foliorum Regi » obtuliſſe, quo claſſes, numerus » militum, Provinciarum ſingu- » larum tributa, ſocii, neceſſita- » tes & largitiones contineban- » tur. » Qu'eſt-ce, peuvent dire les défenſeurs du Teſtament, que ce livre offert au Roi par *Puſara* ou le Cardinal de Richelieu, ſinon le Teſtament lui-même qui contient préciſément *claſſes*, *numerus militum*, &c ? Moriſot fit imprimer ſon ouvrage en 1645, c'eſt à-dire, trois ans après la mort du Cardinal : dès ce tems-là le Cardinal paſſoit donc pour l'Auteur du Teſtament ? On pourroit d'après l'autorité de Moriſot, faire aux adverſaires du Teſtament bien d'autres queſtions embarraſſantes, & encore une fois, il ſeroit aiſé d'en ti-

rer un parti avantageux. Je crois pourtant que le témoignage de cet écrivain eſt beaucoup moins fort que ce que je trouve dans un autre ouvrage imprimé dès 1643, ſous ce titre *Cardinalis Ducis elogium funebre.* L'Auteur appellé la Luzerne y raconte que le Cardinal reçut le ſaint Viatique, & qu'il fit prier le Roi de lui pardonner les fautes de ſon miniſtere, puis il s'exprime ainſi, (pag. 9.) » Quod » ſupereſt temporis mox publicis » mox privatis negotiis impendit. » *Rerum agendarum rationarium*, » non leve ſtudii pignus, ad Re» gem mittit. » (*a*) Ce *Rationarium*

(*a*) Si M. de F. eût connu ce texte, il n'auroit pas dit (pag. 121.) « L'opi» nion commune que Richelieu préſenta » un exemplaire à Louis XIII, n'eſt fon» dée *que ſur une tradition vague*; on » peut croire que le teſtament *ne fut* » *connu* & ne devoit être ouvert qu'*après*

rerum agendarum peut-il être autre chose que le Testament ? N'est ce pas le *Rationale Imperii* dont parle Montchal Archevêque de Toulouse ? S'il est vrai, comme répond M. de Volt. (Doutes nouveaux, pag. 26) que le Cardinal parla de ce *Rationale* à Montchal *son ennemi en le trompant* ; la Luzerne a-t-il prétendu se mocquer aussi de ses lecteurs en disant que Richelieu envoya ce *Rationarium* au Roi un moment avant de mourir ? A-t-il voulu par ce

---

» *la mort du Testateur* &c. » Et (page 121) « Lorsqu'il sentit (le Cardinal) » approcher sa fin, offrit-il lui-même » à Louis XIII. un exemplaire de son » testament ? Encore une fois nous l'i- » gnorons » : ce n'est assurément pas une *tradition vague* que celle qui remonte jusqu'à l'année d'après la mort de Richelieu. D'ailleurs le passage de l'Epître au Roi cité par M. D. F. ne contient rien qu'on ne puisse très-bien concilier avec ce que dit la Luzerne.

Rationarium exprimer ſeulement un *état des forces de l'Empire*, *des Finances* &c., un mémoire raiſonné tel que tout Prince d'Allemagne en a dans ſon Cabinet? Enfin n'eſt il pas évident que ſi ce *Rationarium rerum agendarum* déſigne le Teſtament politique, comme on n'en peut raiſonnablement douter, la Luzerne vient ici merveilleuſement à l'appui de Montchal, & que le témoignage réuni de ces deux Ecrivains doit opérer la conviction dans tous les eſprits non prévenus?

Je ne doute pas, Meſſieurs, que des recherches ultérieures dans les monuments du tems ne produiſiſſent encore de bonnes autorités en faveur de l'opinion de M. de F.; en vain trouveroit-on enſuite dans le Teſtament des choſes indignes du Cardinal, ou qui paroîtroient telles. On demanderoit toujours où eſt donc l'ou-

vrage attribué à Richelieu par ses contemporains dont le récit est absolument désintéressé ; on demanderoit si l'on est fondé à ôter un ouvrage à un Ecrivain quelconque, parce que l'on voit dans cet ouvrage des choses qu'il paroît n'avoir pas dû dire ; on demanderoit si l'on doit juger d'un Livre que l'Auteur se propose de donner quelques instans avant sa mort, comme d'un autre qu'il publieroit en bonne santé & dans l'espérance d'une longue vie. En un mot on sera fondé à faire bien des questions si l'on déterre des autorités contemporaines pareilles à celles de la Luzerne. Je crois donc que pour décider la question il seroit très-nécessaire d'en faire la recherche, & de glaner après M. D. F. dans ce champ qui paroît devoir encore produire. En attendant que quelqu'un veuille bien se charger de ce travail, je

passe à d'autres endroits de la Lettre du docte Académicien, lesquels me paroissent devoir être particulierement remarqués.

Vous avez très bien fait, Messieurs, d'observer que l'Epitaphe latine publiée aujourd'hui par M. de F. avoit déja été imprimée deux fois, & qu'elle étoit d'Amelot de la Houssaye. Si vous enlevez par là une autorité au défenseur du Testament, la vérité y gagne toujours : car quoique M. de F. n'ait pas donné cette pièce comme absolument *anecdote*, il est aisé de voir par la maniere dont il s'exprime (pag. 128) qu'il la croyoit telle : or qui n'auroit pas été fondé par la suite à regarder comme neuve cette pièce qui ne l'est point du tout ? N'avoit-on pas cru depuis dix ans que les deux Testamens latins publiés en 1750 par M. de F. étoient des pièces anecdotes, quoiqu'elles

eussent été imprimées au moins huit fois dans des livres assez communs ? Combien d'autres pièces n'ont pas été imprimées comme nouvelles, qui n'étoient pourtant rien moins que cela ? (*) Sans

---

(*) Une compilation utile & qui feroit honneur à celui qui l'auroit entreprise, seroit un Catalogue des ouvrages de toute espèce imprimés comme nouveaux ou anecdotes dans les différentes collections, quoiqu'ils eussent déja paru. L'*Index Sorbonicus* projetté par feu l'Abbé Salmon & quelqu'autres Docteurs, dans lequel on se proposoit de donner par ordre alphabétique toutes les pièces relatives aux Sciences écclésiastiques qui sont insérées dans les Collections; cet Index, dis-je, en faisant connoître la valeur réelle de ces lourdes & immenses Compilations, où l'on retrouve trop souvent des morceaux imprimés plus d'une fois, auroit procuré cet avantage, & l'on y auroit vû le même ouvrage donné par fragmens dans plusieurs livres, sous différens noms, & beaucoup plus imparfaitement que dans les éditions originales. Mais cet Index n'a pas paru, il a été traversé par ceux qui

parler des anciens Editeurs qui ont ainsi surchargé la littérature, n'avons-nous pas vû de nos jours un homme de lettres donner comme anecdote dans la derniere édition de Joinville une pièce déja imprimée dans celle de Ducange qu'il étoit censé avoir eue perpétuellement sous les yeux (*a*)?

étoient intéressés à le détruire pour que leurs méprises fussent inconnues ; d'ailleurs on n'y auroit donné que les pièces concernant les Sciences ecclésiastiques, & le Catalogue que je propose devroit, à mon avis, s'étendre à toutes les parties de la Littérature.

(*a*) Cette pièce est la liste des Chevaliers qui suivirent St. Louis à Tunis ; on dit dans la Préface du Joinville du Louvre qu'on n'a pas voulu *priver le Public* d'une *pièce si importante*, & en conséquence on la publie, quoiqu'elle l'eût déja été beaucoup plus correctement dans le Joinville de M. Ducange, & antérieurement avec les observations

Ces mépriſes quand elles échappent à un homme tel que M. de F. doivent toujours être relevées dans la crainte qu'elles n'entraînent dans l'erreur des hommes moins inſtruits. Mais puiſque l'occaſion s'eſt préſentée de parler des deux Teſtamens latins publiés par cet Académicien, il ne ſera pas inutile de dire un mot de ces deux pièces. M. de F. a lui même attention d'avertir aujourd'hui que, quoiqu'il les eût cru anecdotes, elles avoient déja été imprimées, d'abord en feuilles volantes, puis avec les *Elogia Sacra* du P. l'Abbé dont il cite d'après Sotwel trois éditions différentes. M. de Foncemagne pouvoit ajouter que

de Meſnard ſur l'hiſtoire de Joinville. Voyez tous ces faits bien développés dans une lettre qui fait partie de l'*année littéraire* de M. Freron ann. 1763, tome premier, pag. 4 & ſuiv.

l'une de ces pièces avoit aussi été imprimée à la page 366 du Livre de Chrétien Weisius intitulé : *de Poësi hodiernorum politicorum sive de argutis Inscriptionibus* imprimé à Weissenfels en 1678 in-8°., & que toutes deux avoient aussi paru dans *Vittorio Siri*, (Merc. Tom. 2. pag. 1553.) aussi bien que dans la traduction françoise, par M. Requier, & peut-être aussi dans d'autres Recueils. Mais, ce qu'il importe le plus de remarquer, c'est que de toutes les éditions de ces pièces, celle qui a paru à part à Lyon en 1643, in-4°. de 15 pages, est préférable à toutes les autres, parce qu'elle est entiere, & que presque tout ce que l'Auteur y dit contre l'Espagne a été ou retranché ou notablement changé dans les éditions postérieures. J'ai comparé avec soin cette premiere édidition avec celle qui fait partie

des *Elogia* imprimés à Grenoble en 1664 *in-fol.*, & j'y ai trouvé, surtout dans le *Testamentum politicum*, des variantes très-remarquables (*), & qui doivent la rendre très-prétieuse aux curieux vraiement dignes de ce nom.

La Lettre de M. de F. me fourniroit encore, Messieurs, plusieurs remarques si je ne craignois d'excéder les bornes ordinaires d'une lettre; je ne puis néanmoins finir celle ci sans dire un mot de trois

(*) Je n'en citerai qu'une pour ne pas être trop long : pag. 11 de l'édition de 1643, on lit à la fin du troisieme à linea « Docui obedientiam cœcam, atque hæc » in parte pene religiosos volui esse « Francos »; au lieu que dans celle de Grenoble (pag. 187) on trouve « volui » obedientiam oculatam esse ex parte » imperantis, cœcam ex parte subditi. » Lisez l'à linea suivant, vous trouvez Majestas *externa*, tandis que la premiere édition porte Hispania, &c.

Hiſtoires manuſcrites de Louis XIII. dont parle notre Académicien. La premiere eſt du Cardinal de Richelieu, la ſeconde du P. le Moine Jeſuite, & la troiſieme de l'Abbé de St. Germain. Cette derniere n'eſt connue à M. de F. que par les lettres de Guy Patin qui aſſure qu'elle commençoit à *la naiſſance de Louis XIII.*, & *ne finiſſoit qu'à ſa mort*, & que l'Auteur en avoit fait faire ſix copies qui ſont aujourd'hui conſervées dans quelques Cabinets où on ne les connoît ſans doute pas; celle du P. le Moine dont l'impreſſion avoit été commencée eſt demeurée manuſcrite dans la Maiſon Profeſſe des Jeſuites où elle doit être encore (*a*); le nouvel

(*a*) Dans le Catalogue qui a été donné des Manuſcrits de cette Bibliothéque, on indique cet ouvrage (pag.

Editeur du P. Daniel s'en eſt utilement ſervi. A l'égard de celle du Cardinal de Richelieu, vous jugez bien, Meſſieurs, que M. de F. s'y attache plus qu'aux deux autres, & qu'il y trouve des preuves très-plauſibles de ſon opinion ſur l'Auteur du Teſtament politique. Il nous donne une notice très-exacte de cette hiſtoire en huit volumes in fol. qui commence à l'année 1610, & finit à la naiſſance de Louis XIV. Il prétend que c'eſt là l'ouvrage dont le Cardinal parle dans ſon

32) en 3 volumes in-fol. bien copiés, à *l'exception du quart du dernier volume qui eſt d'une autre main & rempli de ratures*. Cette autre main eſt celle même du P. le Moine ſuivant la conjecture du nouvel Editeur du Teſtament politique qui dit que cette hiſtoire finit vers le mois de Mars 1638, au lieu que ſelon les rédacteurs du Catalogue elle ne va que juſqu'en 1637.

Epître au Roi, laquelle est au-devant du Testament; il explique fort habilement les mots *quelques années* dont le Cardinal se sert en cet endroit; enfin cette histoire lui fournit de nouvelles démonstrations de la vérité de son opinion. Le Cardinal, dit à peu près M. de F., avoit fait, lorsqu'il dressa son Epitre au Roi, l'histoire de *quelques années* du regne de Louis XIII; ses infirmités l'empêchant de continuer son travail, il crut au moins ne pouvoir se dispenser de laisser quelques Mémoires pour le gouvernement de l'Etat, c'est-à-dire, le Testament politique; cette histoire de quelques années est précisément celle qui a été imprimée en 1731 sous le titre de l'*histoire de la Mere & du Fils* attribuée à Mezerai, parce qu'elle s'étoit, disoit-on, trouvée dans ses papiers. Par cet arrangement de M. de F. tout se concilie;

tout devient intelligible, & il paroît à cet Académicien qu'on ne peut plus douter du véritable Auteur du Testament, ni même, pour ainsi dire, du moment où il a été écrit. J'avoue que cette foule de preuves est très-séduisante, & je ne dissimule même point qu'avant d'avoir trouvé dans la Lettre de M. de F. les faits sur lesquels elles sont fondées, ces mêmes faits m'avoient frappé vivement lorsque je les lûs pour la premiere fois dans les *éloges de quelques Auteurs* publiés par l'Abbé Joli : car vous sçavez sans doute, Messieurs, que cet Auteur revendique très bien (pag. 523 & suiv.) l'*histoire de la Mere & du Fils* comme l'ouvrage du Cardinal, & qu'il cite aussi (pag. 333) la grande histoire de Louis XIII. depuis 1609 jusqu'en 1637, conservée selon lui au dépôt des affaires étrangeres, & citée dans

le 5e. tome de la *Bibliothéque raisonnée* ; néanmoins je suis encore arrêté par quelques difficultés dont je ne vois pas la solution.

1°. Les *infirmités & le faix des affaires* empêcherent le Cardinal de continuer son histoire ; il ne l'avoit poussée que jusqu'en 1619 lorsqu'il prit le parti de faire le Testament. Eh ! quand & comment finit-il donc cette histoire dont il n'avoit composé que neuf ans, & qui en a encore dix-huit dans le manuscrit en question ? Conçoit-on aisément qu'un Ministre aussi occupé, & qui est arrêté *par les infirmités*, revienne ensuite au livre qu'il avoit quitté pour en faire encore les deux tiers ? Ne paroît-il pas par l'*Epître* même *au Roi* que le Cardinal renonça entierement au projet qu'il avoit d'écrire l'histoire entiere de son Maître ? Ne dit-il pas dans son Epître que *ses maladies & con-*

tinuelles incommodités jointes aux faix des affaires le contraignirent de L'ABANDONNER ? Cette objection est-elle résolue en disant avec M. de F. (pag. 140) que « *se trouvant & plus de force & plus de loisir* le Cardinal reprit » son histoire, revit d'abord ce » qu'il avoit mis en état.... puis » qu'il la continua par lui-même » ou la fit continuer sur les maté- » riaux qu'il avoit amassés par les » Ecrivains dont il disposoit »

2°. Le Cardinal arrivé à l'an 1619 de son histoire *se mit* (dit M. de F. pag. 139) à composer le Testament politique; le plan de ce Testament fut dressé (pag. 125) dès 1633 ou 1634, & il ne fut achevé qu'en 1639 ou 1640, ou même plus tard ; *dans la suite* l'histoire fut *reprise* (pag. 140), le Cardinal la continua ou la fit continuer. Mais ce récit a-t-il beaucoup de vraisemblance ? Ri-

chelieu qui est mort en 1642, après une maladie de huit mois, a-t-il eu le temps, occupé comme il l'étoit, de composer par lui-même ou par d'autres six vol. in-fol. depuis 1640 environ jusqu'en 1642? Si la chose n'est pas impossible, au moins conviendra-t-on qu'elle n'est point probable.

3°. Les raisons données par MM. l'Abbé Joly & de F. pour prouver que l'*histoire de la Mere & du Fils* n'est pas de Mezerai, me paroissent d'un très-grand poids; mais je suis persuadé que le manuscrit de cet ouvrage seroit fort utile pour achever de convaincre ceux qui ne sont pas disposés à croire qu'il soit du Cardinal. On dit que ce manuscrit étoit en 1731 à la Bibliothéque du Roi; mais qu'il n'y *est plus*, & que feu M. Melot a assuré *qu'il avoit disparu*. Je ne puis croire que des livres & surtout des ma-

nuſcrits dépoſés dans cette vaſte Bibliothéque pour l'uſage de la nation, puiſſent *n'y être plus* : ce n'eſt pas à la vérité la premiere fois que l'on donne cette raiſon, & tout nouvellement encore M. le Febvre de la Doct. Chrét. a aſſuré qu'un manuſcrit de M. de Gaignieres avoit *diſparu, on ne ſait par quel événement*, de ce dépôt; mais il vaut mieux penſer que l'on n'a pas bien cherché ces livres, que de ſuppoſer qu'ils ayent ainſi *diſparu*. Il ſeroit donc très-utile de faire de nouvelles recherches; le manuſcrit pouvant très-bien contenir des notes ou des corrections de la main du Cardinal, ce qui leveroit tous les doutes.

J'ai l'honneur d'être &c.

A Dijon ce 5 Février 1765.

P.S.

P. S. Je ne dois pas oublier de vous dire, Messieurs, que M. de Fonçemagne auroit bien fait de jetter les yeux sur l'article LANNEL du Dictionnaire Historique de Prosper Marchand; il y auroit vu (tom. 2, pag. 10 & 11) que ce Littérateur habile défend aussi son opinion contre M. de Volt.... & qu'entre plusieurs autorités favorables à Richelieu, il cite celle du Cardinal de Fleury qui forme assurément une présomption dans cette cause.

ARTICLE XXVII.

ARISTE OU LES CHARMES de l'honnêteté, avec cette Epigraphe tirée de Tacite: *De Moribus Germanorum: plusque ibi boni mores valent quàm alibi bonæ leges; par M. SEGUIER DE ST. BRISSON.* Paris, Panckoucke, 1764. in-

12. de 134 pag. ſans la Préface qui en a 24.

ON ne voit gueres paroître de Romans dans nos Mémoires. Outre que cette eſpèce de littérature eſt très-futile, très-ſuperficielle, très-propre à gâter l'eſprit de ceux qui la cultivent, elle eſt trop ſouvent pernicieuſe & deſtructive des mœurs pour que nous ne nous croyions pas obligés de ſouſtraire à nos lecteurs cette multitude d'hiſtoriettes qui rempliſſent aujourd'hui les magaſins de nos Libraires, & que les jeunes gens, les perſonnes du ſexe en particulier, liſent avec tant d'avidité ſans comprendre qu'ils ſe font un tort réel. Ce n'eſt pas au reſte qu'on ne puiſſe tirer de ce genre un très-grand parti pour la correction des mœurs. La vertu perſonnifiée, qui ſe montre elle-même telle qu'elle eſt; les images

rlantes de sa conduite, les charmes de son commerce sont sans contredit plus puissans sur notre cœur que les maximes froides d'un austère Moraliste, que les préceptes arides d'un Précepteur sévère. Si nous n'avions pas déja quelques ouvrages Romanesques propres à produire ce bon effet, celui que présente aujourd'hui M. *de Saint Brisson* suffiroit pour prouver l'utilité des fictions. « Ariste avoit » rempli les emplois de la vie ci» vile ; mais son esprit juste & » son cœur reglé n'avoient pu s'ac» commoder de toutes ces vertus » de convention qui dérogent à » la véritable. Il en fit le sacrifice » à la paix de sa conscience, & se » retira dans les champs. » Dans cette retraite l'aimable & tendre Elmire sçut y captiver son cœur ; ils s'unirent tous deux : la tendresse réciproque des deux époux, leur amour pour les enfans qui

en furent le fruit, la société de quelques amis choisis, tout sembloit contribuer au bonheur d'Ariste, lorsqu'un événement imprévu vint l'altérer. Egypte son fils aîné, fatigué, excédé de l'uniformité d'une vie toujours la même, veut quitter cette retraite pour aller porter les armes; il obtient le consentement d'Ariste. Mais quelle douleur pour ce pere sensible de voir Egypte s'éloigner de lui, de sa chere Elmire! que de pleurs lui arracha le consentement qu'il n'hésita point à donner à la résolution de son fils! cette séparation affreuse déchira son cœur; c'étoit la seule idée qu'il ne pouvoit soutenir, elle empoisonnoit les charmes de sa solitude, elle auroit abrégé les jours de ce respectable Pere, si au bout de quelques années Egypte ne fût enfin venu rejoindre ses parens. La tranquillité que retrouva ce

fils chéri dans le sein de ses pere & mere lui fit bientôt oublier les plaisirs bruyans & inquiets du monde, il sentit mieux qu'auparavant le prix de la retraite ; pour comble de bonheur Chloé son amante ne l'avoit point oublié, elle vole sur ses pas ; il la demande à son pere, il l'obtient pour épouse & tous deux ils deviennent l'appui & la consolation de leurs vertueux parens.

Telle est à peu près la marche de ce petit Roman : analysé comme on vient de le voir, il ne présente rien d'absolument frappant ; mais il faut en voir les différentes parties, les détails, pour en avoir une idée convenable. C'est une galerie charmante dans laquelle on voit réunis les tableaux les plus aimables. Ici M. Seguier peint l'amour, là les douceurs de la retraite ; d'un côté les tendres épanchemens de deux époux qui s'a-

dorent, de l'autre, la tendresse filiale, puis la vertu dans tout son éclat &c. Il est vrai que peut-être y a-t-il un peu trop de monotonie dans toutes ces peintures; que les personnages semblent tous avoir la même attitude; que le coloris est toujours du même ton; qu'en un mot il est difficile en lisant ce petit ouvrage de ne pas éprouver le sentiment d'Egypte avant qu'il partît pour l'armée, c'est-à-dire, de n'être point fatigué de cette ressemblance des images dont le fond, semblable à celui des Tableaux Grecs, est toujours d'une seule couleur; néanmoins on ne peut nier qu'en général cet ouvrage mérite d'être bien accueilli, ne fût-ce que par rapport à l'objet que l'Auteur vertueux s'y propose. Pour que les lecteurs soient à portée de juger eux-mêmes, nous transcrirons ici un morceau qui n'est certaine-

ment pas le moins estimable du livre : après son retour du monde, rentré chez son pere, considérant l'intérieur tranquille de ses foyers, Egypte élève ses mains vers le Ciel, & s'écrie dans le premier transport : « Foyers domestiques, douce retraite, recevez votre Maître, & rendez à son cœur le calme & la tranquillité : Paisible solitude, rendez-moi la jouissance de cette vie frugale & heureuse que l'on mene au milieu de vous, faites entendre à mon cœur la voix de la vérité, voix foible que l'on n'entend que dans la paix & le silence, & que le bruit des armes & le tumulte du grand monde étouffent. Mon cœur n'étoit pas fait pour vous, hommes farouches & sanguinaires que je viens de mener aux combats pour le salut de ma patrie; victimes dévouées à la mort, vous commencez par avilir le

ſang que vous prodiguez. Allez ſur les pas de quelques Héros féroces, ſouiller vos mains de ſang & vos ames de crime, arracher au foible ce que vous cédez au fort, mon cœur n'eſt pas fait pour vous. La douce paix a couronné mes exploits, & mes Concitoyens peuvent ſe repoſer à l'ombre de l'olivier : je me retire de vous, guerre cruelle, qui faites plier l'équité ſous la violence, & qui nous apprenez moins à nous endurcir ſur notre propre ſort que ſur celui d'Autrui. »

» Je reviens vers vous avec joie, ma cabane ruſtique, c'eſt dans votre ſein que l'on jouit de la paix de la bonne conſcience & de la ſérénité de l'ame, plus délectables que le lait & le miel. La fortune repoſe à votre porte, & la vertu brille dans votre intérieur. »

« C'eſt avec joie que je me réu-

nis à vous, mon pere, qui ſavez être vertueux & riche, heureux & ſage, qui comptez vos jours par des actions de juſtice, & vos années par de fertiles moiſſons. »

« J'ai vû le monde & les heureux du ſiecle, le menſonge étoit dans leur bouche, l'iniquité dans leur cœur & la violence dans leur bras. L'injuſtice ſe faiſoit entendre dans les places & ſur les toits; les méchans couroient en foule pour lui applaudir, ils l'élevoient ſur des trophées d'honneur & de richeſſes, & répandoient à ſes pieds tous les fruits de la terre. J'ai connu la vie des méchans, & j'ai vû que l'opprobre & l'infortune meſuroient leurs journées. Répandu dans les nombreuſes ſociétés d'hommes, j'ai perdu pour le bonheur tous les momens que j'ai paſſé parmi eux, & j'ai connu la dépravation de ces attroupemens

excessifs. Desirant de leur plaire & de mériter leur amour & leur estime, je n'ai éprouvé que de rebutantes difficultés dans ce soin pénible & vain ; à mesure que j'approchois de ce but, ils l'éloignoient de moi & semoient ma nouvelle carriere de chagrins, de dégoûts & d'humiliations. Jaloux des talens & des moindres avantages, ils cherchent à les déprimer. Ennemis déclarés de la vertu, les méchans, ils la persécutent. »

« J'ai vu la vertu gémissante détourner ses yeux, éloigner ses pas, la consolation fuyoit son cœur, la simple nourriture manquoit à ses besoins ; ses regards attachés au Ciel imploroient en vain son assistance, & les méchans se rioient de ses malédictions ; ils insultoient à ses malheurs. Je me suis dit : cette terre est un lieu d'exil & d'épreuve, & c'est dans le sein de l'Etre suprême que les bons re-

cueilleront dans la joie ces fruits de justice & de vérité qu'ils ont semés dans les larmes. »

» Hommes champêtres, depuis que je goûte parmi vous les douceurs de l'heureuse innocence, que je vois regner la vertu sans combat, & l'opulence sans corruption, je m'écrie dans le saisissement de mon cœur : réjouissons-nous mortels, le bonheur est sur la terre. »

Nous croyons que le morceau que l'on vient de voir doit produire son effet sur les ames sensibles. Tout le discours d'Egypte est dans la nature, il ne contient que des vérités, & cette maniere de les dire est plus propre à entraîner les cœurs que toute autre. Voici deux endroits qui nous ont arrêtés. Ariste au comble de la joye du retour d'Egypte donne un repas champêtre à sa famille ; le bon vieillard se laisse surpren-

dre par le vin, sa tête chauve tombe sur son sein, & des sons mal articulés décélent à ses enfans son yvresse. Cette image n'est-elle pas trop éloignée des mœurs, du caractere d'Ariste pour que l'on puisse l'excuser? M. Seguier répondroit inutilement que ce qu'elle peut avoir de révoltant est adouci & même corrigé par la leçon d'Elmire aussi bien que par celle du vieillard revenu de sa léthargie bacchique. Si l'Auteur vouloit inspirer de l'aversion pour l'excès du vin, falloit-il pour cela que le sage Ariste, le principal personnage de son histoire, s'avisât de s'enyvrer? N'étoit-il pas plus convenable que l'un des fils du respectable vieillard commît cette faute, & que son pere l'en reprît ensuite avec ce ton de bonté & de douceur qu'il montre toujours? Cette observation ne porte que sur la convenance; la

suivante est beaucoup plus importante. Sur un endroit de Tacite qui raconte que chez les Germains la femme coupable d'adultere étoit punie par son mari, M. Seguier fait une note dans laquelle il s'exprime ainsi (pag. xiij de la Préface) « Si après avoir pris » toutes les précautions conve-» nables pour assurer les bonnes » mœurs de ma femme, si après » avoir rempli réligieusement mes » devoirs envers elle, elle m'ou-» trageoit si cruellement (en me » faisant infidélité) *je sais ce que* » *je ferois*. » Puis il cite d'après les lettres de Murat, le trait d'une Angloise qui au lit de la mort avoua à son mari qu'elle lui avoit fait infidélité, & lui demanda pardon de son crime, ce qui lui fut accordé par le mari qui de son côté pria sa femme de lui pardonner la mort qu'il lui avoit lui-même donnée en l'empoisonnant

pour ſe vanger de ce qu'elle l'avoit deshonoré. Les derniers mots de M. Seguier rapprochés du trait que l'on vient de lire, préſentent un ſens qui fait frémir. Seroit-il poſſible que ce fût celui de l'eſtimable Auteur de cet ouvrage? Nous ne pouvons le croire. L'adultere eſt ſans contredit le plus affreux de tous les crimes après l'homicide, c'eſt le vol le plus puniſſable à cauſe des effets étranges qu'il entraîne après lui; il mérite certainement une punition proportionnée à la gravité de l'offenſe. Mais dans tout Etat bien reglé la peine peut elle être confiée au mari? La femme infidelle n'eſt-elle pas, même après ſon infidélité, l'épouſe de celui qu'elle a outragé? Pourroit-il attenter à ſa vie ſans ſe rendre coupable d'un affreux homicide? Et quel genre de mort encore que celui du poiſon? . . . Ecartons ces idées

effrayantes. Plus le crime eſt grave, plus il y a de grandeur d'ame à le pardonner. « Non ... ut in » beneficiis, diſoit Séneque (Lib. » 2. de irâ cap. 22), honeſtum » eſt merita meritis rependere; » ita injurias injuriis. Illic vinci » turpe eſt, hic vincere. Inhuma- » num verbum eſt ultio ... M. Ca- » tonem in Balneo quidam per- » cuſſit ... poſtea ſatisfacienti Ca- » to *non memini*, inquit, *percuſ-* » *ſum me*. Melius putavit non ag- » noſcere quàm vindicare. » Un mari outragé qui diſſimule l'outrage, peut ramener ſon épouſe au devoir dont elle s'eſt écarté; les bons procédés, outre qu'ils ſont plus ſatisfaiſans pour une ame élévée, doivent à la fin faire ouvrir les yeux à celle que l'on pouvoit maltraiter, & un homme ſage peut ainſi tirer un grand bien d'un grand mal; la choſe n'eſt point ſans exemple. Si la raiſon

ſuffit pour produire ces ſentimens, combien n'eſt-il pas plus juſte d'en attendre au moins de ſemblables de la part d'un homme qui a le bonheur de connoître la vraie Religion ?

ARTICLE XXVIII.

RÉPONSE DE L'UNIVERSITÉ d'Orléans au Mémoire ſur les moyens de rendre les études de Droit plus utiles, avec cette Épigraphe tirée de Ciceron : Magiſtratuum diſceptationibus legitimis propoſitam vitam . . . habere debemus, nec probrum audire, niſi eâ lege ut reſpondere liceat & judicio deffendere. *Lib. IV. de Republ.* A Orléans, de l'Imprimerie de Jean Rouzeau Montaut, Imprimeur du Roi &c. 1764. in-4°. de 24 pages.

NOus annonçames au mois d'Octobre dernier (*a*) ce Mémoire qui excite les plaintes de l'Université d'Orleans. Ce que nous trouvames dans cet ouvrage de conforme au cri public qui s'est élevé contre les abus de quelques Universités de Province, nous parut supposer dans l'Auteur le zele, les motifs les plus louables pour vaincre les obstacles qui s'opposent à la gloire de la Jurisprudence; cette science principale dans l'ordre de notre bonheur, & de laquelle depend la sûreté du commerce des hommes. Quelque imperfection qu'il puisse y avoir dans le plan de l'anonyme, quelqu'abus qu'on puisse faire de la généralité de quelques unes de ses expressions, on ne peut lui refuser le

(*a*) Premier vol., pag. 940.

mérite d'avoir attaqué le premier un mal qui rallentit, suspend même parmi nous les progrès d'une science importante, & d'en avoir recherché soigneusement le remede. Tout Ecrivain qui veut bien contribuer de ses lumieres au projet d'améliorer le systême de l'éducation publique, mérite d'être accueilli. On doit louer son zele, sauf à faire un choix judicieux parmi les moyens qu'il propose. Ce choix par rapport aux Etudes de droit, n'est de la compétence d'aucune autorité privée.

Nous répétons ici l'éloge que nous donnames alors au Mémoire anonyme avec d'autant plus de confiance, qu'en montrant notre zele pour voir fleurir l'étude de la Jurisprudence, nous nous faisons gloire d'entrer dans les vûes qui ont dicté la réponse de l'Université d'Orléans à ce Mémoire. Plus cette Université s'est montrée scru-

puleuſe dans l'obſervation des régles, plus elle s'eſt rendue floriſſante dans ces derniers tems, par l'émulation de ſes éleves, par l'application & les talens diſtingués de ſes Profeſſeurs; plus il lui eſt permis d'être ſenſible & délicate ſur ſa réputation. Elle ſe voit nommée dans le Mémoire de l'Anonyme, où elle n'auroit dû l'être effectivement que pour y recevoir l'éloge que méritent ſes efforts continuels pour le rétabliſſement de l'étude des loix; elle ſe trouve impliquée, par une expreſſion vague, dans le relâchement de quelques Univerſités de Province, lorſqu'il eſt notoire que ſes Profeſſeurs actuels ont ſacrifié leurs intérêts, au maintien de la rigueur des reglemens; ces motifs d'honneur les ont fait recourir aux moyens d'une défenſe légitime, dans l'apologie dont nous nous

faiſons un devoir de préſenter ici l'analyſe.

Cette Apologie débute par un précis des déſordres attribués par l'Auteur du Mémoire *à preſque toutes* les Univerſités de Province ; ces abus ſe réduiſent à conférer les degrés à des ſujets dont l'aſſiduité, ou la capacité ne peuvent être conſtatées. Il réſulteroit d'une pareille prévarication, ainſi concertée entre les Profeſſeurs eux-mêmes, & le Candidat qui envahiroit les honneurs académiques un larcin public dont les ſuites aviliroient les Ecoles de Juriſprudence, fruſtreroient les eſpérances de l'Etat, peupleroient les Tribunaux & le Barreau de Magiſtrats & d'Orateurs ſuperficiels dont le citoyen reclameroit en vain le zele & les lumieres. Une imputation auſſi grave, de laquelle on n'excepte aucune Faculté, paroît aux Docteurs d'Orléans

une flétrissure capable de leur faire perdre à la fois la bienveillance des Magistrats Supérieurs, l'estime de leurs concitoyens, & la confiance même de l'étranger. A ce point du mémoire, la Faculté d'Orléans répond par le détail des sacrifices qu'elle a faits à la régularité, jusqu'à risquer & éprouver même la désertion de ses Ecoles; par les témoignages des Magistrats de la Province, par le suffrage même des personnages les plus distingués dans les Cours Souveraines, dont quelques-uns ont été témoins de l'émulation qui anime leurs études.

On reproche ensuite à l'Auteur de n'avoir dégradé ainsi généralement les Facultés des Provinces, que pour préparer un projet de réforme injuste en lui-même, & impraticable dans l'exécution. Le voici: 1°. *Des Visiteurs nommés*

par Arrêt de la Cour, pris dans la Faculté de Droit de Paris, *feroient revêtus du pouvoir de se faire représenter les Regiſtres des Facultés qui leur feroient ſoumiſes, à l'effet de s'inſtruire de ſa diſcipline, du maintien des regles, & d'en informer MM. les Gens du Roi.* Projet injuſte, diſent les Docteurs d'Orléans, en ce qu'il donneroit pour Juges aux Facultés de Province, ſes Parties les plus intéreſſées; la Faculté de Paris a un intérêt trop réel à la rigidité des Facultés de Province. D'ailleurs, continuent ces Docteurs, » la nature & la » conſtitution des Facultés de » Droit forment entr'elles une en- » tiere indépendance. Soumiſes à » leur propre régime, ſous l'au- » torité de leurs communs Supé- » rieurs, c'eſt immédiatement & » à eux ſeuls qu'elles ſont tenues » de rendre compte de leur con- » duite. Et, ſi dans ce point d'éga-

» lité de droits & de prérogatives, » l'ancienneté des établissemens » & la célébrité pouvoient rom- » pre l'équilibre, on sait que l'en- » seignement public du Droit Ci- » vil étoit exclus de la Capitale » par les Ordonnances de nos » Rois, lorsque les Facultés de » Province le maintenoient dans » tout son lustre. » On cite les lettres-Patentes de Philippe le Bel, de 1312, portant établissement de l'Université d'Orléans. C'est un fait constant que les plus grands Jurisconsultes étoient Professeurs dans les Facultés des Provinces du ressort.

L'Auteur du Mémoire n'a pas dissimulé le relâchement introduit dans la Faculté même de la Capitale. Nouveau moyen dont on se sert dans la réponse pour faire sentir l'inconséquence d'un projet qui confieroit le maintien de la disci-

pline générale à des hommes qui n'ont pû se défendre eux-mêmes de la sacrifier à leurs intérêts particuliers. Ce n'est qu'un argument tiré de l'aveu même de l'Anonyme; car au fond les Professeurs d'Orléans ne conviennent point de ce relâchement de la Faculté de Paris. Il est certain que dans leur réponse, ces Docteurs semblent ne rien craindre autant que de se rendre les délateurs de leurs confreres. Le motif est louable, mais la réserve ne semblera-t-elle pas excessive, quand elle paroîtra vouloir justifier entierement toutes les Facultés des Provinces ? S'il ne convient pas à ces Docteurs de juger leurs confreres, du moins ils ne peuvent disconvenir d'un relâchement prodigieux dans quelques Ecoles; & leur zele pour la gloire de la Jurisprudence, doit les rendre encore plus sensibles à la nécessité d'une réforme dans les

Facultés

Facultés où elle eſt devenue néceſſaire. Nous croyons que c'eſt tout ce qu'a eu en vûe l'Auteur du Mémoire. Les ouvrages profonds & très-utiles qui ſont ſortis depuis peu d'années de l'Ecole d'Orléans, la célébrité du concours académique qui chaque année ranime l'émulation de ſes éleves, la réputation de pluſieurs de ces éleves même, & celle des talens & de l'activité laborieuſe de leurs Profeſſeurs, ne permettoient pas à un Ecrivain tant ſoit peu inſtruit de comprendre dans ſon projet de réforme une Faculté qui dans un écrit imprimé & préſenté aux premiers Magiſtrats, croit pouvoir proteſter hautement » qu'aucun » des chefs de l'accuſation de l'a» nonyme ne la concerne, ſans en » excepter ceux qu'il porte contre » la Faculté de Paris. »

Pour achever d'analyſer cette apologie, il nous reſteroit à mon-

trer que le projet proposé par l'Auteur du Mémoire est impraticable. C'est un examen que pourront faire nos lecteurs eux-mêmes, nous les renvoyons à l'ouvrage qui mérite d'être lu pour le style & pour la bonne maniere de raisonner.

Il résulte de la Réponse d'Orléans 1°. que le Mémoire de l'Anonyme ne peut préjudicier à la réputation de cette Faculté. Nos Mémoires qui ont eu tant d'occasions d'applaudir au zele & au savoir de ses Membres sont sur ce point parfaitement d'accord avec elle. 2°. Que le projet de réforme offre en lui-même plusieurs inconvéniens, & blesse des droits légitimes. L'Ecrivain particulier est toujours réformable ; c'est aux lumieres supérieures & à l'autorité des premiers Magistrats qu'il appartient de concilier tous les

intérêts des différens corps de la Société.

Le mécontentement de la Faculté d'Orléans à l'égard du Mémoire de l'anonyme porte singulierement sur des expressions dont la généralité lui est injurieuse. Mais ce Mémoire qui présente dans plusieurs de ses points un caractere de zéle pour l'honneur des études de la Jurisprudence, qui dans les imputations où les Docteurs d'Orléans se sont trouvés compromis, leur a donné lieu d'écrire une réponse qui leur fait honneur, de recevoir à cette occasion de nouvelles marques de la bienveillance & de l'estime des premiers Magistrats (*a*), & de nouvelles preuves d'union & de bonne intelligence de la part des

(*a*) Lett. de MM. les Avocats Généraux à l'Université d'Orléans.

Docteurs de Paris (*a*) eſt devenu plus avantageux à la Faculté d'Orléans, qu'il ne lui avoit été défavorable. D'ailleurs la modeſtie ſeule a pu perſuader à ces Docteurs que leur conduite n'étoit pas une apologie ſuffiſante. *Virtutem neceſſariò gloria, etiamſi tu id non agas, conſequitur*, dit un des plus grands Philoſophes. *Cic. Tuſc. Quæſt.* 1.

ARTICLE XXIX.

LETTRE A PHILOPENES, ou Réflexions ſur le régime des Pauvres, in-12. de 64 pages, ſans y comprendre la Déclaration du Roi concernant les Vagabonds & les gens ſans aveu, 1764.

(*a*) Lett. des Docteurs de la Faculté de Droit de Paris.

L'Humanité, la Religion & la Politique sont les oracles qu'il convient d'écouter dans la cause des pauvres mendians. L'Humanité nous approprie leur triste état, la Religion nous le rend respectable, & la Politique, en conciliant les moyens de les soulager avec le bien général de tous les états, se montre l'économe de la Providence. Si donc les dispositions de la Déclaration concernant les Mendians, remplissent à leur égard le vœu de l'Humanité & l'esprit de la Religion, si elles maintiennent le bon ordre & les intérêts de la Société; on ne peut qu'applaudir à l'esprit de sagesse, qui dans le régime des pauvres & le chatiment des vagabonds, concilie tous les intérêts, & retranche la source d'un désordre continuel.

Cependant les Mendians ont

eu des Apologiſtes ; entr'autres l'Auteur de la brochure que l'on réfute dans cette lettre avec beaucoup de ſolidité.

L'Apologiſte des Mendians prétend que le remede le plus naturel aux inconvéniens de la mendicité publique ne peut être que dans une nouvelle répartition des biens qui répare les inégalités qui font les pauvres. Ce ſyſtême, dit l'Auteur de la Lettre, renverſeroit à la fois les deſſeins de Dieu dans ſa Religion & dans l'établiſſement de la Société. « Dieu qui a fait » toutes les conditions, veut que » les riches ſe ſanctifient par le » bon uſage des richeſſes, & les » pauvres par la réſignation & la » patience ». . . . Dieu Auteur de la Société en a maintenu l'ordre par cette inégale diſtribution qui lie les hommes par leurs ſervices & leurs beſoins. Ce commerce mutuel de ſervices & de récom-

» penſes eſt le moyen que le » ſouverain Maître de l'Univers » a choiſi pour former, ſerrer & » perpétuer les liens de la vie ci- » vile. »

On prétend accréditer ce ſyſtême en faiſant enviſager les pauvres comme les ennemis nés de l'Etat, comme un reſſort comprimé qui tend ſans ceſſe à ſe rétablir, & qui ne peut le faire ſans exciter une violente commotion. Terreur panique qui n'a point de fondement dans l'hiſtoire & encore moins dans la connoiſſance des mœurs ! Quelque débouché que trouve un miſérable mendiant dans ſon déſeſpoir, il eſt très-rare que l'Etat puiſſe en appréhender une révolution. Un homme iſolé, ſans crédit, ſans alliance, retréci même dans ſes vues par ſon état, peut bien, comme dit notre Auteur, produire un Cartouche, mais non

pas un Cromwel. D'ailleurs en ſuppoſant ces Mendians à craindre, ne peut-on prévenir leur déſeſpoir ; ſans leur donner plus qu'ils ne demandent ? Ne peut-on ſoulager leurs beſoins ſans les remettre au niveau des autres hommes ? Ne peut-on parer un mal à peu près chimérique, ſans en cauſer un auſſi réel dans l'Etat que le renverſement des fortunes & des conditions légitimes ? Enfin, ſi l'on croit devoir les appréhender à ce point, c'eſt une raiſon de plus de leur donner un frein.

C'eſt un goût biſarre de croire que l'on ſeroit toujours mieux où l'on n'eſt pas. C'eſt d'ailleurs un ton de préconiſer au ſein des Monarchies la ſageſſe ſupérieure des Républiques. On nous aſſure que la Démocratie bannit de celle-ci les Mendians. Cela eſt d'abord démontré faux par beaucoup de

Provinces de la Hollande où on eſt aſſailli de Mendians. Prétend-on que dans les autres Etats Républicains il n'y a pas de pauvres? On l'aſſureroit ſans aucun fondement. Prétend-on qu'il n'y en a aucun qui mendie? C'eſt préciſément ce que l'on veut établir en France, mais par des moyens plus ſenſés que celui d'un nouveau partage des fortunes.

L'Auteur de la brochure qui veut conſerver les Mendians comme un mal néceſſaire dans un Etat Monarchique, développe ſon ſyſtême pour les contenir & les ſoulager. Il abandonne les vagabonds & les gens ſans aveu à la ſévérité de la Juſtice; mais il demande que les Mendians domiciliés vivent de leurs quêtes, ſous la protection des loix. C'eſt ſe faire illuſion ſur l'état de ceux-ci. « Quel » eſt, dit l'Auteur de la Lettre, » le domicile d'un homme qui

» n'a ni meubles à emporter, ni » profession à suivre, ni état à » conserver, ni enfans à établir? » L'Univers est sa patrie, & tout » païs lui est indifférent, pourvu » qu'il y trouve son bien être sans » le mériter par son travail... Ces » hommes, continue l'Auteur, » sont dans l'Etat une espèce de » corps qui a son esprit comme » tous les autres corps : esprit de » jalousie & de haine contre les » riches, esprit de paresse & d'oi- » siveté, esprit de libertinage & » d'ivrognerie, esprit de violence » & de rapines. » Delà naissent, surtout dans la Capitale, où ces gens se flattent d'être inconnus, une multitude de désordres qui n'échappent point aux Officiers de la Police, & dont on pouvoit attendre le remede efficace des lumieres, de l'amour de la Religion & du zele de la bonne discipline que réunit le sage Magis-

trat à qui eſt confiée cette portion du miniſtere.

De tels Mendians n'ont donc aucun droit à la charité des Fideles, ni à l'indulgence du miniſtere. Voici cependant quel eſt le projet de leur Apologiſte. *Il faut*, dit-il, *qu'il ſoit défendu à tout pauvre valide ou invalide de demander l'aumône ailleurs que dans ſa Paroiſſe, & ce ſous peine d'être traité comme vagabond; il ne pourra le faire qu'après avoir reçu du Commiſſaire, Juge municipal, ou Syndic ſelon les différens lieux, un carton ſur lequel ſeront écrits ces mots* : le Roi, pere des pauvres &c. L'Auteur de la *Lettre à Philopenes* reléve d'une maniere victorieuſe les inconvéniens d'une pareille police. La protection du Magiſtrat qui la maintiendroit ſeroit dangereuſe pour les Citoyens à qui l'on ne demanderoit plus l'aumône que comme

une taxe ; meurtriere pour les pauvres infirmes, dont les maladies ne pourroient que s'aigrir par les courses & l'intemperie de l'air; inconséquente à l'égard du Mendiant qui peut travailler, & que cette police arracheroit à son ouvrage, indécente enfin à l'égard du Prince. « Quand un pere est » riche, dit notre Auteur, je ne » pense pas qu'il soit de son hon» neur d'envoyer ses enfans men» dier; il convient qu'il nourrisse » les infirmes & qu'il fasse tra» vailler les paresseux. »

L'Apologiste des Mendians avoue lui-même que rien ne ressemble moins à la charité, que ce que l'on appelle faire la charité dans les rues, secours momentané & donné presque toujours sans discernement. L'Auteur de la Lettre en conclud qu'il faut aux pauvres d'autres ressources & plus sagement administrées.

Le vrai zéle peut ici se guider lui-même en pénétrant l'intérieur de ces maisons, ou, par des secours inconnus au reste du monde, il peut essuyer les larmes de familles désolées, & soulager efficacement des besoins d'autant plus urgens qu'ils sont plus secrets. Mais ces besoins ont encore dans la compassion naturelle & dans la charité chrétienne d'autres ressources puissantes que leur ont ouvert la Religion & le Gouvernement. Ce sont les Hôpitaux & les aumônes des Paroisses. Philopenes avoit attaqué ces deux points; l'Auteur répond d'une maniere très lumineuse, & en homme instruit, aux objections qui tendroient à dégrader l'administration des Hôpitaux & des aumônes des Paroisses. « Vous » admirerez, lui dit-il à l'égard » des Hôpitaux de la Capitale, la » force & en même-tems la sim-

» plicité des ressorts qui font mou-
» voir ces grandes machines. Vous
» verrez que malgré l'immensité
» des objets, il y regne un esprit
» d'ordre & de conduite que vous
» ne trouveriez peut-être pas dans
» une maison particuliere gou-
» vernée par le pere de famille le
» plus attentif, & que, soit pour
» le nombre des pauvres qui se
» trouve dans chaque Hôpital jour
» par jour, soit pour l'emploi des
» vivres, soit enfin pour la dis-
» tribution des remedes, il n'est
» pas possible d'en imposer à l'ad-
» ministrarion . . . dont la sagesse
» est tellement renommée dans
» l'Europe, que des nations étran-
» geres ont desiré de la connoître
» dans le plus grand détail, & l'ont
» adoptée dans toutes ses parties. »

La cloture & la discipline exacte de ces maisons ont choqué Philopénes qui fait à cet égard plusieurs mauvaises objections qui

ne valoient pas l'appareil d'une réfutation sérieuse.

Il n'est pas plus fondé lorsqu'il préfere à l'administration des Curés la régie des aumônes tenue par des laïcs, qui, quelque intégrité qu'on leur suppose, n'obtiendront jamais ni le même degré de confiance que les Curés, ni les connoissances nécessaires pour appliquer prudemment les ressources de la charité. Le plus simple coup d'œil sur cette Capitale offre le tableau touchant d'un régime de charité & d'économie que perfectionne tous les jours le zéle des Curés. Chaque Paroisse n'est pour ainsi dire qu'une grande famille dont un pere commun ne cesse d'intéresser une portion des membres au soulagement de l'autre, & de l'y animer efficacement par son exemple. Le bel ordre qu'on y trouve établi, soit pour la recherche des besoins, soit pour la

répartition des secours, développe la supériorité des ressources de la la charité évangélique dans ses moyens comme dans l'excellence de ses motifs, &, si la nature de ce régime n'en déroboit presque toujours les ressorts aux yeux du Public; ce spectacle formeroit en faveur de la Religion une preuve de sentiment dont la douce impression produiroit un heureux effet sur le cœur de ses ennemis même.

Il faut lire dans la Lettre à Philopenes tout ce morceau qui joint le mérite du style à celui de la vérité & du sentiment. L'Auteur entre ensuite dans le détail des avantages qu'offrent les Hôpitaux aux pauvres que les aumônes des Paroisses ne peuvent soulager. Il oppose la vie reglée, honnête, laborieuse & chrétienne des Hôpitaux à la licence, la misere, l'oisiveté & l'irréligion qu'of-

ſre la vie des Mendians, & conclut à préférer aux reſſources d'une commiſération mal entendue, le projet que l'amour de la Religion, l'intérêt de l'Etat & l'intérêt même du pauvre ont dicté au Prince dans ſa Déclaration.

L'Auteur de la Lettre que nous venons d'analyſer eſt M. *Soret*, Avocat en Parlement, de l'Académie Royale de Nancy, connu avantageuſement dans les Lettres par ſes talens, & ſingulierement louable par le choix des objets auxquels il les applique.

Nous plaçons à la ſuite le court extrait d'une brochure qu'on vient de nous adreſſer, & qui a quelque rapport à l'objet de la *Lettre à Philogenes*.

Lettre d'un Mendiant au Public, contenant quelques unes de ſes aventures & ſes réflexions mo- Mars, 1765.

rales : nouvelle édition, in-12. de 20 pages. A Paris aux depens du Public, & se vend chez la veuve Valeyre, Libraire, Quai de Gêvres 1765.

Les aventures de ce prétendu Mendiant & de sa *Javotte* qui s'attache à lui, en est maltraitée, l'abandonne, court le monde, & se retrouve à la fin de la brochure, demandent une classe particuliere de lecteurs fort différens de ceux qui nous permettent de les entretenir. Essayons de tirer un meilleur parti des réflexions morales semées dans cette lettre.

« Le corps des Mendians, dit » l'Auteur, vient de recevoir un » coup terrible. La nouvelle Dé» claration va dissiper cette so» ciété de fainéans, si douce, si » commode qu'on embrassoit sans » peine, & de laquelle sont bien » des gens qui ne s'en doutent

» pas. » On entre dans le dénombrement des oisifs ou vagabonds qui ont à craindre la rigueur de l'Edit; tels que les piliers de Caffé, les Nouvellistes, les Auteurs frivoles, ces *Abbés* qui n'ont rien d'Ecclésiastique que le nom; enfin ces femmes désœuvrées dont ceux-ci copienr si ridiculement les minauderies, l'importance, l'oisiveté & la parure même. L'Auteur pouvoit étendre cette plaisanterie & y répandre plus de sel. Il ne l'a pas jugé à propos. Cependant, quoiqu'il change d'objet, il conserve le même ton en retraçant les supercheries des Mendians que la Déclaration réprime & les désordres de quelques états qu'elle épargne. On y trouvera de ces satyres usées contre les *petits Commis*, les nouveaux parvenus &c. « On laisse tranquilles tous ces » Messieurs là, parce qu'ils ont » pris sans demander, & l'on nous

» perſécute, nous ... qui ne poſ-
» ſédons rien que ce que l'on veut
» bien nous donner. »

Le terme de deux mois que la Déclaration du Roi preſcrit aux Mendians pour changer d'état, paroît bien court à notre Auteur, par la difficulté de refondre en auſſi peu de tems des habitudes vicieuſes. Autre détail de mœurs qui n'offre encore rien de neuf.

Ce qu'il y a de plus paſſable dans cette brochure eſt un morceau hiſtorique ſur les moyens employés par le Gouvernement dans les différens Etats pour en bannir la mendicité. « En An-
» gleterre, chaque Paroiſſe doit
» nourrir ſes Pauvres, & les oc-
» cuper à des ouvrages utiles.
» Dès qu'il paroît un Mendiant,
» on le met en priſon, & le Gou-
» vernement lui fournit de quoi
» regagner ſa Paroiſſe. On leve
» une dixme ſur le produit des

» terres, qui sert à secourir les » Orphelins.... En Hollande, on » se saisit du Mendiant, on le » fait descendre dans un puits » profond, on lâche un robinet » qui l'oblige de pomper sans » cesse s'il ne veut être noyé.... » On l'en tire au bout de deux » heures, & on le renvoye en lui » disant qu'on a voulu lui donner » du goût pour le travail.» Quelle-que soit la vérité de cette anecdote, il ne paroît pas que ce secret ait réussi à purger la Hollande de Mendians. « En Suisse chacun » paye en se mariant une taxe pour » les Hôpitaux selon la dot qu'il » reçoit de sa femme. Cette con- » tribution acquiert à ses enfans, » s'ils tombent dans l'indigence, » le droit d'être élevés & nourris » aux dépens du Public.»

Parce que ces ressources ne se trouvent point en France, dira-

t-on, que l'Humanité n'y est point révérée. L'Auteur est bien éloigné de le conclurre. Il trace à cette occasion les caracteres de cette précieuse vertu, & les termine par ce morceau de sentiment que nous citons avec plaisir : « Voyez ce mortel vertueux, il » va chercher dans une demeure » sombre & lugubre l'Orphelin » que la honte fait cacher ; il le » comble de secours généreux. » On tombe à ses piés, on lui » donne les noms les plus sacrés ; » sans lui, c'en étoit fait, l'indi» gence, la faim & le désespoir » plongeoient au tombeau une fa» mille nombreuse. L'allégresse » est peinte sur son front, il ré» pand des larmes, mais ce sont » des larmes délicieuses que le » sentiment fait couler. »

Voici un trait assez bien placé sur l'abus du nom de Philosophe. « Je suis de mauvaise hu-

» meur, dit l'Auteur, & tout
» homme qui n'est pas content fait
» le Philosophe. C'est une mala-
» die qui se gagne ; elle est com-
» mune de nos jours. Chacun s'é-
» rige en sage de la Gréce ; on ne
» rougit pas de prendre un nom
» qui rend ridicules ceux qui en
» sont indignes, & que D***
» est seul digne de porter, parce
» qu'il a refusé cent mille livres
» de rente. »

Il résulte de cette Lettre que le ton du sentiment a mieux réussi à l'Auteur que celui de la plaisanterie, qui dans son enjouement n'est point assez picquante, ni tout à fait assez décente dans ses images. Quoique l'Auteur se donne dans sa Lettre pour un Mendiant, ce titre ne devoit rien ôter à la noblesse du style. La pauvreté & les Lettres ne sont

point si fort en opposition. Pline le je. nous prouveroit au contraire que leur alliance est fort ancienne, lorsqu'on l'entend recommander l'ardeur d'un jeune homme opulent pour les Lettres, comme une sorte de prodige. *Amat studia*, dit ce Philosophe, *ut solent pauperes* (a)

ARTICLE XXX.

AN INQUIRY INTO THE Human mund &c. c'est-à-dire, *Recherches sur l'esprit humain d'après les principes du sens commun, par* Thomas Reid, *Docteur en Théologie, Professeur de Philosophie dans le Collége du Roi, à Aberdeen.* A Edimbourg, 1764. in-8°. de 541 pages,

(a) Lib. 7. Ep. 22.

sans

ſans la Dédicace & la Table qui en ont 16.

CE titre annonce de la Métaphyſique, & les Lecteurs qui liront cet Ouvrage y en trouveront en effet une aſſez ſinguliere : elle nous a paru ſimple & nouvelle. Le principal but de l'Auteur eſt de combattre le ſcepticiſme : il attaque cette erreur, trop répandue de nos jours, dès ſon Epître dédicatoire, & ce qu'il y dit, pour en montrer l'abſurdité, eſt peut-être ce qu'il y a de plus démonſtratif dans tout le Traité. « Un eſprit ſain, dit-il, » peut-il admettre ce ſyſtême ſans » répugnance? En vérité cela me » ſeroit impoſſible. Je ſuis per- » ſuadé qu'un ſcepticiſme abſolu » n'eſt pas plus deſtructif de la foi » du Chrétien que de la ſcience » du Philoſophe & de la prudence » de l'homme ordinaire. Je ſuis

» persuadé que l'injuste *vit de la* » *foi*, comme *le juste* ; qu'on ne » peut renoncer à la *persuasion*, » sans que la piété, le patrio- » tisme, l'amitié, l'amour fi- » lial, & toutes les vertus sociales » ne deviennent des êtres aussi ri- » dicules, aussi imaginaires que » la chevalerie errante ; & que » d'un autre côté les passions de la » volupté, de l'avarice & de l'am- » bition ne doivent pas moins » être appuyées sur la *persuasion*, » que les desirs qui passent pour » être les plus honorables & les » plus vertueux.

» L'homme de journée s'oc- » cupe de son travail, dans la *per-* » *suasion* qu'il recevra le soir son » salaire ; s'il n'avoit point cette » persuasion, il ne travailleroit » point. Nous pouvons assurer que » les partisans du scepticisme ne » mettent leurs ouvrages au jour, » que dans la *persuasion* qu'on les

» lira, & que leurs raiſonnemens » feront impreſſion. Je veux bien » même ſuppoſer qu'ils ſont en» gagés à écrire par la *perſuaſion* » où ils ſont que leurs ouvrages » ſeront utiles au genre humain ; » en cela je ne crois pas qu'ils ſe » trompent ; l'utilité de leurs at» taques ſe manifeſtera tôt ou tard. » En effet, je regarde les défen» ſeurs de cette opinion comme » une ſecte d'hommes dont l'u» nique occupation eſt de faire » des trous dans l'édifice des con» noiſſances humaines, par tout » où s'ils apperçoivent que l'édi» fice eſt foible ou vicieux : on » repare la brèche ; on donne plus » de conſiſtance aux endroits af» foiblis, & le réſultat du tout eſt » que l'édifice acquiert plus de » ſolidité qu'il n'en avoit aupa» ravant. »

L'objet de l'Auteur eſt donc de reboucher les trous que le ſcep-

ticiſme a percés dans les connoiſſances humaines. Pour y réuſſir, ou plutôt pour empêcher que la planche de notre entendement ne ſoit percée de nouveau, il entreprend de faire une viſite exacte de tout ce que les Philoſophes tant anciens que modernes ont fait pour la conſolider. Ils l'ont tous appuyée ſur un principe ruineux : ce principe, c'eſt que notre ame voit les objets extérieurs par des repréſentations de ces mêmes objets, par des images préſentées à l'ame, par des eſpèces ou de phantômes ou de prototypes ſemblables aux objets, & reçus par l'entendement. Mais la plûpart de ces objets ſont matériels ; leurs images le ſont donc auſſi ; l'ame enfin qui reçoit ces images ſera donc pareillement matérielle. Telle étoit la concluſion très légitime que les Péripatéticiens tiroient de leur principe. Deſ-

cartes étoit trop éclairé pour ne pas ſentir le défaut de cette concluſion; il admit l'immatérialité de l'ame; il fabriqua des idées innées, des eſpèces de tableaux immatériels, toujours préſents à l'ame, & objets immédiats de nos penſées & de nos perceptions. Mais dans ce ſyſtême, puiſque l'ame ne conçoit directement & immédiatement que ces idées ſpirituelles, elle ne peut affirmer l'exiſtence que de ces idées; donc l'exiſtence de tous les corps eſt incertaine. Deſcartes avoit ouvert la porte de ce ſcepticiſme: Locke, l'homme du monde le moins ſceptique, s'appuya ſur les raiſonnemens de Deſcartes, & s'engagea plus avant dans le labyrinthe: l'Evêque de Cloyne, le Docteur Berkeley, comprit preſque toute l'étendue du principe de ſes Maîtres; il en tira une concluſion qui devoit naturellement ſe préſenter

à l'esprit, c'est que les corps n'éxistoient absolument point. Il ne restoit plus qu'un pas à faire, c'étoit de nier l'existence même des esprits, & de réduire toute existence à celle des idées ; un Auteur moderne l'a fait dans un livre écrit en Anglois, intitulé : *Traité de la Nature humaine*, & publié en 1739. Que tous ces différents systêmes soient appuyés sur des raisonnemens philosophiques, notre Auteur n'en disconvient pas ; mais il les regarde avec fondement comme directement opposés au *sens commun*. En conséquence le tribunal du sens commun est le seul où il veut que son ouvrage soit jugé. Quant à la Philosophie, il la distingue en deux branches : la Philosophie ancienne déraisonnoit sur tout : la Philosophie moderne a très-bien réussi à prouver l'imperfection & la foiblesse de son aînée ;

mais d'ailleurs elle ne nous a enseigné aucune vérité : elle a fait naître des doutes, elle a été insuffisante pour les résoudre. « Descartes, Malebranche & Locke » ont fait usage de tout leur génie, » de toute leur expérience pour » prouver l'existence du monde » matériel, mais sans aucun succès. » Les pauvres mortels ignorants » croyent indubitablement qu'il » existe un Soleil, une Lune & » des Etoiles; une terre que nous » habitons, une campagne, des » amis, des parens de la vue ou » de la compagnie desquels nous » jouissons; des terres, des mai» sons, des meubles que nous » possédons. Mais les Philosophes » jettent un œil de pitié sur la » crédulité du vulgaire; ils ré» solvent de ne croire que ce qui » sera fondé sur le raisonnement : » ils attribuent à la Philosophie » le privilége exclusif de présenter

» les raiſonnemens ſur leſquels
» on doit s'appuyer pour croire
» des choſes dont tout le genre
» humain eſt perſuadé ſans aucun
» raiſonnement. Vous allez ſans
» doute vous imaginer qu'en une
» matiere ſi claire & ſi intéreſ-
» ſante la preuve ne ſera point dif-
» ficile : au contraire, c'eſt la
» choſe la plus difficile qu'on puiſ-
» ſe imaginer. Tous ces grands
» hommes, avec la meilleure vo-
» lonté du monde, n'ont point
» encore été en état de tirer des
» tréſors de la Philoſophie un ſeul
» argument propre à convaincre
» un eſprit raiſonnable qu'il exiſte
» quelque choſe hors de lui. O
» Philoſophie ſublime ! fille de
» la lumiere ! mere de la ſageſſe
» & de la ſcience ! ſi tu es telle
» qu'on te préſente, tu ne t'es
» certainement point encore levée
» ſur l'horiſon de l'eſprit humain,
» tu ne nous as fait juſqu'à préſent

» éprouver l'efficace de tes rayons,
» qu'autant qu'il étoit néceſſaire
» pour nous faire appercevoir l'é-
» paiſſeur des ténebres qui cou-
» vrent l'entendement humain,
» & pour troubler le repos & la
» ſécurité dont jouiſſoient les heu-
» reux mortels qui n'avoient ja-
» mais approché de tes Autels &
» ſenti tes influences. Mais ſi tu
» n'as pas véritablement le pouvoir
» de diſſiper ces nuages & ces
» phantômes que tu nous as dé-
» couverts ou plutôt que tu as
» créés, éloigne de nous tes rayons
» ſombres & malfaiſants : je re-
» nonce à la Philoſophie ; qu'elle
» ne ſoit jamais mon guide ; que
» le ſens commun faſſe ſeul im-
» preſſion ſur mon ame. » C'eſt
ainſi que l'Auteur met perpétuellement le ſens commun en oppoſition avec la Philoſophie. Ailleurs il compare les Philoſophes avec les citoyens des Petites-Mai-

ſons : la ſeule différence qu'il trouve entre un homme qui s'imagineroit être de verre, ou qui ſe croiroit le Pere Eternel, & celui qui penſe que ſon ame eſt matérielle, ou que la matiere n'éxiſte peut-être pas, eſt que le premier eſt habituellement fol, & que le ſecond, ſage en ſociété & dans toutes les affaires de la vie civile, n'eſt fol que dans ſon cabinet, c'eſt à dire par intervalles.

Il eſt certaines vérités dont tout homme ſage eſt néceſſairement perſuadé, antérieurement à toute réflexion, à tout raiſonnement : telles ſont celles-ci : Je ſens de la douleur ; cette douleur exiſte en moi, c'eſt-à dire, dans la partie de mon être capable de ſenſation ; cette douleur eſt occaſionnée par une bleſſure qu'on m'a faite à la main ; un couteau a été la cauſe de cette bleſſure &c. Nous ſentons en nous-mêmes une néceſſité d'ac-

quiefcer à ces vérités. Cette néceffité eft, felon l'Auteur, le principe de toutes les connoiffances fondées fur le fens commun. M. Reid traite à ce fujet de tout ce qui regarde les cinq fens de nature : nous avons lu fon Ouvrage avec un fingulier plaifir. Nous n'en donnerons pas un précis plus étendu, parce qu'il eft écrit dans une langue étrangere : mais nous avons cru en devoir donner du moins une légere idée pour encourager ceux qui auroient le loifir & la facilité de le traduire, à le traduire en notre langue. Sans prétendre admettre tous les fentimens de l'Auteur, nous croyons que fon Ouvrage renferme beaucoup d'idées neuves, intéreffantes, & capables de répandre beaucoup de lumiere fur la nature & les facultés de l'entendement humain.

ARTICLE XXXI.

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

ITALIE.

DE FLORENCE.

DEL vero Pittore Luca Santo, & del tempo del suo fiorire; lezione di Domenico Maria Manni uno degli Academici sepolti, &c. c'est-à-dire, Dissertation de M. Manni, Académicien de Volterra, sur le vrai Peintre Saint Luc, & le tems auquel il a fleuri, in-4°. de 24 pag. chez Pierre Viviani, Imprimeur de cette Ville. 1764.

L'Auteur de cette Dissertation se propose de prouver que Saint

Luc l'Evangéliste n'a pû peindre la Sainte Vierge, 1°. Parce que vraisemblablement il ne l'a jamais vûe; parce qu'il n'étoit ni Peintre ni Statuaire, mais simplement Médecin; & qu'enfin étant Juif d'origine & Chrétien de Religion, il lui étoit défendu, à l'un & l'autre titre, de peindre ou graver aucune image. 2°. Qu'un Florentin, nommé *Luc*, surnommé le *Saint*, peignit quelques images vers le onzieme siecle, sur tout celles de la Sainte Vierge; & qu'enfin dans le quatorzieme siecle, on confondit Luc le Florentin avec Saint Luc l'Evangéliste. En rapportant ce précis de la Dissertation, on observe à M. Manni, 1°. Qu'on doit en croire Eusebe, lorsqu'il parle de la Statue de J. C. à Edesse, des images de Saint Pierre & de Saint Paul, comme d'ouvrages des premiers siecles de l'Eglise, où les

images quoique plus rares, n'étoient donc point abſolument interdites. 2°. Que M. Tillemont d'accord avec les plus graves Auteurs, reconnoît Antioche pour la Patrie de l'Evangéliſte. 3°. Que quand Luc le Florentin auroit donné lieu à la mépriſe dans le XIVe. & même dans le XIe ſiecles; il reſteroit à expliquer quelle pouvoit être cette image de la Sainte Vierge peinte par Saint Luc l'Evangéliſte, que l'Impératrice Eudoxie fit venir de Jeruſalem à Conſtantinople dans le Ve. ſiecle. Le Journaliſte Italien qui fait ces obſervations, offre de l'exercice à l'érudition de M. Manni.

De Venise.

Hippocratis Aphoriſmi atque Præſagia latinè verſa, ex recognitione & cum notis Andreæ Pastæ, Bergomatis. Editio noviſſima ab

Auctore emendata & obſervationibus quàm plurimis medicis aucta. Accedunt huic ipſi editioni prolegomena, in quibus de Aphoriſmorum Præſagiorumque Auctore, de utrorumque ſcriptorum præſtantiâ, deque ſententiarum in eiſdem contentarum uſu diſſeritur, Venetiis, J. B. Novelli. M. DCC. LXIV. in-12. de 372 pag. ſans y comprendre la Préface & les Prolégomenes qui en ont 48.

Rien n'indique ici la date de la premiere édition ; on s'eſt contenté d'en rapporter l'Epître qui ſe lit après les Prolégomenes avec cette ſuſcription : *Andreas Paſta diſcipulis ſuis S. D.* Mais M. Haller *in meth. ſtud. med.* p. 817. en parle ainſi ; *Aphoriſmos*, &c. . . *Bergomi anno* 1750 *in*-12. *edidiſſe audio Andr. Paſtam.*

Le Profeſſeur qui a donné cette édition, pour ſatisfaire aux inſtances réitérées de ſes diſciples, *ut*

assiduis postulationibns cumulatissimè (satisfaceret), n'a pas jugé à propos de donner le texte grec. Il a suivi pour les Aphorismes, la version de Leonicenus, quoique de son aveu, elle soit *in nonnullis locis prava, in pluribus autem perobscura*, & pour les *Præsagia* il s'est servi de celle de Copus, en les revoyant & les corrigeant toutes deux comme cela étoit nécessaire. Ces notes qui sont courtes, regardent la pratique : l'Auteur y joint quelquefois ses propres observations. Il avoue qu'il a pris par-tout, & qu'Houllier, Vallesius, Heurnius, &c. .. ont été mis à contribution Comme il cite dans les Aphorismes les Auteurs qu'il a extraits, on pourroit croire que ce qui est sans citation, lui appartient en propre ; mais on se tromperoit souvent, notamment sur l'Aphor. vj. de la *sect.* iij, où la note appartient à Houllier. Celle

de l'Aphor. X. de la même section, n'est autre chose que la Scholie de Liebaut. Il seroit trop long de marquer les autres endroits. Avertissons encore, que quoique cet ouvrage ne soit nullement à mépriser, il s'en faut beaucoup que l'édition soit aussi correcte qu'on le promet dans le titre.

De Milan.

On vient de completer dans cette Ville l'édition des *Mémoires concernant l'Histoire, le Gouvernement & la description de la Ville & de la campagne de Milan ;* ouvrage intéressant dont on attendoit la huitieme partie, qui conduit l'Histoire de Milan jusqu'à Mathieu Visconti, premier du nom, qui nommé Vicaire de l'Empire dans cette Province sut y affermir sa

domination & celle de ses successeurs. M. le Comte Giulini, Auteur de ces Mémoires, ne s'est point proposé d'écrire l'histoire des siecles suivans que d'autres écrivains ont exécutée. Il s'est restraint à ces siecles ténébreux, où les Historiens avoient redouté de porter le flambeau de l'érudition & de la critique. Cette entreprise vraiment digne d'un savant, n'a pû s'exécuter qu'au moyen des recherches les plus étendues, & le travail même le plus ingrat. L'Auteur en est dédommagé par la reconnoissance des amateurs de l'Histoire Milanoise qui reçoit par ces mémoires le degré de perfection qui lui manquoit. D'ailleurs cette Histoire ancienne est si liée à celle de l'Italie & de la Lombardie, qu'on doit la regarder dans ces Etats comme un présent très-agréable.

Ces Mémoires forment 8 vol.

in-4°. grand papier, ornés de gravures qui représentent les Antiquités de Milan, & se vendent dans cette Ville, chez l'Imprimeur Bianchi.

AUTRICHE

De Vienne.

Nosocomii Civici Pazmanniani Annus Medicus tertius, sive observationum circà morbos acutos & chronicos, ab Henrico-Josepho Collin, *Medico Viennensi & ejusdem Nosocomii Physico factarum pars prima.* Vindobonæ, Typis Joannis-Thomæ de Trattner, Cæs. Reg. Aulæ Typogr. & Bibliop. M. DCC. LXIV. in-8. de 306. pag. Le premier volume de cet ouvrage a paru en 1760, & le second en 1762; tous deux étoient dûs à M. Störck, qui les a dédiés au

célébre Van-Swieten, premier Médecin de leurs Majeſtés Impériales. M. Collin qui continue ce bon ouvrage de M. Storck, préſente dans le 1er chap. les obſervations qu'il a faites ſur les maladies aigues depuis le mois de Juillet 1760, juſqu'au mois de Juin incluſivement de l'année 1761, ce qui embraſſe l'année entiere. Le 2e. chap. qui eſt extrêmement court, concerne les fievres intermittentes. Le 3e. qui fait la plus grande partie du volume, contient le récit des guériſons ſurprenantes opérées par l'uſage de la cigue dans les maladies qui ont toujours paſſé pour incurables. Nous ne nierons pas la certitude des cures rapportées par M. Collin avec le ton de la candeur & de la vérité: nous demanderons ſeulement par quelle fatalité il arrive que ces expériences répétées ici par les Maîtres de l'Art

les plus ſages & les plus habiles, n'ont pas le même ſuccès ?

Le même Libraire *Trattner* débite une nouvelle édition en 2 volumes in-8. (de plus de 700 pages chacun) du livre ſi eſtimé de M. Linnæus, qui a pour titre *Species Plantarum*; c'eſt la troiſieme édition : il donna en 1763 la ſeconde de la *Philoſophia Botanica* du même écrivain, ouvrage excellent qui contient les principes propres à guider ceux qui veulent entrer dans le labyrinthe de la Botanique.

HOLLANDE.

D'AMSTERDAM.

Odes ſacrées, ou les Pſeaumes de David en vers François, traduction nouvelle par divers Auteurs: Amſterdam E. Van Harrevelt. 1764. in-8°. de 472 pages, ſans

le discours préliminaire & la table qui en ont 38. Nous avons déja plusieurs traductions en vers François du Pseautier, ce livre sublime & aussi propre à échauffer les imaginations les plus froides, qu'à amollir les cœurs les plus durs. Comme il n'y en a aucune de bien satisfaisante, on a cru devoir prendre dans les unes & dans les autres les endroits les plus beaux, pour en former un tout estimable; tel a été le plan de M. *Monchablon*, dans les *Pseaumes & les principaux Cantiques mis en vers*, dont la meilleure édition est de 1762. M. *Garcin* mécontent sans doute de la collection de Paris, a cru devoir en donner une nouvelle, & c'est ce qu'il exécute dans le livre que nous annonçons. On y trouve chaque Pseaume traduit en vers par un de nos Poëtes ou par l'Editeur. Les traducteurs qu'il a mis à contribution, sont

MM. le Franc de Pompignan, Picquet, Desfontaines, de Boisragon, Racine, Rousseau, de la Motte, Malherbe, de Bologne & plusieurs autres. M. Garcin a traduit lui-même les Pseaumes 9, 16, 17, 21, 24, 26, 27, 28, 31, 34, 36, 40, 41, 48, 59, 60, 61, 62, 64, 71, 78, 81, 88, 90, 99, 101, 105, 106, 118, 125, 133, 134, 136, 141, 145 & 150. Il dédie son livre à M. le Marquis *de Pompignan* digne par ses *Poësies sacrées*, d'être le Mécene & l'ami de tous les Poëtes qui consacrent leurs talens à la gloire de la Religion.

FRANCE.

DE PARIS.

Mélange de diverses Médailles, pour servir de supplément aux Re-

cueils des Médailles de Rois & de Villes qui ont été imprimés en 1762 *&* 1763. Paris. Guerin & Delatour. 1765 in-4°. 2 vol., le premier de 352 pages, & le ſecond de 376, ſans y comprendre 32 planches. Ces deux volumes forment, comme on le voit dans le titre, la ſuite du bel ouvrage publié par M. Pellerin, que nous avons eu ſoin de faire connoître dans le tems par des extraits très-étendus. Le ſavant Antiquaire ayant, depuis la paix, reçu un grand nombre de médailles précieuſes, qui méritoient d'être connues, il en a dreſſé des notices qu'il publie aujourd'hui en joignant à ces deſcriptions l'explication de pluſieurs autres pieces qui doivent beaucoup contribuer à étendre les connoiſſances dans la Numiſmatique. Le tome premier contient des médailles *détachées*, des *Impériales* en or, en argent & en bronze, auſſi
bien

bien que des médailles *de Colonies* inconnues à Vaillant avec des observations sur celles qu'il a publiées. Dans le tome second on trouve les *Médailles Impériales Grecques* qui manquent dans le livre de ce célébre Antiquaire, accompagnées de notes sur celles qu'il a indiquées. Un ouvrage aussi profond, aussi plein de recherches savantes sur toutes les parties qui ont trait à l'Antiquité, ne peut être connu par un extrait, moins encore par une simple annonce. Il faut donc le lire, & c'est à quoi nous invitons ceux pour qui l'étude de l'antiquité a quelques charmes. A l'égard des Antiquaires de profession, nous nous garderons bien de les engager à la lecture d'un ouvrage qu'ils attendoient avec la plus vive impatience, & dont ils sentent le mérite beaucoup mieux que

nous : ces deux nouveaux volumes joints aux quatre premiers, seront désormais les livres privilégiés de leurs Bibliothéques, ceux qu'ils ouvriront le plus souvent, & toujours avec une nouvelle satisfaction. Il est inutile de faire l'éloge de ces volumes quant à la partie typographique ; ils ressemblent parfaitement aux premiers ; excellent papier, caracteres magnifiques, planches aussi élégantes que correctes, tout cela a été dirigé, animé par les Libraires Guerin & Delatour, dont l'intelligence, le goût & le désintéressement sont aussi connus que peu imités dans la Librairie.

EXTRAIT *d'une Lettre de Strasbourg du 31 Janvier dernier.*
» M. P...., qui a passé ici, m'a » dit que l'Académie de Baviere » dont il dirige la classe histori-

» que, alloit toujours très-bien,
» que son Altesse Electorale lui
» donnoit tous les jours de nou-
» velles marques de sa protection,
» que dans les tours qu'il fait avec
» le P. Kennedi dans les Couvens,
» il trouvoit par tout les esprits
» très disposés à concourir aux
» vûes de l'Académie, & que les
» archives lui étoient ouvertes
» avec la plus grande politesse &
» confiance. Il m'a montré aussi
» un Journal que l'Académie fait
» imprimer en Allemand sous ce
» titre : *Bäyerishe Samlungen und*
» *auszuge*, &c. c'est-à-dire, *Col-*
» *lection Bavaroise pour l'instruc-*
» *tion & l'amusement.* Le premier
» cahier a paru au mois d'Octo-
» bre dernier. »

Généalogies royales, ou Tables chronologiques & généalogiques des

Empereurs, des Rois & des Princes; depuis Adam, jusqu'à notre tems; traduite de l'Anglois de JACQUES ANDERSON, *par le R. P. Joseph* BRUNET *du Vezis, de l'Ordre des FF. Prêcheurs. Deux volumes in-folio proposés par souscription.* Jacques Anderson publia en 1730 des Généalogies historiques, qui quoique réimprimées en 1736, ne sont gueres connues en France. Le R. P. Brunet convaincu de l'utilité de cet ouvrage, se propose d'en enrichir notre littérature, en y joignant des additions qui en augmentent, s'il est possible, le prix. Nous croyons qu'avant que de confier sa traduction à la presse, il a très bien fait de s'assurer du goût du public, par l'ouverture d'une souscription. N'est-il pas à craindre en effet que l'on ne s'empresse gueres d'acquerir un ouvrage qui, quelque bien fait qu'on le suppose, ne sera jamais

autre chose qu'une suite de tables assez seche & assez aride pour la multitude, & qui d'ailleurs peut être remplacé dans les Bibliothéques par les ouvrages des Hubner, des Imhoff, des Henninges, des Delisle (*a*) & de tant d'autres? Mais encore une fois la voie de la souscription est sage, & elle servira à montrer si ces craintes qui nous sont communes avec bien d'autres sont fondées ou non. Nous désirons certainement nous tromper, car il seroit fâcheux pour le R. P. Brunet, qu'un travail aussi long & aussi rebutant que celui qu'il a entrepris, devînt inutile par l'indifférence du Public. Le

(*a*) Claude *de l'Isle* donna en 1718 à Paris des *Tables Généalogiques & Historiques* fort estimables; il est fâcheux que le Public ne jouisse point de tout l'ouvrage dont on a seulement publié 63 Planches.

Poëte qui disoit si bien :

> Sumite materiam vestris qui scribitis æquam
> Viribus.

Ce Poëte, disons-nous, auroit dû encore avertir les écrivains, qu'avant que d'entreprendre une longue course, il falloit s'assurer qu'elle seroit certainement utile ou au voyageur ou à quelqu'autre. Personne n'est plus en état que le P. Brunet de traduire fidélement des livres Anglois. Mais dans la littérature de nos voisins, ainsi que dans la nôtre, il y a du choix à faire. Quoiqu'il en soit, on souscrit pour la traduction projettée chez *de Hansy, Libraire, sur le Pont-au Change ;* le prix total des deux volumes est de 60 livres ; sçavoir, 24 livres en souscrivant, 24 livres en retirant le premier volume, & 12 livres en prenant le second. Ceux qui préféreront la souscription *hebdo-*

madaire, payeront 12 livres en se faisant inscrire, & 5 sols seulement à chaque feuille du livre qui leur sera délivrée.

Fables nouvelles, morales & philosophiques. Paris. Duchesne, 1765. in-12. Dans un avant-propos qui mérite d'être lû, l'Auteur) que l'on assure être celui qui a publié *Clovis, Poëme héroï-comique*, (disserte fort bien sur ce genre de composition qui a immortalisé la Fontaine. Il définit la Fable *une courte fiction dont l'essence est d'enseigner une vérité qui tende à régler le jugement ou les mœurs*. Par cette définition qui ne plaira pas à tous ceux qui croyent avoir donné des Fables, M. le J. exclut du nombre des Fabulistes les Auteurs d'allégories, ceux qui ont poussé trop loin la fiction, & à plus forte raison encore, ces écrivains grossiérement cyniques qui ont décoré du titre de

Fables les ordures les plus révoltantes. Il parle ensuite des Fables sur des choses inanimées, des Fables entre hommes, de la morale qui en fait la base, & enfin du style de la Fontaine qu'il juge inimitable avec tous les bons Critiques. Tous ces points sont bien discutés, finement sentis & écrits d'une maniere intéressante. A l'égard des Fables elles mêmes, M. le J. en donne aujourd'hui six livres, dont il publiera par la suite la continuation. Nous en mettrons une ou deux sous les yeux du lecteur; sçavoir, la VII^e. du premier livre, & la IX^e du second, que nous choisissons à cause de leur brieveté.

Le Bœuf & le Rossignol.

Tandis qu'un Bœuf pressé par l'aiguillon
Faisoit luire le soc usé par le sillon,
Un Rossignol chantoit dans une haie.

Pareſſeux, dit le Bœuf, penſes-tu qu'on te paye
Pour aller fredonnant ta *frivole* chanſon?
Regarde-moi, je gagne ma pâture.
Me crois-tu, dit l'Oiſeau, *bien* fait pour labourer?
Ma tâche eſt agréable, & la tienne eſt plus dure:
Mais je ſuis, comme toi, l'ordre de la Nature,
Tu cultives les champs, je dois les décorer.

L'Auteur avertit que la Fable ſuivante eſt tirée d'une penſée de la Rochefoucauld, la voici:

Le Renard & le Tigre.

La Raillerie eſt meſſéante aux Grands,
Elle eſt *ſurtout* nuiſible: on ne peut la leur rendre,
On les hait; de bons mots leur deviennent cuiſans.
Certain Renard au lacqs ſe laiſſa prendre,
Il perdit ſa queue à moitié.

Le Tigre un jour l'en railla ſans pitié :
Il ſe tut : comment ſe défendre !
Un mois après il vit un gros Mouton,
Mais ſur les bords d'un piege, amorce de glouton :
Il y *guida* le Tigre avec adreſſe
Et du butin lui fit la politeſſe.
Mon Railleur s'engeigna. Le Renard dit : Seigneur,
C'eſt ici que ma queue eſſuya ſa diſgrace,
Tirez-vous-en avec plus de bonheur :
Je vous ai mis pour cela dans ma place.

Quand la ſuite de ces fables paroîtra, nous les ferons connoître plus particulierement ; nous prierons ſeulement l'Auteur de ſoigner un peu davantage ſon ſtyle, & de s'appliquer ſur tout à lui donner cette clarté qui eſt ſi eſſentielle dans toutes les productions agréables & particulierement dans

les fables. Nous voudrions encore que ses idées fussent toujours vraiment *philosophiques*, & qu'il ne se livrât pas à des sentimens qui pour avoir été défendus par de prétendus Philosophes, n'en sont pas plus raisonnables. Si M. le J. veut bien relire la troisieme fable du premier livre, il conviendra que ce morceau seul justifie ce que nous disons ici. Il n'y trouvera lui-même, ni assez de clarté, ni une Philosophie bien exacte.

Cours de Mathématiques, à l'usage des Gardes du Pavillon & de la Marine; par M. BEZOUT, de l'Académie Royale des Sciences, &c. Premiere Partie. Elémens d'Arithmétique. Paris, Musier fils, 1764, *in*-8°. Le but de ce nouveau cours est de rassembler les connoissances élémentaires que l'on exige, par les nouveaux Réglemens, des Gardes

du Pavillon & de la Marine ; avant de les admettre au rang d'Officiers de Vaiſſeaux. M. *Bézout* à qui la compoſition de l'ouvrage a été confiée, ſe propoſe d'y concilier la néceſſité d'inſtruire ces éleves ſur les connoiſſances mathématiques, rélatives à leur objet, & celle de les inſtruire dans un intervalle de tems qui ne leur faſſe rien perdre de l'avantage qu'il doit y avoir à aller de bonne heure à la Mer. Ce cours ſera diviſé en IV parties. La premiere qui ſe débite, traite de l'Arithmétique. La ſeconde qui eſt ſous preſſe, traitera de la Géométrie & de la Trigonométrie. La troiſieme aura pour objet l'Algebre & ſon application à la Géométrie. La quatrieme comprendra la Statique & le mouvement, avec quelques propoſitions d'Hydroſtatique & d'Hydraulique.

Apologie du Théatre François, dédiée à Messieurs les Comédiens François Ordinaires du Roi, par M. PETIT. Feuille volante in-4°.

Il faut que M. Petit ait pensé que le Théatre avoit grand besoin d'une Apologie, puisque sans la plus foible étincelle de ce beau feu qui fait les Poëtes, sans la connoissance la plus légere de notre langue, de notre Poësie, de notre Théâtre, il croit devoir publier cette piece. Comment la caracteriserons-nous ? La chose seroit bien difficile, ou plutôt il nous en coûteroit trop pour le faire ; ainsi il vaut mieux laisser juger les lecteurs.

J'entreprends de chanter une ample apologie ;
N'est-ce pas trop tenter pour un petit génie ?
Trop heureux si je puis l'amener jusqu'au bout
La remplir dignement & satisfaire à tout !

J'ai choisi pour ce sujet notre scene
française.
Je n'ai pu choisir mieux pour atteindre
aux talens ;
Pour attendrir les cœurs & captiver les
sens ;
Elle ne produit rien qui n'instruise & ne
plaise.

Toute la Pièce qui a vingt strophes est sur ce ton ; M. Petit veut y peindre nos Auteurs dramatiques, nos Acteurs, nos Danseurs; mais quel pinceau que celui de M. *Petit* ! Il rappelle le mot d'Horace :

Tractant fabrilia fabri
Scribimus Indocti Doctique poëmata
passim.

Conçoit-on en effet qu'on puisse abuser de l'Imprimerie au point de présenter au Public des inepties semblables à celles-ci ?

Et là le grand Corneille (Auteur in-
comparable)
Pompeux dans ses écrits, sublime dans
son Art
Doit ici trouver place & prendre aussi sa
part ;
L'esprit ingénieux ! il est inimitable.

Eh ! le bon Crebillon, d'éternelle mémoire
A fait jusqu'à sa mort les plus doctes écrits,
Qui n'est émerveillé d'entendre ses récits !
Ses Œuvres achevés éternisent sa gloire.

Après avoir essuyé la lecture de la *Theseide* de l'enroué Codrus & de quelqu'autres Rimailleurs de son tems, Juvenal disoit avec indignation :

Stulta est clementia cùm tot ubique
Vatibus occurras, periture parcere chartæ (Sat. 1.)

Si M. Petit continue à écrire, il faut esperer qu'un nouveau Boileau s'élevera pour lui imposer silence ; alors seulement le Public pourra savoir gré à M. Petit des vers qu'il aura donnés.

Elémens de l'Art des Accouchemens, augmentés des observations sur les Accouchemens laborieux, à l'usage des Etudians en Médecine Mars, 1765.

& en Chirurgie : par feu J.G. Roederer, Docteur en Médecine, &c. traduits sur la derniere édition par M***. avec figures. Paris, Didot le jeune, 1765. in-8°. de 571 pag.

M. *Roederer*, que la mort enleva en 1763, à la fleur de son âge, & au milieu d'une carriere brillante, avoit fait imprimer cet ouvrage dès 1753. Il fut alors si bien accueilli (malgré les critiques auxquelles l'Auteur répondit) que six ans après il en parut une seconde édition dont voici le titre : *Elementa artis obstetriciæ in usum prælectionum Academicarum, aucta & emendata per Joann. Georg. Roederer, Gottingæ, apud viduam Van-Den Hoeck*, 1759. in 8° La traduction que nous annonçons, est d'autant plus précieuse qu'elle est enrichie des observations de l'Auteur, qui sont importantes, comme le sont toujours celles des Praticiens

habiles, des obſervateurs éclairés. Elle eſt dédiée à un homme habile & cher à l'Humanité (M. LEVRET, Accoucheur de Madame la Dauphine) par le ſieur *Didot*, Libraire, chez lequel on trouve une nombreuſe collection de livres anciens & modernes, étrangers & nationaux, de Phyſique & de Médecine.

Eloge de Louis DURET, *Médecin célèbre, ſous Charles IX & Henri III, ouvrage qui, au jugement de la Faculté de Médecine de Paris, a remporté le prix propoſé cette année. Par M. J. B. L.* CHOMEL, *Conſeiller, Médecin Vétéran Ordinaire* du Roi, &c. avec cette épigraphe tirée de l'Epitre 8, livre 5. de Pline le jeune. *Hiſtoria, quoquo modo ſcripta, delectat.* Paris, Lottin l'aîné, 1765, in-12, de 63 pages. L'épigraphe nous a paru répondre parfaitement à la

maniere & au ſtyle de l'éloge que nous annonçons. Il eſt comme diviſé en trois parties. La premiere regarde la perſonne de Duret; la ſeconde eſt une notice de ſes ouvrages; la troiſieme eſt l'expoſition de la théorie & de la pratique de Louis Duret, tant dans les maladies aigues que dans les maladies chroniques. On trouve enſuite *des notes & éclairciſſemens.*

Sur la fin de l'année 1763, un anonyme fit propoſer un prix de cent écus pour celui qui au jugement de la Faculté de Médecine de Paris, auroit compoſé le meilleur éloge de Duret. L'unique Mémoire dont il eſt queſtion ici, a été préſenté & couronné par cette Compagnie dans ſa derniere Aſſemblée générale de la Saint Luc.

La même Compagnie annonce qu'elle diſtribuera dans ſon Aſſemblée générale de la Saint Luc 18 Octobre de la préſente année 1765, un prix ſemblable de la

valeur de cent écus, à celui qui enverra le meilleur éloge de *Gonthier d'Andernac* : elle désire qu'on y joigne un Précis de sa doctrine & de l'état de la Médecine sous le regne de François I, époque célébre par le renouvellement des Lettres auquel la Faculté eut tant de part.

Les discours qui pourront être en François ou en Latin, seront adressés, francs de port, à M. Belle-Teste, Doyen de la Faculté, rue Savoie, avant le premier Septembre prochain.

Il nous est tombé entre les mains un discours imprimé, d'un Procureur au Parlement, à ses Confreres, à l'occasion de son entrée dans la chambre destinée à régler les difficultés qui se présentent sur les taxes de dépens adjugés par les Arrêts. C'est une sorte de Jurisdiction que les Procureurs

exercent les uns envers les autres, ſous les yeux de la Cour, pour régler le dernier ſort des cliens, & les ſouſtraire aux vexations d'une taxe arbitraire. On n'eſt admis à l'état de Procureur, qu'après dix années de travail, & le Procureur n'entre dans cette chambre, qu'après avoir exercé dix années ſa profeſſion. Il devient alors *Tiers Référendaire.*

M. le Moyne, Auteur du diſcours que nous annonçons, ne l'a point prononcé ; mais il a ſaiſi cette époque pour exprimer ſur les dangers de ſon état, ſur les talens qu'on y doit apporter, & plus encore ſur les reſſources de probité & de déſintéreſſement qu'il exige, les ſentimens d'un bon citoyen, & d'un Officier zélé pour l'honneur de ſa profeſſion. M. L. M. ne ſe diſſimule point le préjugé déſavantageux que l'infidélité de quelques-uns de ſes Confreres a imprimé à cette profeſſion, toujours

honorable en elle-même, en ce qu'elle prépare les voies du miniſtere de la juſtice, & qu'en fourniſſant aux malheureux les premiers moyens de ſortir de l'oppreſſion, elle attire de la conſidération à ceux de ſes membres qui font un bon uſage de la confiance du public.

Ce diſcours renferme une régle pour rendre utiles aux citoyens les talens du Procureur. Nous ne citerons que le morceau qui le termine.

» Notre état, dit M. le Moyne, » exige plus que tous les autres, » que nous ſoyons ſenſibles aux » malheurs de nos ſemblables. » Nous pouvons avec peu les ſou- » lager efficacement par nos con- » ſeils. O vous, ames honnêtes & » ſenſibles ! Venez au ſecours de » ces infortunés que l'injuſtice » opprime & dont la voix eſt » étouffée par la richeſſe & le cré-

» dit. Ils attendent de vous des se-
» cours, sans lesquels ils succom-
» beront à leurs malheurs. Préférez
» d'être utiles à ces malheureux
» qui n'ont de recommandation
» auprès de vous, que la misere
» où les a plongé l'ambition, l'a-
» varice & la mauvaise foi de ceux
» qui les persécutent, plutôt que
» de les abandonner, pour prêter
» votre ministere à l'injustice de
» l'opulent sans probité. Par-là
» vous vous rendrez vraiment uti-
» les à vos semblables; & la con-
» sidération publique, que vous
» mériterez, sera la juste récom-
» pense d'un travail consacré au
» bien de l'Humanité. Cette ré-
» compense pour des ames ver-
» tueuses est préférable à toutes
» les richesses imaginables.

Faute à corriger dans le Journal de Mars 1765.

Page 655, *ligne* seconde de la note (pag. 121) *lisez* (pag. 125.)

TABLE

DES ARTICLES

Du Journal de Mars, 1765.

ARTICLE XXIII. *Recueil des Œuvres de Mde* du Bocage, page 581

ART. XXIV. *Principes discutés pour faciliter l'intelligence des Livres Prophétiques* &c. Tomes XIII, XIV & XV., 608

ART. XXV. *Sentimens du Roi de Portugal* (Dom Pedre) *touchant son mariage, avec un Etat de ceux qui composent son Conseil d'Etat &c.* 632

ART. XXVI. *Lettre de* M*** *aux Auteurs de ces Mémoires, touchant les nouveaux Ecrits sur le véritable Auteur* du Testament politique *du Cardinal de Richelieu*, 650

NB. On a tiré quelques exemplaires de cette Pièce format in 8°, que les Curieux pourront joindre à la Nouvelle Edition du *Testament Politique.*

ART. XXVII. *Ariste, ou les Charmes de l'Honnêteté &c. par* M. Seguier de St. Brisson, 673
ART. XXVIII. *Réponse de l'Université d'Orléans au Mémoire sur les moyens de rendre les Etudes de Droit plus utiles*, 688
ART. XXIX. *Lettre à Philopenes*, ou *Reflexions sur le régime des Pauvres, par* M. Soret, 700
Lettre d'un Mendiant au Public &c. 713
ART. XXX. An inquiry &c. *Recherches sur l'Esprit humain d'après les Principes du sens commun, par* M. Reid, 720
ART. XXXI. Nouvelles Lit. 732.

APPROBATION.

J'Ai lû, par ordre de Monseigneur le Vice-Chancelier, ce présent Journal, dont il m'a paru que l'impression pouvoit être permise. A Paris, ce 15 Fevrier 1765.

SALMON, *Docteur de la Maison & Société de Sorbonne.*

De l'Imprimerie de D'HOURY.

GETTY CENTER LINRARY
3 3125 00672 0318